

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard (16-1) 40-58-75-00
Renseignements (16-1) 40-58-78-78
Télécopie (16-1) 45-79-17-84

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 29 novembre 1995

(26^e jour de séance de la session)

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. Procès-verbal (p. 3335).
2. Loi de finances pour 1996. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3335).

Affaires étrangères et coopération

I. - AFFAIRES ÉTRANGÈRES (ET FRANCOPHONIE) (p. 3335)

MM. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères ; Jacques Chaumont, rapporteur spécial de la commission des finances ; André Dulait, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Guy Penne, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES VALADE

MM. James Bordas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques ; Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la francophonie ; Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères.

M. le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 3352)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DELANEAU

M. Jean-Pierre Cantegrit, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Guy Penne, François Lesein, Hubert Durand-Chastel, Yves Guéna, Serge Mathieu, Pierre Mauroy, Jacques Habert, Christian de La Malène, Bertrand Delanoë, Serge Vinçon, Mmes Monique ben Guiga, Danièle Pourtaud.

M. le ministre.

Crédits du titre III (p. 3379)

Amendement n° II-23 de Mme Danielle Bidard-Reydet. - Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. le rapporteur spécial, le ministre, Guy Penne, Mme Monique ben Guiga. - Rejet.

M. Jacques Habert.

Adoption des crédits.

Crédits du titre IV (p. 3380)

Amendement n° II-24 de Mme Danielle Bidard-Reydet. - Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. le rapporteur spécial, le ministre, François Lesein. - Rejet.

Amendement n° II-25 de Mme Danielle Bidard-Reydet. - Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. le rapporteur spécial, le ministre, Guy Penne. - Rejet.

Adoption des crédits.

Crédits des titres V et VI. - Adoption (p. 3382)

II. - COOPÉRATION (p. 3382)

MM. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération ; Michel Charasse, rapporteur spécial de la commission des finances ; Mme Paulette Brisepierre, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères.

Suspension et reprise de la séance (p. 3392)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE

MM. Jean-Luc Bécart, Marcel Debarge, Jacques Habert, Xavier Dugoin, François Trucy, Jean-Pierre Cantegrit, Guy Penne, le ministre délégué.

Crédits des titres III, IV et V. - Adoption (p. 3407)

Crédits du titre VI (p. 3407)

Mme Lucette Michaux-Chevry, M. le ministre délégué.

Adoption des crédits.

3. Dépôt d'un projet de loi (p. 3408).
4. Transmission de projets de loi (p. 3408).
5. Dépôt d'une proposition de loi (p. 3408).
6. Ordre du jour (p. 3408).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à dix heures quarante.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1996

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 76 et 77 (1995-1996).]

Affaires étrangères et coopération

I. - AFFAIRES ÉTRANGÈRES (ET FRANCOPHONIE)

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les affaires étrangères et la coopération : I. - Affaires étrangères (et francophonie).

La parole est à M. le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous êtes appelés à débattre aujourd'hui - avec quelques minutes de retard dont je prie la Haute Assemblée de bien vouloir m'excuser - du premier budget des affaires étrangères du nouveau septennat. C'est pour moi l'occasion d'évoquer les priorités de la diplomatie française.

Je le fais d'autant plus volontiers que votre Haute Assemblée va, pour la première fois, débattre, certes en deux temps, mais successifs, de l'ensemble que constituent désormais les affaires étrangères *stricto sensu* et la coopération.

Je retiendrai trois idées maîtresses : le destin de la France est lié à la force de son engagement européen ; au-delà de l'Europe, la France doit défendre des intérêts mondiaux ; son influence dans le monde est directement liée au rayonnement de sa culture et de sa langue.

La France, mesdames, messieurs les sénateurs, entend poursuivre sa démarche européenne avec une entière détermination. Le premier objectif de notre politique étrangère, c'est le progrès de l'Europe.

D'ici à la fin du siècle, quatre échéances majeures se présentent à l'Union européenne : la conférence intergouvernementale, qui devrait s'achever si possible au début de l'année 1997 ou, en tout cas, débiter en 1996 ; l'ouverture d'un cycle de négociations d'adhésion avec les pays d'Europe centrale, orientale et méditerranéenne qui ont vocation à rejoindre l'Union ; en 1999, le passage à la monnaie unique ; enfin, à la même date, la renégociation de la contribution des Etats membres au budget communautaire.

Ces quatre échéances doivent être abordées en fonction de la stratégie d'ensemble qui est la nôtre vis-à-vis de l'Union européenne.

La France est déterminée à être prête en temps et en heure pour la monnaie unique. Elle entrera donc, avec les autres pays qui y seront disposés, dans la troisième phase de l'union économique et monétaire au 1^{er} janvier 1999, selon le scénario qui devrait, si tout va bien, être approuvé par le Conseil européen de Madrid.

La France accueille avec chaleur la perspective de l'élargissement de l'Union aux nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. Les négociations d'adhésion s'ouvriront dans un délai qui reste à fixer, mais que la France souhaite assez rapide, après la conclusion de la conférence intergouvernementale, la CIG. Ce seront ensuite les capacités de chaque pays et les progrès des négociations qui dicteront, pays par pays, ou groupe de pays par groupe de pays, le rythme des adhésions.

Dès lors, la conférence intergouvernementale doit avoir pour principal objectif de préparer les institutions de l'Union au fonctionnement d'une Europe élargie.

Nous devons veiller à ce que, passée de quinze membres à près de trente à cet horizon, elle ne devienne pas, comme certains le souhaitent certainement, une simple zone de libre-échange sans volonté et sans perspective.

C'est au contraire à un renforcement de la démarche d'intégration européenne que nous devons réfléchir, dès l'année prochaine, autour de notre coopération avec l'Allemagne. Celle-ci restera une donnée fondamentale de la diplomatie française. Je tiens à le redire, à quelques jours du sommet de Baden-Baden.

Enfin, la construction européenne, nous le savons, restera incomplète tant qu'elle ne s'étendra pas à la sécurité, à la défense et à la politique étrangère.

La défense européenne ne se fera pas en ignorant le rôle central que l'Alliance atlantique tient dans la sécurité de notre continent. Encore faut-il adapter cette Alliance aux nouvelles réalités de l'après-guerre froide, parmi lesquelles figure l'aspiration de certains pays, dont le nôtre, à une véritable identité européenne en matière de défense et de sécurité. A ce prix, notre pays est prêt à ouvrir une réflexion nouvelle sur sa participation à l'Alliance.

Cette réflexion doit s'accompagner d'un accroissement des moyens de l'Union de l'Europe occidentale, que la conférence intergouvernementale renforcera, je l'espère, dans son rôle de bras armé de l'Union européenne.

En outre, nous avons engagé avec les Britanniques une réflexion utile sur nos forces respectives de dissuasion nationale qui prélude à un débat plus large, en particulier avec l'Allemagne, sur le concept français, certes encore en cours de définition, de dissuasion concertée.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce tableau de nos ambitions européennes, qui restent fortes et déterminantes pour nous, serait incomplet si je n'évoquais pas avec vous la situation en ex-Yougoslavie. Le règlement de cette crise n'a pas été, comme on l'avait dit en 1991, « l'heure de l'Europe ». Faut-il regretter que l'accord de paix consacre le rôle essentiel qu'ont joué les Américains au stade final de la négociation ? Ce serait sans aucun doute oublier que la solution du problème n'était à la portée d'aucune des puissances impliquées, prise isolément. Il a fallu les efforts conjugués, non seulement de l'Union européenne et de ses membres les plus engagés dans l'affaire yougoslave, mais aussi des Etats-Unis, de l'Alliance atlantique et de la Russie, pour parvenir aux accords de Dayton.

Ces accords consacrent des idées simples, qui étaient celles des plans de règlement de l'Union européenne : refus de légitimer le nettoyage ethnique, maintien d'une Bosnie-Herzégovine souveraine, maintien de l'unité de sa capitale, Sarajevo, protection des droits des minorités et des réfugiés, organisation d'élections qui marquent le retour à la paix.

Le rôle de la France, qui a pris plus que sa part dans les efforts pour contenir le conflit, sera symbolisé par la signature à Paris des accords de paix, qui devrait intervenir prochainement, probablement vers la mi-décembre. La date n'est pas encore fixée pour des raisons de calendrier des uns et des autres, notamment de nos partenaires américains.

La conférence de Paris permettra l'échange des reconnaissances mutuelles et le lancement d'un processus de consolidation de la paix : consolidation militaire, avec l'envoi d'une force de mise en œuvre de l'accord, politique, par le lancement d'un processus de stabilité à l'échelle de la région, économique et, enfin, humanitaire. Le défi est donc de garantir désormais la paix. L'Europe et la France ne s'y déroberont pas.

Nous n'oublierons pas non plus, bien entendu, le sort de nos deux pilotes, question plus que jamais prioritaire pour nous.

Au-delà de l'Europe même, la France doit défendre des intérêts mondiaux. Nous sommes l'un des rares pays du monde à avoir l'ambition de mener une politique étrangère à l'échelle mondiale. Je citerai à cet égard quatre orientations majeures de notre diplomatie.

La première, prioritaire à mes yeux, est le renforcement du dialogue et de la stabilité en Méditerranée. Je suis rentré hier soir de Barcelone, où s'est tenue la conférence qui a défini un nouveau cadre de relations entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens. Elle s'est déroulée d'une façon conforme à nos espoirs. Nous avions en effet fondé beaucoup d'espoirs dans cette conférence, qui, pour la première fois, rassemblait autour de la même table l'ensemble des pays méditerranéens, à l'exception de la Libye, pour les raisons que vous savez, pays qui n'avaient jamais eu, dans l'histoire de ces cinquante dernières années, une telle possibilité. L'événement était donc considérable.

Il nous a permis de traiter, d'abord, du volet politique, c'est-à-dire de la stabilité des pays méditerranéens autour du projet que j'ai présenté, au nom de la France, de pacte de stabilité des pays méditerranéens en Europe et de développement économique de ces pays dans une pers-

pective de vaste zone de prospérité et d'échanges à l'échéance des quinze prochaines années, et, ensuite, d'un volet que je qualifierai de social et humain, avec la perspective de faire cohabiter des civilisations, des religions et des peuples dont l'histoire a été si souvent marquée par leurs conflits mutuels.

La France et l'Europe n'ont pas pour autant, évidemment, la clé de tous les problèmes. En Algérie, notamment, les solutions sont celles que les Algériens mettront en œuvre eux-mêmes, en s'appuyant sur le processus électoral qui a débuté avec l'élection présidentielle du 16 novembre dernier.

Au-delà de la Méditerranée, la stabilité du continent africain dans son ensemble constitue, pour la France, une préoccupation essentielle.

Le voyage du Président de la République, au mois de juillet dernier, a permis de réaffirmer les relations privilégiées que nous entretenons avec les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Je tiens à confirmer ici avec force la spécificité de nos relations avec ces pays. L'année 1996 sera marquée par une nouvelle conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, à Ouagadougou, que nous préparons déjà avec soin.

Notre diplomatie continuera d'apporter sans relâche sa contribution au règlement des crises en Afrique. Elle est l'un des principaux artisans du projet de conférence des Nations unies sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. C'est aussi notre pays, je vous le rappelle, qui a permis en juin dernier un accord satisfaisant sur le montant du VIII^e Fonds européen de développement, le FED, dans le cadre de la convention révisée de Lomé 4, qui vient d'être signée à l'île Maurice.

La révision de la convention de Lomé a accordé une place conséquente au respect des droits de l'homme : il s'agit là d'une dimension importante de la diplomatie française sur le continent africain que nous avons réaffirmée à la suite des drames qui se sont déroulés au Nigeria et que la France, comme, je crois, l'univers tout entier, condamne avec la plus grande sévérité.

La situation de l'Afrique nous rappelle au devoir de solidarité envers les pays pauvres ; c'est la troisième dimension de notre politique étrangère mondiale. Force est de reconnaître que cet esprit de solidarité est aujourd'hui en déclin, quand il n'est pas ouvertement remis en cause par les pays les plus riches.

La France, troisième donateur mondial, ne se reconnaît pas dans cette évolution. Dans le cadre des Nations unies, le développement est, avec le maintien de la paix et la réforme de l'organisation, l'un des axes majeurs de la politique française. Il sera aussi l'une des priorités de notre présidence du G7 qui culminera l'an prochain avec le sommet de Lyon.

Ce combat – car c'en est un – pour des relations économiques plus justes, nous le mènerons de la même façon au sein de l'organisation mondiale du commerce afin que la libéralisation des échanges se développe dans le cadre de règles multilatérales, équitables et transparentes, et non de règles prises unilatéralement par tel ou tel pays, y compris ceux qui ont le plus d'influence, mettant les autres devant le fait accompli.

La France, quatrième exportateur mondial, doit se tourner résolument vers les puissances émergentes d'Asie et d'Amérique latine.

Avec plus de la moitié de la population mondiale et une croissance moyenne de 6 p. 100 par an, l'Asie est la zone la plus dynamique du globe. Le prochain sommet Europe-Asie, les 1^{er} et 2 mars à Bangkok, ouvrira une nouvelle phase de notre dialogue avec les pays de l'asso-

ciation des nations de l'Asie du Sud-Est, l'ASEAN, la Chine, le Japon et la Corée du Sud. Cette rencontre, je l'espère bien, aura des suites.

Elle s'inscrit dans une stratégie à cinq ans de renforcement de notre présence en Asie, qui sera « la nouvelle frontière de la diplomatie française ». C'est là que se trouve la moitié du monde, c'est là que se trouvent les taux de croissance les plus élevés. A l'heure actuelle, notre présence économique évolue entre 1 p. 100 et 2 p. 100 des marchés. Si nous laissons perdurer cette situation qui n'est pas acceptable, elle mettrait en cause la capacité économique de notre pays.

A cette occasion, permettez-moi de souligner la mission de service public que remplissent nos ambassades en faveur des entreprises françaises, à commencer par les petites et moyennes. En les réunissant voilà trois mois à Paris, j'ai indiqué à nos ambassadeurs que cette mission devrait être leur priorité.

Enfin, la France ne peut peser dans le monde que si elle maintient le rayonnement de sa langue et de sa culture. C'est là la troisième orientation de la politique étrangère française.

La francophonie est l'un des mots qui résument le mieux l'apport spécifique de la France au sein de la communauté internationale. C'est aussi une idée moderne, dont les virtualités n'ont été jusqu'à présent que partiellement explorées.

Elle représente d'abord une communauté très forte entre les nations et les peuples qui ont le français en partage. Ce lien revêt avec certains une qualité particulière. Je pense au Québec, bien sûr. Nous avons tous ressenti la même émotion, mesdames, messieurs les sénateurs, en vivant avec nos amis québécois le scrutin du 30 octobre. Je le redis ici avec force, le Gouvernement entend bien confirmer la relation directe et privilégiée qui nous lie à eux.

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la francophonie. Très bien !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Mais la francophonie, ce sont aussi les millions d'hommes et de femmes qui font l'effort d'apprendre et d'utiliser notre langue. Ce faisant, ils ne sacrifient pas à un culte nostalgique ; ils s'approprient volontairement l'une des premières langues de communication internationale. Ils font leurs les valeurs que la langue française a contribué à diffuser.

La francophonie est donc une dimension essentielle de l'action extérieure de la France. Dès la fin de cette semaine, très précisément samedi, le sommet de Cotonou sera l'occasion de le rappeler, en définissant, au-delà de la simple communauté linguistique, des liens de coopération et des convergences politiques sur les thèmes à l'ordre du jour : éducation de base, autoroutes de l'information, mais également prévention des conflits.

L'enjeu de la francophonie, au sein du ministère des affaires étrangères, trouve aussi sa traduction dans l'action culturelle extérieure que nous conduisons. J'entends bien, à cet égard, promouvoir une politique dynamique - aussi dynamique que le permettront les crédits que vous voudrez bien m'accorder ! - en concentrant nos actions de coopération sur un petit nombre de programmes prioritaires qu'il conviendra, en 1996, de définir soigneusement en fonction de nos moyens.

Pour mener à bien cette politique, la France consacre, il faut bien le dire, des moyens modestes à sa politique extérieure. Le budget des affaires étrangères est, par tradition, un petit budget pour une grande ambition.

M. Yves Guéna. Pour un grand ministère !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Je vous remercie, monsieur le sénateur.

La réduction rapide des dépenses publiques est une priorité pour le Gouvernement et pour la France. Il est donc normal que le ministère des affaires étrangères contribue, pour sa part, à l'effort général de rigueur qui est demandé.

C'est la raison pour laquelle les crédits de mon département ont été fixés par le Gouvernement à 15,127 milliards de francs, soit une quasi-reconduction en francs courants par rapport au budget voté pour 1995. Du moins ne peut-on pas dire que mon ministère coûte cher à la nation puisque les crédits qui y sont affectés s'élèvent à un peu plus de 15 milliards de francs sur près de 1 600 milliards de francs.

A l'issue du vote de l'Assemblée nationale, ce montant a été diminué de 115 millions de francs au titre des économies que l'Assemblée a souhaité dégager, ce qui fixe à 15,012 milliards de francs le montant des crédits qu'ils vous est proposé d'adopter, avec une diminution par rapport à l'année précédente de 0,87 p. 100 hors transferts et de 1,02 p. 100 si l'on prend en compte ces derniers.

Ce montant représente un peu moins de 1 p. 100 du budget général. La réalité de l'exécution budgétaire est encore plus sévère. Je rappelle au Sénat que les crédits du Quai d'Orsay ont été très sévèrement amputés par les régulations et par les gels de crédits : 628 millions de francs en 1993, 422 millions de francs en 1994 et près de 400 millions de francs cette année, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1995 qui vous sera bientôt soumis.

Le tableau général recouvre, en réalité, deux évolutions assez nettement contrastées, d'un côté une croissance de 1,88 p. 100 des moyens de fonctionnement du ministère, qui s'élèvent à 7,484 milliards de francs, si ce projet de budget vous agréé, de l'autre une diminution de 3,74 p. 100, ce qui n'est pas négligeable, des crédits d'intervention fixés à 7,525 milliards de francs après le vote de l'Assemblée nationale.

Dans le contexte de rigueur qui est le nôtre, j'ai choisi *volens nolens* de faire porter l'effort de réduction des dépenses sur nos crédits d'intervention plutôt que sur les crédits de fonctionnement, cela pour deux raisons.

D'une part, nous ne pouvons ignorer, pour nos actions à l'extérieur, même si elles répondent à nos intérêts à long terme, les contraintes internes de notre pays.

D'autre part, il est essentiel de préserver le bon fonctionnement de l'administration en maintenant ses moyens. Or il me semble qu'au fil des années le ministère des affaires étrangères n'a pas bénéficié du traitement budgétaire qu'aurait dû lui valoir son statut de ministère régalien.

Les conditions de travail du réseau diplomatique et consulaire se sont dégradées. Le moment est venu, me semble-t-il, de donner un coup d'arrêt, autant que faire se peut, à cette détérioration qui, si elle se poursuivait, porterait une atteinte grave à la qualité du travail et au moral des agents ou bien nous conduirait à reconfigurer - comme on dit maintenant - à la baisse le réseau français. Je voudrais rendre hommage aux quelque

9 000 fonctionnaires qui consacrent leur vie professionnelle, non sans risques parfois dans certains pays, au rayonnement de notre diplomatie.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Personne ne peut méconnaître les efforts considérables engagés par l'administration des affaires étrangères pour améliorer sa gestion.

Ainsi, depuis 1981, les effectifs du Quai d'Orsay ont diminué de 1,76 p. 100 tandis que ceux de l'Etat augmentaient globalement de 11,3 p. 100 - on se demande bien pourquoi - et, pendant dix ans, le pouvoir d'achat des crédits de fonctionnement n'a cessé de diminuer.

C'est pourquoi j'ai veillé à donner à l'administration les moyens d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions en 1996.

En matière d'emplois, le schéma d'adaptation des réseaux qui avait été décidé par mon prédécesseur et son collègue en charge du budget se poursuit, mais à un rythme ralenti. Alors qu'il avait été prévu un plan de réduction de 500 postes budgétaires sur quatre ans, soit 125 par an, avec un retour de crédits de 40 p. 100 pour le ministère pour l'année 1996, la réduction des emplois se sera que de quatre-vingt-quatre et le retour sera de 50 p. 100, ce qui, je crois, est bon pour l'administration.

A l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, 28 emplois de résidents seront créés, en compensation de 28 suppressions d'emplois d'expatriés.

Les crédits de fonctionnement sont maintenus en francs courants, ce qui permet de poursuivre leur déconcentration au sein des postes. J'ai l'intention, cette année, d'aller encore plus loin en étendant la masse des crédits concernés. Je suis en effet convaincu que cette méthode, qui sollicite l'esprit de responsabilité des chefs de poste, garantit une meilleure gestion.

Les dotations d'investissement sont, en 1996, reconduites en autorisations de programme et majorées de 12 p. 100 en crédits de paiement. Leur niveau reste néanmoins tout à fait insuffisant au regard des responsabilités patrimoniales du Quai d'Orsay. Parmi les principaux chantiers ouverts, je citerai la reconstruction à Beyrouth de la résidence des Pins.

Les crédits d'intervention proposés permettront, certes, au ministère de poursuivre une politique active de coopération et d'aide au développement et de respecter les engagements pris, mais ce sont naturellement des crédits revus à la baisse.

En matière d'action culturelle et d'aide au développement, les subventions versées au réseau culturel et linguistique seront en légère diminution, mais des moyens nouveaux seront dégagés en faveur de nos priorités. C'est ainsi que les moyens de l'action audiovisuelle extérieure permettront de mettre en œuvre les réformes très importantes qui viennent d'être décidées. La progression des crédits qui avait été décidée l'année dernière sur un programme de cinq ans a été maintenue par le Premier ministre, ce qui, je crois, témoigne de l'importance que nous attachons à l'action audiovisuelle extérieure de la France.

Le programme de formation des boursiers étrangers de France, dans les domaines de la coopération scientifique et technique, est intégralement préservé. Mais je vous annonce d'ores et déjà que je veillerai à ce que la sélectivité des bénéficiaires de ces bourses soit assurée et, le cas échéant, accrue.

En matière d'enseignement français à l'étranger, les crédits progressent de 1,9 p. 100 et la subvention à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger augmente de 3,7 p. 100, ce qui permettra de mettre en place la réforme pédagogique de l'enseignement secondaire. La dotation pour les bourses scolaires, portée à 185 millions de francs, permettra d'augmenter de 3 000 le nombre des bourses accordées.

Les moyens consacrés à l'assistance aux Français expatriés - je sais que cette action tient particulièrement à cœur aux sénateurs qui les représentent - constituent une priorité du ministère : ils sont maintenus en 1996.

Nos engagements internationaux seront honorés, que ce soit la coopération de défense ou le règlement de nos contributions obligatoires aux organisations internationales, qui sont très importantes, comme vous le savez, puisqu'elles s'élèvent à plus de 900 millions de francs. En revanche, parce que toute chose a ses conséquences, les contributions volontaires seront provisoirement limitées.

Enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous propose un projet de budget rigoureux, mais qui préserve le fonctionnement de l'outil diplomatique. C'est le choix que nous avons fait. Ce budget invite les fonctionnaires du Quai d'Orsay à faire preuve d'imagination dans l'exercice quotidien de leurs responsabilités. Il accompagnera l'introduction de réformes importantes dans l'organisation de ce ministère, dès l'année prochaine. J'en mentionnerai deux.

Il s'agit d'abord de moderniser la gestion des postes à l'étranger : nous allons expérimenter, en 1996, une procédure nouvelle de gestion unifiée des services de l'Etat à l'étranger. Ainsi, la rationalisation de nos moyens à l'étranger va de pair avec l'affirmation de la cohérence de notre action diplomatique sur place, sous l'autorité de nos ambassadeurs.

Ensuite, en liaison avec le ministre délégué à la coopération, le rapprochement entre les services du Quai d'Orsay et ceux de la coopération se poursuivra avec pragmatisme et efficacité.

Voilà trois semaines, c'était le vingt-cinquième anniversaire de la mort du général de Gaulle.

Nous avons célébré, à cette occasion, la mémoire de l'homme qui avait incarné le refus de la défaite et la grandeur retrouvée de la France ! Un sondage récent montre que cette grandeur, c'est ce que quatre Français sur cinq retiennent encore de lui aujourd'hui.

Mesdames, messieurs les sénateurs, oui, en effet, la France est une grande nation parmi les nations du monde. Oui, elle doit prétendre, aujourd'hui comme hier, aux premiers rôles. Cela ne dépend pas des autres et de leur puissance. Cela dépend d'elle, de son génie sans cesse renouvelé, de son aptitude à comprendre les grands changements du monde, de la force universelle de son message. Bref, cela dépend de sa volonté.

La politique étrangère de la France est avant tout affaire de volonté. C'est avec cette force de conviction, avec cette volonté tenace, que nous défendrons Jacques Godfrain, Michel Barnier, Margie Sudre et moi, les intérêts de nos compatriotes, le rayonnement de notre pays, la place qu'il occupe dans le monde et qu'il doit conserver. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, vous venez de dire, avec le concours précieux de M. Yves Guéna (*Sourires*), que votre budget était un petit budget au service d'une grande ambition et d'un grand ministère.

Permettez-moi d'approuver ce propos et de souligner que ce grand ministère a toujours disposé, pour appliquer notre politique étrangère, de grands serviteurs de l'État et que notre corps diplomatique fait honneur à notre pays.

Mais il faut tout de même qu'il ait les moyens de travailler efficacement.

Le montant des crédits que vous aviez initialement demandé pour 1996 s'élevait à 15,126 milliards de francs, ce qui traduisait une régression de 0,26 p. 100 par rapport à la dotation initiale pour 1995. Ce glissement était léger, mais déjà un peu moins si l'on voulait en évaluer l'ampleur par rapport à la situation budgétaire résultant de la loi de finances rectificative du mois d'août dernier. Le glissement était alors de 4,3 p. 100, ce qui, n'est pas rien. Traditionnellement, l'évaluation du volume de vos moyens doit être corrigée par la prise en considération de l'effet change-prix. Dans un monde idéal, cet effet serait nul puisque la parité de notre monnaie évoluerait en fonction des différentiels d'inflation. Mais, monsieur le ministre, vous savez comme nous tous que le monde n'est pas idéal.

En 1996, l'effet change-prix aura un effet mécanique sur vos dépenses de l'ordre de 100 millions de francs.

Je note que, d'une certaine manière, vous êtes un miraculé de l'effet change-prix, parce que si, en 1996, il conservait le même niveau qu'en 1995, le volume de vos moyens serait en recul de 510 millions de francs. Miracle de l'évolution des prix, miracle de l'évolution des changes ! Mais, comme les miracles n'ont lieu qu'une fois, il n'y en a pas eu, monsieur le ministre, lorsque vous avez présenté votre budget en première lecture à l'Assemblée nationale. Vous avez été contraint d'accepter une réduction de vos moyens d'un montant d'environ 100 millions de francs.

Celle-ci s'est concentrée sur un certain nombre de chapitres mais, plus particulièrement, sur les contributions volontaires, et j'y reviendrai.

J'espère, monsieur le ministre, que ces réductions de crédits vous éviteront, l'an prochain, de connaître les affres que vous avez connues cette année pour l'exécution de votre budget.

Je rappelle, en effet, que vous avez supporté, à deux reprises, les charmes pervers d'une séquence bien connue qui veut que l'on gèle les crédits pour finir par les annuler, ce qui est, malgré tout, une manière déguisée de tourner la volonté du Parlement.

M. Guy Pénne, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées pour les relations culturelles extérieures et la francophonie. Très bien !

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. Au total, ce sont 760 millions de francs de crédits qui vous ont été enlevés à ce jour. Je relève encore que 40 p. 100 de ces économies ont porté sur les contributions volontaires.

Vous avez expliqué les orientations que vous avez choisies, monsieur le ministre, je n'y reviendrai donc pas. Vous avez effectivement donné, en raison des difficultés de votre ministère, la priorité aux dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'intervention.

J'aimerais cependant savoir les raisons pour lesquelles vous avez consacré beaucoup plus de crédits de fonctionnement à l'administration centrale qu'à notre réseau à l'étranger. Je me demande si le moment n'est pas venu – vous avez engagé une réflexion très intéressante à ce sujet – de repenser les moyens de notre action extérieure.

Vous disposez, monsieur le ministre, avec 15 milliards de francs, d'environ un quart des moyens que la France consacre à son action extérieure. En effet, ceux-ci s'élèvent à 57 milliards de francs, dont 7 milliards de francs transitent – malheureusement peut-être – par le budget de l'Union européenne, une somme au moins équivalente à votre dotation étant gérée directement par le ministère des finances, des moyens consistants étant affectés au ministère des télécommunications, au ministère de la coopération, voire à d'autres ministères, ce qui fait que notre discussion ne peut pas être limitée au seul examen des budgets de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGCRST, quels que soient l'intérêt et l'utilité de l'action de celle-ci.

Tous les parlementaires qui ont l'occasion d'aller à l'étranger savent combien notre présence est attendue et espérée. Or, partout, nous nous trouvons confrontés à des restrictions budgétaires. Par conséquent, je me demande si le moment n'est pas venu de se demander si l'argent du contribuable est bien employé, si nos priorités sont les bonnes, si l'organisation de nos services à l'étranger est efficace et s'il ne convient pas de redéployer nos efforts vers des régions comme l'Asie ou l'Europe centrale et orientale plutôt que de consacrer des sommes considérables au développement d'États dont les dirigeants ne semblent pas prêts à faire les choix nécessaires en termes financiers voire, quelquefois, en matière de respect de la démocratie.

Comme il y a un bon usage des maladies, le bon usage des contraintes budgétaires ne serait-il pas de refondre très largement nos structures d'intervention, de concentrer nos différents « guichets » de prêts et d'interventions et de consacrer des efforts accrus à cette région du monde, l'Asie, qui, au XXI^e siècle, sera notre principal partenaire dans le domaine économique et, par conséquent, culturel ?

Je voudrais, monsieur le ministre, vous dire un mot d'un sujet sur lequel je ne suis pas du tout d'accord avec les choix qui ont été faits, au premier chef par l'Assemblée nationale : il s'agit de nos contributions volontaires.

Les contributions internationales occupent une part très importante de votre budget, à peu près le quart.

Il faut, bien entendu, opérer une distinction entre les contributions obligatoires et les contributions volontaires.

En ce qui nous concerne, nous payons ponctuellement toutes nos contributions obligatoires. En revanche, la principale puissance du monde, les États-Unis, ne verse la sienne qu'au moment extrême de la rupture – je pense à l'Organisation des Nations unies – disposant ainsi d'un moyen tout à fait raffiné et « chinois » de pression sur cette organisation internationale.

Cette même puissance initie des programmes facultatifs et verse même, rubis sur l'ongle, ses contributions volontaires, escomptant à travers celles-ci des retours importants. Ainsi la France, sur le programme des Nations unies pour le développement, le PNUD, récupère plus de 100 p. 100 de ses contributions. S'agissant de l'UNICEF, à travers les campagnes de vaccinations, puisque la plupart des produits utilisés sont achetés à des laboratoires français, notre taux de retour est supérieur à 200 p. 100.

Or nous avons diminué de façon drastique nos contributions à ces organisations. Comment accepter, par exemple, la réduction des deux tiers de nos contributions à l'UNICEF? Le centre international de l'enfance, qui relève de cette organisation et dont l'un des fondateurs est le professeur Robert Debré, a pourtant son siège à Paris. Il est donc absolument indispensable de soutenir ce centre en cette année où l'on célèbre le cinquième anniversaire de la convention sur les droits de l'enfant.

Que l'on diminue nos contributions volontaires, je veux bien l'accepter, parce que nous vivons des périodes difficiles, mais ce qui ne me semble pas convenable, comme eût dit M. Couve de Murville, c'est que l'on annonce des contributions et qu'ensuite on ne respecte pas les engagements pris.

Le résultat, c'est qu'un certain nombre d'organisations internationales licencient des personnels, à commencer par nos compatriotes. C'est une atteinte au développement de la francophonie, et, surtout, une atteinte à l'honneur de la France.

Dans le cadre de ces politiques d'ajustement structurel, les Etats qui sont soumis à la tutelle du Fonds monétaire international réduisent d'abord leur budget d'éducation et de santé, contribuant donc ainsi au développement de la mortalité infantile et à la pérennisation du défaut d'éducation des petites filles et des adolescentes partout dans le monde. C'est donc tout à fait dommageable pour la défense des enfants, et prouve que l'on devrait toujours consentir, en même temps que les plans d'ajustement structurel, une aide spécifique à l'enfance.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je vous supplie instamment d'intervenir pour que l'on rétablisse nos contributions volontaires à l'UNICEF.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu trop long sur ce sujet, mais il me tient vraiment à cœur.

Monsieur le ministre, je ne m'étendrai pas sur votre politique en matière d'action culturelle, scientifique et technique. Nos collègues rapporteurs pour avis, au nom de la commission des affaires étrangères, traiteront longuement de ce sujet.

Qu'ils me permettent de dire un mot sur l'action audiovisuelle de votre ministère. Je vous demande, monsieur le ministre, de veiller particulièrement à ce que la Tunisie, qui nous a invités à financer son réseau de télévision hertzienne, ne diminue pas progressivement et subrepticement, quart d'heure par quart d'heure, ses diffusions en langue française. La Tunisie doit respecter ses engagements, tels qu'ils sont prévus dans les accords initiaux.

En ce qui concerne le Maroc, ne peut-on obtenir que des chaînes qui sont sur des « bouquets » auxquels nous participons, comme Eurosport, diffusent les commentaires en langue française? Nos amis marocains qui aiment le sport sont obligés d'écouter, pendant les retransmissions de rencontres de football, des commentaires en langue anglaise, ce qui est pour le moins paradoxal. Ne pourrait-on pas non plus essayer de mettre en place une couverture télévisuelle du Maroc? Nous pourrions engager avec ce pays profondément francophone la même politique que celle que nous avons menée avec la Tunisie.

Mme Paulette Brisepierre. Très bien !

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. Un mot encore sur l'enseignement français à l'étranger, notamment sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE. Ses crédits sont renforcés cette année grâce,

je devrais dire, hélas!, au transfert de l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie, l'OUUCA, qui est paralysé du fait de la situation en Algérie.

Monsieur le ministre, si l'enseignement du français à l'étranger est indispensable au maintien de notre langue et de la francophonie, c'est aussi un élément extrêmement important de notre dynamisme commercial.

En effet, pour les jeunes cadres français dont notre pays a besoin à l'étranger, l'existence d'établissements français de qualité dispensant un bon enseignement est un élément tout à fait déterminant dans leur choix d'expatriation.

Une action en ce sens est absolument prioritaire dans un pays aussi dynamique que la Malaisie, pays d'Asie qui vous est certainement cher et qui ne connaît pas le chômage. Or j'ai pu constater sur place la pauvreté des moyens en enseignants ainsi que l'indigence architecturale, pour ne pas dire le dénuement, de notre école française, pourtant installée sur un site prestigieux, face aux principaux édifices du Gouvernement. Je crois que cela n'est pas plus normal que de constater qu'à l'Alliance française de Kuala Lumpur l'eau ruisselle dans les salles comme dans les maisons des films d'Andrei Tarkovski, ce qui me semble tout à fait fâcheux!

Un mot aussi pour constater qu'il n'est pas de bonne gestion de ne pas avoir une politique normale d'entretien de nos résidences et de nos ambassades. Je pense que, dans ce domaine, la politique menée est désastreuse à moyen et à long terme.

A cet égard, j'ai été heureux d'apprendre, monsieur le ministre, que vous dégageriez des crédits pour la reconstruction...

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Pour le début de la reconstruction !

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. ... de la Résidence des Pins à Beyrouth. Cette reconstruction, comme le transfert de notre ambassade à Berlin, sont véritablement prioritaires aux yeux des parlementaires que nous sommes, car ils concernent deux sites qui sont chargés de toute une symbolique.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention d'aborder la politique étrangère de notre pays à l'occasion de la présentation de ce rapport financier. Cependant, à titre personnel, monsieur le ministre, j'aimerais évoquer la situation des deux pilotes français qui ont été capturés en Bosnie. L'un d'entre eux est sarthois, ce qui m'a amené à mieux connaître et à mieux comprendre le calvaire que vivent les femmes, les enfants, les parents de ces deux soldats.

Vous avez évoqué leur sort, monsieur le ministre, mais vous est-il possible de nous préciser quand, dans le cadre de l'accord de Dayton, vous pensez pouvoir obtenir leur libération et leur rapatriement et quels sont les éléments d'appréciation que notre négociateur à Dayton a pu obtenir ?

Au-delà du destin et des souffrances de ces deux soldats, nous pouvons nous féliciter, monsieur le ministre, de ce que l'action du Président de la République et la vôtre aient permis de faire progresser les chances d'un accord de paix durable dans l'ancienne Yougoslavie.

Il n'en demeure pas moins que les divisions profondes des pays européens, leur incapacité à dépasser les amitiés et les rivalités traditionnelles issues des deux dernières guerres mondiales ont rendu impossible une solution européenne à un problème européen.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. Seule l'intervention des Etats-Unis a permis une fin, au moins provisoire, des combats et la naissance d'un espoir de paix.

Le discours sur la Bosnie que vient de prononcer le président Clinton montre bien qu'il y a désormais une Amérique dominatrice, assurant le leadership mondial, et une Europe humiliée, à la recherche d'une histoire et d'un destin communs.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la francophonie. Tout à fait !

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. C'est à cette construction d'une Europe unie qu'il faut pourtant travailler sans relâche, et je ne doute pas, monsieur le ministre, de votre détermination ni de celle du Gouvernement.

En conclusion, mes chers collègues, je vous indique que la commission des finances s'est prononcée pour l'adoption de ce budget. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Dulait, rapporteur pour avis.

M. André Dulait, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je suis très honoré d'avoir été chargé, dès mon arrivée au Sénat, du prestigieux rapport pour avis du budget du ministère des affaires étrangères, prenant donc la succession de M. Bernard Guyomard, auquel je tenais à rendre hommage.

Avant l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères par l'Assemblée nationale, le budget du Quai d'Orsay était pratiquement stable par rapport à la dotation précédente. La diminution de 115 millions de francs votée par l'Assemblée nationale fait passer le budget du ministère des affaires étrangères à 15,012 milliards de francs, soit une diminution de 0,75 p. 100 par rapport aux crédits de 1995.

Si cette réduction peut paraître bénigne à première vue, elle affecte, en réalité, les capacités d'intervention du Quai d'Orsay. Les 115 millions de francs qui ont été supprimés par l'Assemblée nationale correspondent, en effet, approximativement à ce que consacre le ministère des affaires étrangères à l'aide humanitaire et à l'aide d'urgence, ou bien encore à l'assistance de nos compatriotes expatriés.

Nul n'ignore combien les conditions de travail des agents du Quai d'Orsay sont parfois compromises par des crédits traditionnellement calculés au plus juste. Faut-il voir dans la coutumière discrétion de ces agents la cause de budgets plus que modestes au regard des missions de ce grand ministère ?

En 1996, l'effort de rigueur imposé au Quai d'Orsay comme à d'autres départements ministériels fera passer la part de ce budget en deçà du seuil symbolique de 1 p. 100 du budget de l'Etat, précisément à 0,98 p. 100. Ce n'est qu'en intégrant les crédits du ministère de la coopération, désormais ministère délégué intégré dans la « famille » du Quai d'Orsay, que la part des affaires étrangères représente 1,46 p. 100 du budget de l'Etat.

De manière plus surprenante encore, le budget des affaires étrangères représente une part mineure des crédits, toutes origines confondues, qui concourent à l'action extérieure de l'Etat. En 1995, le Quai d'Orsay concourait

pour 19,47 p. 100 à l'action extérieure. Si, pour 1996, il concourt à hauteur de 25,8 p. 100 à l'ensemble de ces actions, ce n'est que parce que, globalement, les moyens sont passés de 77 milliards de francs à 58 milliards de francs.

Pour en revenir à la dotation du ministère, la répartition des crédits à l'intérieur du budget se caractérise par une réduction des crédits d'intervention au profit des crédits de fonctionnement, qui avaient été ménagés pour préserver les moyens du réseau diplomatique et consulaire français, instrument essentiel de notre présence dans le monde.

En dépit de cette priorité, les crédits consacrés aux moyens matériels de fonctionnement du ministère avaient déjà atteint un étiage. Nos collègues sénateurs représentant les Français de l'étranger connaissent parfaitement les difficultés inadmissibles que rencontrent nos compatriotes qui, contraints de s'adresser aux services de l'état civil de Nantes et du fait de l'insuffisance de moyens, sont constamment en butte à des problèmes d'établissement d'actes d'état civil. Il faut dire que les services de Nantes constituent très certainement la plus importante mairie de France pour ce qui est de la délivrance de ces documents.

Dans ce contexte, la réduction de 28,6 millions de francs sur le titre III, votée par l'Assemblée nationale, affectera, pour l'essentiel, le fonctionnement courant des services et des postes diplomatiques, dont les moyens sont pourtant calculés au plus juste. L'enseignement du français à l'étranger, indispensable aux communautés françaises expatriées, ou encore les dépenses d'informatique, dont je souligne dans mon rapport écrit l'insuffisance, en sont deux exemples.

Le quart du budget du ministère est traditionnellement constitué par les contributions aux organisations internationales. A elles seules, les contributions au système onusien représentent environ 15 p. 100 du budget du Quai d'Orsay. La France est le quatrième contributeur au budget des Nations unies avec une quote-part de 6,32 p. 100 et de 7,87 p. 100 en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix.

Or les contributions obligatoires étant assises mécaniquement sur les quotes-parts dues par la France, c'est sur les contributions volontaires que pèse traditionnellement l'effort de rigueur. Avant examen de ce budget par l'Assemblée nationale, les contributions volontaires baissaient de 15 p. 100. L'Assemblée nationale a encore réduit cette enveloppe de 65 millions de francs, soit une réduction de 26 p. 100 par rapport à la dotation de 1995. Cette baisse est malheureusement conforme à la tendance actuelle observée chez la plupart des grands donateurs. Elle devra donc se traduire par des choix. Or comment choisir entre des organismes dont les missions concernent l'aide multilatérale au développement et l'aide humanitaire internationale ?

S'agissant des crédits consacrés aux « interventions de politique internationale » conduites par le ministère des affaires étrangères, c'est-à-dire, notamment, l'aide humanitaire et la coopération militaire, ce qui frappe est l'extrême modestie des moyens dégagés par ce grand ministère pour mener à bien des missions aussi importantes.

C'est ainsi que la dotation du fonds d'urgence humanitaire, qui s'élevait à 108,5 millions de francs avant l'intervention de l'Assemblée nationale, est nettement inférieure à ce que le ministère délégué à la coopération consacre au seul transport de l'aide alimentaire destinée à l'Afrique subsaharienne, soit 125 millions de francs, alors que le champ d'intervention du fonds humanitaire couvre le monde entier. Après la réduction de 9 millions de francs

opérée par l'Assemblée nationale, la disproportion est encore plus flagrante, puisque les crédits passent à 99,5 millions de francs.

L'insuffisance des moyens consacrés à la coopération militaire ressort également, si l'on compare ces crédits aux moyens dégagés par le ministère délégué à la coopération. Ils s'élèvent à 776 millions de francs pour l'Afrique subsaharienne, contre 88,5 millions de francs, après examen des crédits par l'Assemblée nationale, pour le reste du monde.

Cette insuffisance est particulièrement regrettable, si l'on considère que la présence de ces coopérants peut conduire la France à conquérir des marchés qui manquent cruellement à nos industries, lesquelles risquent d'être condamnées à moyen et à court terme.

J'ai gardé pour la fin, monsieur le ministre, les crédits destinés à l'assistance aux Français de l'étranger, fort heureusement préservés par l'Assemblée nationale, mais qui ne représentent que 130 millions de francs. A titre de comparaison, mon modeste département des Deux-Sèvres, avec 350 000 habitants, consacre 330 millions de francs à l'aide sociale.

Les réductions de crédits adoptées par l'Assemblée nationale me semblent donc sévères. Mais, monsieur le ministre, vous vous en êtes accommodé devant leurs auteurs, et je ne peux donc vous défendre contre votre gré.

En conclusion, la participation du Quai d'Orsay à l'effort de rigueur, si elle me semble incontournable dans la situation économique actuelle, ne risque pas moins d'altérer les moyens de notre politique étrangère à plus ou moins long terme. L'avenir se prépare maintenant. Nous devons donc être vigilants et veiller au maintien de notre outil diplomatique. Le budget des affaires étrangères doit être considéré comme un investissement.

Enfin, peut-être faudra-t-il, dans ce contexte budgétaire difficile, opérer des choix de fond et privilégier notre présence dans certaines régions, dont l'ensemble des experts s'accordent à dire qu'elles sont promises à un grand développement.

De même, notre effort vers l'Est est « squelettique », pour reprendre vos propos, monsieur le ministre, en comparaison avec l'Afrique. Aussi aurons-nous pendant longtemps encore les moyens de tout faire ? L'heure des choix approche. Nous ne sommes pourtant peut-être pas mûrs pour les assumer. Votre rapporteur tenait néanmoins à souligner ce problème.

Notre interrogation porte bien sur la possibilité pour le Quai d'Orsay de pouvoir supporter de telles restrictions sans préjudice grave pour le deuxième réseau diplomatique du monde.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, après avoir pris acte de l'ensemble de ces restrictions, a néanmoins décidé, monsieur le ministre, d'émettre un avis favorable sur votre budget. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Penne, rapporteur pour avis.

M. Guy Penne, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées pour les relations culturelles extérieures et la francophonie. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la lutte contre les déficits publics, dont on conçoit qu'elle constitue un enjeu important pour notre économie et la progression de l'Union européenne, n'épargne

pas, c'est le moins que l'on puisse dire, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, la DGRCSST.

Pourtant, avec 35 p. 100 des crédits du ministère des affaires étrangères, la DGRCSST doit conduire une diplomatie culturelle destinée à conforter notre influence politique dans le monde, mais aussi, ce qui est essentiel, à ouvrir les opportunités industrielles et commerciales qui conditionnent une large part de notre développement économique.

Les crédits d'intervention, qui sont pour la direction générale le fer de lance de sa mission, sont amputés, d'une année sur l'autre, de 177 millions de francs, soit une diminution de 5,30 p. 100.

Cette réduction affectera de nombreux projets de coopération et entraînera une diminution de 73 millions de francs pour nos actions au Maghreb, de 9 millions de francs en Asie et de 13 millions de francs dans les pays d'Europe centrale et orientale.

A cet égard, je rappellerai que les crédits bilatéraux destinés à l'ensemble de ces pays d'Europe centrale sont inférieurs à ceux que nous octroyons à un seul pays africain. Il ne s'agit bien évidemment pas de sacrifier celui-ci à ceux-là, mais rappelons-nous que ces pays seront demain nos partenaires dans une Union européenne où notre influence culturelle, à travers notamment celle de notre langue, risque d'être progressivement marginalisée.

Cette diminution des crédits d'intervention de la direction générale pour l'Europe de l'Est est à comparer à la dotation consacrée par la France aux programmes européens PHARE et TACIS, qui atteint 2 milliards de francs. Je doute que le caractère multilatéral de notre aide aux pays d'Europe centrale et orientale soit, à terme, source de bénéfices politiques ou commerciaux, à l'inverse de l'Afrique, où notre présence ancienne garantit un taux de retour favorable.

Je ne reviendrai par sur les crédits de fonctionnement de la direction générale, qui s'élèveront, en 1996, à 1,9 milliard de francs, soit une hausse de 2,7 p. 100 par rapport à 1995.

S'agissant des dépenses d'investissement, qui devraient permettre la construction du centre culturel de Santiago du Chili et l'achat de l'école française de Damas mais qui ne vont malheureusement pas résoudre les problèmes urgents auxquels nous sommes confrontés à Prague, je me félicite de la dotation, même modeste, d'un fonds d'aide-projet comparable, dans son mécanisme, au fonds d'aide et de coopération.

Je souhaiterais m'arrêter à présent sur trois points particuliers, à savoir l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, le regroupement de nos différents services d'action culturelle et, enfin, l'audiovisuel extérieur.

L'Agence, dans le projet de budget pour 1996, paraît relativement préservée puisque sa dotation augmente de 50 millions de francs. Toutefois, le regrettable processus de substitution des professeurs résidents aux professeurs expatriés se poursuit, à concurrence de 28 emplois cette année.

Je crois que le procédé atteint aujourd'hui ses limites. Un taux significatif d'expatriés dans ce réseau doit traduire la volonté de l'Etat de considérer nos établissements à l'étranger comme des relais de l'enseignement national. Diminuer encore la part de ces enseignants expatriés serait le signal d'une certaine banalisation.

Il en résulte aussi une grave injustice. Les établissements aisés, situés dans des pays à haut niveau de vie, pourront recruter des résidents avec une rémunération

voisine de celle des expatriés. Les autres risqueront d'être placés devant cette alternative : fermer des classes ou recruter des personnels peu expérimentés.

Les critères de recrutement des personnels ne peuvent être uniquement financiers. Ils doivent tenir compte surtout de la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, notre réseau devient souvent une structure d'enseignement de substitution. Les établissements français sont pris d'assaut par les nationaux influents, ce qui pourrait, par facilité, dispenser les responsables de réfléchir aux réformes pourtant indispensables de leur propre système éducatif.

Enfin, la réforme de 1990 n'a pas mis un terme à la hausse continue des droits de scolarité, ce qui entraîne une frustration durable parmi nos compatriotes. Une enquête de l'Agence a démontré qu'en monnaie locale la hausse des droits est en moyenne de 10 p. 100 d'une année sur l'autre.

S'agissant de nos centres et de nos instituts culturels, le réseau devient plus cohérent et ses différents éléments se coordonnent. Une instance nouvelle voit le jour. Il s'agit du centre culturel et de coopération linguistique qui regroupe les centres culturels et les bureaux de coopération linguistique et éducative.

Toutefois, si le réseau se renove, l'évolution à la baisse de sa dotation tend à le fragiliser. Celle-ci est en recul de 6,2 p. 100 par rapport à 1995, alors même que les capacités d'autofinancement des centres et des instituts ont atteint leur limite. Les recettes en effet diminuent dans presque tous les établissements. Cette situation dégrade l'ambiance et une partie importante des personnels des centres continue, en conséquence, d'être confrontée à de graves incertitudes en matière de carrière et de rémunération.

Ma dernière observation portera sur l'audiovisuel extérieur.

Le conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, le CAEF, qui s'est réuni la semaine dernière, a confirmé les orientations définies par celui d'avril 1994, qui prévoyait un plan quinquennal pour l'audiovisuel extérieur.

Les dernières décisions prises consacrent la tendance au regroupement des différents opérateurs. Un pôle audiovisuel est créé, regroupant notamment France Télévision, TV5 et Canal France International, RFI. Par ailleurs, Radio-France internationale, RFI, constituera le pôle radiophonique avec Radio France et la SOMERA. Cette implication de nos sociétés nationales dans chacune des deux entités de l'audiovisuel extérieur permettra de conforter et d'appuyer leurs ambitions internationales jusqu'à présent fort timides.

Dans ce domaine, dans lequel de nombreuses actions sont entreprises avec des moyens pourtant très mesurés, il convient aussi de s'interroger sur les finalités de la politique engagée.

Il faut ainsi faire la part entre ce qui relève, d'une part, de notre mission de souveraineté, laquelle consiste à être présents partout, et ce qui procède, d'autre part, de la logique commerciale, qui privilégie, par exemple, tel ou tel mode de diffusion.

Enfin, nos producteurs audiovisuels doivent s'impliquer davantage dans la conception de produits exportables attractifs, comme les films ou les fictions, même si cela entraîne, compte tenu d'une législation française assez contraignante, une réduction provisoire des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Il nous faut donc adopter désormais une stratégie différenciée en fonction des pays visés, et plus précisément de leur niveau de solvabilité, adopter ici une attitude commerciale, continuer ailleurs d'aider à la construction de systèmes audiovisuels locaux qu'il ne faut pas sacrifier.

De même, certains programmes pourraient ne pas être diffusés en français mais permettre la promotion des images françaises et d'une lecture française de l'actualité mondiale.

Entre stratégie de présence et stratégie d'influence, logique d'assistance et logique commerciale, logique francophone et logique de message, des choix restent à opérer qui, dans un contexte technique en mutation, conditionnent pour demain la crédibilité du paysage audiovisuel extérieur français.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le niveau des ressources pour la direction générale en 1996 est très préoccupant. Il le sera d'autant plus s'il est l'objet en cours d'année des mêmes annulations que celles qui ont affecté l'exercice 1995 à concurrence de 220 millions de francs, collectif de fin d'année compris. MM. Chaumont et Dulait ont présenté les mêmes remarques et manifesté les mêmes inquiétudes.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'action culturelle extérieure. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

(M. Jacques Valade remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES VALADE vice-président

M. le président. La parole est à M. Bordas, rapporteur pour avis.

M. James Bordas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les relations culturelles, scientifiques et techniques. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les crédits consacrés aux relations culturelles, scientifiques et techniques devraient représenter le tiers du projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1996. Ils devraient atteindre 5,253 milliards de francs, en tenant compte des modifications votées par l'Assemblée nationale, dont je dois ici me féliciter qu'elles aient, pour l'essentiel, épargné la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Par rapport aux crédits inscrits dans la loi de finances initiale pour 1995, le projet de budget des relations culturelles extérieures connaîtrait donc une diminution de 1,94 p. 100 en 1996.

Cette évolution traduirait à la fois la participation de la direction générale à l'effort de rigueur - ses crédits d'intervention devraient régresser de près de 180 millions de francs - et la confirmation des priorités de la politique culturelle extérieure, à savoir l'enseignement scolaire à l'étranger, l'audiovisuel extérieur, le redéploiement des crédits vers les pays de l'ancienne Indochine et les pays de l'Europe centrale et orientale, priorités auxquelles sont affectées les principales mesures nouvelles.

C'est, malheureusement, à dessein qu'il me faut ici employer le conditionnel. Depuis 1991, en effet, les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques sont constamment remis en

question en cours d'exercice, et dans des proportions non négligeables puisque les crédits annulés ont représenté, chaque année, entre 4 p. 100 et 10 p. 100 de l'enveloppe votée par le Parlement.

En 1995, et compte tenu de l'arrêté du 15 novembre, les amputations subies par l'action culturelle extérieure auront porté sur 306 millions de francs et 5,7 p. 100 des crédits inscrits en loi de finance initiale.

Certes, me direz-vous, mes chers collègues, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques n'est pas l'unique victime de ces pratiques que nous sommes unanimes à condamner. Pour autant, les régulations me paraissent revêtir, dans ce cas, une particulière gravité.

Tout d'abord, elles ont pris le relais d'importantes économies destinées, au début des années quatre-vingt-dix, à résorber le « trou financier » de 220 millions de francs, constaté en fin de gestion 1989, qui résultait d'une surprogrammation excessive des crédits de coopération.

L'administration s'est dotée des outils de gestion qui la mettent désormais à l'abri de tels dérapages, et l'on doit s'en féliciter. Il ne faut pas oublier cependant que l'assainissement des finances de la direction générale s'est faite au prix d'une importante compression des programmes de coopération.

Ensuite, les annulations supportées chaque année par la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques sont particulièrement importantes. La tentation est grande, en période d'austérité budgétaire, de réduire en priorité les crédits du ministère des affaires étrangères, pour la défense desquels on ne court aucun risque de « faire descendre les gens dans la rue ». De plus, et parce qu'elle concentre une part importante des crédits d'intervention du ministère des affaires étrangères, la direction générale fait traditionnellement office de « victime expiatoire » pour le Quai d'Orsay.

En choisissant de faire supporter une part non négligeable des crédits annulés par l'Assemblée nationale par les contributions volontaires, vous avez, monsieur le ministre, pris une décision courageuse. Le rapporteur que je suis ne peut que s'en féliciter puisque cette décision permet de préserver l'effort consenti en faveur de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Enfin, nos « budgétaires » oublient trop souvent que la définition de l'action culturelle et scientifique extérieure engage la France auprès de ses partenaires étrangers. La programmation des interventions subit, du fait des régulations budgétaires, des ajustements quasi permanents, contraignant la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques à geler puis à annuler de nombreux projets de coopération. Outre qu'ils compliquent la tâche des services gestionnaires et perturbent le rythme d'exécution des projets, ces « coups d'accordéon » à répétition suscitent l'incompréhension de nos partenaires étrangers et portent finalement atteinte au crédit de la France hors de ses frontières.

Les régulations budgétaires sont - ne l'oublions pas - une spécificité française. Comment se fait-il que nous ne puissions pas parvenir, lors de l'élaboration du budget, à la définition d'une enveloppe réaliste et intangible des moyens affectés à chaque action ?

Ces pratiques, qui rendent quasiment impossible la définition d'une politique cohérente, sont d'autant plus regrettables que la direction générale des relations cultu-

relles, scientifiques et techniques s'est engagée depuis deux ans dans une réforme considérable de ses circuits de décision et de ses modes de gestion.

Cette réforme « en cent points », dont les effets sont d'ores et déjà perceptibles, tend à renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique mise en œuvre, grâce, d'une part, à un rapprochement des réseaux à l'étranger visant à offrir une façade unifiée de la coopération culturelle, linguistique et bientôt scientifique, et, d'autre part, à une restructuration de l'administration centrale.

Je vous livrerai enfin les réflexions que m'inspirent les deux grands chantiers de l'action culturelle extérieure : l'action audiovisuelle extérieure et l'enseignement français à l'étranger.

Le conseil audiovisuel extérieur de la France, qui s'est réuni le 23 novembre dernier, a confirmé, pour l'essentiel, les orientations arrêtées en 1994, qui ont trouvé leur traduction dans la définition du plan d'action quinquennal, lequel est présenté dans mon rapport écrit. La principale innovation porte sur l'accentuation de la réorganisation de l'audiovisuel extérieur que consacre la création d'un holding, « Télévision France International », regroupant Canal France International et TV 5.

La France dispose à l'étranger d'un réseau d'établissements scolaires unique au monde. Depuis le 1^{er} janvier 1991, l'ensemble des moyens consentis à l'enseignement français à l'étranger se trouvent rassemblés au sein d'une agence, établissement public administratif institué par la loi du 6 juillet 1990.

Cette centralisation des moyens s'est accompagnée d'une réforme des modalités de rémunération des personnels enseignants, qui visait à mettre un terme aux inégalités de traitement servi aux titulaires de l'éducation nationale recrutés localement. Après cinq années d'application, le bilan que l'on peut dresser de ces réformes est, me semble-t-il, mitigé.

La création de l'Agence a incontestablement permis de renforcer la cohérence de l'action éducative extérieure. Elle a aussi contribué, d'une certaine manière et dans certaines limites toutefois, à « sanctuariser » les crédits destinés à l'enseignement français à l'étranger, qui atteignent près de 1,8 milliard de francs et sont répartis entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la coopération.

La réforme des modalités de rémunération des enseignants titulaires a eu cependant une conséquence négative : elle a figé les possibilités de recrutement d'enseignants titulaires de l'éducation nationale offertes aux établissements.

Jusqu'en 1990, en effet, les chefs d'établissement ou les associations de parents d'élèves gestionnaires des écoles conventionnées évaluaient librement le nombre d'enseignants titulaires qu'il leur fallait recruter localement pour compléter les emplois pourvus par l'affectation d'enseignants expatriés.

Désormais, c'est l'Agence qui procède à la répartition des postes de tous les enseignants titulaires, qu'ils soient expatriés ou « résidents », c'est-à-dire recrutés dans le pays d'accueil. Elle le fait naturellement en fonction des postes budgétaires inscrits sur ses cadres d'emploi.

La réforme de 1990 contraint donc les établissements qui n'ont pu bénéficier d'un nombre suffisant d'enseignants titulaires à se tourner, pour faire face à leurs besoins, vers le recrutement local d'enseignants non titulaires de l'éducation nationale, au détriment de la qualité de l'enseignement dispensé par ces établissements.

On constate par ailleurs une augmentation continue et préoccupante des droits de scolarité versés par les parents d'élèves français. Sur deux ans, entre la rentrée de 1993 et celle de 1995, ces droits, exprimés en monnaie locale, ont progressé de 42,32 p. 100 en moyenne dans les écoles françaises à l'étranger.

Certes, depuis la création de l'Agence, un effort très sensible a été accompli pour réévaluer l'enveloppe de crédits affectée au service des bourses : elle est passée de 102 millions de francs en 1991 à 185 millions de francs en 1995, soit une progression de plus de 80 p. 100 en francs courants.

Dans le même temps, l'Agence a procédé à une réforme importante du système d'attribution des bourses scolaires, qui tend à assurer la gratuité de l'enseignement pour les familles à faible revenu et à mieux prendre en considération les réalités locales.

Il n'est pas certain, toutefois, que ces efforts parviennent à compenser, à l'avenir, l'inflation continue des frais de scolarité.

Force est enfin de constater que le vaste redéploiement des moyens de l'enseignement scolaire à l'étranger, que devait favoriser la centralisation de ces moyens au sein de l'Agence, ne pourra s'opérer que de façon très progressive. Deux phénomènes se conjuguent en effet pour limiter tout mouvement de fond en ce domaine.

Le premier phénomène tient à la difficulté de revenir sur l'acquis. L'exemple de l'Espagne est, à cet égard, particulièrement significatif. Justifiée à l'époque du franquisme, l'importance de la coopération éducative mise en œuvre dans ce pays se trouve aujourd'hui dépourvue de fondement. Or l'Espagne continue actuellement à bénéficier, toutes catégories confondues, de 542 postes d'enseignant titulaire, soit près du dixième des postes budgétaires ouverts à l'Agence. On peut se demander s'il ne serait pas opportun de redéployer aujourd'hui une partie de cet effort vers la coopération scientifique, ce qui permettrait, dans le même temps, de dégager des effectifs d'enseignants qui pourraient être plus utiles dans d'autres régions du monde.

Le second phénomène résulte de la faiblesse des crédits d'investissements dont dispose l'Agence pour faire face à des besoins nouveaux. Ces crédits, qui suivent cependant une courbe ascendante, devraient plafonner à 23,7 millions de francs en 1996. Ils ne permettront pas à l'Agence de répondre favorablement à toutes les demandes d'ouverture de nouveaux établissements qui sont aujourd'hui formulées.

Puisqu'il me faut conclure, monsieur le ministre, je le ferai en vous indiquant que la commission des affaires culturelles a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des relations culturelles, scientifiques et techniques inscrits dans le projet de loi de finances pour 1996, en souhaitant explicitement qu'ils ne soient pas amputés en cours d'exercice. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste. - Mme Monique ben Guigua applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Legendre, rapporteur pour avis.

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la francophonie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est la première fois qu'il m'est donné de rapporter les crédits de la francophonie dans le cadre du budget du ministère des affaires étrangères, puisque ces crédits étaient précédemment étudiés à l'occasion de l'examen du budget du ministère de la culture.

Je me réjouis de cette évolution, monsieur le ministre. En effet, l'action de la France à l'étranger constitue un tout, et il me semble donc bon que la coopération et la francophonie relèvent de votre autorité. L'an dernier, j'avais d'ailleurs moi-même souhaité ce rattachement de la francophonie au ministère des affaires étrangères.

Ce rassemblement des compétences appelle néanmoins certaines remarques de ma part.

Monsieur le ministre, je vous ferai tout d'abord part de mon désir de vous voir aller un peu plus loin dans ce domaine.

Les crédits relatifs aux relations culturelles extérieures ont été évoqués au travers de l'excellent rapport de notre collègue James Bordas. Par ailleurs, vous avez à vos côtés un secrétaire d'Etat à la francophonie. Ne serait-il pas bon qu'un ministre placé sous votre autorité soit en charge de l'ensemble de la diplomatie culturelle de la France, grande tradition de notre pays, qui correspond à l'action menée dans le domaine de la francophonie ?

Mais il faut tenir compte du succès inégal remporté ailleurs dans la diffusion de notre langue et de notre culture. Après tout, qu'est-ce qu'un Etat francophone si ce n'est un Etat dans lequel, un jour, l'amour de notre langue et de notre culture a été tel qu'il est devenu un membre du club de la francophonie ? La Roumanie est, en ce domaine, un bon exemple.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je formule à nouveau le souhait de voir un jour à vos côtés un ministre en charge de la francophonie, des relations culturelles extérieures et - pourquoi pas ? - de l'audiovisuel extérieur de la France, c'est-à-dire des principaux moyens permettant de faire connaître l'action de la France à l'étranger.

Mais le fait que la francophonie relève maintenant du ministère des affaires étrangères ne doit pas faire perdre de vue la nécessité d'une liaison très étroite avec le ministère qui reste, en France, responsable de la francophonie que je pourrais qualifier d'« intérieure ». En effet, le ministre de la culture a gardé sous sa responsabilité la délégation générale à la langue française.

Je me trouve donc devant une situation un peu particulière : avec qui vais-je pouvoir faire le bilan de l'application de la loi Toubon, qui a tout de même été un élément essentiel de l'action du précédent ministre de la francophonie ?

Je me suis autoproclamé rapporteur, en quelque sorte, de cet aspect des choses, lors de l'examen, par le Sénat, des crédits du ministère de la culture. Je crois, en effet, que le ministre de la culture, en France, reste bien aussi le ministre de la langue française. Mais il ne faudrait pas, pour autant, qu'il n'y ait pas de rapports sur ce point, entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture.

En effet, nous avons constaté combien la place faite à notre langue, en France, est un signe auquel sont très attentifs ceux qui, à l'étranger, sont attachés à la langue et à la culture françaises.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis. Faut-il indiquer, une fois de plus, combien les intellectuels québécois ont souvent été choqués du peu de soin que nous prenions du visage français de Paris, alors qu'ils mènent un combat beaucoup plus difficile pour le visage francophone de Montréal sur les bords du Saint-Laurent ? Il y a un rapport entre les deux, et c'est pourquoi la loi Toubon était d'abord un signe très fort à destination des pays

étrangers de notre volonté de respecter notre langue en France pour qu'elle soit aussi respectée et rayonnante à l'extérieur.

Je ne pouvais pas ne pas évoquer ce point ici. Il sera important d'être attentif à la façon dont la loi sur la langue française sera appliquée en France, car on ne manquera pas, à l'extérieur, d'en faire la remarque et d'en tirer les conséquences.

Je citerai ici une formule de Philippe Sollers, qui me paraît tout résumer et que M. le Président de la République a d'ailleurs tenu à utiliser lors de son récent voyage dans le Val-d'Aoste : « Il n'y a pas de crise de la langue. Il y a une crise de l'amour de la langue », a dit Philippe Sollers, parlant de la langue française.

Il appartient au ministre de la culture de veiller à ce que, en France, nous aimions notre langue. Il vous appartient, monsieur le ministre, avec les services qui relèvent de votre autorité, de répondre à cet amour de la langue française ; ce dernier, qui est encore si fort à l'extérieur, est sans doute l'une des plus belles raisons, actuellement, de militer pour que votre ministère dispose bien de tous les crédits dont il a besoin.

Je souhaite aussi, monsieur le ministre, évoquer la nécessaire simplification des structures de la francophonie. En effet, coexistent dans ce domaine un Haut conseil de la francophonie, un Conseil supérieur de la langue française, une conférence ministérielle de la francophonie, qui est actuellement chargée de la préparation du sommet de Cotonou, et un Conseil permanent de la francophonie, qui se réunissait hier.

Nous ne savons donc parfois plus très bien comment, dans ce monde un peu compliqué de la francophonie, sont prises les décisions ! C'est très fâcheux car, quand les modes de décision ne sont pas clairs, la pertinence des décisions peut être sujette à caution.

Ce que j'attends donc - entre autres - du nouveau sommet de la francophonie, qui va se tenir à Cotonou dans quelques jours, c'est, bien sûr, la simplification des structures de la francophonie multilatérale, afin que soient prises des décisions nettes selon des procédures claires, pertinentes et efficaces.

On parle de l'institution d'un secrétariat général de la francophonie. Voilà qui répond au souhait de notre commission et de son rapporteur, à condition, bien sûr, que nous ne nous payions pas de mots : il doit bien s'agir d'un secrétariat général, expression permanente de la politique définie par les chefs d'Etat et de gouvernement, et de la francophonie, et non pas d'un « surveillant général » des opérateurs de la francophonie qui consacre l'essentiel de son temps à gérer ces opérateurs, alors qu'il doit en être clairement distinct pour pouvoir, dans certains cas, jouer le rôle d'arbitre entre eux.

J'espère aussi, que, cette année encore, le sommet de Cotonou sera l'occasion de définir clairement une programmation financière des actions envisageables dans le biennium 1996-1997. C'est d'ailleurs l'intérêt de votre ministère, monsieur le ministre car, si les crédits sont prévus dans l'accord multilatéral, vous aurez toutes chances de les voir inscrits au budget de l'an prochain !

Je souhaite encore que, parmi les priorités qui seront arrêtées à Cotonou, figure bien une aide significative à la restauration des systèmes éducatifs africains. (*M. Jacques Godfrain, ministre délégué, à la coopération, entre dans l'hémicycle.*) Je sais que M. le ministre de la coopération, qui nous rejoint, et que je salue, est conscient de ce problème.

Pourra-t-on encore parler de pays francophones si leurs systèmes éducatifs s'effondrent ? Or on constate aujourd'hui une baisse de la qualité de l'enseignement du français dispensé à la population des pays francophones d'Afrique. Cela concerne bien sûr ces pays, mais cela nous concerne aussi au premier chef.

Il est une autre priorité - vous l'avez vous-même rappelée tout à l'heure, monsieur le ministre -, c'est la définition, entre les pays francophones d'Afrique, d'un espace de sécurité.

L'Afrique francophone a connu des drames, et la menace de nouveaux drames est toujours présente. Qui d'entre nous aurait imaginé, lors de la tenue du sommet de Maurice, qu'un pays francophone présent à Maurice, le Rwanda, serait la proie, quelques mois plus tard, d'un génocide abominable qui est dans toutes les mémoires ?

Nous ne sommes pas à l'abri du risque de reprise de tels événements. Je vous ai interrogé récemment encore, monsieur le ministre, sur la situation qui règne au Burundi, sur la menace de guerre civile latente qui est au cœur des préoccupations de tous les observateurs.

Nous ne pourrions pas parler de sécurité et de solidarité dans l'espace francophone et au sein des pays francophones si nous ne faisons pas, aujourd'hui, le maximum pour éviter le retour de tels drames.

Je sais que vous souhaitez que se tienne une conférence des pays de la zone des Grands lacs. Cette initiative semble se heurter à des difficultés. Il faut, cependant, que la demande de la France soit entendue, ou alors que les responsabilités soient clairement établies, car nous savons assez bien qui sont les principaux responsables de la tension qui règne actuellement au Burundi.

Au moment où les chefs d'Etat et de gouvernement vont se réunir à Cotonou, je tiens à souligner l'urgence, à leurs côtés, d'une francophonie parlementaire qui souhaite travailler en liaison étroite avec eux.

Cette francophonie s'exprime, vous le savez, à travers l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, dont le rôle politique a été reconnu lors du sommet de Maurice.

Nous souhaitons vivement que la délégation de l'Assemblée internationale des parlementaires francophones qui sera présente à Cotonou puisse non seulement être invitée aux cérémonies protocolaires d'inauguration et de clôture du sommet, mais également être autorisée à suivre les débats de caractère politique.

Que sont en effet les parlementaires sinon des responsables politiques, des hommes et des femmes qui, dans leur pays respectif, votent le budget et qui ne comprendraient donc pas qu'on les tienne à l'écart de ce qui constitue l'essentiel de leur fonction ?

J'en viens aux crédits de la francophonie.

Je me suis souvent demandé, même avant de voir ces crédits débattus dans le cadre du ministère des affaires étrangères, s'il était vraiment légitime qu'il y ait un rapporteur budgétaire des crédits de la francophonie multilatérale, tant ces crédits sont faibles, au sens propre - de l'ordre de 64 millions de francs. Bien des maires, dans cette enceinte, gèrent des budgets municipaux infiniment plus importants !

Cela étant, que ces crédits soient faibles n'empêche pas qu'on les gèle ! C'est en effet sans grand plaisir que le rapporteur du présent budget que je suis à vu, dès le mois de février 1995, les modestes crédits dont avait été dotée la francophonie faire l'objet d'un gel, suivi, bien évidemment, de quelques annulations.

Je veux donc joindre ma voix à celles de mes collègues pour dire que nous ne supportons absolument plus de telles manières de faire. Il nous faut le dire ici, tout en étant tout à fait solidaires de la politique courageuse qui est menée globalement par le Gouvernement et par sa majorité.

Nous savons qu'il est particulièrement facile d'amputer ou de diminuer les crédits budgétaires de la francophonie ou, plus généralement, des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Hélas !

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis. Vous n'êtes pas en situation, monsieur le ministre, de défiler avec vos services dans les rues. Il appartient donc aux parlementaires, et éventuellement à ceux de la majorité, de dire au Gouvernement qu'ils pourraient quelque peu se mutiner si l'on allait trop loin dans ce domaine.

Si j'ai été autorisé par la commission des affaires culturelles du Sénat à vous dire qu'elle approuvait, cette année encore, les crédits de la francophonie, je dis tout aussi simplement que le rapporteur que je suis ne recommandera pas nécessairement, l'an prochain, l'adoption de ces crédits si l'on devait aller à la facilité, c'est-à-dire vous supprimer des crédits.

De telles suppressions peuvent parfois avoir pour conséquence d'interrompre des actions menées à l'étranger, ce qui entache l'image et le renom de la France, alors même que les sommes en cause sont faibles et que, pour rétablir les relations rompues, il faut souvent, quelques années plus tard, dépenser beaucoup d'énergie et bien plus d'argent. (*Mme Monique ben Guiga applaudit.*)

En conclusion, monsieur le ministre, je tiens à affirmer avec force que la francophonie, dans notre esprit, doit rester une priorité pour la France.

C'est une affaire sérieuse, et c'est une affaire d'actualité.

Parler de francophonie, c'est parler du drame vécu par certains pays francophones comme le Rwanda ou le Burundi.

Parler de francophonie, c'est parler du Liban, de la nécessaire restauration de son indépendance, de sa liberté, de l'affirmation de cette culture francophone qui, avec d'autres, constitue sa personnalité.

Parler de francophonie, c'est parler du Québec, tant il est vrai que nous avons tous vécu intensément le débat qui a eu lieu dans ce pays si cher à notre cœur, si proche de nous et avec lequel nous devons garder des rapports directs forts et étroits.

Parler de francophonie, c'est parler de l'Algérie, qui n'est certes pas, officiellement, un pays francophone, mais où - comment l'oublier ? - se trouve l'un des plus grands ensembles de population francophone et où la place de la langue française, nous le savons, a soulevé un grand débat.

A l'occasion de la dernière révision constitutionnelle, le Sénat avait souhaité, que l'attachement de la France à la francophonie soit inscrit dans la Constitution. Un amendement allant dans ce sens, cosigné par MM. Maurice Schumann, Xavier de Villepin et moi-même, avait été adopté par le Sénat.

Le Gouvernement n'a pas pensé pouvoir nous suivre, à l'occasion de cette révision. Qu'il me soit cependant permis de rappeler le souhait du Sénat de voir constituer la francophonie.

Je me permet de penser, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de tel ou tel sommet francophone l'annonce d'une volonté gouvernementale forte dans ce domaine aurait incontestablement un grand écho.

Je veux, enfin, attirer votre attention, monsieur le ministre, sur quelques orientations qui me paraissent prioritaires.

Vous avez parlé des autoroutes de l'information, et vous avez eu raison. J'ai voulu, à l'occasion de ce rapport, faire le point sur les industries de la langue, dont on parle un peu en France, mais au sujet desquelles il est tout de même difficile de constater une volonté ou une réelle concertation.

Nous avons sans doute un retard à rattraper. Il nous faut donc travailler en liaison avec d'autres francophones, en particulier les Québécois, dans le domaine des autoroutes de l'information. Il y va, vous le savez, de la place de notre langue au niveau international. Si nous ne prenons pas, maintenant, les mesures nécessaires, nous accumulerons un retard difficilement rattrapable.

Je veux dire aussi combien nous ne pouvons pas nous payer de mots quant à la place du français dans les institutions internationales.

La place du français à l'ONU est un combat permanent. Elle n'est pas assurée, même quand les structures de l'ONU siègent dans un milieu francophone : elle est menacée à Genève et jusque et y compris à Paris, à l'UNESCO. Il nous faut donc faire preuve d'une détermination sans faille et d'une vigilance permanente.

Je suis encore plus préoccupé par la place du français dans l'Union européenne. A juste titre, M. le premier ministre a dit que le rôle international du français se jouerait quant à la place qui restera ou non la sienne au sein de l'Union européenne.

Trop d'exemples, aujourd'hui, nous montrent que cette place n'est pas toujours respectée. Ainsi, il est inacceptable que l'Union européenne rédige actuellement un certain nombre de documents à destination des pays d'Europe centrale et orientale, qui ont vocation à nous rejoindre bientôt, uniquement en anglais. C'est donner le sentiment que l'anglais serait la langue des relations internationales de l'Union européenne à des pays qui vont nous rejoindre et qui ont souvent une vieille tradition d'attachement et d'intérêt pour la culture française.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de faire les plus énergiques représentations sur ce point afin que soit mis un terme à cette dérive.

La francophonie, monsieur le ministre, c'est ce rassemblement de pays qui considèrent qu'après tout la langue française, c'est aussi un constituant important de leur culture et de leur personnalité. Le français a cessé de nous appartenir comme un bien propre. Nous pouvons en être fiers et nous en réjouir.

Je souhaite, monsieur le ministre, que, vous qui partagez cette analyse et cette volonté, vous ayez les moyens, pour l'avenir, de réaliser cette exigence. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est M. le président de la commission. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a approuvé les crédits du ministère des affaires étrangères pour 1996. Elle l'a fait, toutefois,

je dois vous l'avouer, avec davantage de préoccupations que d'enthousiasme, en raison seulement de sa conviction qu'il n'y a, aujourd'hui, pas d'autre solution que la politique budgétaire restrictive et rigoureuse qui est conduite.

Il reste que, s'il n'y a aucune hypothèse d'aisance budgétaire dans les années qui viennent, l'instrument diplomatique français doit permettre à notre pays de continuer à mener la politique internationale ambitieuse et à vocation mondiale qui le caractérise. Cet outil ne saurait donc être indéfiniment contracté et réduit.

Je me limiterai, sur cet aspect budgétaire et administratif des choses, après les interventions de nos rapporteurs, à trois brèves observations.

Je voudrais d'abord saluer - et notre commission y attache une grande importance - la mise en place, à partir de 1996, d'un budget de l'action extérieure de la France qui, s'il ne donnera pas à votre ministère des crédits supplémentaires, permettra au moins d'apprécier plus précisément l'ensemble des moyens consacrés par notre pays à son action à l'étranger et sera, je n'en doute pas, riche de précieux enseignements.

Mais espérez-vous, monsieur le ministre, pouvoir aller plus loin et tenter de réduire cette singularité française qui fait que vous ne maîtrisez que l'action diplomatique proprement dite alors que l'action économique et financière extérieure est entre les mains d'un autre ministère ?

En ce qui concerne la réforme de l'aide publique au développement, il s'agit d'une initiative importante qu'avait souvent suggérée notre commission. Mais comment s'opère concrètement, monsieur le ministre, le rapprochement entre les services de la rue Monsieur et ceux du Quai-d'Orsay ? Et où en est, là encore, l'évolution nécessaire des relations avec les services dépendant du ministère des finances ?

Je voudrais, enfin, souligner devant la Haute Assemblée le rôle capital de nos compatriotes établis à l'étranger au service de la France dans le monde et, en particulier, de la défense de ses objectifs économiques et culturels. La bataille de l'emploi se gagnera également à l'étranger, que ce soit en favorisant l'expatriation, dans de bonnes conditions, de nos compatriotes, ou en développant les investissements étrangers en France.

Il me paraît également important, monsieur le ministre, que le Gouvernement poursuive son action de solidarité à l'égard des Français d'Algérie. Je suis, sur ce point, quelque peu préoccupé par vos crédits.

Il va de soi qu'un instrument diplomatique doit être mis au service d'une politique étrangère ambitieuse, active et efficace. Je n'évoquerai ici, brièvement faute de temps, que les deux sujets majeurs que constituent la situation dans l'ex-Yougoslavie et la construction européenne.

Je souhaiterais toutefois également, monsieur le ministre, que vous puissiez faire le point devant le Sénat sur nos relations avec l'Algérie, au lendemain des élections présidentielles dans ce pays meurtri qui nous est si proche.

Tout n'est pas non plus réglé, loin s'en faut, sur le territoire ravagé de l'ex-Yougoslavie, malgré l'accord finalement arraché à Dayton, dont nous nous réjouissons tous, dans l'espoir qu'il marque effectivement une étape décisive sur le chemin de la paix en Bosnie.

Je ne souhaite pas jouer ici les Cassandra, mais les risques de graves désillusions me paraissent encore importants. Je ne prendrai qu'un exemple : celui de l'aménagement institutionnel d'une Bosnie-Herzégovine au sein de laquelle subsisteront deux entités conservant chacune le droit d'entretenir des « relations parallèles spéciales » avec

un Etat tiers. La tendance lourde joue - les négociations de Dayton l'ont confirmé - en faveur d'institutions communes faibles. Mais avons-nous mesuré les risques d'une solution qui pourrait n'être qu'une solution transitoire si elle portait les germes de l'éclatement de la Bosnie-Herzégovine, sans écarter, tôt ou tard, le risque d'une nouvelle guerre ?

Pouvez-vous nous préciser, dans ce contexte, monsieur le ministre, votre sentiment sur les suites du processus de paix, notamment sur la préparation de la conférence de Paris, qui doit sceller prochainement l'accord conclu, et sur la mise en œuvre de la très lourde mission d'interposition envisagée ?

Il reste que, si rien n'est acquis et si nous ne saurions mésestimer les difficultés qui nous attendent encore, nous pouvons, pour la première fois, espérer voir s'apaiser ce premier et terrible conflit de l'après-guerre froide. Il n'est dès lors, me semble-t-il, pas prématuré de tenter de tirer avec lucidité les premières leçons de ce qui demeurera historiquement, quelle que soit l'issue finale, un échec collectif. Je souhaiterais, à cet égard, vous livrer quelques réflexions.

Je voudrais d'abord rappeler le rôle, je crois déterminant, qui a été celui de la France - je tiens à nouveau à saluer nos soldats auxquels je veux une nouvelle fois rendre hommage de cette tribune - dans l'émergence du début d'une solution de la crise.

Le Président de la République a d'abord clairement précisé les enjeux pour les démocraties occidentales auxquelles il était interdit de démissionner devant des « barbaries d'un autre âge ». Il a surtout joint les actes à la parole, permis la mise en place de la Force de réaction rapide, et convaincu nos partenaires que la volonté politique affichée et l'action humanitaire n'étaient rien - ou, en tout cas, pas assez - sans la pression et la détermination militaires.

M. Adrien Gouteyron. Très bien !

M. Xavier de Villepin, *président de la commission des affaires étrangères.* Je voudrais ensuite évoquer l'attitude des Etats-Unis depuis le début de cette crise.

Nous nous réjouissons vivement de leur engagement, récent mais déterminé, au service de la paix, car la diplomatie américaine - lorsqu'elle se décide à prendre à bras-le corps un problème - parle, à l'inverse de l'Europe, d'une seule voix et dispose de moyens militaires adaptés.

Mais l'attitude de Washington est aussi apparue, pendant très longtemps, hésitante, réticente, et parfois contradictoire, fondée essentiellement sur le souci - qui demeure aujourd'hui encore vivace au Congrès - de ne pas envoyer de soldats américains au sol sur le continent européen ; c'est aussi un enseignement que nous devons retenir dans la perspective de la lente rénovation en cours de l'Alliance atlantique, les Européens n'ayant pas nécessairement vocation à devenir les fantassins de leurs alliés.

MM. Yves Guéna et Christian de La Malène. Très bien !

M. Xavier de Villepin, *président de la commission des affaires étrangères.* Enfin, pour l'avenir, que nous espérons pacifique, de l'ex-Yougoslavie, il me paraît paradoxal et, je le crois, injuste que la paix future apparaisse exclusivement comme une « paix américaine », alors que les Européens, et au premier chef les Français, ont payé le plus lourd tribut à cet effroyable conflit.

L'initiative que vous avez prise, monsieur le ministre, avec votre homologue allemand, voilà quelques semaines, en formulant une série de propositions pour que l'Union

européenne joue un rôle déterminant dans la reconstruction de l'ex-Yougoslavie, me paraît à cet égard particulièrement opportune ; pouvez-vous nous indiquer les réactions provoquées par ces propositions et leurs perspectives de mise en œuvre ?

Le conflit en Bosnie a aussi souligné d'un jour cruel la nécessité d'une politique étrangère et de sécurité européenne. Mais ce n'est là qu'un des enjeux très importants de la construction européenne dans les prochaines années.

Le premier de ces défis est naturellement constitué par la prochaine conférence intergouvernementale. Nous mesurons tous l'importance des enjeux : le premier est de doter l'Union européenne d'institutions plus efficaces et démocratiques pour rendre possible les élargissements futurs ; le second devrait être de bâtir l'union véritable de l'Europe en construisant, notamment dans les faits, une politique étrangère et de sécurité commune, qui reste aujourd'hui théorique.

L'ambition est vaste. On a parlé naguère d'un véritable « acte fondateur » de la Communauté et de réformes de grande ampleur. Mais peut-on encore y croire ? On évoque aujourd'hui une négociation strictement « ciblée » sur les questions institutionnelles. Même sur ce point, je ne vous cacherai pas mon inquiétude, tant m'apparaissent encore grandes les divergences entre les Quinze, entre « grands » et « petits » pays, et entre « grands » pays eux-mêmes.

M. Yves Guéna. Très bien !

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous préciser aujourd'hui la position du gouvernement français, même si l'importance du sujet justifiera pleinement l'organisation prochaine d'un débat d'orientation spécifique devant le Sénat ?

L'enjeu est d'autant plus grand que la réussite de l'étape institutionnelle de 1996 sera, à bien des égards, déterminante quant à la capacité de l'Europe d'affronter les autres moments de vérité qui l'attendent dans les années qui viennent : l'élargissement d'abord à des pays aussi nombreux et divers que les pays d'Europe centrale et orientale, Chypre ou Malte ; la mise en œuvre délicate de la monnaie unique, qui devra être accompagnée d'une relance simultanée de l'Europe politique ; enfin, ne l'oublions pas, le crucial rendez-vous budgétaire qui sera celui des moyens de l'Europe au tournant du siècle.

Bien d'autres sujets devraient être évoqués, à commencer par nos relations avec les pays méditerranéens au lendemain de la conférence de Barcelone, dont vous revenez, monsieur le ministre. Je ne le ferai pas, faute de temps. Je garde la conviction personnelle que ces échéances majeures nécessitent, aujourd'hui plus encore qu'hier, une impulsion conjointe de la part de la France et de l'Allemagne, dont la capacité d'entraînement est sans égale en Europe, et sans laquelle nous assisterions - c'est ma conviction - à l'inéluctable dilution de notre ambition européenne dans une simple zone de libre-échange.

Il en va, à mes yeux, de notre responsabilité historique devant les générations futures. La tâche est ardue pour défendre, face à des partenaires qui semblent parfois faire de la neutralité leur modèle de conduite internationale - un modèle qui n'est pas et qui ne sera pas le nôtre - notre idée d'une Union européenne économiquement forte, mais aussi politiquement active et respectée sur la scène internationale. Telle doit rester notre ambition.

Je sais que le Gouvernement partage cette conception. C'est, pour moi, une raison supplémentaire de lui apporter aujourd'hui mon soutien. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Je souhaite, dans un premier temps, répondre aux principales questions abordées par MM. vos rapporteurs, avant que les différents orateurs inscrits ne s'expriment.

Vous avez regretté, les uns et les autres, que ce projet de budget soit globalement trop modeste. Le ministre des affaires étrangères ne peut naturellement que se réjouir d'entendre les parlementaires réclamer davantage de moyens pour son action et pour ses services.

Je suis donc porté à considérer que toutes les interventions faites en ce sens par MM. les rapporteurs sont les bienvenues. On ne peut pas mieux les résumer qu'en reprenant la formule qui a été employée par M. de Villepin et selon laquelle il y a, dans son approbation des crédits, plus de résignation que d'enthousiasme.

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Absolument !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. J'ai fait rechercher, en francs constants et sur la base 100, l'évolution des crédits du ministère des affaires étrangères depuis 1981. (*Mme Monique ben Guiga proteste.*) L'année de référence n'est pas intentionnelle, madame !

Ces crédits sont passés de 100 en 1981 à 95 en 1985, ce qui devrait inciter à la prudence certains des orateurs qui sont intervenus ou qui vont le faire !

Entre 1986 et 1988, ces crédits ont connu une phase de redressement que je qualifierai, sans vouloir faire de la peine à personne, de redressement franchement léger, puisqu'ils sont passés de 95 à 97. Il est vrai que, dans une période d'austérité et de rigueur, ce n'est pas si mal ; c'est un petit progrès.

De 1988 à 1993 - je vais mettre du baume au cœur de ceux à qui je m'adressais tout à l'heure - les crédits du ministère des affaires étrangères ont connu une assez belle progression puisqu'ils sont passés de 97 à 115. Vous qui étiez préoccupée tout à l'heure, madame, du fait que j'aie pris comme année de référence 1981, vous voyez que je m'efforce d'être objectif !

De 1993 à 1995, les crédits sont passés de 115 à environ 112.

Enfin, en 1996, les crédits, qui marquent une légère inflexion, seront d'environ 111. La situation n'est pas si mauvaise ! D'autant que, il faut en tenir compte, pendant la période de référence, beaucoup de pays nouveaux se sont créés, d'où de nouveaux besoins et donc des questions à résoudre pour notre réseau diplomatique.

J'en profite pour dire que j'ai bien l'intention de procéder en 1996 à un examen d'ensemble de ce réseau. Il ne s'agira pas, pour faire plaisir à mon collègue du ministère des finances, de « tordre le cou » à quelques consulats ou ambassades. Tel n'est pas du tout mon projet. Il s'agira, à somme constante, de revoir ce réseau, qui est plus le résultat d'une lente évolution en fonction des événements que l'expression d'une volonté particulière, afin de l'adapter à la nouvelle configuration du monde. Je suis convaincu qu'un tel réexamen est nécessaire et qu'il faut avoir le courage de fermer ici un consulat non pour réduire les crédits, mais pour avoir les moyens d'ouvrir

ailleurs une ambassade dont nous ne disposons pas actuellement et dont nous avons besoin. Nous ferons donc ce travail.

Cela dit, mesdames, messieurs les sénateurs, globalement, nos moyens se situent, je crois, à un niveau convenable.

M. Guy Penne, rapporteur pour avis. Mais non !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le sénateur, vous qui pensez que ce n'est pas le cas, vous avez pourtant eu quatorze ans pour réexaminer ce réseau et pour mettre à niveau ces crédits !

M. Guy Penne, rapporteur pour avis. C'est facile à dire, mais ce n'est pas un argument. Et vous allez voir, vous aurez peut-être moins que cela !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Je crois que la situation est satisfaisante. De plus, on ne peut pas à la fois souhaiter une politique budgétaire ferme et demander l'accroissement des dépenses ! Je n'ai pas de réponse convenable face à un tel dilemme.

Si nous sommes convaincus - je m'adresse maintenant à Mmes et MM. les sénateurs de la majorité - de la nécessité de mener une politique budgétaire stricte - il y a même bien longtemps, selon moi, que la France aurait dû s'engager dans cette voie - il faut en tirer les conséquences ! J'ai donc essayé de maintenir les moyens, en termes budgétaires, du ministère des affaires étrangères car le rayonnement international de la France est une grande priorité. Lors des arbitrages au sein du Gouvernement, j'ai obtenu le maintien du montant de nos crédits en 1996 par rapport à 1995, et je n'en étais pas mécontent. Depuis, il est vrai, l'Assemblée nationale m'a imposé une réduction de 115 millions de francs, je n'en disconviens pas et je l'accepte bien volontiers...

M. Guy Penne, rapporteur pour avis. M. Juppé, lui, ne l'acceptait pas !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. ... bien qu'elle modifie quelque peu cet état de choses.

J'en viens à un autre point qui a été abordé par plusieurs d'entre vous : celui des régulations budgétaires. Ayant l'habitude, vous le savez, de dire ce que je pense d'une façon directe et franche - cela contribue à donner à la politique étrangère française un peu de vivacité - sachez que je suis de l'avis de ceux qui critiquent les régulations budgétaires. Il s'agit, en effet, d'une particularité française assez étonnante.

Monsieur Guy Penne, il m'est arrivé, non pas ici - je ne me sens pas digne d'être sénateur ! - mais à l'Assemblée nationale, d'être dans l'opposition...

M. Guy Penne, rapporteur pour avis. Formidable !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. ... et de tambouriner contre les régulations budgétaires qu'un ancien ministre des finances aujourd'hui disparu, mais que je connaissais et que j'estimais - je ne veux donc en aucun cas que mes propos soient perçus comme des attaques personnelles -, utilisait d'une façon extraordinairement raffinée, subtile et intense !

Les régulations budgétaires sont un exercice assez difficile pour le Parlement et, évidemment, très difficile pour les ministres qui en ont la charge. C'est pourquoi je fais le vœu, comme vous, qu'il n'y en ait pas. Toutefois, nous le savons bien, en tant qu'élus locaux, il y a les intentions exprimées en début d'année lors de la préparation et du vote d'un budget, et les réalités auxquelles nous nous trouvons ensuite confrontés et qui, parfois, nous obligent à des ajustements auxquels nous procédons par des déci-

sions modificatives, les DM 1, DM 2 et DM 3 n'étant, après tout, que les versions locales des régulations budgétaires ! Il faut avoir la sagesse de le reconnaître, même si je comprends vos arguments.

Vous vous êtes également préoccupés, M. Dulait tout particulièrement, du sort des contributions volontaires. Comme je m'attends à d'autres interventions sur ce sujet, permettez-moi de m'expliquer franchement.

A l'occasion de cet exercice budgétaire, il fallait bien faire des choix. A moyens budgétaires semblables, j'ai choisi de veiller au maintien des moyens de l'administration du Quai d'Orsay et de notre réseau. Toutefois, maintenir les moyens signifie en réalité augmenter les crédits, notamment parce qu'une large part de ces moyens sont affectés à des rémunérations, lesquelles augmentent quoi que nous fassions.

J'ai voulu ne pas handicaper notre réseau diplomatique ; il me fallait donc diminuer les crédits d'intervention, qui comprennent notamment les crédits destinés à l'action culturelle.

Dans ces crédits, que fallait-il faire ? Où fallait-il pratiquer les réductions ? Il m'a semblé - je le dis très sincèrement, car c'est un choix que nous avons fait et je l'assume pleinement - que, notre pays étant traditionnellement généreux à l'égard des organisations internationales et cette année étant marquée par la rigueur, nous pouvions demander un effort à ces organisations et réduire nos contributions volontaires.

Je préférerais adopter cette solution, pour un an ou deux, plutôt que de couper des crédits à des centres culturels ou réduire notre intervention pour la diffusion de la langue française, ce qui aurait probablement eu des effets durables et serait revenu à nous infliger à nous-mêmes des handicaps quasi permanents.

Voilà le choix que j'ai fait. J'en porte toute la responsabilité. Je l'ai fait en espérant que des jours meilleurs, demain ou après-demain, nous permettront de revenir à une meilleure affectation des sommes.

Franchement, je crois que nous n'avons pas à rougir de notre attitude en matière de contributions volontaires. L'UNICEF, par exemple, a été largement soutenu par la France. Je trouve, par conséquent, quelque peu excessif que les responsables français de ce fonds nous harcèlent aujourd'hui tous azimuts parce que, cette année, c'est vrai, la contribution française, une fois n'est pas coutume, a été réduite ! C'est ainsi, mais, mesdames, messieurs les sénateurs, vivre, c'est forcément faire des choix !

M. Penne a abondamment parlé de l'audiovisuel extérieur, domaine sur lequel je m'étendrai davantage car nous avons pris, dans un premier temps, deux décisions importantes, que je souhaite exposer au Sénat ; d'autres seront prises ultérieurement.

D'abord, nous avons décidé de poursuivre la réforme engagée voilà un an et de confirmer la logique des métiers qui inspire notre action en conservant un pôle radio et un pôle télévision, de façon à avoir des systèmes cohérents. Il est vrai que nous avons tendance à penser que c'est un même monde, car nous ne sommes pas experts en la matière. Mais il s'agit en fait de métiers différents. D'autres pays, le Royaume-Uni par exemple, ont un système unifié pour l'audiovisuel extérieur. Ce n'est pas notre cas, et nous ne le souhaitons pas. Le système incluant deux pôles est le plus sage et le plus efficace.

Cela nous a conduits, d'une part, à rattacher la SOMERA et Radio France internationale, RFI devenant le pôle radio extérieur public. Nous ferons en sorte que Radio France soit actionnaire de RFI pour obtenir les convergences et les pratiques communes nécessaires.

Cela nous conduit, d'autre part, à créer Télé-France internationale, le pôle télévisuel léger, extrêmement léger, qui coordonnera l'action de Canal France international et de TV 5 et qui permettra aussi à TV 5, je l'espère, de prendre toute sa dimension.

La situation actuelle n'est pas parfaite puisque nous voyons CFI faire parfois ce que fait ou devrait faire TV 5. Il n'est pas plus mal, là aussi, de poursuivre dans la logique des métiers : ceux qui produisent et ceux qui diffusent, ce qui n'est pas non plus tout à fait la même chose.

Seconde décision importante : dans cette période de tension budgétaire, le Premier ministre, sur ma proposition, a bien voulu confirmer le plan d'accroissement des crédits consacrés à l'audiovisuel extérieur qui avait été établi voilà un an, de sorte que l'accroissement de l'enveloppe sera bien de 442 millions de francs. Cela prouve qu'il s'agit pour nous d'une priorité forte.

M. Bordas, dans son excellent rapport, a notamment développé longuement, ce dont je le remercie, toutes les questions touchant à l'enseignement français à l'étranger, domaine qui est très important pour nous.

Monsieur Bordas, vous avez fait un bilan mitigé de la création de l'Association européenne de libre-échange, l'AELE. Soyez assuré que, au cours du premier semestre 1996, nous aurons l'occasion de dresser nous-mêmes notre propre bilan, de le partager, bien entendu, avec la représentation nationale et, éventuellement, de corriger ce qui se révélerait devoir l'être.

Je ne doute pas qu'en la matière, comme toujours lorsqu'il s'agit de ce monde éducatif complexe, il soit nécessaire de veiller attentivement aux évolutions, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de notre réseau à l'étranger, qui est évidemment très important et tout à fait essentiel. Nous sommes l'un des rares pays à disposer d'un réseau d'enseignement à l'étranger. Loin d'être un inconvenient, je crois que c'est, au contraire, l'une de nos richesses et une richesse à laquelle nous devons être très attachés.

Mme Margie Sudre, qui prépare actuellement à Cotonou le sommet francophone auquel participera M. le Président de la République, vous demande, mesdames, messieurs les sénateurs, de vouloir bien excuser son absence. Elle eût été ravie d'entendre M. Legendre souhaiter l'existence d'un ministre délégué - c'est déjà un premier plaisir qui lui a été fait - qui plus est un ministre délégué qui aurait en charge l'ensemble de l'action culturelle française ! Je ne manquerai pas de lui rapporter les propos de M. Legendre.

Cela dit, nous sommes tous attachés à la francophonie ; c'est une dimension clé de la politique étrangère française.

La francophonie est organisée de façon souple, et je pense que c'est bien ainsi. Sa fonction n'est pas d'être un levier politique. Je redouterais que la francophonie prenne des positions politiques sur le plan international.

Pourquoi, en effet, sommes-nous tous ensemble et heureux de l'être ? C'est précisément parce que chacun y arrive tel qu'il est en gardant sa spécificité.

Si c'est là une des conditions du succès de la francophonie, il n'en demeure pas moins que celle-ci doit avoir le minimum d'organisation nécessaire, ce qu'a exprimé très justement M. Legendre.

Il me permettra d'ajouter qu'il ne faut pas confondre rayonnement culturel de la France à l'étranger et francophonie. Ce sont deux choses assez différentes, qui, pour une part, se recoupent, mais qui ne sont pas tout à fait identiques.

Le rayonnement culturel de la France ne se résume pas à la francophonie. Nous sommes présents, culturellement, dans beaucoup de pays non francophones. Notre objectif n'est pas simplement de faire connaître le français, il n'est même pas simplement de faire connaître la culture française ; il est de contribuer au partage et à l'échange des cultures et des civilisations. Il est d'une grande importance d'avoir l'aptitude à découvrir et à mêler les cultures et cette démarche n'est pas spécifiquement de nature francophone.

Autrement dit, au sein de l'action culturelle, dimension essentielle, il y a la dimension francophone. Je pense qu'il faut savoir jouer sur les deux tableaux, si j'ose dire.

S'agissant des crédits affectés à l'action en faveur des Français expatriés, nous sommes confrontés à quelques problèmes de mauvaise méthode ; je l'avoue bien volontiers à la représentation sénatoriale.

Cette méthode consiste à ajuster nos crédits en fin d'année. Ainsi, des crédits nous sont affectés dans les projets de loi de finances initiale, qui sont ce qu'ils sont ; ensuite, ils sont supposés s'ajuster dans le collectif de fin d'année. Cette méthode est valable lorsqu'il s'agit de petites sommes ; pour des sommes plus importantes, elle est mauvaise, voire dangereuse.

J'ai l'intention, au cours de l'année 1996, de voir avec mon collègue M. Arthuis si elle ne pourrait pas être modifiée.

Les crédits inscrits dans le projet de loi de finances ne sont pas donc significatifs, car ils n'expriment pas la réalité de l'action qui sera menée.

Je voudrais maintenant m'arrêter quelques instants sur la conférence intergouvernementale, sujet qu'a évoqué M. de Villepin, dans sa remarquable intervention. Il s'est, par ailleurs, interrogé sur l'Algérie et l'ex-Yougoslavie, questions qui seront certainement évoquées au cours de l'après-midi et que je traiterai donc dans ma réponse aux orateurs.

Monsieur le président de la commission, vous m'avez posé une question très importante portant sur l'avenir de l'Europe et sur le succès de la conférence intergouvernementale.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous ne pouvez douter de mes convictions européennes. Je dois vous dire que nous sommes à une croisée des chemins. Si nous avons une vision juste de l'avenir, nous devons constater qu'une Europe nouvelle doit être préparée.

Depuis trente-cinq ans, nous avons travaillé, avec un certain succès, pour faire en sorte que l'Europe, d'abord à six, puis élargie, poursuive le cheminement d'une intégration progressive.

Peu à peu, avec l'élargissement de la Communauté, qui est passée de six Etats membres à neuf, puis à douze et à quinze, quelques-unes des valeurs essentielles qui se trouvaient à la base de notre projet commun ont été bouleversées et, me semble-t-il, remises en cause, jour après jour, insidieusement.

Aujourd'hui, nous sommes conscients des étapes inexorables - que la France accepte volontiers, comme je l'ai dit tout à l'heure - qu'impliquera la poursuite de cet élargissement à vingt, voire à une trentaine d'Etats.

La démarche qui nous animait à l'origine est-elle compatible avec l'élargissement envisagé ? La question se pose. Je pense que, progressivement, nous allons prendre conscience de la réalité de deux démarches européennes : celle qui tend à l'unité du continent européen et celle qui vise à l'intégration de quelques-uns de ses pays.

La création de la monnaie unique, facteur formidable d'intégration, va marquer une étape décisive de cette évolution. Mais vous pouvez constater que, si la France est en effet déterminée à s'y engager, si l'Allemagne l'est aussi, malgré les débats que nous voyons poindre dans l'opinion publique allemande, d'autres ne le pourront ou ne le voudront pas, ce qui va nécessiter, de notre part, une réflexion approfondie et une vision nouvelle des choses.

Dans ce contexte, monsieur le président, quelle est la mission de la conférence intergouvernementale ? Elle est simple. Pour nous, il s'agit de faire en sorte que les institutions européennes s'adaptent à cette évolution dont je parlais. Force est bien de reconnaître que nous risquons une paralysie si nous en restons au *statu quo*, paralysie qui existe déjà très largement face à un certain nombre de décisions que nous devrions prendre.

Ainsi, vous avez souligné que nous n'avions pas eu de position commune en Bosnie-Herzégovine ; c'est le moins qu'on puisse dire ! Les quinze pays qui constituent l'Union européenne n'ont pas été capables de définir une politique et une action communes.

Voilà pourquoi la conférence intergouvernementale nous paraît devoir être concentrée sur cet objectif majeur : faire en sorte que les institutions de l'Union européenne s'adaptent aux évolutions à venir.

Y parviendra-t-elle ? Très franchement, je n'en sais rien. Je ne peux pas préjuger à l'avance les chances de succès. En tout cas, la France définira sa position en fonction de ce qu'elle pense être l'intérêt général de l'Europe. Quels que soient les conflits d'intérêts, les luttes d'influence et les débats qui auront lieu, nous nous en tiendrons à cette position : faire en sorte que l'Union européenne soit dotée d'institutions capables de prendre des décisions, décisions qui devraient être prises, non pas par des institutions technocratiques, mais par des institutions représentant les peuples, représentant les gouvernements et tenant compte du poids des traditions, de l'influence des uns et des autres dans l'ensemble de la Communauté.

Je crois, en effet, monsieur de Villepin, qu'un débat sur ce sujet serait très opportun. Sachez que M. Barnier et moi-même y sommes tout à fait prêts.

Au cours de cette discussion, qui va probablement durer plus d'un an, j'espère pouvoir compter sur le concours du Sénat, dont la sagesse nous sera bien précieuse. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Jean Delaneau.*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN DELANEAU vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant les affaires étrangères.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 65 minutes ;

Groupe socialiste, 42 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 52 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 31 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen, 24 minutes ;

Groupe communiste républicain et citoyen, 20 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 16 minutes.

La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera ponctuelle en ce sens qu'elle portera sur quelques problèmes spécifiques qui intéressent nos compatriotes expatriés.

Le président de la commission des affaires étrangères, mon ami M. de Villepin, ayant soulevé tout à l'heure un très large éventail de questions sur lesquelles vous avez déjà partiellement répondu, monsieur le ministre, je me sens d'autant plus fondé à centrer mon propos sur ces points particuliers.

Mais je me dois de procéder d'abord à quelques rappels.

La présence française à l'étranger, c'est environ 1 700 000 de nos concitoyens, soit une expatriation faible puisqu'elle ne touche que 2,5 p. 100 de notre population globale, contre 8 p. 100 de Japonais expatriés, 10 p. 100 d'Italiens ou 12 p. 100 de Suisses.

Il nous faut donc renforcer cette présence hors de nos frontières pour conforter le rôle international, tant politique qu'économique, de la France et aussi pour soulager notre marché du travail : les Français qui partent à l'étranger, ce sont autant de postes qui se libèrent en France.

La réalisation de cet objectif passe par une série de mesures dans des domaines où vous exercez votre tutelle, monsieur le ministre. Vous êtes le président du Conseil supérieur des Français de l'étranger et vous êtes donc le tuteur des Français de l'étranger. Votre ministère est le ministère de rattachement des Français de l'étranger.

Un certain nombre de sujets, notamment l'enseignement français à l'étranger, notre rayonnement culturel, notre réseau de postes diplomatiques, ont déjà été abordés ce matin par les rapporteurs. Ils le seront de nouveau par mes collègues sénateurs des Français de l'étranger. Je m'abstiendrai donc de les évoquer, m'attachant à traiter de deux points qui me paraissent importants au regard de l'expatriation.

Le premier concerne l'aide que votre ministère apporte aux Français expatriés les plus démunis par l'intermédiaire du fonds d'action sociale créé en 1977. Ce fonds permet d'attribuer des allocations mensuelles aux Français de l'étranger qui, en raison de leur âge ou de leur handicap, ne disposent pas de ressources suffisantes. Il s'agit en fait de l'équivalent en métropole de notre minimum vieillesse, de l'allocation handicapé ou, peut-être, du RMI.

Dans la période actuelle de rigueur budgétaire, votre budget a subi des restrictions mais je suis heureux de constater, monsieur le ministre, que les crédits d'assistance sont néanmoins maintenus au même niveau qu'en 1995 et que l'Assemblée nationale, les ayant jugés prioritaires, ne les a pas diminués.

Ainsi, en 1996, vous leur consacrez un peu moins de 99,3 millions de francs, ce qui représente un maintien en francs constants des sommes allouées l'an dernier.

Ma satisfaction est toutefois mesurée, car la conjoncture internationale me laisse penser que nos compatriotes expatriés seront de plus en plus nombreux à se trouver dans une situation où ils auront besoin de l'aide de la France. Ce phénomène est d'ailleurs assez comparable à ce qui est observé dans notre pays même.

Cette année, 6 000 de nos compatriotes expatriés ont bénéficié d'allocations dont le montant mensuel varie selon les pays : de 500 francs, cas extrême qui concerne l'Inde, à 3 100 francs dans des pays où le niveau de vie est, bien entendu, beaucoup plus élevé.

Quoi qu'il en soit, nous sommes encore loin, globalement et en moyenne, du minimum vieillesse métropolitain.

Dans la plupart des cas, les sommes ainsi attribuées ne permettent pas aux allocataires du ministère des affaires étrangères de bénéficier d'une couverture maladie française, alors que c'est automatiquement le cas en France pour ceux qui reçoivent le RMI, le minimum vieillesse ou les allocations aux handicapés.

Autrement dit, monsieur le ministre, à l'exception de ceux qui, par un moyen quelconque, ont une couverture sociale, la plupart des bénéficiaires de votre fonds d'assistance en sont dépourvus.

Vous le savez, cela correspond à une très ancienne revendication des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger et, en particulier, des sénateurs des Français de l'étranger : il faut absolument qu'un jour nous puissions prendre en compte ces oubliés de la protection sociale qui, contrairement aux bénéficiaires d'allocations équivalentes en métropole, n'ont pas de couverture maladie française. Avouez, monsieur le ministre, que ce n'est pas normal et qu'il y a là une disparité de traitement en défaveur de ces exclus.

J'ai conscience des contraintes budgétaires auxquelles vous êtes confrontés du fait de la situation actuelle, mais je vous demande de veiller à ce que les crédits d'assistance de votre ministère ne soient pas comptés – je pense à ce qui pourrait se passer dans un futur plus ou moins proche – et, au contraire, de faire en sorte qu'un effort supplémentaire soit consenti à cet égard dans la préparation de votre prochain budget, pour que soit progressivement prise en charge la couverture sociale de nos compatriotes expatriés attributaires de ce fonds d'action sociale.

Ma seconde préoccupation porte sur les conventions de sécurité sociale qui sont conclues par votre ministère et d'autres, le ministère du budget notamment, avec les pays africains.

Nous savons depuis plusieurs années déjà que certains de ces pays ne respectent pas leurs engagements et que la réciprocité en faveur de nos compatriotes n'existe pas.

La dévaluation du franc CFA n'a fait qu'aggraver la situation, et les Français qui ont choisi d'aller travailler en Afrique se retrouvent injustement pénalisés.

En effet, la plupart d'entre eux ont cotisé aux régimes locaux de sécurité sociale : ils n'avaient pas le choix, c'était obligatoire. Ils le faisaient par le biais de l'entreprise qui les employaient ou de l'entreprise qu'ils avaient créée.

Or, aujourd'hui, ils ne peuvent pas bénéficier des retraites et autres rentes auxquelles ils ont droit en raison de la situation de l'économie africaine, notamment de la situation des caisses de sécurité sociale et de retraite, qui sont pratiquement en cessation de paiement. Il va de soi que cette situation touche nos compatriotes, mais aussi les ressortissants des pays considérés.

Vous imaginez, dès lors, monsieur le ministre, combien j'ai apprécié les propos tenus par le Premier ministre, M. Alain Juppé, lors de la présentation au Parlement du plan de redressement des comptes sociaux, quand il a indiqué que la France exigerait le paiement des sommes dues en matière sociale par les pays tiers, faute de quoi elle diminuerait son aide du montant de ces sommes.

Les Français de l'étranger ont également entendu le Premier ministre et se sont réjouis de sa détermination. Ils souhaitent, et je fais mien leur souhait, que les pensions dues par les caisses africaines soient assimilées à ces impayés – mais j'ai un doute sur ce point – de manière qu'ils perçoivent enfin les justes prestations pour lesquelles ils ont cotisé pendant des années.

Des éléments d'information quant à la situation exacte de nos compatriotes se trouvant dans ce cas vont être recueillis par la mission d'évaluation conjointe mise en place par votre ministère, le ministère des affaires sociales et le ministère de la coopération. Ils permettront de prendre les mesures qui conviennent à l'égard de nos partenaires africains, car la France ne peut plus accepter un tel manque de rigueur et de respect à l'égard des engagements pris.

Monsieur le ministre, les Français expatriés vous seront reconnaissants de la fermeté dont vous ferez preuve et du soutien que vous leur témoignerez à cette occasion. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique extérieure d'un pays est de la responsabilité du ministre des affaires étrangères.

Reposant sur des principes et des objectifs clairement définis, elle implique une bonne connaissance des rapports entre les États ainsi que de leurs intérêts respectifs. Relayée par une diplomatie active, elle peut être l'une des composantes essentielles de rayonnement international du pays.

La France dispose, de ce point de vue, d'un tissu d'ambassades de grande qualité. Nos représentants, pour un travail sérieux et régulier, sont souvent très appréciés des autorités et des populations locales.

Le budget des affaires étrangères est donc révélateur de la politique qu'un gouvernement entend mener. Celui qui nous est proposé aujourd'hui n'est cependant pas à la hauteur, nous semble-t-il, de grandes ambitions. Déjà faible au départ, il est, après son passage devant l'Assemblée nationale, amputé de 115 millions de francs pour s'élever désormais à 15 012 millions de francs, comme l'a souligné M. le ministre, ce matin.

M. le rapporteur spécial déclarait que le budget était passé en deçà du seuil symbolique du 1 p. 100 du budget national. Reste que, au-delà du symbole, c'est bien son efficacité et l'ampleur des actions qui sont réduites.

Les besoins sont pourtant très grands. Je ne prendrai qu'un exemple : lors de nos déplacements à l'étranger, un même constat et un même regret se font régulièrement entendre au sujet de la faiblesse de la présence française dans les domaines culturel et linguistique et du nécessaire effort à consentir dans cette direction.

Dans ces conditions, comment pourrions-nous accepter une diminution de 84 emplois dans le réseau diplomatique et consulaire, et ce sous prétexte que celle-ci aurait dû être de 125 emplois ?

Nous refusons une telle logique qui affaiblit tout à la fois notre position et le rayonnement de notre langue. Nous proposerons quelques amendements pour la corriger.

Dans les rapports humains, la guerre, sous toutes ses formes, a longtemps été la brutale réponse au développement des crises, mais en cette fin du XX^e siècle, avec la gigantesque accumulation d'armes nucléaires susceptibles de détruire la planète, avec l'implosion de l'ex-URSS, considérée par certains comme la menace absolue, les données du rapport des forces se sont modifiées.

Le monde reste dangereux, mais ayons le courage d'identifier clairement ces dangers. Ils portent un nom : c'est la misère qui grandit et le fossé entre riches et pauvres qui se creuse ; ce sont les armes qui se développent en nombre et en technicité, porteuses de destruction et de malheur.

La sécurité des peuples et des Etats ne peut plus reposer sur de tels fondements. L'action pour le développement et la négociation d'accords politiques sont appelées à les remplacer. Notre pays peut prendre toute sa place dans ce mouvement.

Il convient d'agir pour renforcer le soutien au processus de paix là où il est engagé, comme en ex-Yougoslavie, en Israël, en Algérie, mais également de l'enclencher là où il est encore balbutiant ou inexistant.

Vous savez combien l'évolution tragique des conflits et le sort des peuples de l'ex-Yougoslavie nous affectent. Nous nous sommes souvent exprimés sur ce sujet.

Une délégation de parlementaires communistes s'est rendue sur le terrain. Aujourd'hui, les négociations ont enfin abouti.

La Bosnie serait préservée dans ses frontières actuelles et deviendrait un Etat constitué de deux entités : la Fédération bosno-croate et la République bosno-serbe. Enfin une perspective de paix apparaît, après de nombreuses années de négociations, compromises durant trop longtemps par les Etats-Unis. Ces derniers se sont engagés concrètement depuis peu dans le processus diplomatique, rendant ainsi la paix possible.

Une nouvelle fois, cette évidence s'impose : les guerres se terminent toujours autour d'une table de négociation. Dans le cas présent, les peuples bosniaque, serbe et croate ne pourront pas oublier les crimes, les déportations, la misère et les horreurs de la guerre. Mais, lassés par ces années noires et l'horrible nettoyage ethnique, ils auront peu à peu à reprendre le chemin de l'entente et du dialogue. Il faut les y aider, non seulement en envoyant sur place des soldats de l'OTAN, mais également en favorisant la reconstruction des villes et des villages, et en participant massivement au redémarrage économique de la région. La France doit s'investir désormais dans cette grande tâche de reconstruction. Quelles actions nous proposez-vous, monsieur le ministre, pour aller dans ce sens ?

En Israël, contrairement à leurs tragiques calculs, ceux qui ont assassiné le premier ministre israélien Yitzhak Rabin n'ont pas tué l'espérance de paix.

M. Rabin avait déclaré à l'occasion du plus grand meeting pacifiste jamais tenu : « Toute ma vie, j'ai été un soldat pour la guerre ; aujourd'hui, je suis un soldat pour la paix ». Il résumait ainsi l'évolution qui l'avait conduit aux accords de 1993, conclu avec les autorités palestiniennes. Il avait compris que la seule perspective de nations modernes est la construction d'une entente négociée, fondée sur le respect et la sécurité réciproques.

L'avenir ne doit plus laisser de place à la guerre, aux affrontements et aux haines dont les peuples, quel que soit leur camp, sont toujours les victimes.

L'assassinat de M. Rabin souligne, s'il le fallait, la nécessité de continuer et même d'accélérer le processus de paix. Il est donc urgent que les accords passés entre les autorités de Tel-Aviv et Yasser Arafat soient appliqués et que les Palestiniens puissent enfin construire leur Etat.

Tout retard dans la mise en œuvre des plans signés entre responsables israéliens et palestiniens, toute réserve des pays occidentaux pour participer aux financements de la reconstruction d'une société presque entièrement détruite n'auraient pour conséquence que de favoriser les divers extrémistes.

N'est-il pas de notre responsabilité politique de prendre une position plus active dans ce processus de paix ? La question palestinienne n'est pas encore réglée et rien n'est jamais acquis d'avance. Quelle sera notre attitude lors de la dernière phase des négociations, qui doit se dérouler l'année prochaine ? Ne serait-ce pas notre rôle de nous impliquer politiquement plus fortement dans le processus de paix et d'éviter ainsi de laisser le champ libre aux seuls Etats-Unis ?

La France a, de ce point de vue, une responsabilité et j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous donniez quelques éléments d'information sur les intentions de notre pays.

Le troisième point que j'aimerais aborder concerne l'Algérie.

Je souhaite tout d'abord rendre hommage au courage des ouvriers, des intellectuels, mais aussi des femmes et de tous ces démocrates qui ont, au prix d'un engagement admirable, contribué à la mise en échec des forces les plus réactionnaires.

Mme Paulette Brisepierre. Très bien !

Mme Danielle Bidard-Roydot. La récente élection présidentielle, caractérisée par une mobilisation de masse, met en évidence de façon spectaculaire la dignité et la détermination de ce peuple. La cinglante défaite infligée au terrorisme en général et au FIS en particulier constitue, pour ce pays, un tournant politique majeur. Par-delà les résultats, ce rassemblement populaire souligne la volonté de sortir de l'impasse que représentait notamment la « plateforme de Rome ».

Il est évident que l'Algérie de demain sera l'œuvre des Algériens eux-mêmes. Néanmoins, la communauté internationale, notamment les puissances occidentales, au premier rang desquelles la France, doit assumer ses propres responsabilités en la matière.

Notre histoire commune peut nous permettre d'avancer des propositions. L'annulation de la dette qui bloque toute perspective de développement est la première des mesures souhaitables. La réévaluation du prix du gaz, source de revenu quasi unique de ce pays, ainsi qu'une aide internationale substantielle destinée à l'amélioration du sort des populations constitueraient autant de mesures propres à donner sa chance à l'Algérie tout en consolidant la sécurité et la paix dans tout le bassin méditerranéen.

Dans le même temps, toute marque de respect et de solidarité à l'égard des Algériens qui vivent en France, et dont le civisme a frappé l'opinion française, confortera les relations amicales et mutuellement fructueuses entre nos deux pays. Là encore, monsieur le ministre, nous souhaitons des propositions fortes et dignes.

Au moment où s'achève la conférence euroméditerranéenne de Barcelone, qui réunissait les quinze pays de l'Union européenne et ceux du sud et de l'est de la Méditerranée, ne peut-on s'interroger sur les choix politiques ?

Au-delà des objectifs très positifs annoncés sur l'éducation, la santé et les infrastructures, les crédits affectés par l'Union européenne durant les cinq prochaines années vont au financement d'une zone de libre-échange. Or cette politique favorise les privatisations, la réduction des dépenses sociales et la libre circulation des capitaux privés en direction de quelques secteurs jugés financièrement rentables. Loin d'être comblé, le fossé des inégalités entre le nord et le sud de la Méditerranée risque de s'élargir.

L'utilité et intérêt de la France ne commandent-ils pas de s'inscrire dans la perspective d'un développement des pays du Sud en rompant les règles de rentabilité financière imposées par la Bundesbank en Europe et par le Fonds monétaire international dans le monde ? Ne peut-on mettre en œuvre une politique qui, au lieu de s'incliner devant les exigences de rentabilité des capitaux, se fonderait sur les besoins des populations du Sud comme du Nord pour développer des coopérations mutuellement satisfaisantes dans le cadre d'actions reposant sur la défense de la démocratie, du progrès social et économique et de la solidarité internationale ?

Autre sujet que j'aborderai, la construction européenne.

Mon collègue Georges Hage a largement développé ce thème à l'Assemblée nationale, aussi me contenterai-je de quelques remarques.

La construction européenne est un projet très important pour nous. Il mobilise beaucoup d'espoirs. Agir pour un « nouvel ordre », agir pour un ordre plus juste, implique de transformer radicalement l'Union européenne. Qu'en est-il aujourd'hui ? Avec 18 millions de chômeurs, 50 millions de pauvres, des crises monétaires à répétition, des déséquilibres accrus entre les pays et au sein même de chacun d'eux, on voit où conduisent les politiques qui ont été menées depuis vingt ans et aggravées par le traité de Maastricht.

Pour s'en sortir, la France a besoin de coopérations intenses au sein d'une communauté prospère. Cela appelle une transformation de l'Union actuelle. Il est plus que jamais urgent de consulter les Français par référendum sur les projets de « super-Maastricht ». Les parlementaires communistes seront de ceux qui agiront pour la construction d'une Europe sociale et démocratique, respectueuse de la souveraineté des nations et pacifique.

Ce ne sont que quelques exemples, mais il y a là tout un champ pour le respect du droit des peuples, des droits de l'homme et du citoyen, que, de par le monde, on nous reconnaît quelque bien-fondé historique à défendre.

Je l'avais évoqué au début de mon propos, l'autre axe pourrait être d'enclencher les processus là où ils sont encore inexistantes. Mon collègue et ami Jean-Luc Bécart développera plus en détail notre analyse du projet de budget pour la coopération. Je voudrais néanmoins en dire quelques mots.

J'aimerais citer une phrase de M. Boutros Boutros-Ghali, qui écrivait dans *l'Agenda pour le développement* : « Les Nations unies ne peuvent pas être une grande force pour la paix, à moins d'être une grande force pour le développement ».

On voit bien comment les lois qui régissent les relations internationales ont une importance capitale.

Quel est le contexte de ces relations ? On assiste à une réduction drastique des contributions de la France à plusieurs programmes des Nations unies liés au développement.

Sont ainsi concernés l'Organisation mondiale pour la santé, l'UNICEF, c'est-à-dire les actions pour l'enfance, le programme des Nations unies pour le développement, c'est-à-dire la coordination des divers programmes de développement, mais aussi le Haut-Comité aux réfugiés. Les contributions prévues au budget 1995 pour l'OMS, l'UNICEF, le PNUD et l'HCR, soit un peu plus de 300 millions de francs, n'ont donc pas encore été versées ou très peu et, pour 1996, elles sont fortement amputées.

L'aide publique au développement est tombée à 0,3 p. 100 du produit national brut des pays de l'OCDE, alors que ces derniers se sont engagés depuis des années à y consacrer 0,7 p. 100 et que ces engagements ont été répétés lors de tous les récents sommets, que ce soit à Rio, à Copenhague ou à Pékin.

La conférence de Pékin sur les femmes a constitué une occasion pour les pays du Sud, certaines ONG et les peuples de faire entendre leurs vives critiques sur la marche actuelle du monde, mais aussi de faire connaître leurs volontés.

A la fin de la conférence, un document a été signé par la plupart des pays présents, dont la France. Tout comme mes collègues parlementaires communistes qui participèrent à cette conférence, je souhaiterais que le Parlement puisse organiser un débat sur les engagements qui ont été pris. Je souhaite, monsieur le ministre, pouvoir compter sur votre soutien.

Mme Hélène Luc. Très bien !

Mme Danièle Bidard-Reydet. Nul doute que la conférence sur l'urbanisme et l'habitat, qui se tiendra à Istanbul en 1996, et le premier sommet mondial sur l'alimentation, qui se réunira à Rome en novembre 1996, seront un autre moment fort de la résistance.

Une question se pose avec de plus en plus de force : la notion de développement durable est-elle compatible avec un environnement qui obéit aux seuls mots d'ordre que sont le libre-échange, les privatisations, la déréglementations, le monétarisme, la compétitivité, en fait la mise en concurrence des peuples entre eux ? Notre réponse est négative.

La sacro-sainte loi des marchés orchestrée par les pays riches, et qui entrave l'économie des pays en voie de développement, coûte à ces derniers au moins 500 milliards de dollars par an, soit dix fois le montant de l'« aide » extérieure qu'ils reçoivent.

La dette, qui avoisine pour les pays en voie de développement 2 000 milliards de dollars, a été multipliée par 2,5 entre 1980 et 1993. Les taux d'intérêt réels sont quatre fois plus élevés pour les pays pauvres que pour les pays riches.

Pour ne prendre qu'un exemple, selon l'ONU, l'Afrique est obligée de dépenser quatre fois plus d'argent pour le service de sa dette que pour ses services de santé.

La France doit se donner les moyens d'agir pour que d'autres choix soient mis en œuvre et pour ne pas soumettre sa politique de coopération aux seules règles du FMI et de la Banque mondiale, ou à celles de ses propres grands groupes financiers et industriels.

Son rôle devrait être de favoriser des coopérations qui répondent aux besoins, aux attentes et aux espoirs des populations, à leurs aspirations à un développement économique dans la démocratie et la justice sociale.

(Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen ainsi que sur certaines travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le ministre, ceux qui travaillent au sein de votre ministère ont conservé le souvenir de certaines chicaneries, lors de la campagne présidentielle, entre Balladuriens et Chiraquiens, lorsque M. Juppé, avec juste raison d'ailleurs, réagissait avec vigueur contre M. Sarkozy et le Premier ministre de l'époque, qui proposaient d'amputer les crédits affectés aux affaires étrangères.

Votre prédécesseur estimait que 1 p. 100 du budget de la nation n'était plus compressible et recevait alors le soutien de ses personnels et des parlementaires, dont il avait d'ailleurs sollicité l'aide. Il devait s'agir de fleurs de rhétorique, car les fruits n'ont pas encore tenu les promesses des fleurs. En effet, M. Juppé, devenu aujourd'hui Premier ministre, a rendu des arbitrages qui ont encore réduit la portion congrue à laquelle est soumise votre département.

Sans vouloir rejeter, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, toute la responsabilité sur les quatorze ans de gestion socialiste, j'indique, pour être juste et faire la part des responsabilités des différents gouvernements qui se sont succédé avec des majorités parlementaires alternantes, que les crédits affectés au ministère des affaires étrangères ont été en hausse, modérée mais constante, de 1985 à 1993 mais que, depuis 1993, ils sont constamment en baisse.

Rogner sur les contributions volontaires aux organisations internationales semblait la panacée découverte par votre prédécesseur, et vous la reprenez à votre compte.

Au-delà des chiffres, cela signifie que la participation de la France aux budgets d'organisations internationales, telles que l'UNICEF, l'OMS, la FAO et le HCR, diminue.

Annoncer des contributions volontaires alors même que leur caractère relève d'un choix mûrement réfléchi, puis revenir sur notre parole, est profondément choquant. C'est aussi contreproductif dans le domaine économique pour un certain nombre de produits que nous pouvons exporter, c'est une régression dans le domaine culturel et c'est également une entorse à notre tradition de générosité.

De telles décisions me semblent en contradiction avec les déclarations du Président de la République qui, de différentes tribunes, qu'il s'agisse de l'ONU, de CNN, de *Time* et, demain, sans doute, de Cotonou, stigmatise ceux qui, en France lâchement, pourraient favoriser les désengagements de notre pays. J'espère, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas en contradiction avec le Président de la République.

Monsieur le ministre, lorsqu'on est à l'étiage, il n'y a pas de magie. Quels que soient vos mérites...

M. Alain Lambert, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Et ils sont grands!

M. Guy Penne. Certes, mais en l'absence de moyens, il est difficile d'entreprendre!

Quels que soient vos mérites, disais-je, et ceux des personnes qui travaillent sous votre autorité, vous ne pouvez faire tourner convenablement votre grand ministère.

Il est un peu acrobatique, permettez-moi de vous le dire, de rendre hommage - et vous avez raison de le faire - au dévouement de vos 9 000 fonctionnaires et agents,

et d'accepter pratiquement sans rien dire les mesures de rigueur qui frappent votre ministère plus durement que les autres.

L'amélioration, la rationalisation et le redéploiement sont des vieilles lunes qui ont un peu trop servi auprès de votre personnel. Vous êtes en rupture de charge. Vos moyens diminuent au regard des obligations de représentation de notre pays, qui augmentent.

En 1963, 108 Etats étaient reconnus par l'ONU. Ce nombre est passé à 144 en 1983 et à 181 en 1995.

Ajoutons à cette multiplication des Etats le développement de la diplomatie multilatérale aux échelons régional et mondial et la multiplication des organisations internationales spécialisées.

Comment peut-on maintenir un fonctionnement convenable en supprimant une centaine d'emplois? Vous avez vous-même constaté, monsieur le ministre, que, depuis dix ans, les effectifs de votre personnel n'ont pas évolué alors que les autres ministères ont tous vu leur dotation augmenter.

Monsieur le ministre, j'aurais espéré de votre part une certaine révolte plutôt qu'une proposition tendant à poursuivre les réformes cosmétiques, car l'ensemble de vos services sont sauvés de l'apnée par l'injection de personnels contractuels.

Vos personnels grondent, qu'il s'agisse de ceux qui exercent des tâches quotidiennes lourdes dans les ambassades, les consulats ou le réseau culturel, de ceux qui font face, souvent courageusement, à des situations exceptionnellement difficiles - et ils sont nombreux - de ceux qui sont taillables et corvéables, en situation précaire, sans garantie d'emploi, sans chance de formation, de progression, d'intégration. Je veux parler des recrutés locaux.

Cette catégorie de personnel sollicite plus de justice de votre part en reconnaissance des services rendus. Il faut créer un statut du recruté local, à défaut de prendre des mesures d'intégration.

L'insuffisance de moyens dans les postes entraîne le recul de la présence culturelle de la France. La langue française, deuxième langue officiellement en Europe, devient une hypothèse en péril. L'apprentissage de l'allemand en Europe centrale et orientale et de l'espagnol en Europe du Sud progressent. Le français régresse.

Pour ce qui concerne l'action audiovisuelle extérieure, je pense que vous avez pris une bonne décision en maintenant l'effort financier. Mais là où le bât blesse, c'est que le maintien de ces crédits dans une enveloppe globalement réduite va conduire le responsable de la direction générale à procéder à des imputations sur d'autres chapitres.

Dans votre intervention, monsieur le ministre, vous avez fait part de la volonté de notre pays d'accueillir avec chaleur les nouvelles démocraties au sein de l'Union européenne. Je vous en félicite.

Dans le même esprit, il faut encourager ces pays qui désirent profiter de l'élargissement de l'Europe à rejoindre les organismes de la francophonie. Ils nous aideront ainsi, à leur tour, à défendre la place du français.

Il est vrai, monsieur le ministre, que la francophonie n'est pas tout, mais toutes les activités qui tournent autour ne peuvent que potentialiser les actions diplomatiques que nous exerçons par ailleurs et aider notre pays dans sa conquête de parts de marchés.

Souhaitons que la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en partage le français, qui se tiendra à la fin de la semaine, remporte un succès égal à celle qui s'était tenue à l'île Maurice et au cours de

laquelle, autour du président Mitterrand, un front s'était constitué pour parvenir à une communauté de vues concernant les accords du GATT.

En évoquant ces problèmes, nous constatons que l'action extérieure de la France est éparpillée et que vous n'êtes pas le seul, monsieur le ministre, à conduire notre action diplomatique. Plusieurs services de l'Etat s'occupent, chacun à leur manière, de faire de la « politique étrangère »

L'action culturelle est divisée entre le Quai d'Orsay, le ministère de la culture et le secrétariat d'Etat chargé de la francophonie. Les instruments financiers relèvent de vos fonctionnaires, mais aussi de ceux du ministère de l'économie et des finances, par exemple.

Il faut penser au regroupement des moyens pour redéfinir les missions sous l'égide du ministère des affaires étrangères et adapter notre réseau consulaire en Europe à l'après-guerre froide, à l'« après-Schengen » et à l'Union européenne.

Il serait d'ailleurs souhaitable que le Gouvernement clarifie davantage sa volonté politique au regard de l'évolution de la situation dans l'espace Schengen.

Il semble que la collecte du renseignement dans nos postes diplomatiques et consulaires doit être améliorée, puis mieux traitée et mieux analysée, afin de permettre la prise de décisions stratégiques moins aléatoires.

Les conditions qui ont entouré la reprise des essais nucléaires démontrent que le Gouvernement n'avait pas reçu les informations convenables sur l'ampleur des protestations qui allaient s'abattre, de près ou de loin, sur la France.

Ces protestations sont venues quelquefois ternir l'image positive que notre pays avait donnée à la suite de l'engagement courageux de nos hommes qui ont participé aux forces de maintien de la paix.

La France est reconnue pour cette politique qui se poursuit depuis quelques années par la participation de nos Casques bleus à la FORPRONU, et l'ampleur de nos pertes impose le respect. Malheureusement, nous avons regretté que les missions aient été d'autant plus difficiles à remplir que leur définition était plus imprécise.

Il convient que le Sénat, après d'autres, apporte son soutien au Gouvernement pour que, sans relâche, il intervienne en faveur des deux pilotes français dont l'appareil a été abattu au-dessus du territoire bosno-serbe.

Il ne s'agit pas de traiter cette situation comme un camouflet diplomatique, mais songez aux familles rongées par l'inquiétude. Les nouvelles sont chaque jour contradictoires et, dans ces conditions, il ne faut peut-être pas que nous acceptions la levée des sanctions tant que nous n'auront pas obtenu la libération de nos deux compatriotes.

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, et **M. Jacques Chaumont**, rapporteur spécial. Très bien !

M. Guy Penne. En dépit des efforts accomplis par notre pays, nous ne pouvons que regretter d'avoir dû nous contenter d'un rôle secondaire dans les négociations qui ont abouti à l'accord de Dayton.

Vous avez vous-même, monsieur le ministre, exprimé vos regrets. Vous avez dit, peut-être pour masquer une certaine forme d'échec français : « L'Union européenne n'a pas su mettre en œuvre une action commune. De leur côté, les Américains ont bloqué le processus pendant deux ans. Tout cela a retardé le processus de paix. Puis les Américains ont changé d'avis, ce qui est heureux ».

Nous sommes un peu trop à la remorque de la politique américaine. Mais quelle démarche volontariste, au nom de la France, désirez-vous entreprendre, monsieur le ministre, face aux menaces de Radovan Karadzic, contre les soldats qui arriveront prochainement en Bosnie et contre le refus de rendre les quartiers serbe de Sarajevo ?

Dans des zones d'influence plus traditionnelles pour nous, nous constatons, depuis quelques années, que plusieurs ministres menaient des politiques particulières et pas nécessairement convergentes, au Maghreb en général et en Algérie en particulier.

Depuis quelques mois, les Français qui ont dû quitter l'Algérie n'ont pas reçu qualitativement et quantitativement l'aide qu'ils étaient en droit d'espérer. Leurs problèmes restent encore nombreux et difficiles à résoudre dans le domaine du logement, de l'aide sociale, de l'enseignement, de l'emploi et des simplifications administratives et consulaires. Je songe notamment aux couples mixtes et à leurs descendants.

Depuis la vraie-fausse rencontre de New York, qui a été passée « en profits et pertes », Liamine Zeroual a été élu. Il convient maintenant que notre politique soit clarifiée. Je vous ai écouté avec attention, monsieur le ministre, mais j'ai trouvé vos propos trop brefs.

La France reste un partenaire économique essentiel de l'Algérie. Nous avons regretté dans le passé que notre aide ne soit pas assortie de certaines conditions. Si nous rendons un hommage particulier à nos compatriotes assassinés en Algérie, nous pensons aussi à l'ensemble des victimes de l'intolérance, du terrorisme et de la répression.

S'il faut éviter toute ingérence dans la politique intérieure d'un Etat souverain, force est de constater qu'il ne sert à rien de nier l'évidence : la France est *de facto* impliquée dans le drame algérien.

Les victimes françaises, l'héritage historique, sa position riveraine de la Méditerranée, les liens économiques financiers et culturels avec le Maghreb plaident non pas pour une politique d'aveuglement mais pour un encouragement au développement du processus démocratique...

M. le président. Monsieur Penne, vous avez épuisé votre temps de parole et vous amputez à présent celui de vos collègues du groupe socialiste.

M. Guy Penne. Je conclus, monsieur le président.

Vous avez d'ailleurs, monsieur le ministre, d'ores et déjà compris quel était notre souci en ce qui concerne l'Algérie. Nous souhaitons que le président Liamine Zeroual surmonte la timidité qu'il semble afficher dans la voie de la réconciliation. Nous voudrions connaître votre sentiment à cet égard.

J'aurais souhaité aborder d'autres sujets mais je ne veux pas amputer le temps de parole de mes collègues.

J'évoquerai brièvement la conférence intergouvernementale. En effet, s'il faut songer à changer les structures de l'Europe, il ne faut pas négliger les volets sociaux. C'est d'autant plus important que l'idée européenne souffre d'un certain rejet de la part de l'opinion publique, compte tenu de son caractère trop technocratique.

Enfin, nous approuvons le pacte pour la Méditerranée, qui répond à nos vœux.

Nous avons, par ailleurs, noté avec intérêt la manifestation de décripation entre Israéliens et Syriens, qui est un signe d'espoir en ces temps difficiles, surtout après l'assassinat d'Yitzhak Rabin.

Monsieur le ministre, sans remettre en cause vos talents personnels, je suis obligé d'exprimer mes inquiétudes en ce qui concerne les arbitrages du Gouvernement et de

préciser que le groupe socialiste ne pourra pas, hélas !, voter le projet de budget du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lesein.

M. François Lesein. A titre de propos liminaire, permettez-moi, monsieur le ministre, d'inscrire notre débat dans la problématique suivante : estimez-vous indispensable pour la France de maintenir une forte présence politique, économique et culturelle dans le monde ? Si tel est le cas, pensez-vous possible d'assurer cette présence sans disposer pour autant d'un ministère des affaires étrangères doté des moyens adaptés ? Loin de moi l'idée de poser une question rhétorique, mais je crois que seule la réponse à cette question peut être le point de départ de notre débat.

Venons-en donc aux moyens alloués au ministère des affaires étrangères. Mes chers collègues, je ne voudrais pas vous lasser en répétant inutilement ce qui a été si brillamment exposé sur l'évolution des grandes masses budgétaires de ce département ministériel par nos éminents rapporteurs. Je rappellerai simplement le cadre de trop grande rigueur dans lequel s'inscrit ce budget pour en distinguer la principale caractéristique : plus d'efficacité pour une moindre dépense. Je souhaite que vous réussissiez, monsieur le ministre.

A l'évidence, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le montant du budget des affaires étrangères s'élève à un peu plus de 15 milliards de francs, soit 1 p. 100 du budget de l'Etat, et reflète mieux que tout autre le souci de réduire les dépenses de l'Etat et d'utiliser les moyens alloués dans le cadre d'une optimisation maximale.

Il se décompose globalement en une dotation en progression de 2,3 p. 100 destinée aux moyens des services et aux investissements, alors que les crédits d'intervention accusent une baisse de 2,1 p. 100.

A la lumière de ces chiffres, on ne peut que noter la remarquable capacité d'adaptation du ministère des affaires étrangères aux nombreuses réformes qu'il a su mettre en œuvre et poursuivre, notamment la mise en place d'une politique de productivité, la programmation pluriannuelle des priorités et des économies, la réorganisation des services et la globalisation du schéma patrimonial de réalisation et de maintenance immobilières.

S'agissant des interventions de politiques extérieures, vous voulez préserver l'engagement de la France dans le domaine de l'enseignement, notamment pour les bourses et l'enseignement du français à l'étranger ; nous nous en félicitons, tant il est vrai que le rayonnement d'un pays passe avant tout par la compréhension et la pratique de sa langue. Nous savons tous combien il est aujourd'hui vital d'encourager la diffusion de la langue française dans un monde où l'anglais et la culture anglo-saxonne règnent en maîtres.

Où que nous allions à l'étranger, vous le savez, monsieur le ministre, on nous reproche - aimablement il est vrai - l'insuffisance de nos efforts.

Persuadés que la présence et l'influence d'un pays dans le monde passe par son rayonnement culturel, nous déplorons la réduction des crédits consacrés aux réalisations culturelles, scientifiques et techniques. C'est pourquoi nous espérons que la France ne sacrifiera pas cette partie de son influence, atout considérable, aux mânes de la sacro-sainte rigueur budgétaire. La simple observation d'un pays comme les Etats-Unis, qui a fait du secteur de l'audiovisuel, par exemple, un de ses principaux objectifs, nous le montre bien. C'est la raison pour laquelle j'aimerais savoir, monsieur le ministre, comment vous entendez

accroître l'influence de la France dans les parties du monde où elle est encore très restreinte, notamment dans le sud-est asiatique ? Président de groupes parlementaires d'amitié avec des pays de l'Europe de l'Est, je suis surpris de constater que les nombreuses ambassades qui ont été créées à la suite de l'éclatement de l'URSS souffrent d'un manque de personnel, alors que les effectifs de l'ambassade de Moscou sont quasi maintenus. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour nos représentations diplomatiques dans ces nouvelles démocraties, je veux parler des personnels non contractuels que vient d'évoquer M. Penne ?

S'agissant de la baisse de la participation financière de la France aux organisations internationales et notamment aux organismes relevant des Nations unies tels que l'Organisation mondiale de la santé ou l'UNICEF, nous regrettons que, en un temps où l'activité diplomatique se trouve démultipliée du fait des profonds changements géopolitiques qui affectent la planète tout entière, la France, membre du Conseil de sécurité, soit placée dans l'obligation de limiter ses interventions au strict nécessaire. N'est-ce pas là une forme de renoncement, qui ne plaide pas en faveur de l'image de la France et qui a pour effet de confirmer l'attitude de certains Français qui portent un regard désenchanté sur leur pays ?

A ce sujet, il me paraît nécessaire, monsieur le ministre, que la France puisse obtenir aussi rapidement que possible la libération de ses deux pilotes qui sont prisonniers en ex-Yougoslavie. Il en va du moral aussi bien que de l'honneur de notre pays. J'atténuerai mon propos en félicitant le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, qui avez su impulser la dynamique pour faire cesser les conflits dans cette partie de notre continent. Nous espérons en voir la matérialisation à l'occasion de la signature des accords de paix entre les nouveaux Etats de l'ex-Yougoslavie au prochain sommet de Paris. Encore faut-il que ce sommet soit l'occasion de rendre hommage aux soldats de la paix du monde entier, notamment ceux de la France, et de fêter le retour de nos deux pilotes dans leur pays. Leur libération est-elle incluse dans l'accord de paix ?

Je me plais à signaler deux sujets de satisfaction. Il s'agit, d'une part, de la restauration de l'alliance franco-allemande après une période d'incertitude et la consolidation de l'objectif de l'Union économique et monétaire, garante de notre stabilité future, qui sera mise en œuvre avant la fin du siècle. Vous vous y êtes engagé, monsieur le ministre. Il s'agit, d'autre part, de la relance par la présidence française de l'accord euro-méditerranéen, afin qu'il soit le gage de relations harmonisées dans le bassin méditerranéen, au niveau tant politique qu'économique.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en cette période de notre histoire où régionalisation et mondialisation constituent les deux enjeux majeurs, apparemment antagonistes mais souvent curieusement complémentaires, en cette période incertaine, difficile et passionnante, la diplomatie et les relations internationales prennent à l'évidence une importance redoublée et méritent plus, et surtout pas une diminution de 77 millions de francs.

Le budget du ministère des affaires étrangères doit ainsi faire l'objet d'un examen plus attentif au cours duquel nous devons être guidé par la pensée qu'en le votant nous posons les bases de la paix et de l'impact de la France dans le monde.

Avec l'espoir qu'aucune régulation en cours d'année n'affectera les crédits de votre ministère et conscient des problèmes et des enjeux, le groupe du Rassemblement

démocratique et social européen votera, à une très large majorité, le projet de budget qui nous est aujourd'hui présenté. (*Applaudissements sur les travées du RDSE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Durand-Chastel.

M. Hubert Durand-Chastel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget du ministère des affaires étrangères est en baisse par rapport à 1995. Pourtant, voilà un an, dans cette même enceinte, le Premier ministre, alors ministre des affaires étrangères, déplorait l'insuffisance de ce budget, que je lui signalais, dans la conjoncture de globalisation du monde. Depuis, le Président de la République a défini une nouvelle politique étrangère, plus ambitieuse encore.

Alors que le budget de la défense subit une contraction importante, ne serait-il pas nécessaire, monsieur le ministre, de renforcer dans le même temps notre diplomatie, qui doit être plus offensive, afin de substituer la logique de paix et des traités à celle de la guerre et des forces armées ? Les accords de Dayton sur l'ex-Yougoslavie sont là pour le démontrer.

Une raison de cette réduction du budget des affaires étrangères provient de ce que sa spécificité est mal connue, complexe et donc incomprise. Elle provient aussi du fait que l'action extérieure de la France est éclatée entre plusieurs ministères. A ce titre, le retour de la francophonie dans votre ministère et l'intégration de la coopération constituent des mesures positives pour renforcer les moyens d'action de la France. On peut regretter aussi la singularité française selon laquelle l'action économique extérieure reste séparée de l'action politique. Je rappelle à ce sujet la diplomatie commerciale des États-Unis.

« Ce petit budget pour un grand ministère », selon votre propre expression, monsieur le ministre, ne favorisera pas non plus l'expatriation des Français, déjà trop peu nombreux à l'étranger. Ceux-ci constituent pourtant des éléments déterminants du rayonnement de la France.

Monsieur le ministre, je souhaite vous poser une question importante en ce qui concerne l'Algérie. Après l'élection présidentielle du 16 novembre, qui a légitimé le président Liamine Zeroual, et à la suite de l'heureuse conférence euro-méditerranéenne d'hier à Barcelone dont vous revenez, quelle sera la politique de la France vis-à-vis de l'Algérie ? Feroons-nous un retour diplomatique dans ce pays, où des perspectives intéressantes existent pour les Français ? Ce matin, vous nous avez déjà donné quelques éléments de réponse.

Par ailleurs, en cette période de chômage élevé, le Président de la République et le Premier ministre ont tenu à mobiliser nos ambassadeurs sur la question de l'emploi, comme les préfets l'avaient été pour les départements. Les moyens de notre réseau diplomatique et consulaire, le deuxième au monde, sont-ils suffisants ?

Il existe quarante-cinq comités consulaires pour l'emploi et la formation. D'autres structures sont dispersées entre les postes d'expansion économique, les chambres de commerce et d'industrie, l'ACTIM – Agence pour la coopération technique industrielle et économique – et autres organismes.

La tâche de coordination pour l'emploi, qui doit revenir aux comités consulaires, est assumée par le personnel normal des consulats, déjà très insuffisant pour toutes ses tâches administratives croissantes. Or, trouver des emplois à l'étranger contribue à l'expatriation, au développement de notre présence à l'étranger qui favorise nos exportations et crée des emplois en France, d'autant plus que nos

compatriotes sont de plus en plus nombreux à souhaiter travailler à l'étranger. Monsieur le ministre, une solution simple pour dynamiser ce secteur ne consisterait-elle pas à affecter des coopérants du service national, par exemple des jeunes diplômés d'écoles de commerce, à ces comités pour l'emploi ?

Mon collègue Jacques Habert parlera de l'enseignement français à l'étranger, je dirai donc juste un mot à ce sujet : nous attendons beaucoup de la mission sur l'enseignement français à l'étranger qui a été confiée par le Premier ministre à M. Pierre Lequiller, député. Parmi les questions qui lui sont posées, celle-ci : l'enseignement français à l'étranger est-il bien adapté aux besoins de nos entreprises installées hors de France ? Dans ce domaine, il est certain que nos filières du baccalauréat, comme celles des brevets de technicien supérieur à l'étranger, quand elles existent, devraient être plus centrées sur le commerce extérieur ou sur les technologies nouvelles.

J'évoquerai très brièvement l'action audiovisuelle extérieure. Le rayonnement sur les ondes, à l'échelle du monde, est devenu plus important que celui de l'enseignement sur les bancs de l'école. Le retard de CFI, de TV5 et de RFI est considérable vis-à-vis de la BBC, de la *Deutsche Welle* et, surtout, de la *Voice of America*. Une coordination de nos opérateurs et une mesure de leur audience sont indispensables. Un seul exemple : à Mexico, le nouveau Panamsat 3 et ses bouquets de programmes ne seront relayés par aucune grande chaîne câblée ; là encore, l'action française, sur le plan tant culturel qu'économique, est gravement handicapée.

Certes, les moyens sont limités pour assumer tous les besoins qui se font sentir sur le plan international, et des priorités géographiques doivent être établies. J'en citerai seulement une, l'Amérique latine, qui après la « décennie perdue des années quatre-vingt », a repris un grand essor en procédant à sa démocratisation et à sa libéralisation. Avec une bonne croissance de près de 4 p. 100, ses besoins actuels sont considérables et des perspectives très favorables existent pour les grands travaux d'infrastructures, pour l'agroalimentaire, pour le tourisme en particulier, activités où excelle notre pays. Or dans notre commerce extérieur, la part de cette région, qui représente 10 p. 100 de la population mondiale, n'est que de 2 p. 100 ; quant à nos investissements, ils sont encore plus décevants.

Un renforcement de nos liens économiques avec ce sous-continent émergent, dont nous partageons tant de racines, est souhaitable ; l'Europe et l'Amérique latine ont, du reste, un même défi à relever : le regroupement de leurs différents pays satellites sous forme d'associations de libre-échange, élargies aux domaines politique, culturel et social, mais en préservant absolument leurs identités propres.

Il faut donc se réjouir de la signature à Madrid, le 15 décembre prochain, de l'accord cadre entre l'Union européenne et le Mercosur, qui nous ouvre un marché de 200 millions de consommateurs dans quatre pays.

Je suggère également un rapprochement par une diplomatie parlementaire, un peu analogue à celle qui a été utilisée récemment avec nos voisins européens pour l'explication des essais nucléaires. L'Assemblée nationale, qui possède treize groupe d'amitié avec treize pays d'Amérique latine, vient d'organiser à Paris un colloque inter-parlementaire France-Amérique latine, qui a obtenu un grand succès. C'est un gisement de plus qu'il y a lieu de ne pas négliger.

Je conclurai en regrettant donc la diminution d'un budget qui touche directement l'action française à l'étranger et ne favorise pas le départ des Français à l'étranger ; ceux-ci représentent pourtant des ambassadeurs irremplaçables pour le rayonnement de notre pays. Mais, bien entendu, monsieur le ministre, je voterai le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1996, parce qu'il est sous-tendu par la volonté affirmée du Gouvernement de maintenir la France dans le concert des grandes puissances. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées de l'Union centriste.*)

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, étant le premier orateur inscrit du groupe du Rassemblement pour la République, je ne vais pas faire durer le suspens ni créer quelque angoisse : je vous dis tout de suite, monsieur le ministre, que nous voterons unanimement votre budget.

Nous avons entendu les propos tenus par les excellents rapporteurs, notamment M. Chaumont, ainsi que les réponses que vous leur avez apportées : notre vote du projet de budget est un acte de confiance à l'égard du Gouvernement et du ministre des affaires étrangères.

M. Alain Peyrefitte. Très bien !

M. Yves Guéna. Je m'en tiendrai donc à quelques réflexions générales.

Désormais, le monde - vous tous ici le savez, mais, pour la clarté de mon raisonnement, je suis obligé de commencer ainsi, ce dont je vous prie de m'excuser - le monde, dis-je, ne vit plus dans l'idée qu'un affrontement interplanétaire pourrait se déclencher entre deux superpuissances qui se faisaient face depuis quarante ans et que tout - les intérêts et l'idéologie - opposait. Personne ne craint plus, aujourd'hui, le déferlement de divisions blindées à travers le continent européen ni l'escalade thermonucléaire. C'est un grand soulagement, même si c'est intellectuellement dérangeant, et c'est l'objet de mon propos.

De même, les conflits limités et périphériques ne se transforment plus en affrontements par peuples interposés entre les deux superpuissances qui surveillaient jalousement les marches de leur empire, et c'est mieux ainsi.

Tout est changé, et donc tout doit être réexaminé. Chacun voit les choses du point de vue où il est placé, où l'histoire et la géographie l'ont placé. Ce qui nous importe, c'est le point de vue français, c'est l'intérêt de la France.

Puisque la Russie a perdu son poids sur l'échiquier international, puisque la Chine semble plus attachée à trouver les voies du développement qu'à ébranler le monde ou même l'Asie, sur la planète ainsi redessinée - non point pour l'éternité, mais à vue humaine - pour nous Français, pour notre diplomatie, pour le souci de notre rang, comptent les Etats-Unis, l'Union européenne et, bien entendu, nous-mêmes.

Dès qu'ils eurent pris conscience de l'effondrement de l'URSS, les Etats-Unis ont fixé leur doctrine : celle des rapports Wolfowitz et Jeremiah que vous connaissez bien, monsieur le ministre. Le monde vit non plus sous deux hégémonies, mais sous une seule, l'américaine, assurément démocratique, non expansionniste, respectueuse du droit des peuples, en principe tolérante à l'égard des idéologies,

mais, sous toutes ces réserves, tutélaire ; après réflexion, je préfère ce dernier mot à celui de « dominatrice », employé par M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. C'est beaucoup mieux !

M. Yves Guéna. Nulle puissance régionale ne doit - c'est la lettre et l'esprit des rapports auxquels je faisais allusion - se constituer, donc se dresser à côté d'eux, c'est-à-dire, éventuellement un jour, face à eux. C'est la doctrine affichée et appliquée. Pardon, en la rappelant, de n'être peut-être pas « politiquement correct ». (*Sourires.*)

Et Washington ne quitte pas cette ligne. On vient de le voir à Dayton, comme on l'avait rudement senti à Blair House, lors de la première phase des négociations agricoles du GATT.

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. Très bien !

M. Yves Guéna. Ils ont la puissance militaire et l'on ne peut qu'être admiratif devant la façon dont ils ont, par les armes, conduit les opérations du Golfe.

Ils disposent de la puissance économique et monétaire à travers le dollar. Que leur devise fluctue, voilà qui ne trouble que les autres ! Le dollar est comme le soleil, stable et souverain : ce sont les autres devises qui évoluent autour de lui. Nous le disons déprécié, il est toujours triomphant ; le prix du pétrole reste fixé en dollars.

Ils ont la puissance diplomatique qui résulte de l'histoire, de leur armée, de leurs industries d'armement et, naturellement - je l'ai dit - de leur monnaie.

Oui, tout s'inscrit dans une même logique, depuis le refus évoqué ce matin d'acquitter les cotisations à l'ONU jusqu'à l'étonnant maintien de l'Alliance atlantique et du système intégré de l'OTAN - c'est là où je ne suis vraiment pas politiquement correct ! (*Sourires*) - dont le côté le plus étonnant est qu'il n'étonne personne.

Voilà une alliance qui fut nouée en toute hâte face au danger soviétique. Ce danger est révolu, et l'alliance perdue, moyen d'action et de pression sur les alliés de naguère, quand, encore, on n'envisage pas de l'étendre aux anciens alliés de l'URSS au sein du pacte de Varsovie.

Evoquant cela, monsieur le ministre, vous avez annoncé une nouvelle réflexion à ce sujet. Je l'attends, je la souhaite, à condition qu'on ne ressorte pas l'idée du pilier européen, qui n'est pas nouvelle puisqu'elle avait été avancée par le président Kennedy, voilà trente-cinq ans, pour apaiser certaines ardeurs françaises.

Je m'exprime ainsi naturellement sans rancœur, sans rancune, conscient que notre allié des deux dernières guerres et ami de toujours obéit à la logique de sa puissance ; l'étonnant serait d'ailleurs qu'il ne le fit pas ! Et je ne puis m'empêcher de sourire devant la sagacité de l'émission *Les Guignols de l'Info*, qui présente une saisissante marionnette de la World Company, tantôt GI, tantôt financier de Wall Street.

Est-on pour autant obligé de se résigner, de considérer que la chaîne de commandement en ex-Yougoslavie devait forcément aboutir à un amiral américain croisant en Méditerranée, que les Européens devaient subir - je n'ai trouvé qu'un mot anglais, ce qui est détestable à tous égards - ...

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis, et **M. Henri de Raincourt.** Oui !

M. Yves Guéna. ... un *hold-up* dans la négociation serbo-croato-bosniaque, que la levée de l'embargo sur Belgrade et surtout l'ouverture de la Bosnie aux livraisons d'armes - c'est une antienne que reprennent tous les

Américains, diplomates ou membres du Congrès dans toutes les réunions internationales depuis des années, et nous avons ainsi été l'objet d'une véritable offensive, il y a trois ans, à Budapest, à l'assemblée parlementaire de l'OSCE, de la part des membres du Congrès américain - relevaient finalement, quant à la décision et au choix du moment, du président Clinton ?

Devant cet état de fait, nous nous interrogeons pour savoir si, en termes de puissance, il y a place pour l'Europe - c'est la vraie question - sinon dans le monde, du moins en Europe, aux côtés de nos impérieux amis.

L'Union européenne a été constituée, en principe, pour donner à l'Europe un rôle sur la scène internationale. C'est ce qu'affirme en préambule le traité de Maastricht, qui se donne pour objectif de renforcer « l'identité de l'Europe et son indépendance, afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde ». Très bien !

A cette fin, est mise en œuvre une « politique étrangère et de sécurité commune », qui implique la définition « à terme d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune ». Vous connaissez tout cela par cœur, monsieur le ministre, et je vous prie donc de m'excuser de le répéter !

On voit que les réserves et les timidités commencent dès le préambule du traité. Bien plus, la politique étrangère et de sécurité commune devra être « compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans le cadre du traité de l'Atlantique Nord ». Je n'insiste pas ; nous y sommes !

Et si l'on se penche sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune, les leçons sont multiples et concordantes.

Il y a, d'abord, l'attitude des trois derniers pays adhérents, qui relevaient tous trois d'un statut de neutralité.

Durant les négociations les concernant, j'ai eu l'occasion de poser à diverses reprises, notamment, ici-même, au ministre compétent du gouvernement Bérégovoy, la question de l'évolution de ce statut. La réponse fut toujours claire : adhérent à l'Union européenne, ces pays s'engagent sur la politique extérieure de sécurité commune et renoncent donc à leur état de pays neutres. Or, ni la Suède, ni l'Autriche, ni la Finlande ne s'y sont pliées et elles affichent un désintérêt de principe pour les opérations extérieures de l'Union européenne.

Par ailleurs, nombre de membres de l'Union européenne ne manifestent qu'un penchant limité pour une politique étrangère active de l'Europe. C'est pis encore pour les actions militaires. Je ne cite pas ces pays, on les aura identifiés.

Mais l'on sait que, tout récemment, l'Italie et la Belgique ont cru bon - vous avez d'ailleurs répliqué comme il fallait, monsieur le ministre - de voter une résolution à l'ONU contre les essais nucléaires français alors que le traité de Maastricht - il devient ma bible ! (*Rires*) - dans un article un peu enrobé certes, mais dont on nous a toujours dit qu'il voulait dire ce qu'il voulait dire, reconnaît un statut spécial aux deux puissances nucléaires, la France et la Grande-Bretagne. Je le lis : « La politique de l'Union au sens du présent article n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains Etats membres. »

L'Allemagne, quant à elle, répugne - on peut la comprendre - à toute intervention armée extérieure, ce qui ne l'empêche pas d'affirmer, et parfois avec insistance, des choix diplomatiques qui procèdent d'une longue tradition historique, comme il en fut pour l'indépendance de la Croatie.

J'ajoute que l'Allemagne, sinon dans les déclarations officielles de son gouvernement, du moins dans les profondeurs de son opinion publique, répugne à prendre en compte la force nucléaire française, tout en se sentant fort à l'aise sous le bouclier atomique américain.

Dans la mission à laquelle, à la demande du Gouvernement, j'ai participé à Bonn, en septembre dernier, pour défendre nos essais nucléaires, j'ai noté cette contradiction qui est, pour les Allemands, comme une seconde nature, en somme leur nature américaine qui avait abouti déjà au préambule du traité de 1963. C'est ainsi. Nous ne devons pas le déplorer, mais nous ne pouvons l'oublier.

Reste la Grande-Bretagne, qui a toujours eu une politique européenne, qui détient une force atomique, même si elle est assez dépendante du Pentagone, qui dispose de forces armées, d'ailleurs professionnelles donc disponibles, qui a gardé le souci de son rang et avec laquelle nous avons, vous avez, pu mener à bien quelques actions communes.

L'Europe de la politique étrangère de sécurité commune, ne serait-ce pas, finalement - je pose la question, et n'y réponds pas - Paris et Londres ?

L'Europe pouvait être un espoir, un espoir pour l'Europe, un espoir pour la France, car nous savons bien que, pour peser sur la politique mondiale, notre pays, s'il ne parle qu'en son nom, compte moins que si s'exprimaient dans le même sens trois cent cinquante millions d'Européens. Force est de constater que, aujourd'hui, il n'en est rien.

Aussi l'idée de soumettre des décisions d'action commune à des votes majoritaires au sein du Conseil des ministres relève-t-elle d'une méconnaissance des réalités et pourrait-elle déboucher, le plus souvent, sur l'impuissance, parfois peut-être sur l'aventure.

Dans le rapport que nous avons établi, au sein de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, en vue de la conférence intergouvernementale de 1996, nous avons préconisé à cet égard soit le consensus, soit des actions menées par ceux qui, au sein de l'Union européenne, souhaitent y participer ; et même imaginions-nous, si les intérêts supérieurs d'un des pays se trouvaient lésés par un projet de décision, la possibilité d'invoquer le compromis de Luxembourg.

Si, sur la scène internationale, l'Europe ne peut aujourd'hui valablement exister, au moins - et en espérant mieux pour l'avenir - la France se doit-elle d'agir comme un pays soucieux de son rang, membre permanent du Conseil de sécurité et puissance de statut nucléaire. Je suis sûr que je rejoins là vos intentions et celles du Président de la République, monsieur le ministre. (*M. le ministre fait un signe d'approbation.*)

Au temps de la guerre froide, alors que toutes les nations d'Europe - et au-delà - se serraient frileusement, qui sous l'aile d'un des deux Grands, qui sous l'aile de l'autre, la France, avec une rare détermination, avait su, sans glisser vers le non-alignement, se définir une politique nationale. Notre pays fut un temps fort critiqué pour gagner finalement le respect de tous.

Aujourd'hui qu'aucun danger pressant ne menace plus l'Europe occidentale, j'appelle de mes vœux - et ce doit être moins périlleux qu'alors - la réaffirmation d'une politique étrangère propre pour notre pays. Ce matin, vous l'avez vous-même marqué dans votre intervention, monsieur le ministre.

Ce n'est sans doute pas si facile - je ne suis pas outre-cuidant et je ne veux pas me faire donneur de leçons ou dispensateur de conseils - mais l'on voit bien que c'est indispensable pour la France et pour l'Europe. Que la

France s'affirme et sans doute l'Europe suivra-t-elle, à la fin. Si la France ne s'affirme pas, il n'y aura pas d'Europe sur la scène internationale.

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Yves Guéna. Dans quelle direction ? Essayons d'exprimer et d'appliquer une doctrine fondée, sans malice, sur l'idée : « L'Europe aux Européens ». Tournons nos regards vers l'Afrique, où nous comptons encore des points forts et où l'on nous crédite d'un réel savoir-faire. La Méditerranée doit être notre mer - je parle pour l'Europe - et je me réjouis de la réunion de Barcelone, avec l'initiative française de pacte de stabilité.

Un grand dessein implique la durée. Le Président de la République en dispose et c'est, me semble-t-il, la justification fondamentale du mandat de sept ans de nos présidents. Il y faut une vue à long terme et je ne doute point de l'ambition et de la capacité du Président de la République. Il y faut des signes successifs, et M. Jacques Chirac en a donnés depuis six mois, de sommet en sommet. Il y faut des actes forts, et nous en avons noté à cet égard : la reprise des essais nucléaires, la création de la force de réaction rapide dans les Balkans, le rapatriement à Paris de la signature de l'accord serbo-croato-bosniaque.

Etre ou ne pas être, c'est pour la France aujourd'hui la question. Je ne doute pas du choix du Président, de son Gouvernement, de son ministre des affaires étrangères. C'est la vraie question pour la France et aussi pour les vieilles nations de l'Europe. (*Applaudissements sur les traversées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines traversées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. En ce début d'intervention, je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que j'apporte mon soutien total à la politique extérieure du Gouvernement.

Lors de la discussion du projet de budget du ministère des affaires étrangères, voilà un an, j'attirais l'attention de votre prédécesseur sur la grave situation occasionnée à l'Irak et au peuple irakien par le maintien de l'embargo qui est appliqué à ce pays depuis la « guerre du Golfe ».

Cet embargo a été reconduit par le Conseil de sécurité du 8 novembre 1995.

De retour mardi dernier d'un voyage en Irak avec plusieurs de mes collègues députés et sénateurs, au cours duquel j'ai rencontré pendant près de deux heures M. le président Saddam Hussein, l'exposé que j'ai prononcé devant notre Haute Assemblée l'année dernière me paraît conserver toute son actualité.

Que l'on me comprenne bien : j'ai approuvé en son temps les mesures engagées par la communauté internationale pour sanctionner l'agression du Koweït par l'Irak. J'ai adhéré aux mesures mises en œuvre pour contrôler les armements irakiens et pour empêcher la fabrication d'armes nucléaires et chimiques.

Mais est-il équitable et, pour tout dire, raisonnable, de maintenir l'embargo à la fin de l'année 1995 ?

En premier lieu, mes chers collègues, je me permettrai de dire : « N'ayons pas la mémoire courte ». En effet, au début des années quatre-vingt, l'Irak, Etat laïque et moderne, a résisté, avec le concours de l'Occident et en particulier de la France, à l'expansionnisme intégriste iranien. Nous étions tous alors satisfaits que l'Irak affronte un pays dont l'idéologie était de répandre le modèle intégriste dans l'ensemble du monde musulman.

Rappelons-nous aussi que les pays occidentaux, la France notamment, ont conclu de fructueux contrats avec l'Irak qui finançait la modernisation de son économie grâce aux recettes pétrolières.

Bien entendu, l'invasion du Koweït a constitué une agression inacceptable contre un pays internationalement reconnu. Il fallait donc sévir, et ce fut la guerre du Golfe, conflit médiatique, guerre dite « propre », à l'issue de laquelle personne n'a jamais recensé les victimes civiles irakiennes.

Puis ce fut l'embargo, embargo ambigu, prononcé à la fois pour stopper l'effort de guerre irakien et pour « punir » un Etat mis au ban de la communauté internationale.

S'il s'agissait de contraindre l'Irak à démanteler son dispositif militaire offensif, l'objectif a été atteint ; les observateurs des Nations unies attestent, en effet, que l'Irak s'est plié aux obligations qui lui avaient été prescrites en matière d'armement.

Si l'objectif était de mettre à genoux un Etat, une société, un peuple, il est, hélas ! couronné de succès.

La pénurie alimentaire a ramené la ration quotidienne en dessous du minimum vital. La malnutrition, les carences alimentaires frappent les populations et en particulier les enfants : selon l'UNICEF, 9,2 p. 100 des bébés sont gravement ou modérément mal nourris. Six mille enfants de moins de cinq ans meurent chaque mois.

La pénurie de médicaments et de matériel médical engendre une augmentation de la mortalité, cependant que médecins et chirurgiens doivent faire face à un profond dénuement du système médical et hospitalier.

Alors, pourquoi maintenir l'embargo ? Pour précipiter la chute du président irakien ? Mais qui ne voit que la misère engendrée par l'embargo nourrit un sentiment nationaliste sur lequel s'appuie le leader irakien pour conforter son pouvoir ? N'a-t-il pas d'ailleurs bénéficié d'une élection triomphale à la tête de l'Etat irakien ?

En reconnaissant sans ambiguïté la souveraineté de l'Etat du Koweït, l'Irak a satisfait aux obligations de la résolution 833 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Pour autant, le Conseil de sécurité a décidé, le 8 novembre dernier, de reconduire les sanctions internationales contre Bagdad. Je connais, monsieur le ministre, la position mesurée de notre pays à l'égard de l'embargo qui frappe l'Irak. Je n'ignore pas qu'au sein du Conseil de sécurité la France a la position la plus ouverte en vue de favoriser une levée progressive de l'embargo, en particulier depuis la reconnaissance du Koweït par l'Irak et au vu des rapports des observateurs de l'ONU.

S'agissant de l'embargo qui frappe les exportations pétrolières de l'Irak et qui empêche ce pays de financer des importations de produits de première nécessité, il est aisé de discerner à qui profite ce blocus.

Les « pétromonarchies » soutenues par les Etats-Unis ne souhaitent pas que l'Irak reprenne ses livraisons de pétrole, afin d'éviter une baisse du prix du brut. L'OPEP vient de reconduire à hauteur de 24,52 millions de barils par jour la production pour 1995.

Il est donc bien clair que le maintien de l'embargo n'est pas seulement justifié par des motifs présentant toutes les caractéristiques de la moralité internationale.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande de poursuivre vos efforts pour que la communauté internationale prenne acte des efforts réalisés par l'Irak pour satisfaire aux obligations dictées par l'ONU et, par conséquent, pour que l'embargo soit progressivement levé.

Je vous exprime cette demande, monsieur le ministre, au nom des liens historiques qui nous lient au peuple irakien, peuple que l'embargo continue à plonger dans le

dénuement, continue à étrangler. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Mauroy.

M. Pierre Mauroy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout débat sur le budget de la France s'inscrit dans un contexte national qui est politique, économique et social ; on en sait quelque chose aujourd'hui. Tout débat sur le budget du ministère des affaires étrangères s'inscrit, lui, dans un contexte international et diplomatique.

C'est pourquoi, si les grands choix du Gouvernement se répercutent nécessairement sur les budgets des différents ministères, ils ne devraient pas s'appliquer mécaniquement pour les affaires étrangères.

La situation internationale doit être prise en compte. Elle constitue une donnée : celle des faits qui, comme toujours, sont têtus.

Aussi, le groupe socialiste manifeste aujourd'hui sa plus grande réserve sur le budget des affaires étrangères que vous nous présentez. Et, pour le dire tout net, cette réserve est plus forte encore sur la politique que vous menez, avec compétence, monsieur le ministre, mais dans la mauvaise direction.

Nous constatons tous que le monde a davantage changé au cours des dernières années qu'au long des dernières décennies. Et nous constatons aussi, malheureusement, que l'image internationale de la France s'est dégradée ces derniers mois.

L'un comme l'autre de ces deux constats imposent une politique adaptée et un budget offensif. Or vous nous présentez un budget de repli et vous menez une politique extérieure qui, par bien des aspects, nous inquiète, même si, bien évidemment, tout ne peut ni ne doit être condamné.

Ainsi, le groupe socialiste approuve le principe de la conférence qui s'est tenue cette semaine à Barcelone. Pour la première fois, tous les pays de la Méditerranée ont accepté de se rassembler pour discuter de leurs problèmes. C'est un événement historique. Le processus engagé par Yitzhak Rabin, Shimon Pérès et Yasser Arafat y est, bien entendu, pour beaucoup. Mais la France, qui a souhaité cette conférence depuis des années, n'y est pas pour rien, loin de là.

De la même manière, je me réjouis de la tenue d'un G7 des ministres du travail au mois de mars prochain à Lille, et je veux remercier le Président de la République et le Premier ministre de l'honneur qu'ils font à la capitale du Nord-Pas-de-Calais.

Je m'en réjouis non seulement parce qu'il s'agit de Lille - même si je suis convaincu que cette réunion internationale renforcera la candidature de Lille pour les Jeux olympiques - mais également, et surtout, parce que cette réunion est consacrée à l'emploi. J'espère que ce G7 permettra d'engager, au niveau international, une action volontariste pour stimuler la croissance, encourager le développement des pays du Sud, recréer un système monétaire international, taxer les mouvements internationaux de capitaux et engager de manière coordonnée une réduction de la durée du travail.

Enfin, je ne partage pas toutes les critiques adressées à la France, parfois même des rangs de la majorité, s'agissant de l'ex-Yougoslavie.

D'abord, parce qu'après trop d'années de guerre, après trop de souffrances, après trop de sang, on semble s'engager aujourd'hui sur la voie de la paix et que ce seul événement mérite que l'on ne mesure pas sa satisfaction.

Ensuite, parce que si les Etats-Unis ont joué un rôle décisif - je dirai même excessif, surtout dans les dernières semaines de l'ultime négociation, il faut en tirer les conséquences pour aller plus vite et plus loin dans l'approfondissement de l'Union européenne.

Une Europe divisée est une Europe faible, une Europe impuissante, là comme ailleurs.

Mais il ne faut pas en prendre prétexte pour oublier ce que la France a accompli, avec François Mitterrand puis avec Jacques Chirac, de la mise en garde contre le démantèlement de la fédération yougoslave en passant par la levée du blocus de Sarajevo ou le recours aux frappes aériennes.

Notre pays a compté le plus grand nombre de soldats présents au sein de la FORPRONU sur le terrain. Ils ont payé un lourd tribut. Ils ont accompli un travail aussi difficile qu'exemplaire. Ils doivent en être fiers. Cette paix est aussi la leur. Et le sort imprécis des deux aviateurs français ne fait que souligner le courage et le mérite de nos soldats.

En revanche, nous serons beaucoup plus sévères à propos de la reprise des essais nucléaires, que tous les socialistes, en France comme dans le reste du monde, ont déjà condamnée.

Nous pensons qu'après le moratoire engagé à l'initiative de François Mitterrand en 1992 et suivi par toutes les puissances nucléaires, à l'exception de la Chine ; après la reconduction illimitée, par cent soixante-quinze pays, du traité de non-prolifération ; au moment où avançaient les négociations, engagées il y a plus de trente ans, sur l'interdiction des essais nucléaires, la reprise des essais a été décidée à contre-courant et à contresens de l'histoire.

Nous craignons qu'elle ne renforce en rien notre sécurité, aujourd'hui davantage menacée par les risques de dissémination nucléaire que par une hypothétique obsolescence de notre dissuasion.

Nous redoutons qu'elle ne retarde la mise en place d'une véritable politique européenne de la défense, dont nous aurions tant besoin. Les conséquences diplomatiques que, jour après jour, nous constatons renforcent encore nos inquiétudes.

Vous avez en effet sous-estimé gravement la sensibilité de l'opinion publique internationale et les réactions des gouvernements.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et tous les pays du Pacifique Sud ont condamné la reprise des essais nucléaires. Vous n'avez voulu y voir que manœuvres pour éliminer la France de la région. Nos relations diplomatiques se sont tendues. Vous avez réduit à néant plusieurs années d'efforts engagés depuis 1988, notamment par le gouvernement de Michel Rocard, pour redresser l'image de notre pays dans cette zone.

Puis ce fut le tour du Japon et des pays de l'Asie du sud-est de mettre en cause notre pays. Vous n'avez voulu y voir qu'une sensibilité exacerbée dont l'origine - légitime d'ailleurs ! - se trouverait à Hiroshima.

Vous vous êtes donc contentés du seul rappel du rôle du Japon pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est tout ! Vous avez aussi détérioré l'image de la France dans la région la plus dynamique du monde.

Puis il y eut encore les condamnations de l'Amérique latine. Vous ne les avez pas écoutées, vous ne semblez même pas les avoir entendues, et la flamme de la France qui éclaire encore ce continent, et qu'il faut sans cesse ranimer, a commencé à vaciller.

Il y a eu, enfin, dans notre propre jardin européen, les condamnations de plusieurs de nos partenaires. Les nouveaux membres, notamment les pays scandinaves, vous les avez durement brocardés. Quant à l'Italie et à la Belgique, c'est-à-dire des fondateurs de la Communauté européenne et nos plus proches voisins, vous n'avez pas trouvé de meilleure méthode que d'annuler purement et simplement les sommets et les entretiens que notre pays devait tenir avec eux, à une étape cruciale de la construction européenne.

Ainsi, peu à peu, l'étau s'est resserré. Le constat est aujourd'hui clair : la France se retrouve, en quelques mois, dans un isolement qui n'a malheureusement rien de splendide !

Quand une telle situation se présente, dans votre propre logique, il est nécessaire de faire front, ce que vous faites, d'ailleurs.

Quand, de surcroît, l'écroulement du communisme donne naissance à tant de nouveaux pays, il est indispensable d'être présent, pour aujourd'hui et pour demain.

Quand, enfin, un budget - celui des affaires étrangères - a un poids financier modeste, pour ne pas dire marginal, mais une importance politique décisive, il est impératif de se donner les moyens de redresser la barre.

Au lieu de quoi, que constatons-nous ? Que le budget initial ne faisait que reconduire en francs constants le budget de l'année écoulée et que, pis encore, le texte issu de l'Assemblée nationale le réduit de 115 millions de francs supplémentaires.

Les socialistes ne partagent pas ce choix, et nous plaignons la majorité de voter ce budget après avoir entendu le ministre lui-même déclarer en commission, il y a deux mois, que « la limite des efforts susceptibles d'être exigés était atteinte ».

Mais allons plus loin encore ! Au sein de ce budget, que constatons-nous ? Que les dépenses d'intervention reculent de 3,7 p. 100, que, bien pis, les crédits de coopération culturelle, scientifique et technique chutent de 4,6 p. 100 et que, pour couronner le tout, les crédits pour la coopération décentralisée plongent de 24 millions à 19 millions de francs.

Au moment où le Gouvernement décide de limiter l'intervention de votre ministère dans le monde, monsieur le ministre, pourquoi diminuer davantage encore d'autres formes d'intervention qui ont fait leurs preuves et qui ne demandent qu'à compléter votre action ?

Nombre de mes collègues, quelle que soit leur couleur politique, connaissent l'utilité pour notre pays et pour les pays dans lesquels nous intervenons de la coopération décentralisée. Il faut augmenter ses crédits.

Plusieurs familles politiques se sont dotées depuis trois ans de « fondations », dont tous les pays européens connaissent l'efficacité pour leur rayonnement à l'étranger. Il faut leur ouvrir un espace et donc des moyens. Encore cette France seule, qui dit non à tout alors que, dans tous les autres pays, de telles expériences sont positives !

C'est pourquoi le groupe socialiste souhaite voir les crédits du ministère des affaires étrangères être à la fois sensiblement augmentés et clairement réorientés.

Le groupe socialiste souhaite surtout que la France abandonne une politique hasardeuse qui pourrait compromettre pour bien des années les efforts de tous les diplomates et, je le dis gravement, de tout le pays.

Voilà pourquoi nous ne voterons pas ce projet de budget. (*Applaudissements prolongés sur les travées socialistes ainsi que sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le temps limité qui m'est laissé pour ce débat budgétaire, je ne parlerai que de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, et, plus précisément, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Il est bien loin le temps, que j'ai connu, où l'action culturelle de la France à l'étranger bénéficiait de presque la moitié des crédits du ministère des affaires étrangères ! Cette proportion n'a cessé de baisser depuis vingt ans, pour descendre aujourd'hui à 35 p. 100. Mais il faut reconnaître que la somme correspondante n'est pas négligeable : 5 268 millions de francs, soit, il est vrai, une légère régression d'environ 1,5 p. 100 par rapport à l'an passé, ce qui n'est pas excessif en un temps où tous les impératifs imposent rigueur et économies.

Ce qui est inadmissible, en revanche, c'est que nous ne sommes nullement assurés que les crédits que nous allons voter deviennent effectivement disponibles. Depuis sept ans, une pratique des plus blâmables, suivie par tous les gouvernements qui se sont succédés, quelle que soit leur couleur politique, a conduit, chaque année, au gel, puis à l'annulation d'importants crédits votés.

Si l'on n'a pas approché, récemment, le record de 464 millions de francs d'annulations établi en 1991, on n'en a pas moins subi 247 millions de francs d'abattement en 1994 et 178 millions de francs en 1995, auxquels un arrêté du 15 novembre vient d'ajouter 128 millions de francs, ce qui porte le total pour cette année à 306 millions de francs.

Il semble que le ministère des finances ait fait de l'action culturelle de la France à l'étranger sa pâture favorite, sa cible de prédilection chaque fois qu'il a besoin d'argent, pensant sans doute qu'il s'agit d'un luxe, d'un fonds de prestige dont on peut se passer.

Cette attitude est inacceptable. Les instituts, les écoles, les centres culturels, les alliances françaises, les missions scientifiques, la coopération technique, la radiodiffusion, l'action audiovisuelle internationale, etc. constituent des réalités, des nécessités sur lesquelles se fondent la présence de la France à l'étranger et le rayonnement de notre pays dans le monde.

Ces annulations de crédits, que l'on appelle pudiquement des « régulations budgétaires », impliquent, tout d'abord, un certain mépris de la représentation nationale...

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial, et Mme Monique ben Guiga. Bravo !

M. Jacques Habert. ... qui a étudié, discuté et voté ces crédits.

Mais, surtout, elles rendent très difficile la gestion de nombreuses actions à l'étranger, qui doivent être préparées à l'avance et s'étendent souvent sur plusieurs années ; elles instaurent un climat d'incertitude, d'instabilité ; elles imposent des contrordres et le reniement de promesses ; elles remettent en cause des engagements internationaux et risquent, à cet égard, d'entamer le crédit de la France auprès de ses partenaires étrangers.

Vous êtes, monsieur le ministre, en même temps que tous les Français de l'étranger et tous les fervents de la culture française à l'étranger, la première victime de ces régulations, que, nous le savons, vous regrettez du fond du cœur comme nous.

Nous espérons que cette protestation, qui fait suite à celle de nos rapporteurs et de plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, vous aidera à faire encore mieux entendre votre voix au Gouvernement dans la défense de vos crédits, seuls capables d'assurer la présence française à l'étranger.

Dans ces crédits, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'inscrit au chapitre 36-30 des subventions de fonctionnement à hauteur de 1 459 millions de francs et bénéficie, cette année, de 50 millions de francs de mesures nouvelles, ce qui est satisfaisant. Vingt millions de francs seront utilisés pour la revalorisation des traitements d'enseignants, mais 23 millions de francs, prélevés l'an passé sur le fond de roulement de l'Agence, seront réintégrés dans le budget en crédit de bourses scolaires, qui seront ainsi reconduits à 185 millions de francs.

Le budget des bourses, destiné aux enfants français scolarisés dans nos établissements, a augmenté de 37 p. 100 au cours des deux dernières années, ce qui est bien. Mais nombre de familles expatriées continuent à avoir de graves difficultés en raison de l'augmentation incessante des frais de scolarité - de l'ordre de 55 p. 100 - conséquence des réformes faites, en 1990, sur la modalité de rémunération des enseignants, l'alignement des traitements sur les indices métropolitains, le remboursement à l'Agence nouvellement créée d'une partie de plus en plus importante des salaires des enseignants résidents, bref, toutes mesures qui ont abouti à une élévation des coûts et donc à des tarifs de plus en plus chers et à des contributions de plus en plus lourdes des parents d'élèves.

Dans ces conditions, le détachement de professeurs expatriés, dont les salaires sont entièrement pris en charge par la France, constitue le meilleur moyen d'aider les écoles et les familles. Malheureusement, le nombre des ces professeurs, que l'on voudrait voir augmenter, bien au contraire, diminue. C'est là une tendance très grave pour l'enseignement français à l'étranger.

Je dois dire ici avec une certaine solennité qu'il ne me semble pas concevable d'appliquer la consigne générale de réduction progressive du nombre de fonctionnaires à l'enseignement français à l'étranger, et donc à l'Agence, qui en a la maîtrise.

L'éducation nationale, en métropole, n'a pas eu à subir ce schéma de réduction. Il doit en être de même pour nous. La priorité accordée à l'enseignement en métropole doit jouer également pour les enfants de nos compatriotes expatriés et pour tous les fervents de notre culture à l'étranger.

Dans le projet de budget pour 1996, vingt-huit postes d'expatriés sont supprimés et remplacés par vingt-huit emplois de résidents, générant ainsi une économie de 2,7 millions de francs. Nous pourrions, à la rigueur, admettre ce transfert, mais à deux conditions.

La première serait que l'Etat continue à prendre à sa charge tous les frais de ces postes. Votre prédécesseur s'y était engagé, monsieur le ministre; vous même l'avez confirmé. Je serais heureux que vous puissiez nous le redire aujourd'hui. Cela rassurerait tous les chefs d'établissement et les parents d'élèves.

La seconde condition, ce serait que les économies ainsi réalisées soient non pas aussitôt saisies par le ministère des finances et mises dans le fonds commun, mais demeurent disponibles, pour faire face à toutes les urgences, dans le fonds de réserve de l'Agence.

Les crédits d'investissement ont augmenté, passant de 17 millions à 23 millions de francs, ce dont nous prenons note avec plaisir. Mais, à ce niveau, ils demeurent encore très insuffisants.

L'Association nationale des écoles françaises de l'étranger, qui a participé depuis vingt ans, grâce à des prêts octroyés avec la garantie de l'Etat, à la construction, à l'achat ou à l'aménagement de cinquante-huit établissements, devra donc poursuivre son action.

A ce propos, je vous remercie, monsieur le ministre, du message très encourageant que vous avez bien voulu envoyer à cet organisme bénévole à l'occasion de son vingtième anniversaire.

Cependant, il aurait, certes, été préférable que l'Etat ait les moyens d'accorder directement les subventions nécessaires à la construction et à l'aménagement de toutes ces écoles. Ainsi, les parents d'élèves n'auraient pas eu à rembourser des emprunts, ce qui est toujours difficile.

M. Hubert Durand-Chastel. Très bien !

M. Jacques Habert. Une autre façon de compenser le manque de crédits serait que les écoles, les associations gestionnaires soient libres de faire face elles-mêmes à leurs besoins; elles ont montré qu'elles en étaient capables.

S'agissant d'investissements - je viens d'en parler - il faudrait qu'elles puissent faire appel à des entreprises, à des sociétés susceptibles de parrainer - je ne dis pas « sponsoriser », naturellement - leurs agrandissements et d'assumer les frais de construction de nouveaux locaux, ainsi que cela a d'ailleurs été fait chaque fois que c'était possible.

S'agissant des enseignants, il faudrait qu'elles puissent elles-mêmes engager les professeurs supplémentaires dont elles ont besoin et qu'elles prendraient entièrement à charge.

Cela semble facile, élémentaire. Pourtant, c'est impossible pour tous les établissements qui ont accepté, avec bonne volonté, de signer une convention avec l'Agence. On leur interdit, par exemple, d'engager des titulaires de l'éducation nationale; et, si certains titulaires acceptent, ils doivent se mettre en disponibilité. Voilà un exemple de contrainte stupide qu'il faut absolument faire disparaître, en rétablissant, notamment, la possibilité des détachements administratifs, qui existaient avant les réformes de 1990! Le Conseil supérieur des Français de l'étranger à d'ailleurs émis un vœu dans ce sens.

Dans le rapport de l'ambassadeur Contenay de 1993, il était question des libertés qu'il convient de rendre aux écoles pour que leur fonctionnement ne soit plus entravé. M. Juppé, alors ministre des affaires étrangères, avait promis des « conventions à géométries variables » lors de la session inaugurale du Conseil supérieur des Français de l'étranger en 1994. Elles n'ont pas été mises en œuvre.

Il faut réviser certaines clauses, d'ailleurs mineures, du décret du 31 mai 1990. M. Bordas, dans son excellent rapport, a énuméré une série de mesures qui devraient permettre d'améliorer la situation des écoles. Vous lui avez répondu, monsieur le ministre, que vous alliez faire un bilan de l'action de l'Agence au début de 1996. Nous en prenons bonne note et nous vous en remercions.

Il est indispensable que les assouplissements que nous suggérons depuis au moins trois ans soient pris sans retard pour permettre un nouvel essor de l'enseignement français à l'étranger.

Avant de conclure, permettez-moi d'ajouter une remarque concernant non pas l'enseignement français à l'étranger mais l'enseignement du français à l'étranger. Ce sont deux domaines différents : l'enseignement de la langue française hors de nos frontières est confié, vous le savez, aux instituts et aux alliances françaises.

La grande nouveauté de cette année est l'accélération de l'entente, décidée en 1994, de ces deux réseaux parallèles qui se trouvaient parfois en concurrence dans les mêmes villes.

Nous approuvons la fusion des centres culturels et des bureaux d'action linguistique, et la naissance de nouveaux organismes : les centres culturels et de coopération linguistique, les CCCL. Vingt-huit d'entre eux sont apparus cette année.

Ces rapprochements structurels des réseaux ne se sont pas faits, naturellement, sans souffrance. A Lisbonne et à Rome - nous en avons beaucoup entendu parler - ce sont les cours de français dispensés par les instituts qui ont été transférés aux alliances ; à Copenhague, c'est l'institut qui a repris les activités de l'alliance. Il faut surtout, dans ces transferts, ces réorganisations, veiller à ce que les personnels ne soient nullement lésés.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Habert.

M. Jacques Habert. Je conclus, monsieur le président, mais je veux auparavant vous faire part de mon étonnement à la lecture du fascicule budgétaire présenté par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur le sujet qui nous préoccupe actuellement. Il est fait référence à la « nouvelle instruction sur les relations entre le département, les ambassades et les alliances ;... », signée par le secrétaire général des affaires étrangères le 2 août dernier, et il est écrit que « ce texte entérine notamment la suppression des postes de délégué général, dont la mission était de coordonner l'activité des alliances dans un pays donné. »

Je me dois, en temps que membre du conseil d'administration de la fédération de l'alliance française de Paris de faire une rectification et de rassurer en même temps les délégués généraux et les professeurs des mille centres de l'Alliance française, qui travaillent dans le monde.

L'instruction du 9 août dernier était un projet qui a été négocié cet été et elle est devenue définitive le 12 septembre 1995. Cette dernière instruction prévoit et définit spécifiquement ces postes de délégué général pour « exercer une fonction de coordinateur pour l'ensemble des alliances françaises dans le pays de résidence ».

Il est précisé ensuite que le ministère et l'Alliance française s'entendent pour la nomination des délégués, que leur nombre sera réduit et que, dans certains pays de dimension réduite, les conseillers et attachés culturels pourront en même temps exercer les deux fonctions, ce qui a déjà été fait, sans problèmes majeurs.

Telles sont les remarques que je souhaitais faire à l'occasion de l'examen des crédits de la direction générale des relations culturelles.

Je reprendrai la parole sur la francophonie à l'occasion de l'examen du titre III de votre budget plus tard ce soir. J'espère, monsieur le ministre, que les réponses que vous voudrez bien nous apporter nous permettront de voter ce

budget. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. de La Malène.

M. Christian de La Malène. Monsieur le président, mes chers collègues, « C'est une histoire pleine de bruit et de fureur, racontée par un idiot et qui n'a aucun sens. »

Monsieur le ministre des affaires étrangères, le monde auquel nous sommes confrontés, le monde dans lequel vous devez conduire la politique extérieure de la France ressemble toujours étrangement à celui que décrivait, voilà près de trois siècles, le dramaturge.

De l'Algérie au Rwanda, de la Tchétchénie à la Bosnie-Herzégovine, sans oublier le Sri-Lanka, il est toujours plein de bruit et de fureur et, quand un incendie semble s'éteindre, le feu ne tarde pas à se réveiller ailleurs.

Au lendemain de la disparition du mur de Berlin et de l'écroulement de l'ensemble du monde socialiste, voilà à peine six ans, de savants politologues ou historiens ont écrit pompeusement, sans crainte du ridicule, que la paix était désormais assurée et que c'était dorénavant la fin de l'Histoire.

La paix universelle se fait attendre et l'Histoire est toujours là.

Ces évidences dramatiques soulignent l'absolue nécessité, pour un pays de la dimension de la France, de conduire une authentique politique étrangère et de s'en donner les moyens.

Tout en comprenant les impératifs de la rigueur budgétaire - la santé de l'économie est aussi un des éléments d'une politique étrangère - nous ne pouvons que déplorer l'extrême modicité des crédits que la France consacre à son action extérieure sous toutes ses formes.

Nous ne pouvons aussi qu'être indignés quand nous comparons les sommes dont vous disposez, tellement plus faibles que celles qui sont gaspillées à l'intérieur du pays par des responsables publics, politiques ou financiers, indignes ou incapables.

MM. Jean Chérioux et Yves Guéna. Très bien !

M. Christian de La Malène. Oui, la France a besoin d'une politique étrangère. Oui, le monde, ce pauvre monde déchiré, a besoin que la France en ait une.

Mais, et ce seront mes premières remarques, il importe de s'entendre clairement sur les termes.

Nous vivons une époque en effet où la politique étrangère est curieusement éclatée. Chacun, de par le monde, particuliers, associations, institutions, se sent une vocation et se croit une responsabilité pour s'en occuper, la définir, la mettre en pratique. Et le risque est certain que chacun la réduise à la mesure de ses compétences, de ses préoccupations ou de ses moyens.

Il y a d'abord ceux, et ils sont nombreux dans notre Europe, qui n'entendent donner à la politique étrangère que des objectifs économiques. Que ce soit pour leur pays ou que ce soit pour l'Europe, ils souhaitent, sans trop oser le dire, s'arrêter là. Pour le reste, qui est l'essentiel, politique étrangère et politique de défense, soit ils se méfient pour des raisons historiques, soit ils tiennent ces sujets hors de leurs préoccupations. Ils préfèrent s'en remettre aux autres et se contenter, sans l'avouer bien sûr, d'une Europe au rabais.

Il y a aussi les moralistes et les juristes qui ont les yeux fixés sur la défense des droits de l'homme, la lutte contre les discriminations, le racisme, l'intolérance, etc. Toutes ces valeurs sont fondamentales, point n'est besoin de le souligner. Mais, le monde étant ce qu'il est, qui ne sent

qu'elles sont insuffisantes ou inadaptées pour constituer le seul motif et le seul fondement d'une politique étrangère qui ne peut être que globale ?

Il y a enfin, et ils sont foule aussi, les partisans de la seule action collective. Pour eux, l'action individuelle est ou insuffisante ou condamnable, et ils croient toujours qu'il suffit de s'en remettre aux résolutions et motions de tel ou tel forum ou de telle ou telle assemblée internationale. Cette politique étrangère-là, on pourrait l'appeler facilement celle des faux-semblants.

Eh bien non, monsieur le ministre des affaires étrangères, la politique extérieure que le monde requiert, la politique extérieure que la France doit conduire ne peut pas se limiter à de simples objectifs économiques plus ou moins égoïstes, ne peut pas se satisfaire de la seule défense des droits de l'homme, ne peut pas se contenter du vote de résolutions sans sanctions.

Notre politique étrangère doit être globale et elle doit être la nôtre.

Nous avons des intérêts à défendre, nous avons des devoirs de protection à assurer, nous avons à aider au rétablissement de la justice et de la paix.

Oh ! il serait facile, mais aussi hypocrite, comme beaucoup le font, de s'en remettre à d'autres ou de faire semblant de croire à la vertu des résolutions. Mais, pour un pays comme le nôtre, la politique étrangère comme la politique de défense, qui est son complément indispensable, n'est ni jeu, ni volonté de puissance, mais est un simple et vrai devoir ; un devoir vis-à-vis de nous-mêmes, de notre nation, et un devoir vis-à-vis des autres. Ne pas le remplir, et ne pas le remplir pleinement, serait une erreur condamnable et dangereuse.

Mais cette politique étrangère, que nous devons vouloir seuls et définir seuls, au moins au départ, s'inscrit nécessairement dans une double grille, celle de l'Europe et celle des Nations unies. C'est sur ces deux points que je voudrais m'arrêter maintenant.

L'Europe d'abord.

Depuis toujours, nous savons que l'Europe s'arrêtera, que l'Europe faillira à sa mission si elle ne parvient pas à atteindre le niveau proprement politique, c'est-à-dire celui de la politique étrangère et de la défense. Si elle ne le fait pas, elle risque même, au lieu d'aider les nations qui auraient la volonté de s'engager dans les affaires du monde, de constituer, peu ou prou, un frein à leur volonté et à leur action.

Le traité de Maastricht a tenté de mettre en place un embryon de politique étrangère et de politique de sécurité : c'est la PESC, la politique européenne de sécurité commune.

Le drame de la Bosnie nous a montré ce qu'il fallait en attendre. Et les médias, avec leurs porte-voix et leurs délicatesses habituelles, ont signalé bientôt, à l'envi, que l'Europe était morte une deuxième fois à Sarajevo. C'était faux évidemment, l'Europe politique, celle de la politique étrangère, n'est pas morte en Bosnie simplement parce qu'elle n'existait pas, et elle n'existait pas simplement parce que, sur les problèmes de l'ex-Yougoslavie, d'une part, les puissances européennes les plus importantes avaient des analyses et des vues divergentes pour des raisons multiples et d'autre part, les autres puissances, conformément au schéma que j'ai décrit il y a un instant, ne se sentaient pas concernées ; ce n'étaient pas là des choses de leur compétence ; ce n'étaient pas là des choses qu'elles avaient l'habitude de considérer.

Ainsi, la crise de l'ex-Yougoslavie et la guerre qui s'est ensuivie ont fait que chacun en Europe, dans le même temps, a pris conscience de la nécessité d'une politique étrangère commune et de l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, à la mettre en place.

Nécessaire et impossible, cette contradiction vient, hélas ! d'être récemment renforcée par les prises de position auxquelles nous assistons depuis quelques semaines de la part d'une partie des nations européennes.

La France a, depuis toujours, une politique de défense, et une politique de défense moderne et indépendante, condition ou préalable d'une véritable politique étrangère. Elle entend la maintenir. Elle fait ce qu'il faut pour cela, sans menacer ni inquiéter personne, sans mettre en péril ni la santé de quiconque ni l'équilibre de la nature.

Bien entendu, les démagogues, et il y en a à tous les niveaux des Etats, ne veulent rien entendre ni rien écouter, et ils protestent.

On aurait pu penser que les choses auraient été différentes lorsqu'il s'est agi non pas des opinions publiques, non pas des irresponsables, mais des gouvernements de l'Europe. Les gouvernements savent bien où est la vérité et devraient savoir où se situe l'intérêt du continent. Il n'en a, hélas ! rien été pour quelques-uns d'entre eux.

Alors que les mêmes dans leurs propos font profession de vocation européenne sans faille et donnent volontiers des leçons sur ce terrain, la solidarité, le minimum de solidarité semble leur être apparu de peu d'importance. Ils ont préféré hurler avec la meute et prendre le parti des démagogues.

La défense européenne que la France propose ne semble pas les concerner, ni les intéresser non plus. Peut-être pensent-ils toujours, comme hier, que cette défense doit être assurée de l'extérieur et par quelqu'un d'autre.

Ils ne semblent pas mesurer que l'Europe est une grande chose que sa politique étrangère est une notion exigeante et engageante, qu'elle ne peut se définir au rabais et au niveau d'un plus petit commun dénominateur ; que l'alignement vers le bas, vers le moindre effort, ne mérite en aucun cas le nom de politique étrangère européenne.

Enfin, on dirait parfois, qu'ils se méfient de ceux qui agissent, de ceux qui s'engagent et que, faute d'avoir pu ou voulu le faire eux-mêmes, ils préfèrent encore que l'Europe en fasse le moins possible.

Après l'échec en Bosnie pour cause d'absence, c'est une attitude préoccupante à la veille des échéances intérieures et extérieures qui attend les nations européennes.

Mais l'enjeu est trop lourd de conséquences pour que nous nous laissions décourager. L'Europe est plus que jamais nécessaire et chacun sait que le mot impossible n'est pas français. Même si nous savons que la politique étrangère n'est pas un jeu gratuit, même si nous mesurons que les volontés sont souvent insuffisantes, il faut cependant vouloir travailler ensemble et réfléchir ensemble.

Il le faut d'autant plus que des progrès importants s'annoncent dans le domaine monétaire. Ils constitueront une étape nouvelle et essentielle dans l'effort d'unification du continent. Comment vivre cette étape avec des politiques étrangères et des politiques de défense séparées, sinon divergentes ?

Le risque est grand, si l'on n'y prend pas garde, que, pour combler ce hiatus, l'on s'achemine vers cette politique étrangère commune au rabais que je dénonçais tout

à l'heure. Les nations de l'Europe auraient renoncé à tout rôle et l'Europe ne serait plus qu'une puissance régionale, ses ambitions étant limitées à l'économie.

Nous devons à tout prix prévenir cette évolution et empêcher ce renoncement. Il faut donc prendre les devants, il faut mettre en place les structures nécessaires là où elles font défaut. Il y a là, pour la CIG, la conférence intergouvernementale, une obligation essentielle. Une politique étrangère commune ne peut pas se décréter, encore moins être décidée à la majorité, et encore moins être décidée à la majorité par une assemblée. Elle ne peut être que le résultat de longs efforts communs soutenus par une volonté sans défaillance et par un sentiment de solidarité renforcé.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je dirai maintenant quelques mots sur l'ONU.

Dans le monde d'aujourd'hui, si, pour agir face aux crises, il est bon de ne pas être seul et qu'il convient que l'Europe s'engage en même temps, il est sans doute plus utile encore que l'ONU donne, peu ou prou, sa caution à l'action entreprise.

Mais l'expérience montre que, dans la très grande majorité des cas, en même temps qu'elle légalise l'intervention, l'ONU apporte une redoutable inefficacité. Généralement aussi, plus l'ONU est directement engagée, plus l'inefficacité est patente.

Pendant les longues années de la guerre froide, le blocage du veto soviétique, rendant impossible toute intervention, masqua l'impéritie en profondeur des mécanismes de l'institution. Le veto disparu, on se reprit à espérer pour l'ONU un rôle de premier plan. Il fallut rapidement déchanter.

Partout où l'ONU intervint, notamment en Afrique et en Asie, elle multiplia les maladresses économiques et administratives, déstabilisant les timides efforts locaux et créant souvent l'inflation. Personnifiant l'anticolonialisme, sa conduite ressemblait parfois étrangement à ce passé condamné.

Plus récemment, qui ne se souvient du rôle pitoyable de l'Organisation dans les Balkans tout au long des dernières années, qui n'a encore dans les yeux le souvenir d'épisodes tragiques où, en présence des forces de l'ONU paralysées par l'absence de directives ou par des structures absurdes, les combattants des deux camps se livraient impunément à d'odieux forfaits ?

Une solution fut souvent mise en pratique. Elle consistait à prendre le drapeau onusien, mais rien de plus. Nos amis américains en ont souvent fait usage, la guerre du Golfe fut conduite et gagnée ainsi. Mais, à agir de cette manière trop souvent et trop fort, il est à craindre que la crédibilité de l'ONU, la valeur de sa caution morale, ne résistent bien longtemps.

Que reste-t-il aujourd'hui de l'action de l'Organisation en Bosnie ? Qui, dans nos opinions, pense un instant que les troupes qui vont s'y rendre interviendront pour exécuter un mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité ?

On voit des troupes de l'OTAN, qui a trouvé là un objectif nouveau ; leur sont associées quelques troupes russes, qui obéissent on ne sait trop à qui, sans doute à M. Eltsine. Pour le reste, ces troupes sont commandées par des généraux américains qui reçoivent leurs instructions du président Clinton. Il vient de nous le dire de la façon la plus claire pas plus tard qu'hier.

Il y a peu, l'Organisation a fêté avec éclat son cinquantenaire. Ce fut l'occasion de photos historiques et l'on a beaucoup parlé des réformes nécessaires. On a dit

que le monde de 1995 ne ressemblait guère à celui de 1945, qu'il fallait donner une plus grande place à des pays tels que l'Allemagne, le Japon, l'Inde ou le Brésil, qu'il fallait réformer le fonctionnement du Conseil de sécurité... que sais-je encore !

On en est cependant resté là tellement on a peur d'ouvrir une nouvelle boîte de Pandore et parce que, en fait, plusieurs se satisfont, sans le dire, de la situation actuelle, qui rend parfois l'Organisation assez aisément manipulable.

Certes, réformer l'ONU en 1995 est une tâche ardue compte tenu du très grand nombre de participants. Mais chaque année qui passe la rend plus difficile encore, en même temps qu'elle rend l'Organisation plus inadaptée.

Si l'on ne fait rien, l'institution perdra peu à peu ce qui lui reste de crédibilité en même temps que la paix mondiale perdra un moyen et une chance de se maintenir. La loi des puissants en sera renforcée.

Il y a là un rôle pour la France : elle doit s'efforcer de stopper ce processus.

Ainsi - et ce sera ma conclusion - monsieur le ministre des affaires étrangères, vous devez définir et conduire aujourd'hui la politique étrangère de la France avec une Europe indispensable mais absente et avec une organisation mondiale également irremplaçable mais inefficace.

Ces contradictions, que chacun ressent, encouragent inaction et laisser-aller, permettent toutes les excuses et tous les alibis, et déclenchent enfin de nombreuses critiques - même ici - contre ceux qui agissent, critiques d'autant plus virulentes que l'on n'agit pas soi-même.

Il n'importe ! La France a besoin d'une politique étrangère à sa mesure et l'Europe aussi. Ce n'est pas un chauvinisme étroit qui nous le dicte, c'est, quelles qu'en soient les charges et les difficultés, notre certitude que personne ne défendra à notre place les intérêts de la France et des Français, que personne à notre place ne fera entendre la voix de la France au service des faibles, de la justice et de la paix.

Nous devons aussi défendre les intérêts de l'Europe et affirmer son rôle puisque personne ne le fait. L'Europe n'a pas joué et ne joue pas un grand rôle au Moyen-Orient. L'Europe n'a pas joué et ne joue pas un grand rôle en Bosnie. C'est l'Europe pourtant qui, là ou ailleurs, fournit souvent le plus de sacrifices, qu'ils soient humains ou matériels.

Cette situation malsaine et paralysante qui est la vôtre, monsieur le ministre, je suis sûr que vous souhaitez l'améliorer.

Pour l'Europe, le calendrier des rencontres à venir est arrêté et celles-ci sont proches. Vous nous avez donné les grandes lignes de vos intentions. Elles vont dans le sens de nos soucis. Nous formons des vœux pour qu'avec nos partenaires nous puissions répondre à l'attente des peuples, attente qui est grande.

Pour l'ONU, il s'agit d'une œuvre de longue haleine. Raison de plus pour l'entamer d'urgence. Il n'est pas sain que le monde instable et dangereux que nous vivons soit livré au seul puissant, au singulier, ou aux seuls puissants, au pluriel. Il n'est pas sain que s'atténue ou s'efface l'effort de mise en ordre, de démocratie, de prise de conscience et de morale, enfin, qu'a constitué et que constitue encore l'Organisation des Nations unies.

Encore une fois, monsieur le ministre, cette double tâche, européenne et internationale, est dans la droite ligne de nos traditions, et je ne doute pas qu'avec M. le président de la République vous lui soyez fidèle. (Applau-

dissements sous les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)

M. le président. La parole est à M. Delanoë.

M. Bertrand Delanoë. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à l'occasion de cette brève intervention sur le projet de budget du ministère des affaires étrangères, je voudrais évoquer deux points.

Le premier sera d'ordre strictement budgétaire et, dans la mesure où il a été abordé longuement ce matin et cet après-midi par mes collègues, je ne m'intéresserai qu'à un seul aspect, à savoir la question des contributions volontaires de notre pays à un certain nombre d'organismes internationaux.

Les rapporteurs, notamment M. Chaumont, ont dit ce matin des choses qui nous engagent tous. Vous avez par ailleurs remarqué, monsieur le ministre, que, cet après-midi, des orateurs de plusieurs groupes ont attiré votre attention sur ce sujet. C'est pourquoi je m'en tiendrai à une seule de ces organisations : l'Organisation mondiale de la santé.

La France s'est engagée très solennellement à contribuer à la coopération internationale contre la pandémie de sida à hauteur de 100 millions de francs.

A la fin de l'année dernière, lors d'un sommet mondial à Paris, au nom de la France, le Premier ministre de l'époque avait invité « tous les pays qui le pouvaient » à suivre la France dans ce combat planétaire. Tous les pays sont frappés, en effet, mais nous savons tous qu'actuellement 90 p. 100 des enfants victimes de cette maladie sont des enfants africains.

Récemment, à l'Assemblée nationale vous l'avez confirmé ce matin, monsieur le ministre, vous avez déclaré que la rigueur budgétaire s'imposait, y compris dans ce domaine. Hélas ! je crains les conséquences d'une telle décision.

Le professeur Piot, directeur du programme de lutte contre le sida à l'OMS, dit lui-même que l'annulation de ces crédits provoquera la suppression de plusieurs projets visant à développer des actions de soutien aux personnes atteintes les plus démunies, en particulier les enfants, dans les pays du tiers monde.

L'actualité mondiale en matière de lutte contre le sida justifie plus que jamais un soutien massif aux pays pauvres. La France doit tenir ses engagements. Si ce n'était pas le cas, notre pays faillirait à sa mission vis-à-vis des malades du tiers monde, qui avaient vu dans la conférence de Paris un appel clair et symbolique à une mobilisation d'envergure.

Il est encore temps, monsieur le ministre, pour vous, de modifier votre budget sur ce point, et je crois que nous avons été plusieurs aujourd'hui à vous le demander.

Le faisant, vous poseriez un acte concret allant dans le sens de la déclaration récente du président de la République selon laquelle « la France n'est pas un pays moyen ».

Le rôle que notre pays entend jouer sur la scène internationale est bien la question centrale de notre débat. C'est pourquoi je voudrais à présent, en quelques mots aborder les rapports entre l'Europe et la Méditerranée.

« La Méditerranée a toujours été zone de confrontation et carrefour d'échanges : pendant des millénaires, elle a été le centre du monde et même "le" monde », a écrit Paul Balta. Elle est en effet le berceau de civilisations millénaires et des principales religions monothéistes.

Pourtant, on constate, entre les deux rives de la Méditerranée, de fortes disparités qui s'aggravent au fil du temps. Aujourd'hui, de 15 à 20 p. 100 de la population vivant au sud de la Méditerranée sont au chômage. Cette population souffre d'une pénurie de logements, d'hôpitaux, d'universités. Sa démographie galopante rend les problèmes de plus en plus sensibles. Des milliers de jeunes se trouvent privés de perspectives, notamment professionnelles, que l'Europe, elle-même touchée par la crise, n'est plus en mesure de leur offrir sur son propre territoire.

On ne peut donc que se féliciter de l'organisation de la conférence de Barcelone. A l'occasion de ce rendez-vous réunissant partenaires européens et méditerranéens, où vous avez, monsieur le ministre, représenté la France, l'Union européenne a ainsi marqué sa volonté claire de rééquilibrer sa politique vers le Sud. Très bien. Je suis de ceux qui pensent que cet objectif n'est pas en contradiction avec une politique active en direction des pays d'Europe centrale et orientale.

La création d'un espace économique euro-méditerranéen peut être un premier pas vers la réduction des disparités entre les deux rives de la Méditerranée. Il est nécessaire en effet d'assurer les conditions d'une plus grande stabilité et d'offrir aux pays de cette région les possibilités d'un véritable développement.

Mais cette démarche économique, aussi indispensable soit-elle, reste trop réductrice alors que les objectifs visés sont la paix, la sécurité et le progrès des peuples. La réussite de cette coopération économique ne peut se résumer à une expansion du libéralisme. Il vous faudra autant d'acharnement et d'ambition pour que s'affirme à l'avenir une réussite sur les plans politique, culturel et social.

Un vrai partenariat signifie échange, tolérance et ouverture. Notre approche ne doit pas résulter d'une peur de l'autre ou d'une générosité obligée. Je sais que ce n'est ni votre discours ni votre intension, encore qu'on l'entende parfois dans un certain nombre de milieux.

Un vrai partenariat ne doit pas traduire un processus contraint ; il doit au contraire exprimer une dynamique mutuelle, positive et stimulante pour l'avenir.

Ainsi l'Europe, dont le savoir-faire en matière de politique spatiale n'est plus à démontrer, pourrait faire bénéficier les pays du Sud de sa maîtrise de certaines techniques dans le secteur civil : les télécommunications, par exemple, ou la protection de l'environnement par l'observation des fonds marins et le suivi de l'érosion des sols. De même, l'idée d'une chaîne satellitaire euro-méditerranéenne, à l'instar d'Arte sur le plan franco-allemand, ne représente-t-elle pas une « piste » intéressante ?

M. Guy Penne, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Bertrand Delanoë. Dans ce cadre pluraliste, des avancées démocratiques pourraient se développer dans l'intérêt de chaque peuple. Pourraient naître des relations plus sereines et plus équitables, fondées sur des engagements réciproques. Des questions aussi sensibles que l'immigration, par exemple, ne trouveront une réponse pertinente que grâce aux progrès réalisés en termes de développement, de formation des hommes, de diversification des activités et d'échanges culturels ou professionnels.

Dans cette optique, la France doit prendre toute sa part dans une véritable politique européenne de coopération : sa culture au sein du monde européen, sa proximité historique avec les pays du sud méditerranéen la désignent comme un acteur de ce processus.

De ce point de vue, monsieur le ministre, je ne peux que m'associer aux propos tenus ce matin par Guy Penne sur la réduction de vos crédits pour l'action culturelle dans les pays du Maghreb. Si la France doit être leader dans ce processus dynamique euro-méditerranéen, il ne faut pas commencer par diminuer les crédits destinés à l'action culturelle sur la rive sud de la Méditerranée.

La France se doit de montrer l'exemple d'un dialogue moderne qui dépasse les clichés. Par exemple, la confusion a pu conduire certains esprits à associer islam, intégrisme et terrorisme : en fait, l'islam radical s'est transformé en fondamentalisme, précisément parce qu'il s'est coupé des richesses pluralistes de l'islam classique.

Le dialogue contre le repli frileux, une action politique globale contre une vision strictement libérale du progrès, l'ouverture culturelle contre le simplisme idéologique : c'est ce tryptique qui, à l'avenir, pourrait sans doute définir les termes d'un partenariat élargi et efficace au sein du monde méditerranéen.

Sur les deux points que je viens d'évoquer - qu'il s'agisse des contributions financières de la France à certains organismes internationaux ou du rôle qu'elle peut jouer dans la coopération euro-méditerranéenne - seuls les actes et les engagements concrets nous permettront de juger si votre politique est conforme à l'ambition de faire de la France une puissance moderne du XXI^e siècle. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vinçon.

M. Serge Vinçon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers chers collègues, au-delà de l'habituel examen des crédits du ministère des affaires étrangères, je voudrais, à l'occasion de ce débat, faire quelques remarques générales sur l'action internationale de notre pays.

A mon sens, le projet de budget du ministère des affaires étrangères doit être situé dans une perspective plus large, celle de la cohérence de l'action extérieure de la France. Le budget dont nous débattons représente moins de 1 p. 100 du budget de l'Etat, 1,46 p. 100 si l'on ajoute le budget de la coopération. « Petit budget pour une grande ambition », avez-vous dit ce matin, monsieur le ministre ! Il est bien vrai que l'action diplomatique de notre pays et son rayonnement ne se mesurent pas seulement en crédits budgétaires ; j'y reviendrai.

Compte tenu des restrictions budgétaires, il est essentiel que les aspects politique, commercial, économique et culturel de l'action extérieure de la France soient davantage coordonnés. En réalité, plus le budget de votre ministère est limité, plus le ministre des affaires étrangères doit renforcer son autorité et assurer sa maîtrise sur les interventions à l'extérieur ; voilà ma conviction.

Est-il normal que le budget du ministère des affaires étrangères soit réduit alors que les crédits d'intervention à l'étranger d'autres administrations, comme la culture et les finances, ont augmenté ces dernières années ? Il faut savoir qui est le pilote de l'action extérieure du pays. Bercy ne peut éclipser le Quai d'Orsay !

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. Très bien !

M. Serge Vinçon. Est-il normal, de ce point de vue, que la part du budget du ministère des affaires étrangères ne représente que 20 p. 100 de l'action extérieure, alors que les concours du ministère de l'économie et des finances en couvrent plus de la moitié ?

A l'occasion de la réforme de l'Etat, il conviendra de redéfinir le rôle de chacun pour que l'action de la France à l'extérieur soit renforcée. Il y va de notre efficacité,

notamment dans le secteur essentiel de l'économie, pour développer encore plus nos exportations et participer ainsi à la lutte pour l'emploi engagée par le Gouvernement.

Ne peut-on aussi envisager une plus grande synergie entre le budget des affaires étrangères et celui de la coopération ? Non seulement il y aurait des rapprochements à opérer, de manière progressive certes, entre les deux administrations, mais on devrait aussi procéder à des arbitrages, des choix entre les deux ministères de manière à dégager clairement les priorités. Il est nécessaire que des mouvements de crédits entre les deux ministères interviennent à l'avenir pour mieux définir les compétences du ministère à l'étranger.

Le Premier ministre a annoncé, lors de son discours de politique générale au mois de mai, et confirmé depuis lors la mise en place d'un budget d'action extérieure de la France.

N'est-ce pas l'occasion, sans naturellement mélanger les responsabilités des ministres, d'obtenir une plus grande lisibilité de notre action extérieure ? Ne peut-on imaginer une procédure nouvelle permettant au ministre des affaires étrangères, dans le cadre de la procédure budgétaire, d'intervenir auprès du ministre du budget pour lui signaler les redondances, les doublons, les incohérences de certaines interventions d'autres administrations dans leurs actions à l'étranger, de manière à introduire un peu plus de rationalité dans nos choix ?

En un mot, le ministre des affaires étrangères doit être associé aux arbitrages, qui, eux, ne doivent pas seulement se fonder sur les seuls critères budgétaires. La rationalisation des choix budgétaires doit aller de pair avec une meilleure définition des choix politiques.

Il serait donc souhaitable que cette nouvelle procédure proposée par le Premier ministre et qui a reçu l'agrément du Parlement soit mise en œuvre rapidement, de manière novatrice et imaginative.

Des économies sont possibles, sans doute, mais elles seront forcément limitées dans le cadre d'un ministère régalien comme le ministère des affaires étrangères. Les moyens de fonctionnement représentent la moitié environ des crédits, soit autant que les crédits d'interventions. La masse salariale, le poids des crédits de fonctionnement courant limitent considérablement la marge de manœuvre du ministre des affaires étrangères. C'est donc au niveau interministériel qu'il faut aujourd'hui envisager de nouvelles pistes de rationalisation.

Le Premier ministre a créé en 1993, sur l'initiative d'Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères, le comité interministériel des moyens de l'Etat à l'étranger. N'est-ce pas, là aussi, le cadre approprié pour débattre de la cohérence des choix budgétaires des différentes administrations ?

Est-il normal que le ministre des affaires étrangères « avalise », en quelque sorte, les dépenses d'interventions de ses collègues à l'étranger, alors que lui-même, on l'a vu, réduit chaque année ses moyens ?

Peut-on indéfiniment accepter que les administrations ouvrent chaque année des services ou des postes à l'étranger ?

Verra-t-on chaque ministère, et bientôt chaque direction ou chaque bureau, avoir son correspondant à l'étranger ?

Est-il acceptable que des établissements publics financés par l'Etat, des collectivités locales ouvrent des bureaux ou des délégations à l'étranger alors qu'on limite les moyens de nos ambassades, que l'on ferme des consulats ou des centres culturels ?

Où sont nos priorités ? Où est la cohérence de notre action diplomatique ? A trop la diluer, on risque de l'étouffer. L'éparpillement ne favorise pas l'efficacité. La France ne peut avoir qu'une seule politique étrangère exprimée plus spécialement par vous, monsieur le ministre.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Serge Vinçon. La contrainte budgétaire doit être comme la République : « une et indivisible ». Elle doit s'appliquer à l'ensemble des administrations qui devraient en profiter pour se recentrer sur leur compétence première.

Peut-on envisager que les ministères se rapprochent pour trouver des formules nouvelles à l'étranger ? Le ministère des affaires étrangères et le ministère des finances pourraient créer davantage de consulats à vocation économique et commerciale là, et seulement là où nos intérêts commandent d'en créer. Les missions d'aide et de coopération devraient être intégrées dans l'action des ambassades. Des « services de défense » rassemblant non seulement les attachés de défense, mais aussi les services de l'armement dans certaines régions du monde et ceux du renseignement, qu'il faut impérativement axer vers le renseignement économique, peuvent être mis sur pied. Nos centres culturels et les Alliances françaises peuvent aussi se rapprocher.

C'est au ministère des affaires étrangères qu'il revient de fédérer ces regroupements, car il est le seul, dans l'Etat, à avoir une vue générale et globale de nos intérêts à l'étranger et à pouvoir apprécier la justesse de nos implantations.

Il faut saluer, pour conclure sur ce thème, les efforts de gestion entrepris par votre prédécesseur et poursuivis par vous-même, monsieur le ministre : globalisation des crédits de fonctionnement, schéma patrimonial et immobilier, schéma de maintenance immobilière. Il s'agit là, de votre part, d'un effort remarquable auquel je veux rendre hommage.

Mais les affaires étrangères sont la voix de la France à l'extérieur. Cette voix doit être forte, claire, cohérente pour que la France rayonne dans le monde. Qu'en est-il depuis mai dernier et votre arrivée à la tête de ce grand ministère ?

D'abord, la reprise des essais nucléaires sur décision du Président de la République a marqué le renouveau de l'identité française, qui se fonde sur l'indépendance de ses décisions en ce qui concerne sa sécurité. Une ultime campagne d'essais, limitée dans le temps et réduite dans le nombre, était hautement nécessaire pour assurer la pérennité de notre arsenal nucléaire et garantir notre accession à la simulation. Nous approuvons cette décision responsable au regard de la sécurité de notre pays pour le quart de siècle qui vient.

Bien sûr, à cette occasion, nous avons pu vérifier la solidarité de chacun à l'égard de la France, qui a largement contribué, à sa place, en son temps, à garantir la sécurité de l'Europe occidentale grâce à sa politique de dissuasion nucléaire.

Le Président de la République a eu raison de ne pas se prêter à ces sommets de chefs d'Etat aussi rituels que non forgés dans le respect de l'identité de chacun, à commencer par celle de la France.

La France n'a pas de leçon à recevoir en matière de maintien ou de garantie de la paix dans le monde. Elle y participe, ô combien ! sous le casque de l'ONU, en ex-Yougoslavie par exemple, et sous son propre drapeau quand la dignité humaine est en jeu, comme au Rwanda.

Ce prix à payer pour la paix et la sécurité des autres, la France l'a payé du prix du sang. C'est son honneur et sa grandeur. En Bosnie, la France s'est engagée plus que tout autre ; elle compte dans ses rangs le plus de soldats tombés pour la paix.

Mais la France a surtout imposé ses choix depuis juin dernier en créant une force de réaction rapide capable de protéger nos Casques bleus. Cette rigoureuse détermination de la France, exprimée par le Président de la République, a largement contribué à renverser le cours des choses sur ce malheureux territoire de l'Europe des Balkans. Depuis, la Croatie a recouvré son territoire, la Bosnie, en grande partie, a pu desserrer l'étau qui la condamnait. Les Américains ont donné le feu vert aux interventions de l'OTAN. Des pourparlers ont été engagés entre les belligérants. Un accord de paix vient d'être signé aux Etats-Unis en attendant la conférence de la paix qui se tiendra, elle, à Paris.

Quelle évolution en cinq mois ! Que de progrès, même si l'on mesure encore toutes les incertitudes et tous les dangers brandis par des extrémistes, toujours amateurs de guerre plutôt que de paix. Dans ce processus nouveau, la France a pris une large part à toutes les étapes de ce long combat, pour que cesse enfin cette guerre absurde aux portes de l'Union européenne.

J'observe que, à la fin de la guerre du Golfe, la France n'était pas associée à la conférence de Madrid alors que c'est sur son sol que se tiendra celle qui marquera la fin du premier conflit en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.

Oui, la voix de la France s'est fait entendre. Bien sûr, cette nouvelle attitude de notre pays, qui entend se faire respecter, réanime certaines attitudes, parfois inamicales, qui montrent que la France dérange. Cela nous rappelle une autre époque, celle du général de Gaulle, que tout le monde reconnaît aujourd'hui comme ayant été une période de progrès pour la France, une période où notre pays était entendu et respecté.

N'est-ce pas la vocation historique de notre pays que d'être un repère, une référence, un inspirateur pour les Etats qui ne veulent pas être ignorés ou phagocytés par les grands blocs ?

Je ne doute pas que nous retrouvions une démarche volontaire tant sur le plan de l'Union européenne, dans le cadre de la future conférence intergouvernementale de 1996, que dans nos rapports bilatéraux, notamment avec l'Allemagne, mais aussi avec la Grande-Bretagne, pour équilibrer l'Europe.

Ayons la même volonté à l'égard des PECO et de la Russie, avec laquelle nous devons développer une politique partenariale pour assurer un juste équilibre entre les « deux ailes » du continent européen.

Sur ces deux plans, l'affirmation de la politique française a bien été perçue lors des sommets franco-anglais et franco-russe. Nous souhaitons que cette nouvelle approche se renforce pour que Paris soit le passage obligé de la politique européenne est-ouest et nord-sud.

Notre responsabilité vis-à-vis du pourtour méditerranéen n'est plus à démontrer. Là encore, en dehors du drame algérien, dont nous espérons qu'il prendra fin dès lors que les élections présidentielles viennent d'avoir lieu, nous progressons et nous saluons, monsieur le ministre, vos efforts et l'initiative que vous nous avez annoncée, ce matin, d'un pacte de stabilité des pays méditerranéens.

Revenons à la CIG, qui doit viser deux objectifs : affirmer l'approfondissement de l'Union européenne, tout en adaptant ses institutions au futur élargissement. Mais les structures, les règles et les procédures ne sont rien, rien

qu'immobilisme, impuissance et inertie lorsqu'elles ne sont pas animées d'un esprit. Qui dit esprit dit volonté : volonté de les rendre plus efficaces et plus démocratiques.

Pour rendre les institutions européennes plus efficaces, il faut renforcer l'exécutif, qui doit pouvoir décider, et décider vite. Pour cela, je rappellerai les propositions que j'ai formulées à cette tribune, au nom de la commission des affaires étrangères, lors du débat sur l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne qui s'est tenu le 13 décembre 1994.

Il me paraît tout d'abord nécessaire de réviser le système de pondération des voix au sein du Conseil, de manière à éviter que des majorités de circonstance ne fassent obstacle aux positions des grands Etats.

Par ailleurs, limiter la durée de l'exercice de la présidence du Conseil à six mois est absurde. Nulle part ailleurs, dans aucune instance digne de ce nom, nous ne voyons de présidence tournant tous les six mois. Il faut en finir, et porter la durée de la présidence à au moins deux années ; cela me semble être le minimum.

Enfin, il faut rendre les institutions plus démocratiques : la Commission et le Parlement européen, dans l'optique de l'élargissement futur, ne peuvent voir le nombre de leurs membres augmenter indéfiniment ; cela nuirait tant à l'efficacité qu'à la rapidité des décisions. Une réforme du Parlement s'impose, qu'il s'agisse de son mode d'élection ou de ses prérogatives.

Enfin, les parlements nationaux doivent être associés à l'élaboration des textes européens. Nous avions suggéré la création d'un Sénat européen dont le recrutement serait limité à quelques représentants des parlements nationaux. Cette instance, indispensable pour satisfaire la soif démocratique de nos peuples tout en respectant nos identités nationales, insufflerait, à l'échelon européen, la sagesse, l'expérience, le réalisme reconnus habituellement chez les élus de chacun des Etats. Ce Sénat européen serait tout à la fois représentatif et responsable, critères dont il conviendrait de créditer également le nouveau Parlement européen.

Ces modifications des institutions visent à renforcer l'Union européenne, qui doit assumer ses responsabilités au regard de la sécurité sur le continent.

Aussi conviendra-t-il de savoir, enfin, quel est le rôle de l'UEO et si son engagement relève de l'Union, de son Conseil. Redéfinir la place de l'UEO s'impose, alors que l'OTAN risque, elle aussi, de s'élargir.

L'esprit de cette refondation de l'Europe du XXI^e siècle doit répondre à la question de savoir si l'adhésion à l'Union impose également l'adhésion à l'UEO, instance qui doit assurer la sécurité de l'espace ainsi constitué ou rester seulement le pilier de l'OTAN en Europe.

Cette question, si délicate soit-elle, devra être tranchée dans le cadre de la CIG pour que la politique étrangère et de sécurité commune - indépendante, ajouterai-je - ait un sens. Les Etats adhérents doivent avoir conscience qu'ils ne peuvent compter d'abord que sur eux-mêmes pour assurer leur propre sécurité. Penser qu'indéfiniment leur propre défense sera assurée par d'autres qu'eux me semble pour le moins illusoire.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les crédits budgétaires dans le contexte actuel n'autorisent pas une présence diffuse et mal contrôlée. Au contraire, ils supposent une concentration pour mieux souligner leur efficacité. Au-delà de cet aspect, les initiatives, l'intelligence de nos diplomates, la vision prospective du Gouvernement, la voix du Président

de la République ne se comptent pas ; j'ai le sentiment que la France aujourd'hui joue son rôle, à nul autre pareil du fait de son histoire.

C'est pourquoi je voterai ce projet de budget avec l'enthousiasme que me suggère le fait que la France existe davantage sur la scène internationale. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. le président. La parole est à Mme ben Guiga.

Mme Monique ben Guiga. Monsieur le ministre, le sort qui est fait à votre ministère ne peut laisser indifférents les Français de l'étranger que je représente ici. C'est notre ministère, celui dont dépendent notre vie administrative, la scolarité de nos enfants, l'aide aux plus démunis d'entre nous. Nous en apprécions certainement mieux l'importance dans le dispositif de l'Etat que les Français qui n'ont jamais quitté l'Hexagone.

Tel orateur de l'Assemblée nationale a trouvé consolant qu'on maintienne « l'essentiel du réseau diplomatique et culturel afin de permettre dès que possible sa réactivation », ce qui signifie, virtuellement, que notre réseau sera partiellement mis en sommeil en 1996. Maintien en francs constants des crédits de fonctionnement, baisse des crédits d'intervention, surtout pour la diplomatie culturelle : ainsi, on sauve les structures, on sacrifie l'action ; vous l'avez reconnu, monsieur le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Non ! Absolument pas !

Mme Monique ben Guiga. Au moment où une activité diplomatique intense doit se développer pour faire face aux bouleversements mondiaux nés de la disparition de l'Union soviétique, au moment où des millions d'emplois en France dépendent de notre capacité à rester le second exportateur mondial par habitant, au moment où le pouvoir politique et économique appartient de plus en plus aux pays qui diffusent leur culture et leur langue, une répartition de la rigueur entre ministères, répartition tout à fait discutable, vous contraint à réduire les capacités d'action de notre diplomatie politique et culturelle.

Je remarquerai tout d'abord que ce ministère n'est pas récompensé des efforts de rationalisation et de modernisation qu'il a entamés, parmi les premiers, dès les années 1980. Formation des personnels et informatisation ont permis une réduction de 15,1 p. 100 des effectifs entre 1985 et 1995, alors que les missions du ministère s'élargissaient.

Aujourd'hui, ambassades et consulats sont sous-encadrés. Pour créer des représentations dans les pays de l'Est, il a fallu inventer le concept d'ambassade minimale. Mais bien des ambassades traditionnelles, bien des consulats qui se vident de leur substance par perte d'agents qualifiés mériteraient le même qualificatif.

Bien sûr, le Gouvernement n'aura pas à affronter des manifestations de rue si le nombre et la qualité des télégrammes des postes diminue, si la France ne remplit pas ses engagements de coopération envers ses partenaires étrangers, si elle est moins présente dans les échanges culturels mondiaux et si l'usage du français régresse. Mais, pourtant, c'est de ces activités méconnues que dépendent le rang de la France, ses exportations, et donc ce qui constitue le souci primordial du Gouvernement : l'emploi.

Monsieur le ministre, votre ministère est contraint de faire de mauvaises économies, génératrices de dépenses, de dysfonctionnements et de dégradation du service public. J'en donnerai quelques exemples.

Dès l'an dernier, les crédits destinés à l'informatique ont été amputés. Ils le sont à nouveau cette année. Or des économies seraient possibles dans bien des secteurs avec de nouveaux logiciels. Il n'a pas été possible de les installer l'an dernier, les programmes ayant été interrompus. Cela ne sera pas possible non plus en 1996.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment comptez-vous faire fonctionner le service central de l'état civil à Nantes et comment pensez-vous pouvoir améliorer la gestion des services comptables, surtout dans les postes à l'étranger ? Il ne suffit pas de décréter la globalisation des crédits, encore faut-il affecter les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce n'est qu'une mauvaise économie celle qui consiste à recruter des agents contractuels et vacataires sans formation en lieu et place des fonctionnaires. Les dérives du système sont déjà visibles : arbitraire dans le recrutement, intimidation envers des agents au statut précaire, dégradation des relations de travail entre des fonctionnaires correctement payés et des contractuels trop faiblement rémunérés pour vivre décemment, privés en outre d'assurance maladie et d'assurance vieillesse dans les pays non industrialisés, sans perspective de carrière. Non, monsieur le ministre, les postes diplomatiques ne sont pas des entreprises délocalisées où les droits élémentaires des salariés sont systématiquement bafoués. Vos diplomates ne veulent pas devenir des négriers. Les postes diplomatiques sont un service public dont les modes de fonctionnement doivent rester conformes aux principes de base de notre République.

Comme l'an dernier, c'est notre diplomatie culturelle qui est la plus frappée. C'est dans ce secteur que les gels et annulations de crédits ont restreint le plus les activités des années précédentes, par manque de moyens d'action, mais surtout par désorganisation du dispositif, du fait des gels et des annulations de crédits.

Si vraiment, pour la diffusion de sa culture, la France ne dispose pas de plus de moyens que la direction régionale des affaires culturelles de Picardie, si les crédits d'intervention doivent continuer à baisser de 7 p. 100 à 8 p. 100 par an en francs constants, alors il faut cesser de discourir sur l'originalité et l'utilité de cette forme de diplomatie et se résigner à voir l'usage du français disparaître d'Europe, des Amériques et à ne pas s'implanter en Asie-Pacifique.

C'est inacceptable, car c'est le cœur de notre dispositif qui est atteint. Aussi, dans cette conjoncture calamiteuse, est-il impératif que la DGRCST soit préservée, en 1996, des gels et annulations budgétaires afin que ses crédits, trop faibles, soient utilisés au mieux. Nous préférierions vraiment que désormais la gestion de la DGRCST évoque plutôt le clavecin bien tempéré que l'accordéon des années passées. C'est un choix essentiel pour l'image de notre pays dans le monde car il n'est pas possible que nos diplomates passent leur temps à présenter leurs excuses pour des projets interrompus.

Il faut aussi que, d'ici à l'année prochaine, dans le cadre du CIMEE, le comité interministériel des moyens de l'Etat à l'étranger, les moyens de l'action culturelle internationale soient rendus à votre ministère. Est-ce vraiment au ministère des finances de s'occuper d'actions culturelles en Pologne ?

Enfin, des choix politiques doivent être effectués. Notre diplomatie culturelle devrait être réorientée.

M. Guy Penne, rapporteur pour avis. C'est vrai !

Mme Monique ben Guiga. Est-il profitable à la France que l'ensemble des crédits affectés aux PECO soient égaux à ceux qui sont octroyés à un seul pays africain ? Est-il profitable à la France que 75 p. 100 des boursiers étrangers proviennent de notre ancien empire colonial, tandis que la seule Australie forme, actuellement, 92 000 étudiants chinois de la diaspora, les futurs acteurs de la vie économique dans une région que vous qualifiez de région la plus dynamique du monde ?

Est-il profitable à la France de saupoudrer ses crédits dans 38 pays dont l'enveloppe de coopération est inférieure à 2 millions de francs ?

Du discours sur la diplomatie culturelle au discours sur la politique d'expatriation, on trouve la même inadéquation entre les fins proclamées et les moyens mis en œuvre.

Les Français de l'étranger ont à souffrir des difficultés de fonctionnement des consulats, privés du personnel qualifié indispensable.

Les Français de l'étranger ont à souffrir de l'engorgement du service central de l'état civil de Nantes, où 40 000 lettres sont en attente actuellement.

Les Français de l'étranger sont les mal-aimés de la France, non pas dans les discours, mais dans les faits et dans les chiffres. Ils ont à souffrir, en tant qu'employés contractuels des centres et instituts culturels, de salaires dérisoires.

Monsieur le ministre, les allocations forfaitaires versées au personnel de certains établissements culturels le seront-elles en 1995 et en 1996, et, si oui, quand ? Ces allocations recevront-elles, enfin, la base juridique annoncée en 1993 ?

En tant que parents, les Français de l'étranger ont à souffrir de constater que l'Etat participe deux fois moins aux coûts de scolarisation de leurs enfants qu'il ne le fait pour un élève scolarisé en France. Sur les 33 000 francs affectés à la scolarisation d'un élève en France, l'Etat prend en charge 21 500 francs et les collectivités locales, le reste. Sur les 21 300 francs que coûte un élève scolarisé dans le réseau de l'AEFE, l'Etat prend en charge moins de 10 000 francs.

Un enfant français à l'étranger vaut donc, pour l'Etat, la moitié d'un enfant français de France.

Les Français de l'étranger ont à souffrir du budget si modeste d'aide sociale affecté pour eux au ministère des affaires étrangères : 102,828 millions de francs, en réalité, et non pas 130 millions de francs, parce que l'entretien des cimetières, le fonctionnement du CSFE et l'aide aux réfugiés à l'étranger, ce n'est pas de l'aide sociale aux Français de l'étranger !

Ces 102 millions de francs sont à comparer au budget d'aide sociale des départements d'un million d'habitants, l'équivalent du nombre des Français immatriculés, qui est de l'ordre du milliard de francs.

Un Français pauvre à l'étranger vaut dix fois moins pour la France qu'un Français pauvre de l'Hexagone.

Monsieur le ministre, en étudiant ce projet de budget, en me remémorant la situation des Français dans la vingtaine de pays que j'ai visités en 1995, en pensant au dévouement des fonctionnaires comme des agents contractuels et vacataires en poste dans ces pays - et je rends tout particulièrement hommage à ceux d'Alger - en songeant au développement de tous les fonctionnaires de Paris ou de Nantes, je me suis rappelé les chevaux auxquels Harpagon fait « observer des jeûnes si austères que ce ne sont plus rien que des idées, ou des fantômes, des façons de chevaux ».

Monsieur le ministre, au train où vont les choses, ne craignez-vous pas de devenir le chef d'une idée, d'un fantôme, d'une façon de ministère des affaires étrangères ? (*Sourires. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Pourtaud.

Mme Danièle Pourtaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera sur l'action audiovisuelle extérieure de la France.

Je dirai d'abord, monsieur le ministre, que j'ai apprécié votre propos selon lequel « la puissance de la France est directement liée au rayonnement de sa culture dans le monde ».

Quand on connaît l'importance prise par les médias dans la vie quotidienne de nos contemporains, on est amené à considérer qu'aujourd'hui le principal vecteur de ce rayonnement doit être l'action audiovisuelle extérieure.

Je voudrais donc d'abord vous dire que j'ai été très heureuse de vous entendre réaffirmer que cette action audiovisuelle restait une priorité pour l'actuel gouvernement et que M. Juppé, Premier ministre, s'était souvenu des décisions de M. Juppé, ministre des affaires étrangères, en ne ponctionnant pas ce secteur dans le collectif budgétaire.

Néanmoins, tout n'est pas parfait.

Je commencerai par citer Alain Decaux, qui, dans son rapport de 1989, écrivait : « Il n'existe pas une véritable politique télévisuelle extérieure de la France. Les actions se mènent au coup par coup en ordre dispersé, sans principes clairement définis et sans projets cohérents. »

Malheureusement, six ans plus tard, ce diagnostic reste en grande partie vrai. Si chaque opérateur pris individuellement a fait du beau travail, l'ensemble n'est certainement pas à la hauteur des enjeux actuels et encore moins à la hauteur de la société de communication dans laquelle nous entrons.

Je mettrai donc l'accent sur deux points : d'une part, le fait que les efforts de rationalisation n'ont pas mis fin à une dispersion chronique et anarchique des moyens ; d'autre part, le manque de vision stratégique et de moyens de ce secteur.

Les efforts de rationalisation des gouvernements successifs n'ont pas mis fin à une dispersion anarchique des moyens, source de gaspillage de ceux-ci.

Les initiatives de nature et de taille différentes se sont succédé et empilées pour donner aujourd'hui un paysage éclaté.

Si, en ce qui concerne la radio, on peut comprendre qu'il ait été judicieux de créer, à côté de Radio-France internationale, radio de souveraineté diffusant la voix de la France, des radios en partenariat avec des pays étrangers, dont l'habillage semi-commercial garantissait l'impartialité dans l'esprit des auditeurs, la situation est différente en matière de télévision.

Outre les structures dédiées à l'international comme TV5, CFI - Canal France international - ou MCM, s'additionnent dans la cacophonie les initiatives ou les velléités de diffuseurs nationaux qu'il s'agisse d'Arte ou de France Télévision.

Comment ne pas déplorer la concurrence que se sont faite TV5 et Canal France international sur l'Afrique, usant parfois des rivalités entre différents départements ministériels, mais gaspillant certainement des fonds publics ?

La nécessité de coordonner et de rationaliser ce secteur avait poussé Michel Rocard à créer le Conseil de l'action audiovisuelle extérieure de la France, placé sous la présidence directe du Premier ministre.

Il est permis de s'étonner que cet objectif de rationalisation, réaffirmé d'année en année, n'ait toujours pas été suivi d'effets. Je rappelle qu'il s'agit de sociétés publiques.

Il est également permis de s'interroger sur la pertinence et les chances de réussite du plan arrêté par le CAEF - la semaine dernière. Créer deux pôles, un autre pour la radio, un, pour la télévision, semble judicieux. Mais que penser de la création d'une nouvelle structure holding pour la télévision, alors que cette holding existait déjà puisque la SOFIRAD, société publique, est actionnaire majoritaire des deux sociétés TV5 et CFI ?

Plutôt que de créer une nouvelle structure, n'eût-il pas mieux valu accorder simplement à la SOFIRAD les moyens d'effectuer la mission de coordination qui lui avait été confiée dès le premier CAEF de 1989, en lui donnant, par exemple, la responsabilité d'allouer les subventions à ses deux filiales en fonction d'objectifs précis ?

Venons-en maintenant à ce qui me semble faire le plus défaut dans ce secteur : la vision stratégique et les moyens.

S'agissant des moyens, aujourd'hui, TV5 s'enorgueillit à juste titre d'être reçue dans 50 millions de foyers, via les réseaux câblés, en dehors de l'Hexagone, dont 34 millions en Europe et 6 millions au Canada, avec un budget d'environ 254 millions de francs.

Le CAEF de 1994 a décidé un plan de financement sur cinq ans devant permettre au secteur audiovisuel public extérieur, à l'issue de cette période, de disposer chaque année d'un budget d'environ 1,5 milliard de francs mais, aujourd'hui, ce budget n'atteint pas encore un milliard de francs alors que nos voisins allemands et anglais dépensent plus de 2 milliards pour ces mêmes missions.

J'ajouterai que, tout en ayant maintenu, malgré la rigueur budgétaire imposée au ministère des affaires étrangères les objectifs du plan de montée en charge, le CAEF de la semaine dernière a étendu les missions confiées aux opérateurs en prévoyant la création d'un bouquet numérique satellitaire de cinq chaînes francophones.

Il me semble que, dans ce domaine particulier, plus encore peut-être que dans les autres, la France ne se donne pas les moyens de ses ambitions.

Je terminerai par ce que j'appelle l'absence de stratégie.

Depuis six ans, on a vu se succéder un grand nombre de petites décisions qui donnent plus l'impression d'accompagner - je n'ose dire : entériner - les décisions des opérateurs, l'Etat intervenant après coup et sans obtenir que ses décisions soient suivies d'effet.

Pendant ce temps, l'évolution des techniques, l'explosion des programmes sur satellites ont rendu l'offre de programmes, en tous points de la planète, extrêmement concurrentielle.

La France n'a plus de domaines protégés ; si elle ne s'adapte pas, les images françaises et la langue française risquent de voir leur part encore réduite sur les petites lucarnes.

Il m'a semblé qu'un grand nombre d'opérateurs étaient d'accord pour considérer que non seulement le rayonnement de la langue et de la culture françaises était un enjeu national, mais que la France avait en outre le devoir de répondre à une demande que nous sommes nombreux à avoir constaté aux quatre coins de la planète.

Monsieur le ministre, au début de l'été, vous avez demandé un rapport sur l'action audiovisuelle extérieure de la France à un éminent universitaire, M. Francis Balle. Est-il inimaginable que ce rapport fasse l'objet d'un débat

au Parlement et que, seulement après, une stratégie globale prévoyant la place respective du secteur public et du secteur privé soit arrêtée par le Gouvernement ?

Je souhaite personnellement que ce débat ait lieu. Il me semble que l'enjeu le justifie. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations que les uns et les autres ont formulées, les suggestions qu'ils ont avancées, les critiques qu'ils ont émises. Soyez assurés qu'il en a été pris note avec le plus grand soin, de façon que toutes ces remarques puissent éclairer l'action que nous aurons à conduire pendant l'année à venir.

S'agissant des questions que vous avez bien voulu m'adresser, je vais m'efforcer d'y répondre de la manière la plus complète possible.

Je comprends qu'on puisse, selon l'image du verre à moitié vide ou à moitié plein, apprécier différemment le projet de budget des affaires étrangères pour 1996.

M. Guy Penne, sans doute prompt à émettre des conseils, m'appelle à la révolte. N'exagérons rien ! Dans la période de rigueur que traverse la France et qui la conduit à maîtriser ses déficits publics et sociaux, c'est plutôt l'inverse qui m'aurait choqué : qu'un ministère puisse être exonéré de tout effort. Même si la mission du ministère des affaires étrangères figure parmi les plus éminentes, les plus traditionnelles, les plus estimables et les plus indispensables de la République, il n'y a aucune raison de voir ce ministère échapper à l'effort commun.

Evidemment, je serais un ministre plus heureux si je pouvais vous présenter un budget en augmentation. Ce serait plus facile ! Mais j'ai la conviction que ce projet de budget, tel qu'il a été établi par le Gouvernement avant son examen par l'Assemblée nationale, est, compte tenu des circonstances, un bon budget, un budget qui préserve l'essentiel.

D'ailleurs, pour répondre à certaines observations, je dirai qu'il ne faut pas comparer le volume des crédits et l'importance de l'action.

Si j'ai pu dire qu'il s'agit d'un petit budget pour un grand ministère, ce n'est pas pour dénigrer ce budget, vous vous en doutez bien : c'est parce que, en effet, la politique étrangère de la France se fait, sur le plan financier, avec des moyens qui sont avant tout des moyens de gestion. Cela n'a rien de comparable avec les moyens qu'exige tel ou tel ministère à grands crédits, dont l'action suppose des charges très importantes. Il en a été toujours ainsi, y compris dans les périodes les plus fastes, et il en sera toujours ainsi.

Il reste que nous avons sauvegardé nos priorités. Je les ai évoquées tout à l'heure, mais je les rappelle brièvement.

Il s'agit tout d'abord du maintien de notre réseau à travers le monde. Nous avons le second réseau du monde. Naturellement, certains peuvent penser que c'est beaucoup, voire trop. Moi, je crois que c'est nécessaire.

En revanche, comme je l'ai dit ce matin, je suis persuadé qu'une adaptation de ce réseau s'impose en fonction des changements que le monde a connus depuis quinze ans, qui vont en s'accroissant et qui exigent, par conséquent, une évolution des formes de présence française sur la planète.

Nous avons préservé nos capacités d'enseignement français à l'étranger. Cette question a été évoquée par plusieurs d'entre vous, tout particulièrement par M. Habert, qui a une grande compétence en la matière et qui préside avec talent une association dont le rôle est tout à fait essentiel à cet égard.

L'enseignement français à l'étranger représente une charge réelle, mais nous avons maintenu ses moyens. Il y aura moins de postes d'expatriés transformés en postes de résidents en 1996 qu'il n'y en aura eu en 1995 : vingt-sept contre quatre-vingt-cinq. Ces transformations de postes se feront à coût nul pour les familles, le résident étant, dans ce cas, entièrement pris en charge par l'AEFE.

M. Habert n'a pas tort de dire que les crédits consacrés à la construction d'établissements sont faibles. C'est la situation que j'ai trouvée ! Mais enfin, ces crédits passent de 17,7 millions de francs à 23,7 millions de francs, soit une augmentation de 6 millions de francs en volume et donc une progression tout à fait substantielle en pourcentage.

J'ai rencontré à Barcelone M. Yasser Arafat. Ses premiers mots ont été pour me demander : « Quand allez-vous ouvrir un établissement français à Gaza ? Nous en avons besoin pour les enfants qui vivaient avec leurs parents en Tunisie ou ailleurs et qui, maintenant revenus à Gaza, doivent recevoir un enseignement dont je souhaite qu'il puisse se faire en français. »

Cette demande est très forte, elle est même universelle, et nous n'aurons jamais assez d'argent pour y répondre. Ce n'est cependant pas une raison pour relâcher notre effort.

Comment permettre aux écoles qui en ont les moyens de recruter de nouveaux titulaires de l'éducation nationale, alors que l'AEFE ne dispose pas d'emplois budgétaires ? Le problème est bien réel, et je tiens à assurer M. Habert que nous allons travailler, dans les mois qui viennent, pour lui donner une réponse concrète.

De même, nous maintenons notre effort dans le domaine de l'audiovisuel. A cet égard, je me dois d'éclairer Mme Pourtaud, qui ne semble pas avoir très bien compris pourquoi nous ne faisons pas appel à la SOFIRAD pour la création de TFI, Télé France International. La raison est simple et tient à ce que j'appelle la logique des métiers : la SOFIRAD sait faire de la radio ; elle ne sait pas faire de la télévision. Or TFI n'est pas seulement un établissement qui reçoit une subvention et qui la divise en deux : une partie pour CFI, une partie pour TV 5. C'est évidemment une équipe de direction très légère, mais qui aura pour mission de fixer les lignes, les pistes et les orientations, bref de jouer son rôle d'actionnaire principal des deux sociétés. Il nous a donc semblé qu'il fallait réunir une équipe professionnelle plutôt que de faire appel à la SOFIRAD, dont je ne méconnais d'ailleurs pas les capacités, pas plus que je sous-estime les services qu'elle peut rendre.

Soyez assurée par ailleurs, madame Pourtaud, que, s'agissant de TV 5, nous avons de grands projets, qu'il s'agisse de la mise sur pied de TV 5 Etat-Unis ou du projet de création de TV 5 Europe, dont nous avons également grand besoin.

Autrement dit, nous donnerons à TV 5, il est vrai progressivement et selon nos moyens, les possibilités de développement que nous avons, les uns et les autres, en tête.

Vous me dites que la France ne se donne pas les moyens de ses ambitions. Je constate simplement que nous avons pris une décision en mettant en place un plan de cinq ans, qui a pour objet de développer les crédits de l'audiovisuel. Cela signifie qu'ils seront plus importants

sous l'empire de ce gouvernement qu'ils ne l'étaient sous l'empire des gouvernements que vous avez soutenus. Voilà donc déjà une avancée. Que cela ne soit pas parfait, je n'en doute pas. C'est tout de même mieux qu'auparavant. Le fait est que nous maintenons le rythme de progression que nous avons d'entrée de jeu annoncé.

Nous maintenons donc nos priorités qui sont le réseau, l'enseignement français, l'action culturelle, l'audiovisuel et les expatriés.

M. Cantegrit, dont je rapelle qu'il est l'auteur d'un excellent ouvrage d'information et très utile sur l'expatriation française, m'interrogeait à ce sujet et me faisait part de préoccupations dont je sais qu'elles sont partagées par nombre de responsables et d'expatriés.

Soyez assurés que le Gouvernement porte et portera une très grande attention aux expatriés. Il est non moins vrai qu'ils sont le rayonnement de la France. Il est vrai qu'ils seraient sans doute plus nombreux encore à faire mouvement vers l'étranger si nos dispositifs étaient mieux adaptés. Les crédits consacrés aux Français de l'étranger seront maintenus en 1996 à leur niveau de 1995, soit 135 millions de francs.

J'ai été très attentif aux questions précises et pertinentes qu'a posées M. Cantegrit. Je m'efforcerai de lui répondre avec la même précision, notamment sur les problèmes de sécurité sociale dans le cadre des accords bilatéraux.

Les difficultés sont bien réelles ; il nous appartient de faire en sorte qu'elles soient levées, ce qui devrait être d'autant plus aisé qu'elles surviennent souvent dans des pays en faveur desquels nous consentons un important effort de coopération. Il conviendra donc d'établir un lien précis entre l'un et l'autre, c'est-à-dire entre notre action de coopération et les solutions que ces pays sauront trouver aux questions qui sont aujourd'hui pendantes.

M. Lesein voudrait savoir comment on peut maintenir l'influence française dans le monde avec des crédits limités.

Monsieur Lesein, je sais qu'ils sont limités. Ils avaient été maintenus avant l'examen par l'Assemblée nationale ; ils seront en diminution de 1 p. 100 si vous les votez comme ils vous sont proposés. Cela étant, 1 p. 100 en moins, cela ne change pas la nature de la donne.

La situation que vous décrivez est donc ancienne et même traditionnelle. Elle appelle simplement, de notre part, des choix.

Il y a une chose que l'on ne peut pas faire avec un budget forcément limité, c'est le saupoudrage général pour soi-disant contenter tout le monde. Je suis convaincu que, ce qui manque le plus à notre action éducative et culturelle à l'étranger, c'est précisément cette reconnaissance que des choix s'imposent.

Ces choix peuvent obéir à plusieurs critères, dont il convient de considérer la pertinence au cas par cas. Cela peut être l'importance de la présence française sur place. Cela peut être, au contraire, l'ambition d'une présence économique de la France dans tel ou tel nouveau pays. Cela peut être le poids politique de ce pays dans la région. Bref, les critères peuvent être multiples, mais, de toute manière, les crédits n'étant pas sans limites, il faut être capable de faire des choix. Les principes que chacun d'entre nous applique dans la gestion de son budget personnel valent bien évidemment, au nom du plus simple bon sens, pour la politique de l'Etat dans le domaine de l'action culturelle extérieure.

M. Vinçon ainsi que plusieurs autres de ses collègues s'interrogent sur la cohérence du dispositif et s'étonnent que l'action extérieure de la France relève non seulement du budget du ministère des affaires étrangères, mais aussi d'autres budgets, celui des finances, notamment.

C'est un fait et c'est aussi, à plus d'un titre, une particularité française regrettable. En effet, nous sommes probablement le seul grand pays du monde dans lequel l'action diplomatique extérieure et l'action économique extérieure sont séparées. Franchement, vous ne me ferez pas dire, ni à cette tribune ni ailleurs, que c'est une bonne chose. C'est une mauvaise chose, mais il en est ainsi. Soit ! Il semble que, dans ce domaine comme dans tant d'autres, notre pays ait du mal à engager les réformes dont pourtant chacun s'accorde à reconnaître qu'elles obéissent au simple bon sens.

Puisqu'il en est ainsi, encore faut-il, en contrepartie, une politique ferme de coordination. Tel est l'objet du comité interministériel des missions de l'action extérieure de l'Etat, qui se réunit désormais régulièrement, sous l'autorité du Premier ministre. Au fur et à mesure que ce comité prendra de l'autorité, il permettra d'assurer la coordination nécessaire ou, en tout cas, d'assurer le minimum de coordination requis. Nous verrons si nous pouvons progresser utilement dans cette voie.

De même, le rapprochement entre le ministère des affaires étrangères *stricto sensu* et le ministère de la coopération doit s'ancrer dans la réalité jour après jour. Nous nous y employons, mon collègue Jacques Godfrain et moi-même, avec détermination, avec la sagesse des vieilles troupes qui connaissent les difficultés et qui savent qu'en cette matière il faut aussi savoir prendre son temps ! (*Soupires.*)

La même cohérence s'impose s'agissant de l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine international. Cette coopération décentralisée, puisque c'est ainsi qu'on l'appelle, ne me dérange pas du tout. C'est même, à mon sens, une invention très astucieuse. Je ne fais pas partie de ceux qui estiment que l'Etat doit s'occuper de tout. Si telle région, par exemple la mienne, la région des Pays de la Loire, a une certaine présence à l'étranger, pourquoi pas ? Certes, c'est une vieille tradition, on a pris l'habitude de dire que, si la région paie, l'Etat doit également payer. Nos crédits, sur ce chapitre, ont été largement diminués. Vous conviendrez que cela n'empêchera pas les régions de mener cette politique de coopération si elles le jugent utile.

Cela dit, je suis comme l'auteur de cette remarque, c'est-à-dire soucieux que l'Etat puisse, dans la mesure de ses moyens, accompagner cette démarche internationale.

S'agissant maintenant du montant des crédits qui, comme cela avait été annoncé au début de l'année 1995, devaient être consacrés à l'action internationale contre le sida, je précise à M. Dalanoë que les engagements de la France seront tenus, mais progressivement. Cependant, pour l'année 1995, un crédit de 20 millions de francs doit être réparti entre le ministère de la coopération et celui des affaires étrangères.

Nous apporterons ainsi une première contribution. Je veillerai à ce que la part qui sera versée en 1996 le soit au moins en partie en début d'année, de façon que la gêne qui pourrait résulter de cet étalement pour l'ONU soit aussi limitée que possible.

Au total, mesdames, messieurs les sénateurs, s'agissant de projet de budget, je trouve qu'il y a dans certains des propos que j'ai entendus un peu d'excès. Ce budget est, à

mon sens, approprié dans une période de tension budgétaire. L'action internationale de la France ne s'en trouvera pas amoindrie, loin s'en faut.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué en particulier l'Algérie. Je n'en suis pas surpris, c'est un sujet qui est cher à beaucoup d'entre vous, notamment à M. Durand-Chastel, à Mme Bidard-Reydet et à M. Penne, comme, d'ailleurs, il émeut nombre de nos compatriotes.

M. Penne trouvait mon propos sur l'Algérie un peu bref. (*M. Penne fait un signe de dénégation.*) Je vous cite, monsieur Penne.

Mme Bidard-Reydet a eu une formule que je voudrais reprendre pour accompagner notre méditation. Elle nous a dit : « Notre histoire nous permet d'avancer des propositions. » C'est justement ce que je ne crois pas. À vous dire la vérité, je crois que l'on se trompe si l'on pense que nous avons à guider les pas d'un autre pays.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. Guy Penne. Sûrement pas !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Notre relation avec l'Algérie, c'est la relation d'un Etat avec un autre Etat. L'Algérie est une nation souveraine. Certes, elle a été, hier, une partie de la France. Cela crée sans doute, entre nos peuples, des liens. Certains les jugent positifs, d'autres les considèrent différemment. Il n'en demeure pas moins que l'Algérie est une nation souveraine et que, à ce titre, il lui appartient de choisir son destin. Quant à nous, il nous appartient de déterminer nos choix à la lumière de nos propres intérêts. Telle est la politique française à l'égard de l'Algérie, et nous nous en tiendrons là.

Une élection présidentielle a eu lieu en Algérie ; nous en avons pris acte, de même que nous avons pris acte des résultats. Nous nous félicitons de cette évolution et, comme vous le savez, nous menons avec l'Algérie une politique de coopération très active, qui, il est vrai, n'est pas toujours saluée d'une avalanche de compliments ! (*Sourires.*) Mais enfin, nous prenons les choses avec sang-froid et nous continuerons à agir de la sorte, veillant au respect de nos intérêts et de ceux de nos concitoyens, mais toujours prêts à mener une politique ouverte sur les autres.

Plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, ont aussi évoqué la conférence de Barcelone. Vous avez, me semble-t-il, approuvé une démarche, qui, je le répète dans cette enceinte, est vraiment capitale pour nous. Nos intérêts se jouent pour une part importante en Méditerranée. L'idée que nous avons de notre pays et de son rayonnement se concrétisera en grande part en Méditerranée au cours des décennies qui viennent. Il est, pour nous, du plus grand intérêt de faire que la Méditerranée redevienne la mer de ses riverains. *Mare nostrum*, qu'est-ce que cela signifie, sinon cette espèce d'appropriation d'une mer par les peuples riverains ? Or, pour l'instant, vous le savez, la Méditerranée est dominée par d'autres.

À Barcelone, nous avons proposé, au nom de l'Europe, à tous les pays du sud de la Méditerranée un partenariat politique, un réel partenariat de développement économique et un partenariat humain. Il s'agit d'un grand projet, même si les opinions publiques ne le perçoivent pas bien. Je le comprends d'ailleurs car, pour l'instant, on ne peut pas encore toucher du doigt les résultats.

J'espère que le pacte de stabilité que la France a proposé verra le jour plus vite qu'on ne le croit. Les projets concernant l'apport en eau à ces pays qui en manquent

tragiquement, les grands projets régionaux impliquant plusieurs pays et financés avec le concours de l'Union européenne témoigneront aux yeux de ces peuples et du monde qu'il se passe quelque chose de nouveau en Méditerranée.

M. Delanoë s'est préoccupé du concept de zones de libre-échange. Je ne peux pas dire que je sois un passionné de ces mots, mais aucun pays ne peut s'en sortir en gardant une économie étatisée et repliée sur elle-même. La preuve en a été maintes fois faite. La seule voie possible de développement pour ces pays de la Méditerranée consiste à s'ouvrir aux échanges, à être capables de produire et de vendre dans des conditions efficaces, à acquérir la technologie et la science qui leur permettront d'être présents sur les marchés mondiaux.

Voilà ce que nous voulons entreprendre avec eux, et nous ne serons pas perdants dans cette affaire. Au contraire, nous avons tout à gagner à voir la Méditerranée se peupler de peuples riches.

Tel est le projet pour les quinze années à venir. L'Union européenne a l'ambition d'aider ces peuples à accélérer leur propre développement, que ce soit grâce aux crédits que la France a obtenus de l'Union européenne pour ces pays au sommet de Cannes, sur l'initiative du Président de la République, ou grâce aux contrats d'association.

Nous en avons déjà conclu avec la Tunisie et, non sans peine, avec le Maroc. Nous négocions actuellement avec l'Égypte. Enfin, nous avons conclu un accord au mois de juillet avec Israël. Bref, ce processus avance, et cette démarche est, me semble-t-il, chargée de sens.

La position du Gouvernement français à propos de l'Irak, monsieur Mathieu, est d'une extrême simplicité. Je vous ai écouté attentivement. J'approuve le fait qu'une mission sénatoriale soit allée sur place se rendre compte de la situation. Il est très important de garder le contact.

La position française, disais-je, est très simple : solidairement avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, avec ses partenaires, la France demande à l'Irak d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Monsieur le sénateur, force est bien de reconnaître qu'elles ne le sont pas. Naturellement, nous apprécierons la situation en fonction des conclusions de la mission qui a été créée à cet effet. Il s'agit non pas de nous faire dicter la position que nous devons prendre, mais de nous prononcer en fonction des éléments qui sont sur la table.

En attendant, je partage votre préoccupation à propos de la situation humanitaire. Telle est la raison pour laquelle nous avons engagé un certain nombre de démarches afin de tenter de convaincre le gouvernement irakien d'accepter l'application de la résolution 986 du Conseil de sécurité, qui autorise l'Irak à vendre plus de pétrole à l'étranger sous réserve que les fonds ainsi obtenus soient consacrés à l'action humanitaire envers le peuple irakien. Jusqu'à présent, les modalités pratiques ont été jugées inacceptables par le gouvernement irakien. Voilà où nous en sommes pour l'instant.

Comme vous le savez, j'ai envoyé une mission à Bagdad pour faire évoluer la situation car j'estime que cette question est essentielle et je continuerai à œuvrer en ce sens.

Il s'agit de bien faire comprendre aux Irakiens qu'il n'y a aucune perspective de voir cette résolution modifiée par le Conseil de sécurité. Lorsque je dis qu'il n'existe pas de perspective, c'est parce que je sais que toute modification se heurterait à un veto qui la rendrait inopérante.

Enfin, monsieur de La Malène, vous avez évoqué la crise que connaissent les Nations unies. Naturellement, je m'associe aux propos que vous avez tenus.

C'est un fait que les Nations unies sont en crise. Cette organisation se heurte d'abord à une crise financière puisque les impayés atteignent plus de 3,4 milliards de dollars, ce qui l'oblige à recourir à des emprunts pour fonctionner et l'empêche d'assumer l'ensemble de ses missions.

Mais, derrière la crise financière se cache une crise politique qui est organisée par ceux-là mêmes qui ne paient pas, et ce, en partie, pour des raisons politiques. Je fais bien évidemment allusion aux Etats-Unis.

Je souhaite que l'année 1996 puisse être, sinon l'année de sortie de la crise, du moins celle où tous les pays hautement concernés par la situation de cet organisme s'emploieront à rechercher et, je l'espère, à trouver des solutions.

J'aurais pu conclure ici mon propos mais certains d'entre vous ont évoqué le cœur du sujet : à quoi sert la politique étrangère de la France ?

En écoutant les interventions de MM. Guéna et de La Malène, nous étions naturellement loin du budget, loin de tel ou tel crédit, ou même de nos actions ; nous étions au cœur de notre politique étrangère.

Vous me permettez donc, pour conclure, d'échanger avec vous quelques mots sur ce sujet. D'abord, je crois que la France doit mener une politique étrangère à vocation mondiale. Ce n'est pas le fait de tous les pays, loin de là. Un tout petit nombre de pays dans le monde ont l'ambition d'avoir une politique étrangère à vocation mondiale. Ce n'est pas si simple puisque, avec 1 p. 100 de la population mondiale et un PIB important par tête d'habitant mais à la mesure de notre population, nous n'avons pas tous les moyens nécessaires pour assurer notre puissance et notre influence.

Nombre de pays dans notre situation n'ont pas cette ambition et ne pourraient sans doute pas l'avoir. La politique internationale de la France a un aspect mystérieux. En effet, non seulement nous avons nous-mêmes l'ambition de cette politique, mais encore le monde entier le sait, et je crois que de nombreux peuples le souhaitent et l'attendent. Cela tient sans doute à la place qu'occupe notre pays dans le monde ainsi qu'aux valeurs que nous représentons dans le patrimoine de l'humanité.

Cette politique internationale de la France traverse les générations, les siècles et les régimes, ce qui nous confère naturellement une responsabilité considérable. Il faut être digne de nos prédécesseurs, maintenir le rang de la France, faire en sorte que ceux qui assument à un moment donné la responsabilité de la politique étrangère de notre pays la rendent à leurs successeurs au minimum dans l'état où ils l'ont trouvée en prenant leurs fonctions et, si possible, avec un rayonnement accru. Il s'agit, je le répète, d'une responsabilité considérable.

De temps en temps, on ressent un certain agacement autour de nous. Quelquefois, cela déplaît. Ainsi en est-il pour les tests nucléaires. J'éprouve envers M. Mauroy le respect dû aux fonctions qu'il a occupées. Mais, tout de même, les bras m'en tombent quand je l'entends affirmer ici que l'autorité de la France est affaiblie parce qu'elle décide de ce qui est bon pour elle et qu'elle ne s'en remet pas à l'avis des médias internationaux. Mais tels sont notre rôle et notre mission. C'est à nous de juger si c'est bon ou pas.

Après tout, c'est sous la présidence de François Mitterrand que l'on a procédé au plus grand nombre d'essais nucléaires. Que les mêmes viennent aujourd'hui nous

donner des leçons est assez étrange et, au fond, assez peu compréhensible, car chacun sait que les essais ont été arrêtés en 1992 pour des raisons de politique intérieure française...

M. Yves Guéna. Absolument !

Mme Paulette Brisepierre. Très bien !

M. Hervé de Charette, *ministre des affaires étrangères.* ... et nous ne faisons aujourd'hui qu'achever un programme qui était sur le point de l'être.

M. Guy Penne. Il faut tenir compte de l'opinion française.

M. Christian de La Malène. M. Penne était à l'Elysée ; il le savait très bien !

M. Serge Vinçon. Ils n'ont pas de mémoire !

M. Hervé de Charette, *ministre des affaires étrangères.* Voilà de quoi il s'agit.

Nous n'allons pas définir nos intérêts en fonction des réactions prévisibles ou non de tel ou tel Etat. Nous ne le ferons pas, mais nous n'allons pas non plus accepter un monde unipolaire.

En tenant ces propos, je voudrais, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'aucun d'entre vous ne succombe à la tentation traditionnelle dans notre pays de l'anti-américanisme. Nous sommes des alliés, nous sommes des amis des Américains. (*M. Guéna fait un signe d'assentiment.*)

Je remercie les Etats-Unis de la contribution qu'ils apportent depuis plusieurs mois à la solution du problème de Bosnie-Herzégovine dont je vous dirai un mot dans quelques instants. Oui, je les remercie, même si, de temps en temps, nos relations sont complexes, même s'il y a parfois des tiraillements. Mais nous sommes des amis.

Nous n'accepterons certainement pas un monde unipolaire, c'est-à-dire un monde dans lequel un Etat imposerait ses intérêts ou sa volonté aux autres. Non, nous continuerons d'être nous-mêmes et d'être fidèles à la grandeur de la France.

« Etre ou ne pas être » disait M. Guéna. La réponse est simple : il faut « être », il n'y a aucun doute sur ce point. J'ai observé l'ancien Président de la République, M. Mitterrand. J'avais le sentiment qu'il conduisait une diplomatie méditative.

J'ai observé, parce que je travaille à ses côtés, l'actuel Président de la République, M. Jacques Chirac. Je crois qu'il a un tempérament qui le pousse à agir, et je pense à cette formule que les Américains ont employé naguère : *America is back!* Eh bien, après tout, si la France est de retour, ce n'est pas plus mal !

Il faut, au début d'un septennat, montrer clairement de quelle façon nous allons nous comporter, avec quelle détermination, avec quel souci des intérêts de la France et avec quelles ambitions pour notre pays.

Je ne puis que saluer, de ce point de vue, les changements apportés par M. le Président de la République. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

Mais, bien sûr, ne croyez pas que mes propos enlèvent quoi que ce soit à mes préoccupations européennes, car notre premier cercle, c'est l'Europe. C'est là que se joue notre destin. Nous y sommes influents et, par conséquent, nous avons des responsabilités à son égard. Ne doutez pas que nous ne soyons attendus par les peuples et les gouvernements d'Europe. Voilà qui nous impose des devoirs.

Le premier, vous me permettez de le dire, c'est l'exigence. Je constate que la diplomatie consiste souvent à s'accorder sur des compromis, mais il me semble qu'un

pays comme le nôtre a aussi la responsabilité de montrer le chemin : la diplomatie, c'est aussi cela. Je crois encore qu'elle consiste à ne pas tout accepter. La diplomatie, c'est aussi savoir dire non.

M. Paul Masson. Très bien !

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Quand il s'agit de l'Europe, l'exigence, cela signifie que nous devons avoir des objectifs bien précis. Je les ai évoqués ce matin, je n'y reviendrai pas. Il convient de les exprimer, de les afficher avec clarté à l'égard de nos partenaires et de ne pas être prêts à n'importe quelle concession, à n'importe quel compromis.

Lors du dernier élargissement de l'Union européenne, nous avons accepté une ambiguïté de base au sujet des questions de défense, en faisant en sorte que soient dans l'Europe des pays qui ont gardé leur statut de neutralité. Que ces pays me pardonnent, mais si ce n'est pas une source de confusion, qu'est-ce donc ?

Notre deuxième devoir réside en l'amitié franco-allemande. Des deux côtés du Rhin, de façon régulière et récurrente, la tentation est grande d'appréhender différemment les choses. L'amitié franco-allemande est un élément de base de la diplomatie française. Elle continuera à l'être, que personne n'en doute !

Enfin, notre troisième devoir, c'est l'ambition. En matière européenne, notre ambition doit être forte et grande. Nous ne devons pas viser une Europe à « demi-tarif ». Nous aurons l'occasion, au cours d'autres débats, d'évoquer de nouveau ce sujet. Nous devons avoir, quand il s'agit de l'Europe, l'ambition d'aller loin.

Je souhaite que les années à venir ne soient pas le temps d'une Europe frileuse, repliée sur elle-même, hésitante sur ses choix. La France doit jouer pleinement son rôle d'éclaireur et assumer sa responsabilité de grande puissance politique européenne, sans jamais y renoncer.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques réflexions que je souhaitais livrer à votre attention.

Je conclurai en évoquant la Bosnie-Herzégovine. J'ai parlé de notre travail avec les Américains mais aussi, bien sûr, avec nos partenaires allemands et britanniques, et beaucoup d'autres, notamment les Espagnols et les Néerlandais.

Nous sommes maintenant dans la phase de la paix : la conférence de Paris, je peux vous l'annoncer puisque la décision vient d'être prise cet après-midi même, aura lieu, selon toute probabilité, le 14 décembre prochain.

Ce sera un grand moment. Voilà quatre ans en effet que nous avons accepté des engagements de plus en plus lourds ; des Français en ont supporté les conséquences : cinquante-trois morts, plusieurs centaines de blessés, deux pilotes prisonniers, mais que nous récupérerons.

Nous savons tous très bien que c'est un pas vers la paix, mais que ce n'est pas encore l'assurance définitive de la paix.

Les parties au conflit, ceux qui vont exercer des responsabilités et en Bosnie-Herzégovine, en Serbie, en Croatie devront faire preuve de la volonté déterminée d'appliquer ces accords dans toutes leurs potentialités.

Nous avons travaillé à l'unité de la Bosnie-Herzégovine. Celle-ci ne sera pas assurée contre les peuples ou contre leurs dirigeants ; ce sera à eux d'en apporter la preuve.

Je souhaite que le processus en cours soit le gage d'une paix durable pour ces peuples qui sont sortis des affres qu'ils ont connues au cours des quatre dernières années.

(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits figurant aux états B et C, concernant les affaires étrangères et la coopération : I. - Affaires étrangères.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 47 210 313 francs. »

Par amendement n° II-23, Mme Bidard-Reydet et M. Bécart, les membres du groupe communiste républicain et citoyen proposent de rétablir 12 000 000 francs de crédits et, en conséquence, de porter le montant du titre III à 59 210 313 francs.

La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Il s'agit d'annuler les dispositions votées par l'Assemblée nationale relatives aux dépenses des établissements d'enseignement français à l'étranger, et en particulier de maintenir les activités de l'Office universitaire et culturel franco-algérien.

Le choix budgétaire de réduction des crédits, ainsi que nous l'avons dit dans notre intervention lors de la discussion générale, nous a paru tout à fait contestable. En l'occurrence, compte tenu de la situation actuelle que traverse l'Algérie et des relations que la France entretient avec ce pays, la réduction des crédits du titre III nous semble particulièrement contestable.

Certes, depuis plusieurs années, dans le contexte politique, économique et social difficile de l'Algérie, l'intégrisme s'est singulièrement illustré par des attentats contre les coopérants étrangers vivant en Algérie. Il est d'ailleurs symptomatique qu'aucun ressortissant américain n'ait été victime de ces attentats.

Dans le cadre de la renaissance démocratique de l'Algérie, il nous paraît indispensable et vital que notre pays fasse tout son possible pour éviter à l'Algérie et l'accueil de l'obscurantisme intégriste et le retour à un régime politique contestable.

Il nous semble donc nécessaire de nous opposer à la réduction de crédits prévue, en rétablissant les crédits qui ont été supprimés par l'Assemblée nationale.

J'ai cru comprendre que la quasi-totalité de mes collègues étaient en accord avec ce que je viens de dire et que M. le ministre n'était pas opposé au rétablissement desdits crédits. J'ose donc espérer que cet amendement sera adopté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. La commission a émis un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Je vais décevoir Mme Bidard-Reydet : je me prononce contre cet amendement. En l'état actuel, les crédits qui sont prévus sont largement suffisants. Si la situation évoluait, ce que chacun souhaite ici, nous serions en face d'une situation nouvelle et de problèmes différents. Il faudrait alors trouver des crédits et nous en reparlerions.

Franchement, aujourd'hui, je ne vois pas la nécessité d'attribuer de nouveaux crédits à une institution dont le fonctionnement est très largement paralysé par la situation que connaît l'Algérie.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-23.

M. Guy Penne. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Penne.

M. Guy Penne. Je comprends très bien le fondement de cet amendement et le souci qui vient d'être exprimé.

Si, comme nous le souhaitons tous, la situation se stabilise et revient à la normale en Algérie, nous aurons le même rôle à jouer que par le passé, et - pourquoi pas ? - peut-être même un rôle plus important. L'OUCEFA, l'Office universitaire et culturel franco-algérien, qui a eu un rôle très important, pourra reprendre toutes ses activités.

Comme la commission des finances, vous vous opposez à cet amendement. Moi, je fais confiance à l'évolution de la situation. Compte tenu de tout ce qui vient de se passer, après une élection qui ne s'est pas trop mal déroulée, je considère que les choses devraient mieux aller dans quelque temps. Aussi, il serait dommage, alors que nous allons voter le budget pour 1996, de ne pas inscrire des crédits à cet effet.

Certes, si la situation ne se stabilise pas et ne s'améliore pas, ces crédits seront inutiles et ils seront peut-être affectés à une action ne relevant d'ailleurs pas forcément de votre département ministériel. C'est mon seul motif d'inquiétude.

Mais je suis profondément optimiste. J'espère que la situation s'améliorera. Il faut donc prévoir des crédits. C'est pour cette raison que nous soutiendrons l'amendement présentée par Mme Bidard-Reydet.

Mme Monique ben Guiga. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à Mme ben Guiga.

Mme Monique ben Guiga. Compte tenu de la situation actuelle, l'OUCEFA ne peut à l'évidence avoir une activité normale.

Cela dit, je saisis l'occasion pour dire que l'effort de maintien d'une coopération culturelle avec l'Algérie, de la part de nos agents qui y sont en poste, est remarquable. À quatre personnes, ils réussissent, sans aucun personnel d'exécution, à maintenir un flux de stagiaires algériens, qui viennent en France et qui défendent la position du français, avec toutes les implications politiques qui en découlent. Il est regrettable que l'enveloppe concernant les actions relatives à l'Algérie ait beaucoup diminué.

Nous voterons cet amendement, en sachant bien que l'OUCEFA ne peut effectivement pas beaucoup agir à l'heure actuelle, pour bien montrer à quel point le maintien de la coopération culturelle avec l'Algérie est indispensable.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-23, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Jacques Habert. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans ce titre III que figurent certains des crédits de la francophonie. Je voudrais d'abord dire à quel point nous avons apprécié l'excellent rapport de notre collègue M. Legendre, tant sur la forme que sur le fond.

Dans le titre III donc, au chapitre 37-94, figure notamment la subvention accordée au Haut Conseil de la francophonie. Elle s'élève à 1,46 million de francs, la même que l'an passé.

Nous allons, bien sûr, voter cette dotation ; mais à cette occasion, je souhaite faire quelques remarques.

Je regrette, pour ma part, la trop grande dispersion des organismes principaux de la francophonie. En effet, autre budget important, celui de la délégation générale à la langue française relève du ministère de la culture.

De plus, nombre d'institutions ont des rattachements qui ne paraissent pas très clairs, tant sur le plan administratif que financier. Je pense notamment au Conseil supérieur de la langue française, au comité interministériel créé par un décret de 1989 et au comité consultatif sur le traitement informatique du langage, qui existe depuis l'arrêté récent du 18 avril 1995.

Les responsabilités qui ont été confiées à Mme Margie Sudre et qu'elle exerce avec beaucoup de distinction auraient sans doute gagné à être resserrées et placées plus directement sous son autorité, au secrétariat d'État. Ainsi aurait été mieux marquée l'unicité de la volonté du Gouvernement en faveur de la francophonie, en France comme à l'étranger.

Mme Sudre est aujourd'hui en Afrique, au sommet de Cotonou, mais elle nous a en quelque sorte transmis sa pensée dans un article intitulé « Nécessité de la francophonie », paru hier matin dans un grand journal parisien. On y trouve cette belle phrase : « Sa langue » - la langue française - « a fait la France beaucoup plus grande qu'elle n'est en réalité. »

C'est vrai, et c'est pour cette raison, ajoutée à beaucoup d'autres, que nous soutiendrons toutes les actions de la francophonie et voterons ce titre III où sont inscrits les crédits qui la concernent.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, moins 329 645 885 francs. »

Par amendement n° II-24, Mme Bidard-Reydet et M. Bécart, les membres du groupe communiste républicain et citoyen proposent de rétablir 2 020 000 francs de crédits et, en conséquence, de porter le montant du titre IV à moins 327 625 885 francs.

La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danièle Bidard-Reydet. Cet amendement s'inscrit dans la logique de l'amendement précédent. Il concerne la coopération culturelle.

Dans un premier temps, l'Assemblée nationale avait réduit de 10 millions de francs les crédits destinés à l'action culturelle française à l'étranger. Le Gouvernement a alors été contraint de rétablir 8 millions de francs.

Nous proposons, par notre amendement, de rétablir les 2 millions de francs qui manquent par rapport au projet de loi de finances initial.

Pour des raisons assez proches de celles qui justifiaient l'amendement précédent, je vous demande donc, mes chers collègues, d'adopter cet amendement visant à rétablir les crédits initialement inscrits au chapitre 42-10 relatif à la coopération culturelle. Ces crédits participent en effet de la nécessaire présence dans le monde de notre pays, de sa culture et de la langue française. Tous les intervenants ont d'ailleurs espéré une augmentation des crédits qui nous sont présentés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. La commission des finances, considérant qu'il fallait s'associer à l'effort de réduction des déficits accepté par le ministre des affaires étrangères, a décidé d'appeler le Sénat à adopter les crédits du ministère des affaires étrangères dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale.

Elle émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement émet également un avis défavorable.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-24.

M. François Lesoin. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Lesoin.

M. François Lesoin. Avant de prendre ma décision, je souhaiterais interroger M. le ministre.

En effet, la plupart des orateurs ont dénoncé le sort réservé au chapitre 42-10 consacré à l'action culturelle et à l'aide au développement.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas possible d'augmenter de 2 020 000 francs les crédits inscrits en prélevant cette somme sur d'autres chapitres, tel le chapitre 42-29, « coopération de défense » ?

Je ne vais pas soutenir l'amendement n° II-24, car une seconde délibération, qui vous a été favorable à l'Assemblée nationale, pourrait, ici, aller à l'encontre de cet amendement, comme j'en ai fait la redoutable expérience samedi dernier. (*Sourires.*)

J'aimerais néanmoins obtenir une réponse sur le point que je viens d'évoquer.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le sénateur, je veux bien promettre tout ce que l'on voudra. Simplement, les crédits sont ce qu'ils sont et ils ont leurs limites. Je ne pourrai bien sûr pas trouver de crédits en faveur de l'action culturelle et de l'aide au développement là où je ne les ai pas !

Je vous indique d'ailleurs au passage qu'il me serait très difficile d'opérer un prélèvement sur le chapitre « coopération de défense », car les crédits qui lui sont affectés sont calculés au plus juste, en fonction d'accords de défense. Nous avons donc l'obligation de les respecter et de nous y tenir.

Cela dit, je ferai tout ce que je peux pour aller dans votre sens, monsieur le sénateur, sens que je comprends et que je partage.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-24, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Par amendement n° II-25, Mme Bidard-Reydet et M. Bécart, les membres du groupe communiste républicain et citoyen proposent de réduire les crédits du titre IV de 49 316 750 francs.

En conséquence, de ramener le montant de ce titre à moins 378 962 635 francs.

La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Cet amendement est tout à fait cohérent avec nos propositions précédentes.

Comme l'ensemble de nos collègues l'ont dit sur toutes les travées, ce budget est insuffisant. Par conséquent, nous présentons des amendements qui visent à le corriger. Je remarque d'ailleurs une petite différence entre les propos tenus à la tribune et les votes émis...

Le chapitre budgétaire consacré à la coopération en matière de défense ne nous semble pas devoir être particulièrement abondé cette année.

Nous sommes, en revanche, tout à fait préoccupés par la suppression de postes dans le cadre de nos représentations éducatives à l'étranger, singulièrement de quarante-cinq postes d'enseignants, qui disparaissent.

Notre préoccupation essentielle tient au fait que notre pays doit concevoir une politique de coopération internationale privilégiant tout ce qui peut accroître les liens avec les pays avec lesquels nous sommes en relation amicale.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je vous invite à adopter cet amendement, mes chers collègues.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Chaumont, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Défavorable également.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-25.

M. Guy Penne. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le ministre, l'amendement n° II-25, s'il était adopté, réduirait en réalité un chapitre de votre budget du ministère des affaires étrangères qui est finalement assez peu important, puisqu'il ne représente que 90 millions de francs. Par ailleurs, je vois que l'essentiel des crédits du ministère de la coopération pour des actions analogues s'élèvent à 776 millions de francs. Comme vous ne cachez pas - c'est, je crois, l'intention du Gouvernement - que vous allez bientôt récupérer le budget du ministère de la coopération, et donc les 776 millions de francs auxquels je viens de faire allusion (*Sourires*), vous allez avoir beaucoup d'argent...

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Il est plein d'humour !

M. Guy Penne. ... et vous n'aurez donc aucune difficulté pour faire face à vos engagements !

Je voudrais surtout profiter de la discussion de l'amendement n° II-25, qui vise à réduire le chapitre « coopération de défense », pour dire - je l'ai d'ailleurs indiqué à d'autres ministres d'autres gouvernements d'autres majorités, et même pendant les quatorze années de socialisme - qu'il me paraît extrêmement dangereux de ne pas rafraîchir les accords de défense, parfois officiels, parfois secrets, que nous avons avec certains pays. Quelques-uns peuvent en effet nous entraîner, demain, dans des difficultés et des périls qui ne nous arrangeront pas du tout. Il faut, à mon avis, être extrêmement prudent.

Je reviendrai sur ce point lors de l'examen des crédits du ministère de la coopération tout à l'heure. Mais on voit ce qui s'est passé aux Comores. On ne sait pas très bien qui joue quoi. Nous connaissons les difficultés existantes, surtout en Afrique, et les périls auxquels nous pouvons être confrontés et entraînés malgré nous.

Je me demande donc si une petite réduction de ces crédits, au-delà du symbole, ne serait pas le signe, pour nos partenaires qu'il leur faut faire attention, et que la France n'est peut-être pas décidée à toujours soutenir n'importe quoi !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-25, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 250 000 000 francs ;

« Crédits de paiement, 115 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 54 100 000 francs ;

« Crédits de paiement, 44 100 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les affaires étrangères.

II. - COOPÉRATION

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les affaires étrangères et la coopération : II. - Coopération.

La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget qui est maintenant soumis à l'examen du Sénat s'élève à 7,3 milliards de francs. Avant de l'analyser en détail, je crois nécessaire de situer les moyens mis en œuvre par le ministère de la coopération dans un cadre plus général, celui de l'aide publique française au développement.

Comme vous le savez, ce budget ne représente qu'une partie de l'effort que fournit notre pays en matière d'aide au développement. En 1996, le montant total de cette aide devrait atteindre 45,5 milliards de francs. Cela reflète d'ailleurs une diminution de 1,6 p. 100 par rapport à 1995, et fait qu'en 1996 notre aide publique au développement pourrait n'atteindre que 0,56 p. 100 du produit national brut.

Je signale toutefois que, malgré la très légère baisse de ce chiffre, la France est le pays du G 7 qui, en proportion de son PNB, accorde l'aide publique au développement la plus élevée.

Cette baisse globale doit être analysée avec précision et nuance. Que recouvre-t-elle en effet ?

Il convient tout d'abord de noter que, sur ces 45 milliards de francs, 5 millions de francs bénéficient directement à nos territoires d'outre-mer, et que cette part relative augmente.

Avec 7,3 milliards de francs, le budget de la coopération représente 13 p. 100 du total de l'aide publique française au développement, et 15 p. 100 si l'on exclut les territoires d'outre-mer du montant de cette aide publique au développement. Il est en diminution de 2,6 p. 100 par rapport à la dotation de 1995, corrigée par le collectif de juin dernier.

A 22,2 milliards de francs, la part gérée par le ministère de l'économie et des finances demeure à peu près stable. Elle recouvre néanmoins des divergences tout à fait intéressantes entre l'aide multilatérale, qui devrait progresser en 1996 de 8,3 p. 100 pour atteindre 11,2 milliards de francs, et les opérations liées à la dette - annulations et consolidations - dont la charge devrait, en revanche, diminuer de 21 p. 100 pour atteindre 3,8 milliards de francs.

Enfin, s'agissant des autres « acteurs » de l'aide publique au développement, il convient de dresser trois constats.

En premier lieu, la part du ministère des affaires étrangères, avec 3,5 milliards de francs de contributions, essentiellement bilatérales, prévues pour 1996, reste stable.

En deuxième lieu, la part du ministère de la recherche, qui gère 3,4 milliards de francs de crédits, essentiellement par l'intermédiaire des subventions à l'ORSTOM, c'est-à-dire l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, et au CIRAD, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, progresse de 2,2 p. 100 par rapport à 1995.

Enfin, en troisième lieu, la Caisse française de développement, qui devrait bénéficier, en 1996, de 2,5 milliards de francs de fonds publics pour consentir des prêts, voit ses moyens progresser de 5,4 p. 100.

Comment analyser ces évolutions ?

Permettez-moi de dire que je les analyse pour ma part comme un succès. Je considère en effet que ce qui compte n'est pas tant le volume global de notre aide publique que sa répartition.

La diminution de certains postes de l'aide publique doit non pas être interprétée comme un relâchement de l'effort consenti, mais bien au contraire comme un signal et même une preuve de réussite.

Tel est le cas de la diminution des crédits nécessaires pour financer le traitement de la dette : moins 21 p. 100 sur le budget des charges communes en 1996.

Tel est le cas aussi de la baisse de l'enveloppe globale, inscrite sur ce projet de budget et sur celui des charges communes, des « concours financiers » d'aide aux balances de paiement des pays les moins avancés, qui sont autant de signaux d'un assainissement des économies de nos partenaires, et des premiers résultats positifs de la dévaluation : sur mon budget, la diminution se chiffre à 22 p. 100.

Tel est le cas enfin de la diminution des crédits consacrés à l'assistance technique, c'est-à-dire à l'envoi de coopérants permanents sur place, qui traduit la relève progressive, et voulue, de la coopération de pure substitution.

De fait, lorsque, en 1996, le budget du ministère de la coopération baisse, c'est précisément à cause de la diminution de l'assistance technique et de la moindre progression des crédits nécessaires pour assurer les concours financiers. Les diminutions que ne manqueront pas de dénoncer, très légitimement, certains d'entre vous corres-

pondent donc bien, non pas à un moindre effort de la France, mais au contraire à la baisse attendue, j'espère même volontaire, de certains postes.

Mon intention, et celle du Gouvernement, est de remplacer progressivement l'appui aux balances des paiements et les annulations de dettes par un effort accru en faveur des projets de développement proprement dits. Notre objectif est d'évoluer vers le renforcement des dotations en faveur des projets de développement au cours des années à venir. Il reste que la situation budgétaire de notre pays est aujourd'hui mauvaise, et qu'il nous faut, d'abord, sortir de l'impasse budgétaire.

Je n'ai d'ailleurs, pour ma part, pas souhaité m'exonérer de l'effort qui est demandé à tous et j'ajouterai que je suis prêt à plaider, voire à prêcher le caractère « exemplaire » de cet effort à l'égard de nos partenaires africains qui, eux-mêmes, sont confrontés à des situations semblables.

Aujourd'hui, toutes les économies possibles doivent donc être recherchées.

Ainsi – vous retrouverez ici un dernier facteur explicatif de la baisse de ce budget – l'importance des excédents de trésorerie constatés en 1995 sur les crédits de paiement dont dispose la Caisse française de développement a conduit à fortement diminuer ceux-ci dans le projet de budget pour 1996. S'agissant des crédits de paiement, cette diminution est une pure mesure technique, permettant d'ajuster la trésorerie de la Caisse française de développement au rythme effectif d'exécution sur le terrain de ses projets.

Au total donc, la diminution de 2,6 p. 100 du budget de la coopération en 1996 s'explique par deux éléments : la poursuite de la baisse de l'assistance et l'ajustement opéré sur les crédits alloués à la Caisse française de développement.

Parallèlement, les autorisations de programme inscrites à mon budget, qui permettent l'engagement de projets de développement, devraient progresser en 1996 de 8,1 p. 100. Cette très sensible progression recouvre deux objectifs essentiels : d'abord la réelle volonté du Gouvernement de maintenir et même de renforcer son engagement en faveur de la coopération et de l'aide au développement ; ensuite, le souci du Premier ministre d'inscrire cette volonté dans une démarche de rationalisation de notre dispositif d'aide publique au développement, qui appelle, à l'évidence, des progrès en matière de cohérence, de coordination et de transparence. Tels étaient les termes de la lettre de mission que le Premier ministre m'a fait parvenir au mois de juin.

De fait, M. le Premier ministre a, d'ores et déjà, dès les discussions budgétaires de l'été, décidé le regroupement sur le budget de la coopération de l'ensemble des fonds publics qui servent à financer les dons-projets de la caisse française de développement.

Vous savez que ces crédits, comme ceux qui abondent les concours financiers à l'ajustement structurel délivrés par la CFD, étaient jusqu'à ce jour partagés entre le budget des charges communes – c'est-à-dire gérés par le Trésor – et le budget de la coopération, ce qui ne contribuait ni à la clarté, ni à la simplicité, ni à la transparence de la gestion des fonds publics.

J'en viens maintenant à l'analyse plus détaillée de l'évolution des crédits soumis à votre approbation pour 1996. L'excellent travail accompli par vos rapporteurs m'épargnera de trop longs développements et me permettra d'insister simplement sur quelques points.

Les crédits du titre III, c'est-à-dire les moyens de fonctionnement du ministère, administration centrale et services extérieurs, n'augmentent que de 1,2 p. 100 alors que la progression générale moyenne des titres III des budgets civils est de 3,4 p. 100. Je me permets de souligner ici l'importance de l'effort de rigueur accompli par mon administration.

Les crédits du titre IV, c'est-à-dire les moyens d'intervention du ministère, qui représentent près de 60 p. 100 du total de ce budget, s'élèvent à 4,2 milliards de francs. Cela traduit une diminution globale de près de 4 p. 100.

Cette baisse importante correspond à l'effort d'économie demandé par M. le Premier ministre. Je rappelle qu'il était demandé dans la lettre de cadrage, sur le titre IV, une baisse de 15 p. 100 des crédits, que je vous demande de comparer aux 4 p. 100 que je vous présente aujourd'hui.

Nous sommes parvenus à répartir cet effort de manière que les moyens d'intervention du ministère restent, en définitive, préservés.

En effet, la baisse globale du titre IV résulte uniquement de la poursuite de la baisse des effectifs de notre assistance technique. Celle-ci correspond à la volonté affichée de voir progressivement disparaître la coopération dite « de substitution ». Notre souhait est à la fois d'assurer « la relève » sur place et de fournir une coopération de haut niveau, moins nombreuse, ciblée sur des missions précises et de durée plus courte.

De fait, les crédits attribués à ce poste diminuent de 12 p. 100, ce qui correspond à la suppression de 274 postes d'enseignants et de 20 postes de techniciens.

Parallèlement à la baisse de l'assistance technique, les autres postes sont soit préservés, soit globalement en légère progression.

Ainsi, avec 776 millions de francs, les crédits de coopération militaire sont, pour l'essentiel, reconduits.

Dans ce cadre, nous avons choisi de préserver les effectifs présents sur le terrain et de faire porter l'effort sur les crédits de formation, qui devraient progresser de 7 p. 100, grâce notamment à l'ouverture d'un cours d'administration militaire à Montpellier. Parallèlement, l'aide en matériel devra diminuer de 10 p. 100.

Sans doute aurons-nous l'occasion de revenir sur le maintien de ce budget militaire mais, d'ores et déjà, je souhaite indiquer que l'effort qui est ainsi fait correspond également à notre volonté de formation pour le maintien, le développement ou le rétablissement de l'état de droit dans ces pays, notamment par la formation de gendarmes officiers de police judiciaire.

Vous êtes nombreux à vous être interrogés, je le sais, sur l'évolution du rôle des ONG et de la coopération décentralisée. J'y attache moi-même une très grande importance, j'aurai l'occasion d'y revenir.

A ma demande expresse, les crédits d'appui à la coopération menée par les ONG et les collectivités territoriales feront, en 1996, l'objet d'un effort substantiel.

Ainsi, les subventions de fonctionnement allouées aux ONG augmenteront de 86 p. 100 et celles qui bénéficient aux collectivités territoriales progresseront de 44 p. 100. Je me permets d'insister sur ces chiffres, particulièrement élevés au regard de la situation budgétaire générale.

Ces subventions de fonctionnement, inscrites au titre IV, sont très largement complétées par des crédits de cofinancement de projets, inscrits au titre VI, sur la dota-

tion du fonds d'action culturelle, le FAC, et qui feront eux aussi l'objet d'une progression conséquente, de l'ordre de 20 p. 100 à 25 p. 100.

Ces chiffres soulignent la volonté du Gouvernement de renforcer notre collaboration avec ces différents acteurs, dont l'expérience de terrain, la connaissance de la réalité locale, pour les ONG, et le métier, s'agissant des collectivités territoriales, constituent un atout incontestable. Je pense que cet effort en faveur des collectivités et de la coopération décentralisée ne manquera pas d'intéresser particulièrement les représentants des collectivités que sont les sénateurs.

J'en viens maintenant aux crédits destinés à financer les concours financiers, c'est-à-dire l'aide à l'ajustement structurel, qui devraient s'élever à 1,033 milliard de francs.

L'évolution prévue pour 1996, soit 3 p. 100 de plus, traduit partiellement, il faut le souligner, les premiers résultats positifs de la dévaluation du franc CFA sur les économies de la zone franc.

En effet, les hypothèses de croissance du FMI ont permis de programmer une diminution des subventions aux pays les moins avancés, les PMA, de 22 p. 100.

Il demeurera néanmoins nécessaire de poursuivre l'effort sur les prêts à destination des pays à revenu intermédiaire, les PRI. L'enveloppe nécessaire aux bonifications de ces prêts progressera donc de 17 p. 100.

Enfin, j'en arrive, pour terminer, à l'instrument essentiel de l'action de mon ministère. Je veux parler de la dotation du fonds d'action culturelle qui permet de financer des projets de développement. Je considère que le FAC est un élément essentiel de la politique de coopération ; le terme de « sanctuaire » a même été employé à son sujet.

Si le Parlement en est d'accord, la dotation globale du FAC devrait connaître en 1996 une évolution tout à fait significative. Les autorisations de programme progresseront, en effet, de 10 p. 100 en 1996, pour passer de 2,5 milliards de francs à 2,8 milliards de francs.

Cette évolution mérite quelques commentaires. Elle recouvre, en effet, le maintien en francs courants de la dotation du FAC, *strico sensu*, c'est-à-dire de l'enveloppe de crédits qui permet, conformément aux décisions arrêtées par le comité directeur, auquel je vous rappelle que les parlementaires, notamment les sénateurs, sont représentés, de mettre en œuvre des projets de développement dans les pays du champ. Cette dotation, fondamentale pour nos partenaires, a finalement été maintenue à son montant de 1995, soit 1397 millions de francs, après de difficiles discussions avec le ministère du budget qui souhaitait la ramener à 1 milliard de francs.

Cette progression du chapitre 68-91 traduit également la décision de M. le Premier ministre, que j'ai déjà évoquée, de regrouper sur le budget de la coopération les crédits de « dons-projets » mis en œuvre par la Caisse française de développement.

J'en ai maintenant terminé avec cette présentation un peu technique du projet de budget que je vous demanderai tout à l'heure d'approuver. Sans vouloir vous lasser davantage, je voudrais seulement, très brièvement, vous exposer quelques éléments de la politique que je souhaite mener avec ces crédits en 1996, dans le cadre de la lettre de mission que m'a adressée M. le Premier ministre, et ce en plein accord avec M. le ministre des affaires étrangères, M. de Charette.

Le premier objectif consiste à mener à bien la réforme du dispositif d'aide publique au développement, demandée par le M. Premier ministre, dans le sens d'une véri-

table cohérence politique, d'une rationalisation des procédures et de la réelle amélioration d'une gestion aujourd'hui très éparpillée.

Je dirai quelques mots sur cette question importante, qui fait beaucoup parler, beaucoup écrire aussi, et sur laquelle M. le Premier ministre devrait rendre son arbitrage avant la fin de l'année.

J'entends, ici ou là, annoncer la « mort programmée », la « prévisible disparition » du ministère de la coopération. Permettez-moi de rassurer ceux qui s'inquiéteraient. Le drapeau de la coopération flotte toujours rue Monsieur. Et, comme le disait Tomasi di Lampedusa dans *le Guépard* : « Il faut que tout change pour que tout continue. »

Le métier exercé par nos services de coopération, tant dans l'administration centrale que sur le terrain, reste irremplaçable et véritablement spécifique. Il ne saurait être dissous dans celui des finances ou de la diplomatie.

Je ne récuse pas la spécificité des métiers, bien au contraire. Je dis seulement qu'il faut apprendre à travailler ensemble et surtout dans le même sens.

Puisqu'il s'agit de parler de métier, je dirai que celui d'un ministre consiste d'abord à mettre en œuvre la politique du gouvernement auquel il appartient, avant de diriger une administration dont il n'est, après tout, que fugitivement le « propriétaire ». Vous l'êtes, messieurs les représentants de la souveraineté nationale, bien davantage que nous.

Si le diagnostic sur la nécessité de la réforme est clair et même généralement unanime, les solutions sont difficiles à définir, et plus encore à mettre en œuvre.

En effet, elles impliquent des réaménagements de compétences au sein d'administrations de grande qualité, mais qui ont sans doute le tort de considérer que « réaménager » leurs compétences consiste à les « remettre en cause ». Et puis, « mobilité », « adaptation », « transfert » sont des thèmes dont le secteur public a sans doute moins l'habitude que le secteur privé.

Mais ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il faut y renoncer. Ce n'est pas parce que ce sera long et compliqué qu'il ne faut pas commencer.

De fait, ainsi que M. Hervé de Charette vous l'a indiqué, nous travaillons ensemble dans la direction d'un rapprochement harmonieux et efficace des deux administrations du Quai d'Orsay et de la rue Monsieur.

Soyez certains en tout cas que la volonté politique du Gouvernement est totale, mais qu'il aura aussi le souci, dans cette affaire, une fois arrêtée la décision du Premier ministre, d'avancer progressivement vers le but fixé, dans un souci de concertation le plus large possible.

Le premier objectif de cette réforme est de rétablir une cohérence politique en matière d'aide au développement.

En d'autres termes, il est nécessaire qu'en matière d'aides au développement et de coopération, la France, vis-à-vis de ses partenaires étrangers, comme d'ailleurs vis-à-vis des représentants de la souveraineté nationale, c'est-à-dire de vous-mêmes, parle d'une seule voix, ait un seul visage.

Il est par ailleurs nécessaire de renforcer la coordination des décisions prises, s'agissant d'un montant global de près de 50 milliards de francs répartis entre plusieurs gestionnaires.

Enfin, il convient de mieux associer la représentation nationale à une politique dont l'importance reste, pour l'image de notre pays, un atout fondamental. Je pense notamment à l'élaboration d'une loi d'orientation qui pourrait être soumise à l'examen du Parlement.

Le deuxième objectif est de poursuivre la politique d'assainissement et de rigueur entamée avec la doctrine d'Abidjan.

La dévaluation du franc CFA a été une décision difficile, mais inévitable.

Même si certaines « mesures d'accompagnement » ont été insuffisantes, celles qui ont été mises en place ont incontestablement permis de « passer le cap ».

Je me félicite ainsi du réel succès - et je sais que certains d'entre vous, artisans de cette création, y ont été particulièrement sensibles - du fonds spécial de développement, qui est proche du terrain et des besoins quotidiens des populations, et qui est mis en œuvre localement par les associations et les collectivités locales.

Il est en outre prévu que ce fonds doit susciter le plus de créations d'emplois possible. J'ai, de ce fait, demandé à ce qu'il passe du statut de « mesure d'accompagnement » à celui d'instrument permanent de notre coopération.

Les résultats enregistrés depuis la dévaluation peuvent être considérés comme positifs. Aidés par la progression des cours mondiaux des matières premières, notamment agricoles, certains pays de la zone franc peuvent espérer un taux de croissance proche de 5 p. 100 en 1996. Il convient de conforter cette évolution.

Notre rôle consistera à travailler plus que jamais en « interface » entre les institutions de Bretton Woods et les partenaires africains pour faire comprendre aux uns la nécessité de respecter les contraintes définies par le FMI et la Banque mondiale et faire mesurer aux autres certaines spécificités dont nous autres Français sommes traditionnellement plus familiers.

En tout état de cause, je souhaite lutter contre les détournements de l'aide publique au développement, s'ils existent, les pertes en lignes diverses et les trafics qui, malheureusement, se déploient aujourd'hui, sur le continent africain comme ailleurs. C'est, pour moi, un objectif majeur ; j'y consacrerai une part importante de mes efforts.

La lettre de mission de M. le Premier ministre comporte d'ailleurs un alinéa précisant que la lutte contre les grands trafics, la corruption et la drogue fait partie des missions du ministère de la coopération.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. Le troisième objectif est, dans un cadre budgétaire rigoureux et un champ géographique élargi, de définir de nouvelles formes de coopération aptes à compléter efficacement les politiques plus traditionnelles que nous avons menées jusqu'à présent.

Tout d'abord, je ferai une remarque préliminaire : avec un budget qui diminue et un champ de compétences géographique qui s'élargit, je conçois que vous puissiez me demander si la politique française de coopération ne risque pas de se diluer dans un ensemble plus vaste.

Je voudrais vous rassurer : le présent projet de budget porte sur l'ancien champ. Les transferts de crédits en provenance du ministère des affaires étrangères et correspondant aux crédits affectés aux nouveaux pays du champ seront transférés en gestion dès le début de l'exercice 1996.

En tout état de cause, l'élargissement du champ géographique de compétences a deux objectifs de fond. D'abord, il tend à « coller » au cadre de la convention de Lomé et, par là, à viser à une meilleure articulation avec

les mécanismes communautaires et avec les politiques menées par nos partenaires européens, ce qui permettra peut-être d'éviter pertes en lignes et doubles emplois.

Ensuite, il faut « penser » les politiques de coopération et « définir » les projets de développement dans un souci « d'intégration régionale », ce que nous ne pouvions pas faire faute d'être compétents sur les pays adéquats, sur les pays voisins de certains autres pays dans lesquels nous agissons.

Mais il ne s'agit pas, je l'ai dit, de diluer notre aide.

Si nous pouvons envisager, en 1996, de programmer quelques projets dans certains pays du nouveau champ, c'est dans la mesure où ceux-ci présentent un « intérêt régional ».

Le FAC, le fonds d'aide et de coopération, restera à cet égard un instrument privilégié d'intervention à l'égard de nos partenaires du « champ traditionnel ».

Dans ce cadre, les principaux points d'application de l'action de mon ministère en 1996 seront au nombre de quatre.

Le premier point concernera l'aide à la démocratisation et à l'approfondissement de l'état de droit, avec pour corollaire immédiat - je l'ai dit tout à l'heure - la lutte contre la corruption, les grands trafics et la criminalisation. Sans liberté d'expression, sans sécurité juridique, il ne saurait y avoir de développement durable.

A cet égard, il convient que nous sensibilisions davantage nos partenaires par des incitations, sans exclusion, le cas échéant, des menaces de sanctions.

J'ajoute que les investisseurs privés qui sont susceptibles de se rendre dans ces pays demandent, avant de prendre toute décision, des garanties sur l'état de droit. Avant même d'évoquer les questions financières d'aide, de garanties bancaires ou de taux d'intérêt, les investisseurs s'interrogent sur l'état de droit, d'où l'effort que nous devons faire porter sur cette question.

Le deuxième point touche à l'effort d'intégration régionale. D'énormes progrès ont été accomplis depuis quatre ans, mais l'essai demande encore à être transformé. On peut néanmoins se réjouir que nos partenaires aient désormais bien compris qu'il ne pouvait y avoir de développement sans la création d'espaces économiques plus vastes que leur propre territoire.

Nous assumons donc une responsabilité particulière pour ce qui concerne les deux grands espaces de la zone franc, qui se constituent à des rythmes sans doute un peu trop différents.

Le troisième point concerne le développement social, qui est essentiel pour un continent où la satisfaction des besoins élémentaires est parfois en recul à cause de l'explosion démographique. La santé et l'éducation de base doivent, à cet égard, faire l'objet de tous nos efforts. Je note d'ailleurs avec satisfaction que l'année 1996 doit être l'année de l'éducation en Afrique. Il est significatif que cet enjeu soit reconnu et mobilise la communauté internationale. Jouons-y le rôle de premier plan qui nous revient, et que nous avons affirmé, ces deux derniers jours, lors d'un colloque sur l'éducation en Afrique, auquel j'ai d'ailleurs participé.

Il faut - c'est le quatrième point - encourager l'investissement et l'émergence d'un secteur privé africain. En effet, dans un climat de baisse des volumes mondiaux de l'aide publique au développement, l'investissement privé doit prendre le relais des dépenses publiques. De plus, cela conditionne la réussite finale de l'opération d'ajuste-

ment monétaire intervenue au mois de février 1994. Nos propres entreprises peuvent y aider, dans l'optique d'un partenariat bien compris.

Dès mon entrée en fonctions, j'ai d'ailleurs engagé une importante réflexion en ce sens, qui s'est concrétisée, à la demande de M. le Premier ministre, par l'élaboration d'un plan de relance qui sera mis en œuvre par la Caisse française de développement. Le plan a été présenté à l'occasion d'un colloque le 30 octobre dernier, dont je tiens, bien sûr, les principaux éléments à votre disposition.

J'ajoute que cette politique s'est traduite concrètement par le déplacement, à mes côtés, de quarante-cinq chefs d'entreprise et investisseurs français en Angola, voilà quelques semaines.

L'ensemble de ces priorités seront mises en œuvre de façon systématique et rapidement « lisible ». Les orientations à moyen terme élaborées conjointement par les différents acteurs de la coopération sur le terrain - le comité d'orientation et de programmation, qui réunit sous ma présidence la Caisse et les représentants des ministères des affaires étrangères et de l'économie, les comités directeurs du fonds d'aide et de coopération, le FAC - témoignent de ma grande volonté à cet égard.

Au total, je souhaite que notre politique de coopération se traduise à l'égard de pays « en développement » par le souci de leur éviter les erreurs que nos pays « développés » ont parfois commises - comme c'était inévitable - et de leur servir de mentor, plus que de mécène. Je pense particulièrement aux politiques fondamentales que sont l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement.

D'une manière générale, la France doit continuer à plaider en faveur d'un maintien significatif de l'aide publique au développement. Je m'y emploie systématiquement dans l'ensemble des enceintes internationales où j'interviens depuis six mois.

En conclusion, je voudrais vous dire que je crois profondément aux chances de ce continent, si proche de nous, par sa géographie comme par son histoire. Je crois même que le moment approche où il va véritablement émerger, et que nous ne devons pas le lâcher au milieu du gué car c'est alors que l'Afrique deviendra peut-être le grand continent du XXI^e siècle.

Tous ensemble, nous devons également expliquer à l'opinion publique que, si l'Afrique devait être « lâchée » ou « laissée à la dérive », les inconvénients que l'Europe et le reste du monde pourraient ressentir seraient très graves.

Je crois enfin que la France, qui a toujours joué un rôle très important en matière d'aide au développement, doit préserver sa primauté. Je vous remercie de l'attention que vous apporterez à cette volonté. La représentation nationale doit en effet jouer un rôle déterminant pour la place de la France dans le monde. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la coopération est d'abord l'occasion d'évoquer l'ensemble de notre politique d'aide au développement, puisqu'elle va bien au-delà de ce seul fascicule, ainsi que son contexte.

Sur le plan international, 1995 a confirmé les deux tendances que nous observions déjà en 1994, c'est-à-dire d'abord l'amélioration de la situation économique de beaucoup de pays du champ.

Certes, les situations sont variables mais, globalement, les choses vont mieux et on observe que la dévaluation du franc CFA commence sérieusement à porter ses fruits.

Ajoutons-y la bonne tenue du cours des matières premières et les effets des profondes réformes structurelles qui ont été engagées par beaucoup de pays. Pour la première fois dans plusieurs Etats, la croissance économique va peut-être enfin dépasser la croissance démographique, ce qui améliorera automatiquement le revenu par habitant.

Ces premiers résultats encourageants sont encore très fragiles car le coût social de l'assainissement est très lourd et la réduction des dépenses publiques frappe parfois des domaines aussi vitaux que la santé ou l'éducation.

L'aide publique au développement doit donc jouer un rôle plus décisif que jamais. Elle seule, en effet, peut accompagner les efforts des Etats en atténuant leur coût social.

Or, seconde tendance, les grands pays industrialisés, et d'abord les Etats-Unis, ont réduit ou vont réduire leur aide extérieure. L'effort des pays de l'OCDE pour le développement est aujourd'hui au niveau le plus bas de ces vingt dernières années et l'association internationale de développement, qui dépend de la banque mondiale, traverse une grave crise de financement.

C'est une évolution inquiétante, certes liée aux contraintes budgétaires des uns et des autres, mais qui traduit aussi, plus pernicieusement, une remise en cause de l'aide, soit qu'on en vienne à contester son principe, soit qu'on souhaite la réorienter géographiquement vers des zones où l'on pense que l'investissement est plus rentable.

C'est dans cet environnement défavorable que la France a réaffirmé et réaffirme - nous venons d'entendre le ministre de la coopération - son engagement pour le développement.

Notre pays s'efforce de maintenir sa position de premier contributeur au regard de son PNB, bien loin devant l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon et les Etats-Unis. Mais nous avons nos propres difficultés budgétaires, et nous sommes un peu seuls parfois. On sait combien il a été difficile d'obtenir de l'Europe le simple maintien des moyens du FED, le Fonds européen de développement, malgré l'élargissement de l'Union à quinze Etats.

Dans ce contexte, notre aide devrait légèrement diminuer en 1996, après avoir atteint 47 milliards de francs en 1994. Mais cette réduction a surtout deux causes : moins de charges de remise de dette, après la très forte montée de 1994, et moins de concours d'ajustements structurels, grâce à l'amélioration de la situation financière des Etats, suite à la dévaluation de janvier 1994.

Je n'entrerai pas dans les détails ; ils figurent tous dans mon rapport écrit. L'essentiel des moyens reste inscrit aux charges communes et dans divers comptes spéciaux, et le ministère des finances gère ainsi toujours deux fois plus de crédits d'aide que les ministères des affaires étrangères et de la coopération réunis. Ce qui montre d'ailleurs, par parenthèse, combien peut être dérisoire le combat du Quai d'Orsay pour rapatrier une partie des crédits de la rue Monsieur. C'est décidément une manie en France que de toujours chercher d'abord à prendre aux plus pauvres !

Mais ce qui est frappant, c'est l'augmentation régulière de notre aide multilatérale, ce qui pose d'ailleurs deux problèmes : d'une part, la coordination de cette aide avec la nôtre, et, d'autre part, la minoration de l'impact visible de l'effort de la France.

Comme je l'ai dit en commission, l'aide multilatérale est comme l'aide sociale départementale : les bénéficiaires passent à la caisse mais ne savent pas qui paie.

Je sais bien, monsieur le ministre, que l'aide multilatérale est précieuse, indispensable même, car son rôle est très important pour le développement. Dans bien des cas, elle renforce ou relaie nos propres actions, et on peut dire que le retour sur investissements pour la France est bien loin d'être négligeable. Mais j'estime que notre pays, qui doit rester un gros contributeur de l'aide multilatérale, doit absolument accroître sa vigilance, sa présence et son contrôle à l'égard des institutions qui la distribuent.

Nous devenons quasiment le premier financeur du FED. Il faut donc absolument maintenir la spécificité des pays ACP car, si elle disparaissait, comme certains pays le souhaitent, il n'y aurait plus de complémentarité entre la politique communautaire et la nôtre. La banalisation des pays ACP et la mondialisation des aides communautaires ne pourraient que disperser et diluer les actions au détriment des projets de développement à long terme.

Sur un plan strictement national, le Gouvernement a engagé, vous en avez parlé, monsieur le ministre, une réforme de l'aide publique au développement afin d'établir une réelle cohérence politique et une meilleure coordination dans les multiples actions actuellement éclatées entre le ministère des finances, les affaires étrangères et la coopération.

Un premier pas a été fait en élargissant le champ de la coopération à l'ensemble des pays ACP pour mieux coller aux mécanismes communautaires et prendre en compte l'intégration régionale dans les projets de développement.

Pour le reste, notre système d'aide au développement est perfectible, il doit obéir à une vision politique cohérente et éviter, surtout sur le terrain, les chevauchements de compétence et le manque de coordination.

Mais, quelles que soient les modalités de cette réforme, le ministère de la coopération, sous une forme ou sous une autre, devra jouer - en tout cas, c'est ma conviction - un rôle central dans notre dispositif. C'est un interlocuteur irremplaçable pour les pays avec lesquels nos liens sont les plus étroits et il a un savoir-faire et une compétence incontestables pour mener, dans la continuité, une action en profondeur qu'il faut préserver.

L'efficacité et la crédibilité de notre aide au développement dépendent pour beaucoup de l'existence d'un ministère spécialisé doté de réels moyens d'action.

Après ces quelques observations préalables, j'en viens aux crédits du ministère de la coopération.

Avec près de 7,3 milliards de francs de moyens de paiement et après le vote de l'Assemblée nationale, on nous propose finalement 6 p. 100 de crédits en moins par rapport à 1995.

Pour la quatrième année consécutive, ce budget diminue. Cette diminution sera sensible en 1996, spécialement en raison des efforts d'économie, mais elle traduit aussi des tendances plus profondes, comme la réduction continue des effectifs de coopérateurs civils. Elle tient également compte des évolutions positives qui ont marqué les économies africaines en 1995, rendant certaines aides moins nécessaires qu'autrefois.

Je rappelle que les crédits du ministère se répartissent en trois grandes masses, sans entrer naturellement dans trop de détails : les moyens des services, qui représentent environ 1 milliard de francs et qui connaissent une grande stabilité ; les crédits d'intervention, regroupés au titre IV, qui diminuent régulièrement depuis plusieurs années mais font encore 57 p. 100 du budget total, soit 4,2 milliards de francs en 1996 - c'est sur le titre IV que sont financées les actions de coopération civile et militaire ainsi que les aides budgétaires directes aux Etats - enfin, les subventions destinées aux projets de développement, inscrites au titre VI, qui s'élèvent à 2,1 milliards de francs et dont la part dans le budget s'accroît régulièrement, traduisant la priorité désormais accordée à ce que le ministère appelle « l'aide-projet ».

Je n'analyserai pas dans le détail l'évolution de ces trois grandes masses, puisque M. le ministre a déjà fourni nombre d'indications et que mon rapport permet de les compléter. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour vous remercier, monsieur le ministre, ainsi que vos services, d'avoir facilité la tâche du rapporteur et l'information de la commission des finances.

S'agissant des moyens des services, le ministère de la coopération respectera la norme de diminution des effectifs de 1,5 p. 100 et conservera pour son fonctionnement des dotations sensiblement équivalentes à celles de 1995. Tout en prenant sa part dans l'effort général de rigueur, les moyens d'action du ministère, notamment extérieurs, seront à peu près préservés en 1996.

Les crédits d'intervention du titre IV constituent le cœur des moyens financiers de votre ministère et vont d'abord aux actions de coopération civile, qui représentent près de 2,4 milliards de francs.

En 1996, 294 postes de coopérateurs civils, ce qui représente 7,5 p. 100 des effectifs, seront supprimés. C'est un mouvement ancien, continu et logique, qui prend en compte la relève de nos coopérateurs par des cadres nationaux et qui traduit la réorientation de notre assistance pour privilégier la mise en place, sur les secteurs stratégiques, d'un petit nombre d'experts de haut niveau chargés de missions de conseil.

Cette orientation n'est pas défavorable car elle redéploie nos moyens financiers et met l'accent sur l'aspect qualitatif de notre assistance technique.

Je souhaiterais cependant quelques précisions, monsieur le ministre, peut-être dans votre réponse tout à l'heure, sur un point qui a retenu l'attention de la commission, qui est la non-reconduction en 1996 des mesures relatives à l'indemnité de logement des coopérateurs qui avaient été prévues, en 1995, pour quatre pays, ce qui risque de provoquer un certain nombre de difficultés.

La réduction des charges liées à l'assistance technique permet de renforcer d'autres actions de coopération civile : ainsi pour les crédits de bourses d'études, qui vont augmenter légèrement en 1996, alors qu'ils diminuaient tous les ans, ce qui permettra au rapporteur spécial, quand il va en mission contrôler sur place et sur pièce, de ne pas être assailli par cette question, comme c'était le cas précédemment ; ainsi pour l'augmentation des dotations destinées aux organisations non gouvernementales - vous en avez parlé - qui, en dehors du titre IV, bénéficient d'importantes dotations sur le FAC, le fonds d'aide et de coopération ; ainsi pour les crédits de soutien aux projets de coopération décentralisée, qui augmentent fortement, ce qui ne peut que réjouir le Sénat, représentant des collectivités locales.

La coopération militaire constitue le deuxième volet des crédits d'intervention. Ses dotations seront sensiblement équivalentes à celles de 1995, soit près de 800 millions de francs.

Il ne s'agit pas là, comme M. le ministre l'a souligné tout à l'heure, des forces stationnées dans divers pays au titre des accords de défense, mais d'actions spécifiques de coopération, sous la forme de mise à disposition d'experts, d'aide en matériels et d'accueil en France de stagiaires étrangers. Cette action est, à mes yeux, essentielle, même si elle est parfois peu spectaculaire. Elle est surtout axée sur la formation et elle doit permettre à nos partenaires de se doter de forces de défense et de sécurité bien organisées et capables de garantir l'état de droit, sans lequel il ne saurait y avoir de démocratie solide ni de développement durable.

La coopération militaire est donc épargnée par la rigueur budgétaire, ce qui n'avait pas toujours été le cas par le passé, et le Sénat avait eu l'occasion de s'en émouvoir.

Je signale au passage, monsieur le ministre, que j'ai fait mention dans mon rapport des difficultés structurelles de la coopération militaire avec le Cambodge, qui relève de votre ministère mais qui est payée par le Quai d'Orsay tant et si bien qu'on ne sait plus trop qui commande et que l'argent n'arrive pas toujours à bonne date.

Dernier aspect du titre IV, les aides budgétaires directes aux États : 3 p. 100 de plus qu'en 1995, soit 1 milliard 33 millions de francs. On assiste en réalité à un double mouvement.

Les dons à l'ajustement structurel, qui avaient connu un niveau important après le sommet de La Baule en 1991, diminuent régulièrement depuis et sont fixés à 250 millions de francs pour 1996, soit 22 p. 100 de moins qu'en 1995. Ces dons vont aux pays les moins avancés, PMA, dont la situation s'est améliorée depuis 1994. Beaucoup d'entre eux sont désormais aidés par les institutions financières internationales. Le volume des dons se réduit et le montant prévu pour 1996 reste très supérieur aux décaissements effectifs des exercices 1994 et 1995.

Les bonifications pour les prêts d'ajustement structurel accordées aux quatre pays à revenu intermédiaire progressent de 100 millions de francs et s'établissent à 693 millions de francs, soit une enveloppe de prêts de 2,3 milliards de francs. Il s'agit ici d'accompagner les programmes de redressement mis en œuvre sous l'égide des institutions financières internationales.

Enfin, pour terminer ce tour d'horizon des crédits de la coopération, nécessairement très rapide, mes chers collègues, puisque M. le ministre a donné un grand nombre d'éléments et que mon rapport en contient beaucoup d'autres, l'aide aux projets de développement s'élève pour 1996 à 2,1 milliards. C'est votre priorité, monsieur le ministre, que cette aide-projet.

Vous avez rappelé que, pour 1996, les crédits du FAC, directement gérés par la coopération, seront maintenus, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme. Ils se monteront à 1,3 milliard de francs. Cette dotation doit donc permettre de maintenir le niveau de l'aide-projet en 1996, à condition, toutefois, qu'elle ne constitue pas, comme en 1995, la cible un peu facile et privilégiée de la régulation budgétaire.

Quant aux crédits délégués à la Caisse française de développement pour subventionner les projets de développement, leur évolution est beaucoup plus difficile à analyser. Les crédits de paiement, fixés à 708 millions de

francs, diminuent de 25 p. 100, mais les autorisations de programme, avec 1,3 milliard de francs, augmentent de 24 p. 100.

Mais, jusqu'à l'an passé, les aides-projets de la Caisse étaient également alimentées par une dotation provenant du budget des charges communes. Or, cette dotation sera supprimée l'année prochaine, et les crédits mis à la disposition de la caisse pour ce type d'opération vont diminuer notablement : 17 p. 100 de moins en crédits de paiement et 55 p. 100 de moins en autorisations de programme.

Pour le ministère de la coopération, ce recul spectaculaire correspond simplement à un ajustement sur le rythme réel de mise en place des projets et de décaissement des fonds. Il ne devrait donc en aucune manière diminuer le nombre de projets de développement soutenus par la Caisse.

Au fil des ans, on a constaté un décalage entre le niveau des crédits et les besoins réels, comme en témoigne l'importance des reports d'un exercice à l'autre, remarque qui a d'ailleurs été faite à une récente réunion du conseil de surveillance à laquelle je représentais le Sénat.

En 1996, la Caisse financera une partie de ses projets en utilisant l'excédent cumulé de ces dernières années. Cet ajustement est donc cohérent, à condition, bien entendu, qu'une fois l'excédent « mangé », les dotations retrouvent un niveau compatible avec le maintien de notre aide, ce qui n'est pas toujours, monsieur le ministre, dans la culture naturelle de mes amis de la direction du budget.

Voilà quelles sont, mes chers collègues, les principales mesures du projet de budget de la coopération pour 1996.

Pour conclure, je pense que ce projet de budget ne traduit pas de rupture véritable avec les exercices précédents.

Certes, les crédits du ministère baissent pour la quatrième année consécutive. En quatre ans, le budget de la coopération aura diminué de 10 p. 100 en francs courants. J'ai expliqué un petit peu quel était le mouvement, sur la coopération et les coopérants civils et autres.

Ce budget a pris, en tout état de cause, et prend donc toute sa part à l'effort d'économie - et ce n'est pas d'aujourd'hui - qui est actuellement engagé, et il est clair qu'on ne peut pas lui imputer une quelconque responsabilité dans la dérive des finances publiques.

Au chapitre des mesures positives, la commission des finances a retenu la stabilité de l'effort de coopération militaire, l'effort en faveur des prêts d'ajustement structurel pour les pays à revenu intermédiaire, le maintien - même en légère augmentation - des crédits des bourses d'études, la poursuite de l'augmentation des moyens dévolus aux ONG et à la coopération décentralisée.

La réduction des effectifs de coopérants civils se poursuit et le niveau des aides budgétaires directes est réduit en fonction des besoins justifiés par la situation des États.

Je ne crois pas que la diminution des crédits du ministère soit en elle-même dangereuse : elle peut constituer une illustration du principe, qui paraît cher au Gouvernement : « Dépenser moins pour dépenser mieux ».

Cette diminution ne remet pas en cause l'efficacité de notre aide, car elle s'accompagne d'une réorientation qualitative des actions.

Je souhaiterais simplement insister, monsieur le ministre, sur la nécessité de maintenir la priorité à l'aide-projet au travers notamment du FAC. Je déplore que le FAC ait pu constituer en 1995 - et je l'ai dit à son conseil - une cible un peu trop facile pour la régulation

budgétaire. Des projets instruits de longue date, sur lesquels notre pays s'était engagé, ont été ajournés et retardés. Certes, ces coupes budgétaires ont peu de chances de susciter le mécontentement de nos concitoyens, notamment à Saint-Affrique ou à Puy-Guillaume et, à cet égard, elles peuvent paraître politiquement moins périlleuses que d'autres, mais elles risquent d'atteindre durablement le crédit de notre pays aux yeux de nos partenaires et, finalement, leurs conséquences sont beaucoup plus graves que quelque criaileries dans votre village ou dans le mien.

C'est un point sur lequel la commission des finances restera très vigilante car elle estime que, dans un secteur comme la coopération, il faut absolument garder à l'esprit un double souci : d'abord, préserver absolument l'influence de la France ; ensuite, honorer les engagements et la signature de l'Etat français vis-à-vis de nos partenaires.

Au travers des crédits de la coopération, c'est l'influence de notre pays et, bien souvent, sa crédibilité qui sont en jeu, ainsi que l'autorité de nos dirigeants, et d'abord du Président de la République, qui est toujours, au final, seul en première ligne.

C'est sous le bénéfice de ces observations que la commission des finances vous propose d'adopter les crédits du fascicule de la coopération pour 1996. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

Mme Paulette Brisepierre, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au-delà de l'analyse des crédits, sur lesquels M. Charasse vient de porter d'intéressants éclairages, le projet de budget du ministère de la coopération nous invite à nous poser une double question, dont les réponses sont d'ailleurs liés. Devons-nous continuer à aider l'Afrique ? Faut-il maintenir un ministère de la coopération ?

Je crois profondément que ces deux interrogations appellent, sans hésitation, une réponse affirmative, mais je crois aussi que notre aide, ses objectifs et ses méthodes doivent se réformer pour relever les défis qui s'annoncent en Afrique.

Faut-il aider l'Afrique ? La question est d'actualité à l'heure où la communauté internationale tend à se désengager du continent africain, comme en témoignent les coupes décidées par le Congrès américain sur l'aide publique au développement ou les difficultés rencontrées par la France pour convaincre ses partenaires européens de reconduire, en francs constants, la dotation du Fonds européen de développement, en juin dernier.

La France, heureusement, ne s'inscrit pas dans ce mouvement. Bien que le projet de budget participe à l'effort de solidarité exigé de l'ensemble de la communauté nationale, ce budget de la coopération préserve, pour l'essentiel, les moyens de notre intervention en Afrique.

Trois raisons justifient notre effort.

En premier lieu, une remise en cause de notre soutien apparaîtrait doublement préjudiciable : pour l'Afrique, d'abord, qui se trouve aujourd'hui à un moment décisif où les facteurs de succès et les facteurs d'échec s'équilibrent, l'aide apparaissant donc indispensable pour faire pencher la balance du bon côté ; pour la France, ensuite, car relâcher l'effort au moment où il commence dans certains pays à porter enfin ses fruits enlèverait tout sens

à une politique de coopération à laquelle nous avons consacré pendant tant d'années des moyens non négligeables.

En second lieu, le rôle de la France dans le monde et en Europe justifie le maintien de notre aide.

A l'heure où se dessinent de nouveaux équilibres en Europe à la suite de la réunification de l'Allemagne et alors que s'intensifie l'influence de cette « Grande Allemagne » auprès de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale appelés à rejoindre l'Union, la France, pour rester un grand pays dans cette Europe nouvelle, a un atout d'importance : l'Afrique, dans laquelle elle a tant investi, et dans tous les domaines, depuis trente ans.

Il est donc indispensable que la France non seulement conserve mais encore resserre les liens qu'elle entretient avec ce continent, qui est sa spécificité face aux autres pays d'Europe.

L'Espagne a bien compris l'importance que représente le fait d'avoir une « base arrière » et cultive de son côté son « hispanité » et ses relations spéciales avec l'Amérique latine. M. le ministre des affaires étrangères nous a dit tout à l'heure que notre destin se jouait en Europe. La France qui a la chance d'avoir une telle « base arrière » doit renforcer son influence en Europe en s'appuyant justement sur les liens privilégiés qu'elle entretient avec l'Afrique.

En troisième lieu, enfin, nos intérêts commerciaux plaident en faveur de la pérennité de notre aide. Ne l'oublions pas, l'aide publique garantit un fort retour au profit de nos entreprises. Comment justifierions-nous d'ailleurs autrement aux yeux de nos concitoyens l'effort substantiel que nous consacrons à l'aide au développement ?

Avant d'invoquer un retrait, il convient d'en peser sérieusement les conséquences.

Voilà, me semble-t-il, trois fortes justifications du maintien de notre aide au développement.

L'engagement auprès de nos partenaires africains est nécessaire mais il doit être un engagement réfléchi. Notre politique de coopération ne peut se dispenser, en effet, d'une réflexion sur ses objectifs, sur ses moyens, et je me réjouis que le Gouvernement ait pris la mesure des changements à mettre en œuvre.

Le souci de réforme doit porter à mon sens dans trois directions : une clarification des secteurs prioritaires pour l'aide au développement, une hiérarchisation des zones géographiques bénéficiaires de l'aide, une adaptation de nos méthodes d'intervention.

Il convient tout d'abord d'effectuer un recentrage sur des priorités sectorielles mieux définies.

Une double priorité me paraît aujourd'hui recueillir un certain consensus auprès des bons connaisseurs de l'Afrique : le soutien aux secteurs de la santé et de l'éducation, d'une part, le soutien au secteur privé, d'autre part.

L'appui aux structures de formation paraît doublement nécessaire compte tenu de l'insuffisance des systèmes d'enseignement des pays du champ et aussi de la très forte croissance démographique que connaîtra l'Afrique subsaharienne : un doublement en trente ans de sa population, estimée en 2025 à 1 milliard d'habitants, contre 542 millions en Europe.

Ce dynamisme démographique sera facteur de progrès mais aussi de perturbations sur les pouvoirs, la société, l'environnement. Une population mieux formée sera donc plus à même de faire face aux grands changements qui s'amorcent.

Le soutien aux structures éducatives apparaît, par conséquent, prioritaire. Or, depuis quinze ans, la part de l'aide publique consacrée aux investissements sociaux dans les secteurs de l'enseignement ou de la santé tend à s'éroder au profit de l'aide à l'ajustement structurel. Il y a là une tendance qu'il importe d'inverser d'urgence.

La deuxième priorité sectorielle concerne l'appui à l'investissement privé. L'emprise du secteur public a trop souvent, en effet, contraint l'initiative privée à se retrancher dans le secteur informel. Il importe de lui accorder aujourd'hui une juste reconnaissance. Or l'instrument privilégié de cette aide, la Caisse française de développement, subit depuis cinq ans une érosion constante de l'enveloppe dont elle dispose.

Aide au secteur social, aide à l'investissement privé : il est impératif d'accorder, dans ces deux domaines, les moyens aux objectifs fixés.

Le recentrage sectoriel doit se doubler d'un recentrage géographique. Peut-on, dans un cadre budgétaire rigoureux, aider toute l'Afrique ? Peut-on l'aider partout de la même manière ?

Trois Afriques se dégagent aujourd'hui : une Afrique en quelque sorte en déshérence, en proie aux guerres civiles ou aux tentations dictatoriales ; une Afrique en stagnation, qui correspond notamment à la plus grande partie de l'Afrique centrale ; une Afrique proche du décollage, qui correspond à la zone occidentale et à l'Afrique australe depuis la réinsertion de l'Afrique du Sud dans les circuits économiques.

Il me paraît essentiel de concentrer nos efforts sur cette dernière catégorie de pays. L'aide publique ne saurait en effet récompenser les mauvais gestionnaires, encore trop nombreux. Sans doute la France manquerait-elle à sa vocation si elle n'apportait son soutien aux populations en détresse, mais son intervention relève plus alors de l'aide humanitaire que de l'aide au développement.

Il faut aussi faire des choix.

La troisième direction à suivre dans la réforme de notre coopération intéresse l'adaptation des méthodes.

Mon premier sujet de préoccupation tient à la lourdeur et à la lenteur des procédures mises en œuvre pour l'attribution de notre aide.

En tant que sénateur représentant les Français de l'étranger, vous me permettez de souligner l'inadéquation des mesures adoptées après la dévaluation du franc CFA pour en atténuer les effets auprès de nos compatriotes.

A titre d'exemple, les facilités de trésorerie accordées aux entreprises installées dans la zone franc ont été fort peu utilisées, car le nombre de pièces comptables exigées et la complexité des formulaires à remplir ont découragé de nombreux responsables, notamment dans les PMI et les PME. Sur les 300 millions de francs qui avaient été dégagés, à peine 60 millions de francs ont été utilisés, précisément à cause des formalités abusives qui étaient exigées.

La simplification des procédures apparaît donc indispensable. Le fonds spécial de développement, institué en 1994, montre à cet égard les voies à suivre : les projets retenus dans l'optique d'une gestion déconcentrée et concertée correspondent bien aux besoins de la population et bénéficient d'une mise en œuvre souvent plus rapide que les actions financées par le fonds d'aide et de coopération.

Clarifier les objectifs de la coopération, adapter les méthodes : comment tout cela serait-il possible sans un effort de coordination de l'action des instances responsables de l'aide publique ? On a très souvent dénoncé la

multiplicité des intervenants. Je voudrais non pas y revenir, mais souligner qu'il y a là un sujet de forte préoccupation.

Le ministère de la coopération, compte tenu de ses compétences, de son savoir-faire et de l'estime qu'il s'est acquise auprès de nos partenaires africains, me paraît tout désigné pour jouer un rôle éminent dans notre engagement en faveur des pays en développement. Or la place qu'il occupe dans la gestion de l'aide bilatérale n'a cessé de se réduire au cours des dernières années. Il ne gère aujourd'hui que 15 p. 100 de nos concours financiers, contre 50 p. 100 pour le ministère des finances.

Pour conjurer les risques d'une trop grande dispersion et redonner la place qui lui revient au ministère de la coopération, vous avez conduit, monsieur le ministre, à la demande du Premier ministre, une réflexion sur la réforme des structures, réforme dont vous aviez bien voulu, lors de votre audition devant la commission des affaires étrangères du Sénat, tracer les grandes lignes.

Il s'agissait d'instituer un comité interministériel d'aide au développement, présidé par le Premier ministre et associant les principaux acteurs de l'aide : les ministères de l'économie, des affaires étrangères, de la coopération. Ce comité, dont le ministre de la coopération serait le rapporteur permanent, prendrait en compte l'enveloppe globale dont dispose l'aide publique au développement pour fixer à moyen terme les grandes orientations géographiques et sectorielles de notre aide.

L'arbitrage prévu pour la fin de ce mois a été retardé. La prépondérance du Trésor apparaît, en effet, comme l'un des enjeux de cette réorganisation et on comprend dès lors que les résistances au changement soient fortes. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer où nous en sommes aujourd'hui ?

Pour conclure, on l'aura compris à travers mon propos, j'attache une importance déterminante à la pérennité du ministère de la coopération, indispensable pour faire droit à la spécificité de nos liens avec l'Afrique.

C'est dans ce sens, pour reconnaître et conforter la place du ministère de la coopération dans notre dispositif institutionnel, que la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées du Sénat a adopté le projet de budget de ce ministère, en souhaitant expressément qu'il ne soit pas amputé en cours d'exercice. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, face à la forte tendance au désengagement de la plupart des pays industrialisés, la relation franco-africaine doit, c'est ma conviction, demeurer exemplaire et renforcer son efficacité. C'est notre devoir que d'aider la population du continent africain, qui aura doublé en moins de trente ans, à ne pas dériver vers une pauvreté croissante qui serait gravement déstabilisatrice, et d'abord pour nous.

C'est aussi, ne l'oublions pas, notre intérêt bien compris que de contribuer à créer en Afrique, par une coopération dynamique, les conditions d'un développement durable, qui évitera des flux migratoires massifs, constituera le meilleur rempart contre les extrémismes et les intégrismes et contribuera à éviter la prolifération des conflits locaux.

C'est pour ces raisons que nous voterons les crédits de la coopération pour 1996.

Je ne reviendrai pas, après nos excellents rapporteurs, sur les caractéristiques de ce projet de budget pour 1996, marqué, comme les autres, du sceau de la rigueur imposée par l'indispensable redressement des comptes publics français. Je souhaite néanmoins formuler cinq brèves observations sur l'évolution du contexte et des moyens de notre dispositif de coopération.

Ma première remarque sera pour me féliciter de l'élargissement du champ de la coopération à l'ensemble des soixante-dix pays du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique, et à l'Afrique du Sud. J'avais appelé, l'an dernier, à cette même tribune, une telle évolution de mes vœux. Sans remettre en cause les liens particuliers qui nous unissent aux pays africains francophones, elle définit plus clairement la vocation de votre département ministériel, monsieur le ministre. Elle est également plus cohérente vis-à-vis de l'ensemble des pays de la convention de Lomé.

Mais pouvez-vous nous préciser la nature particulière et le contenu de la coopération instaurée avec les nouveaux pays du champ ? Pouvez-vous également nous dire s'il existe, à vos yeux, un risque de voir l'Afrique faire les frais d'une évolution évoquée, semble-t-il, par certains de nos partenaires européens et dont la logique pourrait aller jusqu'à remettre en cause le cadre actuel de la convention de Lomé, ce qui serait grave pour nous ?

Ma deuxième observation à la même tonalité que la première et a trait au rapprochement, déjà abordé par les deux rapporteurs, entre les services de la rue Monsieur et ceux du Quai d'Orsay.

Je crois que nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'éliminer les querelles stériles et d'établir des relations plus simples avec nos partenaires. Mais je connais aussi la difficulté de la tâche qui consiste à mettre un terme à des errements anciens sans bouleverser ce qui a fait ses preuves.

Les objectifs doivent donc être, à mes yeux, clairement affichés : sur le plan administratif, une amélioration des structures visant à la rationalisation, la rigueur et la simplicité ; sur le plan politique - et c'est cela l'important - le maintien, vis-à-vis de nos partenaires africains, d'un interlocuteur direct indispensable.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, obtenir des précisions sur les perspectives d'évolution des structures administratives dans les années à venir.

Cette adaptation doit s'inscrire plus largement - c'est ma troisième observation - dans le cadre de la réforme de l'organisation et du fonctionnement de l'aide publique au développement.

Celle-ci traverse en effet, me semble-t-il, une triple crise : une crise des instruments de cette aide, liée notamment, pour ce qui concerne la France, à la multiplicité des acteurs qui y concourent ; une crise financière résultant des contraintes budgétaires très lourdes qui affectent aujourd'hui la plupart des pays donateurs ; et, c'est peut-être le plus grave, une crise de crédibilité qui fait que l'opinion, notre opinion, doute de l'efficacité de cette aide et de l'intérêt de la pérenniser. Enrayer cette crise suppose une action déterminée sur plusieurs fronts.

Sur le plan national, d'abord, une clarification des rôles respectifs de la coopération, du Trésor et de la Caisse française de développement, une meilleure coordination des différents ministères et une accélération des procédures doivent à la fois simplifier et accroître l'efficacité de notre dispositif. Il s'agit, nous le savons, de l'un des dossiers prioritaires auquel s'est attelé le Gouvernement.

Mais où en est, en particulier, monsieur le ministre, l'évolution de vos relations, complexes, avec les services du ministère de l'économie et des finances qui gère, je le rappelle après M. Charasse, plus de la moitié de notre aide, qui est la troisième en valeur absolue dans le monde ? Il faut en souligner le caractère exceptionnel.

Évitons les querelles de chapelles et ne dramatisons pas la situation. La gestion de la dévaluation du franc CFA s'est ainsi, je le crois, effectuée en harmonie entre Bercy, le Quai d'Orsay et la rue Monsieur. Mais il est clair que beaucoup reste à faire.

Où en est ainsi, monsieur le ministre, l'éventuelle création d'un « comité interministériel pour l'aide au développement » placé sous l'autorité du Premier ministre lui-même et dont vous seriez le rapporteur permanent ? Rapporteur, quel beau titre, mais le fait qu'il soit permanent, c'est beaucoup mieux !

Cette action déterminée passe aussi, c'est l'évidence, par une mobilisation intense des pays receveurs eux-mêmes pour une aide plus efficace, gérée de façon plus rigoureuse et affectée aux seules opérations nécessaires.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que la qualité de la gestion constitue aujourd'hui le principal clivage entre les pays africains et doit figurer au premier rang des critères pris en compte par notre politique de coopération ?

Cette question rejoint ma quatrième observation, plus générale, sur les perspectives économiques des pays aidés, et singulièrement de nos partenaires africains. En effet, l'aide internationale ne peut et ne doit être que le complément, et non le fondement essentiel, d'une véritable politique économique de développement.

Certaines améliorations sont à cet égard perceptibles, comme l'ont souligné les deux rapporteurs.

En premier lieu, le bilan de la dévaluation du franc CFA, s'il doit être nuancé et ne peut être encore définitif, présente des aspects positifs. Une fois le choc passé, y compris, je le souligne, pour de nombreux Français vivant en Afrique, des résultats tangibles ont été obtenus, tels que la relance des activités agricoles et des productions locales, ce qui est très important.

La plupart des pays africains se soumettent ensuite à des ajustements structurels et à des réformes économiques indispensables.

Si la potion est souvent amère et si la France reste le médiateur le plus efficace entre les pays africains et les institutions financières internationales, les accords avec le FMI et la Banque mondiale doivent permettre de créer les conditions d'un développement durable des pays concernés.

Enfin, les tentatives d'intégration régionale se multiplient et se développent, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe.

Ces frémissements économiques doivent être consolidés par des formes d'aide internationale plus adaptées. C'est dans ce cadre que doit être appréciée la proposition française, que je crois très judicieuse, tendant à favoriser les investissements des pays à revenus intermédiaires en contrepartie de remises de dettes publiques d'un montant équivalent.

Si la tâche reste immense, ces avancées, aussi fragiles soient-elles, doivent contribuer à combattre l'afropessimisme sur le plan politique. Telle sera ma dernière observation.

L'Afrique aspire aujourd'hui au développement et à la stabilité. Elle commence, après des décennies troublées, à s'en donner les moyens. La gestion des affaires publiques s'améliore dans de nombreux pays.

Comme M. Charasse l'a rappelé, l'état de droit progresse dans la plupart des cas. Les efforts vers une démocratie équilibrée sont poursuivis, même s'il va de soi que chaque pays doit aller à son rythme et évoluer dans le respect de ses spécificités culturelles.

La France doit continuer d'apporter sa contribution à ce grand dessein et aider l'Afrique à être au rendez-vous du XXI^e siècle. Elle ne doit pas ménager ses efforts, en dépit des difficultés de l'heure, pour convaincre les pays industrialisés, et d'abord nos partenaires européens, de ne pas céder à la facilité de l'abandon d'une cause jugée désespérée.

C'est dans cet esprit, monsieur le ministre, que nous voterons les crédits du ministère délégué à la coopération pour 1996. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt-deux heures trente.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures cinq, est reprise à vingt-deux heures trente, sous la présidence de M. Jean-Faure.*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN FAURE vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant la coopération.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 19 minutes ;

Groupe socialiste, 19 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 18 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 17 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen, 16 minutes ;

Groupe communiste républicain et citoyen, 16 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 5 minutes.

La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, monsieur ministre, mes chers collègues, le débat sur le présent budget est encadré par l'exigence de réductions draconiennes des dépenses publiques utiles. L'influence de cette recherche mécanique de réduction des déficits sur l'évolution de ce budget est évidente : 47 millions de francs ont été supprimés par les députés sur les crédits initiaux, portant ainsi le recul global du budget de 5,4 p. 100 à 6 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Cette nouvelle ponction est d'autant plus inacceptable qu'elle s'inscrit dans une logique de diminution des crédits alloués à la coopération qui prévaut depuis ces dernières années, comme cela a été dit tout à l'heure par les rapporteurs.

Le rapporteur spécial indique que, en quatre ans, ce budget a diminué de 10 p. 100 en francs courants. Après une baisse de 0,9 p. 100 en 1993, de 3,8 p. 100 en 1994 et de 0,5 p. 100 en 1995, les crédits chutent donc de 6 p. 100 en 1996. C'est difficilement acceptable.

N'y a-t-il pas lieu de craindre le renouvellement de ponctions supplémentaires comme celle qui a été prévue par le collectif d'été, à savoir l'annulation de 10 p. 100 des crédits de dépenses ordinaires autres que les rémunérations et les crédits couvrant les dépenses à caractère législatif ou réglementaire, ou encore résultant d'engagements internationaux de la France, comme le note M. Charasse dans son rapport.

Ainsi 250 millions de francs d'autorisations de programme ont-ils été annulés dans le cadre du Fonds d'aide à la coopération.

L'arrêté du 15 novembre 1995, qui figurera en annexe du prochain collectif budgétaire, réduit encore, selon nos informations, de 138 millions de francs les actions de coopération. Cette évolution négative et contraire à l'exigence d'une aide renforcée au tiers-monde est inacceptable pour les sénateurs de mon groupe. Elle va, hélas ! dans le même sens que les manœuvres de désengagement opérées récemment par d'autres pays riches. C'est une situation préoccupante.

Comment ne pas s'inquiéter des récentes difficultés apparues dans les discussions sur le financement de la deuxième tranche de la quatrième convention de Lomé ? La Grande-Bretagne et l'Allemagne souhaitent, à l'évidence, en finir avec cette convention et, au train où vont les choses, il n'y aura pas, en 1999, de prochaine convention de Lomé. Quels nouveaux mécanismes seront mis en place pour le XXI^e siècle ? Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

Comment ne pas s'inquiéter aussi des pressions que les Etats-Unis exercent au sein des Nations unies pour orienter dans un sens encore plus ultralibéral les programmes liés au développement, qu'il s'agisse de l'OMS pour la santé, de l'UNICEF pour l'enfance, du PNUD pour la coordination des programmes de développement, du HCR pour les réfugiés et des institutions au sein desquelles les Etats peuvent travailler sur une base égalitaire.

Nous ne pouvons que déplorer que la France appuie ou laisse faire ces pressions ou menaces américaines, par exemple en retardant le versement de ses contributions prévues pour 1995 et en prévoyant, comme cela est inscrit dans le projet de budget, de baisser celles de 1996.

Les Etats-Unis mènent un travail de sape vis-à-vis de la FAO, en prétendant réduire de 17 p. 100 leur contribution qui représente à elle seule un quart du budget de cette organisation. Il faut dire que la FAO, comme le PNUD, a osé critiquer le sacro-saint marché et les plans d'ajustement structurel dont l'objectif est de libérer les marchés et de limiter la souveraineté des gouvernements afin d'assurer le paiement intégral de la dette, la privatisation des secteurs les plus juteux et l'arrivée sans entrave de produits, y compris alimentaires, en provenance des pays riches.

Les Etats-Unis s'en prennent également à l'IAD, l'Association internationale de développement, qui est une branche de la Banque mondiale, pour obliger les pays pauvres à se tourner vers des prêts à de moins bonnes conditions et à attendre le bon vouloir d'hypothétiques investisseurs étrangers privés.

En résumé, nous ne pensons pas qu'il y ait possibilité de développement et donc d'agir sur le moyen et le long terme dans les pays en voie de développement dans un

environnement qui obéit aux seuls mots d'ordre suivants : libre-échange, privatisations, déréglementations, monétarisme et mise en concurrence sans garde-fous.

Pis, un rapport du PNUD, de 1992, donnait des exemples accablants, montrant la discrimination exercée par les marchés à l'encontre des pays en voie de développement. Ainsi, la dette a été multipliée par 2,5 entre 1980 et 1993.

La croissance de cette dette résulte aussi de taux d'intérêt prohibitifs, qui atteignaient 17 p. 100 par an dans les années quatre-vingt alors que, dans le même temps, les taux d'intérêt consentis aux pays riches étaient plus bas.

Cette discrimination s'exerçait également à travers l'interdiction faite aux pays pauvres d'accorder des subventions à leurs producteurs locaux, alors que les barrières commerciales les plus élevées imposées par les pays industrialisés portent sur des produits comme le textile, l'habillement ou la chaussure, pour lesquels ces mêmes pays en voie de développement peuvent avoir un avantage concurrentiel. Cette interdiction des subventions fait qu'on utilise en Afrique moins de 10 kilogrammes d'engrais à l'hectare, contre 230 kilogrammes en Europe.

Rappelons également au passage que les subventions accordées par les pays industrialisés à leurs propres producteurs agricoles s'élèvent au total à 300 milliards de dollars.

Le secteur alimentaire africain est littéralement sapé par le dumping sur les céréales importées et subventionnées des Etats-Unis, principalement, et de d'Europe, à des prix très inférieurs aux prix de revient pratiqués en Afrique, par exemple.

Les affirmations des rapporteurs, Mme Briseperre et M. Charasse, selon lesquelles la situation de l'Afrique subsaharienne se serait améliorée depuis un an, me laissent un peu perplexe, quoique M. Charasse indique en même temps les difficultés considérables qui attendent les pays en voie de développement, notamment « si l'on considère le coût social de l'assainissement économique et financier ».

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Jean-Luc Bécart. A l'évidence, cet « assainissement » mode Fonds monétaire international et Banque mondiale est et sera impitoyable.

En Afrique francophone, de par l'action conjuguée de la dévaluation du franc CFA et des plans d'ajustement structurel, les ressources des salariés ont en fait baissé de 40 p. 100 à 60 p. 100.

Le PNUD indique qu'en Afrique la richesse moyenne par habitant s'est effondrée de 30 p. 100 sur l'ensemble des années quatre-vingt, au cours desquelles les plans d'ajustement structurel se sont succédé. Au cours de ces dix dernières années, 30 millions de Latino-Américains sont passés, malgré ces plans d'ajustement structurel, en dessous du seuil de pauvreté.

Mes chers collègues, l'« assainissement » oblige l'Afrique à dépenser aujourd'hui quatre fois plus d'argent pour le service de sa dette que pour ses dépenses de santé. Le taux de vaccination chute. Au Cameroun, le taux de vaccination contre la tuberculose est passé de 95 p. 100 en 1990 à 52 p. 100 en 1992. Et que dire des ravages du sida qui, dans certains pays, peut toucher 20 p. 100 à 30 p. 100 des individus. Le taux de scolarisation a diminué de 7 p. 100 en dix ans et le taux d'alphabétisation stagne ou recule, comme c'est le cas récemment, selon les pays.

L'ancien directeur de l'UNICEF, M. James Grant, estimait, dès 1989, à plus de 500 000 morts par an le nombre de victimes de la politique d'« assainissement » imposée par le FMI.

Oui, le coût social du passage au modèle économique libéral est déjà très élevé. Selon nous et tous les observateurs sérieux, il ne fera qu'augmenter au fur et à mesure que ce passage s'accroîtra. Mais rien n'est automatique, tout dépend de l'évolution des rapports de forces diplomatiques et politiques.

Nous aimerions que la France cesse son alignement sur la toute puissance des Etats-Unis et de ses sociétés transnationales.

La crise qui s'accroît parmi la population des pays pauvres alimente également la crise chez nous.

Tout cela avive les fractures, les intégrismes, à la sauce islamiste ou autres, les nationalismes, les particularismes, souvent guerriers dans le Sud, mais aussi à l'Ouest et à l'Est.

C'est à juste titre que le PNUD souligne que la désintégration des sociétés est peut-être et même sûrement le plus grave danger actuel pour l'humanité.

Seul le continent africain a franchi le cap des années quatre-vingt-dix plus pauvre qu'il ne l'était dix ans auparavant. Son produit national brut, hors Afrique du Sud, s'élevait à 166 milliards de dollars en 1991, contre 180 milliards de dollars en 1981, alors que dans le même temps la démographie fut galopante.

Concrètement, ce sont : les programmes de santé, d'éducation, de développement des infrastructures qui ont régressé et qui continuent de regresser ; une espérance de vie moyenne qui stagne autour de quarante-cinq - quarante-huit ans ; une mortalité infantile de 15 p. 100, qui d'ailleurs ne diminue plus depuis plusieurs années ; le ravage de maladies pour lesquelles dans notre pays tous les médicaments existent dans n'importe quelle pharmacie de village.

Des choix audacieux sont nécessaires et urgents si l'on veut renouer avec les espoirs, les attentes, les aspirations des peuples africains, et c'est aussi l'intérêt du peuple français.

L'enjeu est très important. Comment imaginer, en effet, que l'on puisse laisser ce continent de 700 millions d'habitants - demain, 1 milliard - à la dérive, avec des pays en voie de marginalisation ou de chaos, avec des famines, des violences permanentes sans que cela puisse avoir des conséquences sur la France et sur l'Europe elle-même ? C'est bien une question de civilisation qui est posée.

Pour faire face à cet enjeu, il convient, selon nous, de s'engager sur trois orientations.

Tout d'abord, il faut réduire sensiblement la dette. Elle asphyxie les pays en voie de développement qui, depuis dix ans, versent plus de remboursements qu'ils ne reçoivent de fonds sous forme de dons ou de prêts. Les créances détenues par la France sur les pays surendettés s'élèvent à 200 milliards de francs.

Il faut proscrire les plans d'ajustement structurel, relever le prix des matières premières, tout en les retirant des griffes des spéculateurs des bourses de Londres et de Chicago, renégocier les règles du GATT.

Par ailleurs, il faut réparer les dégâts des politiques de coopération précédente, réparation qui consiste à développer et à financer les infrastructures nécessaires garantissant l'indépendance alimentaire, l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à la santé, à un habitat décent, à l'éducation.

La majeure partie des terres cultivées en Afrique subsaharienne demeurent à l'abandon, les autres étant exploitées, en général, avec des moyens archaïques.

Un développement de la production agricole, grâce à un transfert des technologies les plus modernes et à de grands travaux d'irrigation, permettrait d'empêcher que les importations alimentaires ne doublent d'ici à l'an 2010, la dette s'alourdissant d'autant.

Pour assurer le financement nécessaire à ces objectifs ambitieux et créateurs d'emplois, là-bas comme ici, nous demandons, à l'instar du PNUD, l'instauration d'une taxe de 0,05 p. 100 sur les opérations financières, ce qui rapporterait 150 milliards de dollars par an, à comparer avec les 40 milliards de dollars que le PNUD estime nécessaire de dépenser annuellement pour appliquer en dix ans un programme de développement pertinent.

Enfin, nous devons mettre en place de véritables coopérations d'intérêt mutuel. Donner aux pays du Sud les moyens de développer chez eux leurs matières premières pour leur propre développement est une priorité.

Nous avons les technologies ; nous devons pouvoir les transférer, former et éduquer. Les pays du Sud ont les matières premières, un potentiel démographique énorme - 80 p. 100 de l'humanité - qui pourrait constituer un marché de vastes échanges.

Un rapport du PNUD de novembre 1994 indique que la coopération technique n'a pas souvent mis en place des capacités locales significatives et cite l'exemple du Burkina-Faso, où, au début de cette décennie, 810 diplômés de l'université étaient sans emploi, soit presque exactement le nombre de coopérants en place dans ce pays. De manière générale, toujours selon ce rapport, les experts étrangers font le travail à la place de la main-d'œuvre locale - bien souvent sans le vouloir - au lieu de dispenser une formation à cette dernière.

La France s'honorait et honorerait son image dans le monde en ne diminuant pas son effort en faveur des pays en voie de développement, en plaçant la coopération au cœur de sa politique et en agissant pour humaniser l'ordre économique mondial.

Cette vision du monde et cette nécessaire volonté politique, dont j'ai essayé de rappeler quelques éléments dans le temps de parole bien trop court qui m'était imparti, manquent à ce projet de budget et à la politique extérieure qui la sous-tend ; nous ne pouvons donc pas l'approuver. (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. Debarge.

M. Marcel Debarge. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec beaucoup de souvenirs en tête que j'interviens sur le projet de budget de la coopération. Ayant connu ce ministère, je garde le souvenir d'une administration compétente et responsable.

Je considère que les agents du ministère, les coopérants et tous ceux qui, de près ou de loin, font des efforts pour que la France soit présente à travers le monde, plus particulièrement en Afrique, méritent un bon budget et une participation active à la coopération.

Ils méritent donc la définition d'une orientation politique claire.

Je sais aussi, monsieur le ministre, combien votre tâche doit être difficile à l'heure des restrictions souvent brutales, même si, avec beaucoup de talent, vous essayez de faire passer une baisse de votre budget pour une relative amélioration.

Je m'exprimerai cependant avec un esprit de coopération - cela va de soi - sachant que ma connaissance de ce ministère que vous dirigez aujourd'hui et une relative expérience m'inclinent à la formulation d'un certain nombre de propositions et de suggestions plutôt qu'à une critique sèche et stérile. Je préfère donc vous poser des questions, tout en exprimant mes convictions et notre manière de voir les choses.

Je vous poserai tout d'abord une question d'ordre général, monsieur le ministre. J'ai bien entendu les propos tenus tant par M. de Charette que par vous-même, mais avec un doux entêtement ! J'espère que nous n'assistons pas, aujourd'hui, au dernier budget de la coopération ! Beaucoup de signes pourraient en effet nous faire croire qu'il pourrait en être ainsi à un moment donné.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous avez exprimé devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées la volonté du Gouvernement de révoquer le dispositif.

Toutefois, on ne voit pas encore dans quel sens exact va la rénovation. On nous dit - s'agit-il de paroles, de réalités, d'à-peu-près ? - que le ministère des affaires étrangères devrait assumer un rôle pilote ; mais, pour l'instant, nous assistons à une simple réorganisation dont on ne voit pas tout à fait la logique politique.

Sur le fond, monsieur le ministre, la réforme me paraît incontestablement nécessaire.

Sur le diagnostic global, nous pourrions peut-être trouver des points d'accord.

Dans sa structure actuelle, le ministère de la coopération a souvent - réellement ou en apparence, ou même parfois les deux - joué un rôle secondaire face aux tâches auxquelles notre politique est confrontée en Afrique, même si la coopération devrait aller au-delà de ce continent.

Notre coopération se caractérise par la complexité de ses structures. L'organisation de l'aide au développement est partagée entre trois ministères : le ministère délégué à la coopération, le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'économie et des finances.

L'omniprésence et la prééminence parfois étouffante de la direction du Trésor ont été maintes fois soulignées. Cela a même été un grand étonnement pour moi de le constater lors des différentes réunions internationales auxquelles j'ai pu assister. Je trouve que trop, c'est trop !

Souvenez-vous d'ailleurs du rapport Picq, qui critique vivement le partage de notre aide publique au développement entre ces trois ministères.

J'ai vécu - vous aussi certainement, monsieur le ministre - ces réunions, au sein de la Communauté européenne, où le représentant français en charge de la coopération était parfois, pour partie, ce que vous êtes et ce que j'étais, parfois le ministre délégué aux affaires étrangères, parfois un autre ministre encore, alors que, en face de nous, les autres puissances européennes étaient représentées par le même ministre. Cela crée quelquefois un certain dysfonctionnement.

On a parfois glosé sur le « désordre de la coopération française » chaque année, les rapports parlementaires en parlent et critiquent ces faits. Aujourd'hui, il est temps, non pas d'élaborer un énième rapport sur la question, mais de développer notre action. Monsieur le ministre, les parlementaires que nous sommes souhaitent être étroitement associés à cette entreprise.

Dans le diagnostic, nous devons prendre aussi en compte les critiques faites par ce qu'il est convenu d'appeler la « société civile ». La coopération a souvent eu une

image contrastée. Il est arrivé que l'aide publique au développement soit gaspillée, servant à conforter le pouvoir de dirigeants politiques parfois discutables.

Actuellement, nous pouvons constater que l'aide publique au développement diminue. Nous pouvons aussi observer que cette diminution s'inscrit, hélas ! dans une tendance plus générale d'ordre mondial.

L'aide des principaux pays riches ne cesse de baisser. Faut-il en déduire que les besoins ont disparu ? Certes, non !

Un certain scepticisme apparaît quant à l'efficacité de l'aide apportée aux pays du Sud.

En outre, la fin du monde bipolaire entraîne une baisse de l'intérêt des grandes puissances pour ces régions.

Nous devons examiner notre politique de coopération à la lumière de la nouvelle situation internationale.

S'il n'est pas question de « laisser tomber l'Afrique », je crois très fortement qu'il est possible de faire mieux pour l'Afrique et pour les Africains.

Mieux coopérer, c'est leur intérêt, mais c'est aussi le nôtre, même si les moyens dont dispose la France sont réduits.

Sans éluder nos responsabilités dans ce domaine, nous devons demander à nos interlocuteurs en Afrique d'exercer les leurs.

Nous souhaitons que la France adopte une stratégie globale et cohérente à l'égard de l'ensemble des pays en développement.

Il ne faut bien entendu pas abandonner l'Afrique, mais, au contraire, l'intégrer dans un projet plus vaste où l'Asie, l'Amérique latine, les Caraïbes pourraient trouver leur place.

Bref, il faut non pas faire de l'Afrique un cas à part de la politique extérieure française, mais mieux l'intégrer dans une volonté politique en tant qu'élément essentiel.

Ce projet de budget pour 1996 présente une innovation. En effet, le champ a été élargi.

Il comporte cependant une contradiction ou, tout au moins, un paradoxe : le nombre des pays relevant du champ d'attribution du ministère délégué à la coopération s'est accru, sans que, pour autant, les crédits destinés à la coopération aient suivi, loin s'en faut, une voie identique.

Je me limiterai, faute de temps, à quelques brèves observations.

Les chiffres sont cruels, mais réalistes : le projet de budget présenté par le ministre de la coopération fait apparaître une baisse de 5,4 p. 100 des crédits de paiement par rapport à 1995.

Je sais bien que cette diminution s'inscrit dans une certaine lignée. Ces crédits de paiement sont passés de 8,14 milliards de francs en 1992 à 7,7 milliards de francs en 1995 et, pour 1996, ils s'élèvent à 7,3 milliards de francs.

Or, et c'est là que le bât blesse, cette réduction des moyens se produit au moment même où le nombre de pays relevant de cette coopération passe de trente-trois à soixante-douze, je crois.

Ce projet de budget maintient les moyens du titre III au détriment des interventions sur le terrain figurant au titre IV. Cela signifie que l'action extérieure, essence même de la coopération, se trouve réellement diminuée.

Le niveau de la dotation du Fonds d'aide et de coopération, au chapitre 68-91 du titre V, régresse par rapport à 1995. Les dons aux pays les plus pauvres baissent de 25,6 p. 100.

Votre objectif affiché est de donner la priorité à l'aide-projet, monsieur le ministre. Nous sommes d'accord avec cette orientation de fond ; toutefois, votre projet de budget pour 1996 n'offre pas le nécessaire accroissement de moyens.

En ce qui concerne l'appui aux initiatives privées et décentralisées, ce projet de budget, avec des dotations modestes, garde-t-il le cap d'une coopération, à mon avis, appelée à se développer ?

Il maintient et même augmente légèrement les crédits destinés à la coopération décentralisée ; or, le budget du ministère des affaires étrangères coupe les crédits qui leur sont consacrés. Ainsi, on donne d'une main pour reprendre de l'autre !

Il nous semble nécessaire de maintenir, et même d'accroître, l'appui financier aux organismes non gouvernementaux de solidarité internationale, ainsi qu'aux diverses collectivités territoriales qui s'engagent sur les terrains de la coopération.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, nous sommes très attachés au développement d'un partenariat entre administrations, collectivités locales, organisations non gouvernementales et entreprises qui peuvent, sur des projets concrets, donner une nouvelle image jeune et dynamique de la solidarité internationale.

Les organisations non gouvernementales de solidarité internationale craignent que, par le jeu néfaste de gels et d'annulations de crédits en cours d'année, les dotations qui leur sont destinées ne soient réduites à la portion congrue, loin des chiffres affichés par la loi de finances initiale.

Une telle pratique nous conduit sur un chemin dangereux. En effet, si nous ne sommes pas capables de relever les défis du sous-développement, les conséquences rejailliront tôt ou tard sur nos pays, sur nos sociétés.

Je vous poserai maintenant quelques questions, monsieur le ministre.

Notre coopération militaire contribue-t-elle à l'affirmation des démocraties ?

Nos efforts pour former les populations locales et les mener vers une autonomie suffisante sont-ils efficaces ?

Quel est le bilan, sur le plan social et économique, de la dévaluation du franc CFA ? En tout état de cause, il ne me semble pas que l'objectif recherché ait été atteint, surtout en ce qui concerne la situation des populations. De plus, j'ai l'impression que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont, en revanche, renforcé - et je suis modéré - leur influence.

Concrètement, nous étions nombreux à trouver que les mesures d'accompagnement, lors de cette dévaluation, n'avaient pas été à la hauteur de la situation.

Quelle solution envisagez-vous pour le problème des retraités français payés en francs CFA et qui ont subi un préjudice considérable ?

Monsieur le ministre, la presse s'est fait récemment l'écho d'un rapport très alarmant, que vous avez d'ailleurs évoqué tout à l'heure. Il est indiqué dans ce rapport, rédigé par le directeur du centre d'études des relations internationales, que l'argent douteux, produit des trafics illégaux les plus divers, trouvait dans la zone franc un lieu de passage vers les places financières du monde industrialisé. Cette réalité nous inquiète profondément.

Le sous-développement favorise l'apparition de conflits. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour savoir que le risque de famine, par exemple, est lié à un problème politique de répartition inégale et non pas seulement à la surpopulation.

L'Afrique est-elle condamnée à un perpétuel sous-développement ? Je ne le crois pas. Ma conviction profonde est que, sans démocratie, il n'y aura pas de véritable progrès économique et social.

Les progrès réalisés en Afrique par la démocratie sont réels, mais les avancées sont souvent fragiles et menacées par des situations économiques catastrophiques. Sans dramatiser, mais sans nous voiler la face, nous devons constater que l'état de droit avance lentement, la justice sociale plus lentement encore.

Par ailleurs, le virus du sida constitue une terrifiante menace pour des milliers d'individus. Il poursuit sa contagion et atteint souvent des proportions dramatiques. Il est la première cause de mortalité des adultes dans les villes. C'est le fondement même des sociétés africaines qui est mis en danger avec la progression des épidémies et des endémies. Nous aurons aussi à nous pencher sur la dégradation des réseaux de soins. Une action efficace et rapide est nécessaire.

Pourquoi ne pas être à l'origine d'une initiative forte de l'Union européenne qui pourrait se concentrer sur ces problèmes de santé en Afrique ?

Je ne vois pas, dans ce projet de budget de la coopération, la concrétisation des déclarations présidentielles selon lesquelles la coopération et l'aide au développement sont une vraie priorité de notre politique étrangère.

Nous veillerons à ce que, dans un proche avenir, la politique d'aide au développement permette, comme cela avait été exprimé au sommet de La Baule, un développement de la situation sociale et une conquête progressive d'une plus grande démocratie dans les pays en développement.

En l'état, le projet de budget de la coopération ne correspond pas aux objectifs que j'ai évoqués, ni aux questions que j'ai posées. Dans ces conditions, le groupe socialiste votera contre. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le champ du ministère de la coopération a été élargi cette année, afin d'harmoniser ses compétences avec celles des ministères des autres nations de l'Union européenne, à soixante et onze pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui bénéficient du soutien communautaire dans le cadre des accords de Lomé.

Cette extension est une grande nouveauté, mais on peut se demander s'il faut s'en réjouir ou s'en inquiéter.

En effet, on constate dans le même temps que les crédits du ministère sont en baisse pour la quatrième année consécutive. En quatre ans, le budget de la coopération a diminué de 10 p. 100. La régression a même atteint 6 p. 100 au cours de ces douze derniers mois avec les tristes régulations qui vous ont assailli, moins peut-être que d'autres de vos collègues, mais qui ont, néanmoins, affecté gravement vos crédits.

Au moins, on ne pourra pas imputer à votre budget une responsabilité dans la dérive des dépenses publiques. Au contraire, il prend une grande part à l'effort d'économie actuellement engagée !

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Ça c'est vrai !

M. Jacques Habert. Mais n'y a-t-il pas une certaine contradiction entre l'accroissement du champ d'action, d'une part, et la réduction constante des moyens, d'autre part ?

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, et nos rapporteurs l'ont confirmé, que cet élargissement n'aurait aucune incidence sur les dépenses de 1996. C'est vrai pour les mois à venir, mais qu'en sera-t-il dans les prochaines années ?

L'aide publique au développement doit jouer un rôle décisif dans la reprise économique et l'accompagnement financier des pays en voie de redressement. Or, pour la troisième année consécutive, là encore, cette aide diminuera dans tous les pays. En Europe comme aux États-Unis, des réductions drastiques sont prévues. Cette évolution n'est-elle pas inquiétante pour l'avenir ?

La France est le pays du G 7 qui accomplit l'effort le plus important. En effet, si le projet de budget que nous examinons ne s'élève qu'à 7,3 milliards de francs, la contribution totale de notre pays en faveur du développement atteint, on l'a dit, 45 milliards de francs. Mais pourra-t-on tenir longtemps un tel rythme ?

Vos propos liminaires ont été très optimistes, monsieur le ministre, et ont bien marqué votre volonté. Parlant de l'Afrique, vous nous avez assurés que nous n'y relâcherions pas notre effort. Vous avez ajouté que vous croyiez profondément aux chances de ce continent qui, avez-vous dit, devrait bientôt émerger.

M. Charasse s'est d'ailleurs fait l'écho de ces propos, en déclarant que, sur le plan international, l'année 1995 a été marquée par l'amélioration de la situation économique de nombreux pays du champ...

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. De certains pays !

M. Jacques Habert. ... et même par un certain succès de la dévaluation du franc CFA, dont quelques conséquences ont été positives.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Jacques Habert. Quant à Mme Brisepierre, elle a exposé de très jolie façon son attachement à l'Afrique, son amour pour cette terre où elle a passé la plus grande partie de sa vie. De plus, elle nous a donné des exemples et montré des réalités sur lesquelles nous pouvons fonder nos espérances.

Enfin, M. le président de la commission des affaires étrangères a affirmé que, face au désengagement de la plupart des pays, la coopération française devait rester exemplaire. Notre devoir est d'aider les pays africains à sortir de la misère et à écarter les menaces des extrémismes ou des intégrismes. Il faut, a conclu M. de Villepin, « convaincre nos partenaires de ne pas céder à la tentation de renoncer à une cause jugée, à tort, désespérée ».

Eh bien, bravo ! Vaste programme ! (*Sourires.*)

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Ça, c'est une citation !

M. Jacques Habert. Mais sachant l'attente et l'espoir de tant de peuples que nous aimons profondément, nous sommes tout prêts à emboîter le pas, à partager cette confiance, et à vous suivre, monsieur le ministre, dans la voie que vous avez tracée.

J'ajouterai quelques mots pour dire que nous sommes particulièrement attachés à ce que le ministère de la coopération garde toute sa spécificité, et ce, notamment, dans son rapprochement, devenu nécessaire, avec celui des affaires étrangères.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jacques Habert. Cela me paraît très important. Je ne prendrai qu'un exemple sur un sujet qui m'intéresse particulièrement : je veux parler des écoles françaises

d'Afrique francophone et de la cogestion par votre ministère de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

Votre participation pour l'année 1996 s'élèvera à 372 millions de francs, soit une augmentation de 2,6 p. 100. Je note que, de façon exemplaire, vous avez d'ores et déjà équipé de laboratoires spécifiques un grand nombre de ces établissements.

Je relève aussi votre réussite dans le domaine des investissements. Grâce à cette arme exceptionnelle que constitue le FAC, le fonds d'aide et de coopération, qu'il faut, bien entendu, sauvegarder et préserver, vous avez réalisé cette année cinq opérations de construction ou de rénovation importantes.

Les nouveaux locaux du lycée Mermoz de Dakar, établissement maintenant en gestion directe, qui regroupe 1 450 élèves, a été inauguré en présence de Mme Brispierre.

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. C'est exact !

M. Jacques Habert. Le lycée de Tananarive, qui compte 1 300 élèves, est en bonne voie de construction.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Une très grosse opération !

M. Jacques Habert. C'est vrai !

Les trois autres chantiers concernent des établissements conventionnés gérés par les parents d'élèves. Vous savez, monsieur le ministre, que, sur ce plan, l'association nationale des écoles françaises de l'étranger est toujours prête à coopérer avec vous et le fait fréquemment. Je vous remercie d'ailleurs, en passant, du message très cordial que vous avez bien voulu adresser à cette organisation, que j'ai l'honneur de présider, à l'occasion de son vingtième anniversaire.

Les rénovations maintenant engagées concernent les lycées Charles-de-Gaulle de Bangui, Charlemagne de Pointe-Noire au Congo, et Montaigne de N'Djamena, sans oublier l'acquisition de l'école « La Riviera » à Abidjan.

J'espère, par ailleurs, qu'il n'y aura pas de suppression de postes d'enseignants dans ces écoles. Mais je serais heureux, monsieur le ministre, de vous entendre le confirmer.

Toutes ces actions ont pu être réalisées parce que la coopération garde sa spécificité et ses moyens propres, en restant à l'écart de certaines contraintes dans lesquelles s'enlisent trop d'entreprises du ministère des affaires étrangères.

Ce satisfecit, cependant, ne veut pas dire que tout va bien en Afrique francophone. Je connais la liste de problèmes qu'a énumérés M. Debarge, avec sa compétence d'ancien ministre de la coopération. Problèmes de santé, problèmes des coopérants, problèmes des retraites et indemnités non payées... Tous les sénateurs des Français de l'étranger cherchent, comme vous, à les résoudre, cher collègue !

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Habert !

M. Jacques Habert. Le constat que nous venons de faire nous permet, tous ensemble, d'essayer de chasser cet afro-pessimisme dont on a tant parlé, et qui freine nos efforts. Nous allons voter vos crédits, monsieur le ministre, pour qu'ils vous permettent d'aider et de soutenir des pays et des hommes auxquels nous sommes très attachés. Nous vous souhaitons bonne chance et nous sommes de tout cœur avec vous dans cet espoir.

(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)

M. le président. La parole est à M. Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat budgétaire est d'abord et toujours l'occasion, pour la représentation nationale, de procéder à un examen des crédits, mais aussi l'occasion de faire une analyse critique et prospective de la politique suivie par le Gouvernement et de vous faire part également de nos réflexions pour l'avenir. C'est dans cette logique que s'est situé le groupe du RPR, au nom duquel je m'exprimerai.

Monsieur le ministre, je vous ferai part, tout d'abord, de nos deux principales inquiétudes.

La première, qui a déjà été évoquée par d'autres orateurs, est d'ordre organisationnel et structurel. Monsieur le ministre, nous avons des craintes sur le devenir de votre structure ministérielle. En effet, M. le ministre des affaires étrangères, lors de la conférence des ambassadeurs de France, qui s'est tenue le 31 août 1995, a fait part d'une réforme à venir dont l'objectif serait la fusion, d'ici à deux ans, du ministère de la coopération et du ministère des affaires étrangères. Cette déclaration a suscité de nombreuses interrogations.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Elles n'ont pas été reprises !

M. Xavier Dugoin. Vous avez vous-même, monsieur le ministre, ainsi que M. le ministre des affaires étrangères, fait part à la commission des affaires étrangères de vos convictions, que nous partageons, et le mot « rapprochement » serait sans doute plus conforme et plus adapté aux intentions exprimées que le vocable de « fusion ».

Nous savons tous qu'un des objectifs prioritaires de chaque gouvernement est d'obtenir une meilleure efficacité de l'État républicain. C'est aussi le rôle et la mission des parlementaires. Toutefois, nous avons la conviction qu'en l'espèce, tant pour la coopération que pour le développement, même s'il y a de nombreux chevauchements d'autorité de tutelle en matière budgétaire – j'en ai compté sept – même si, pour un Africain ou pour un expatrié du développement, l'aide au développement, c'est, sur le terrain, un organisme qui est toujours à trois têtes – la mission, l'ambassade, la caisse – eh bien, même en fonction de tout cela, le ministère de la coopération a une spécificité, une logique et une histoire qui justifient son existence.

Ceux qui vivent la coopération au quotidien savent que l'Afrique, en particulier, est d'abord le continent où les relations humaines priment sur les hiérarchies et les organigrammes.

Le ministère de la coopération permet ce type de relations. J'ajoute – cela également a été dit – que les fonctionnaires de ce ministère constituent une grande richesse – il est important de la préserver – richesse d'un savoir-faire, d'une expérience pratique et de beaucoup de dévouement, qui résulte pour une bonne part de la diversité des origines des personnels des missions de la coopération.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le ministère de la coopération soit maintenu et que sa spécificité soit préservée.

La France a bien évidemment – nul ne le conteste – une seule diplomatie, conduite par le ministère des affaires étrangères, mais la diplomatie fait appel à différents outils et le ministère de la coopération est l'un d'eux.

Sur le vaste sujet de la rationalisation, de la meilleure organisation, de la responsabilisation de l'Etat, le rapport Picq, qui fait référence en la matière, a eu de nombreux mérites : celui de faire réfléchir, celui de mettre en évidence qu'il y a, en particulier en matière d'aide publique au développement, des chevauchements, des concurrences.

Mais ce rapport n'est qu'un rapport ; il n'est pas une Bible, il ne peut constituer les Tables de la loi et conduire à une gestion uniquement technocratique de l'Etat.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Surtout qu'il se mêle de ce qui ne le regarde pas !

M. Xavier Dugoin. Tout à fait !

Notre seconde inquiétude est liée à la diminution des crédits de 6 p. 100 par rapport à la dotation budgétaire de 1995 et de 5,45 p. 100 en crédits de paiement.

Cette baisse, que notre collègue Mme Brisepierre, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, qualifiait tout à l'heure de « limite extrême à ne pas dépasser », risque d'avoir pour conséquence une efficacité diminuée et une perte de crédibilité.

Après l'examen des différents titres et chapitres, je souhaiterais attirer votre attention sur quelques sujets qui pourraient faire l'objet, me semble-t-il, d'améliorations ou d'un réexamen pour l'avenir.

A titre d'exemple, la diminution du nombre des postes d'enseignants, au chapitre 42-23, ne peut être observée qu'avec une certaine inquiétude. Certes, M. Charasse l'a dit, la diminution de l'assistance technique s'impose tant il est vrai que notre coopération de substitution doit s'effacer au profit d'une coopération accordant une place croissante aux intervenants locaux.

Mais les chiffres sont là : 274 postes d'enseignants et 20 postes de techniciens ont été supprimés. Cela ne peut être accepté qu'à l'unique condition que les intervenants locaux soient réellement formés ou aptes à suppléer les personnels français, ce qui n'est pas le cas partout.

Notre deuxième inquiétude porte sur les effets, sur les entreprises françaises, de la dévaluation du franc CFA, qui est intervenue voilà bientôt deux ans.

D'aucuns craignaient qu'après une telle dévaluation les économies africaines ne sombrent dans une récession nouvelle, en grande partie due à une inflation galopante. En 1994 et en 1995, force est de reconnaître que l'inflation a été contenue pratiquement dans tous les pays de la zone franc. Cela a d'ailleurs été constaté et entériné à Bamako, au début du mois d'octobre.

Néanmoins, ce satisfecit général ne peut masquer les difficultés des entreprises françaises. Les problèmes liés au blocage des transferts et à la réévaluation des bilans perdurent. De plus, les aides et les soutiens aux entreprises françaises sont insuffisants.

Monsieur le ministre, nous souhaiterions donc une réactivation très forte du rôle de la CFD, la Caisse française de développement, et plus particulièrement de sa filiale la PROPARCO, à laquelle nous vous demandons d'accorder une attention particulière. Il faut aller plus loin, plus vite, dans le traitement des dossiers. Sur ce point, la baisse des crédits de paiement évoquée par M. le rapporteur spécial est quelque peu alarmante.

S'agissant du fonds spécial de développement, les 400 millions de francs de 1995 ont été très utiles sur le terrain. Nous avons là une sorte de laboratoire d'une nouvelle forme de la coopération. Mais l'engagement des deux tranches doit être clos au 30 novembre 1995. L'abandon n'en apparaît que plus regrettable compte tenu

du succès. Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, que les crédits affectés au FSD soient reconduits dans leur forme actuelle ou sous une autre forme ?

Après ces quelques remarques, que nous avons voulu critiques mais constructives, je souhaiterais vous faire part de quelques motifs de satisfaction.

A l'heure où l'Etat français doit faire des choix, faute de pouvoir intervenir partout et dans tous les domaines, et d'une façon égale, la coopération décentralisée permet de pallier cette évolution de la coopération française.

Corollairement au « moins d'Etat pour mieux d'Etat », les collectivités locales se sont imposées comme des relais et même, souvent, comme des moteurs de ce type de coopération. Pour 1996, le maintien des cofinancements du ministère de la coopération, dans un contexte - il faut le rappeler - de contraintes budgétaires, constitue une source de satisfaction.

Vous avez souhaité, monsieur le ministre, la parité entre les collectivités territoriales et votre ministère : pour un franc de crédit de coopération décentralisée financé par une commune, un département ou un syndicat de communes, un franc de crédit d'accompagnement de votre ministère. C'est une bonne démarche, et, bien évidemment, nous y souscrivons.

Toujours au titre des satisfactions, je dirai quelques mots sur la coopération militaire.

Pour 1996, grâce au renouvellement des crédits affectés à la coopération militaire, votre projet de budget permet à la France de conserver en l'état l'un des axes majeurs de sa politique extérieure. Rappelons en effet que l'action de la France en matière de coopération militaire s'articule autour de l'assistance militaire, à laquelle vingt-trois pays africains ont souscrit, et des accords de défense, pour lesquels huit pays sont cosignataires et dans lesquels la présence militaire française est assurée en permanence.

D'aucuns critiquent cette présence, cette influence, prétextant que les crédits affectés à la coopération militaire seraient plus utiles à d'autres fins. Ils ont tort car, aujourd'hui, les militaires français participent puissamment et largement à l'avancée de la démocratie en Afrique. L'aide militaire française permet de garantir une meilleure formation des officiers, des personnels d'encadrement des armées nationales, comme j'ai personnellement pu le constater au Mali, voilà peu de temps encore. Elle permet aussi l'organisation d'élections et concourt au renforcement de l'état de droit.

Nos soldats sont, en Afrique tout comme à Sarajevo, au service de la paix et de la démocratie.

Dès lors, le maintien à hauteur de 776 millions de francs des crédits de coopération militaire ne peut que recueillir l'assentiment de notre groupe.

Après cette liste bien évidemment non exhaustive de nos satisfactions, je souhaiterais rappeler que les pays de la zone franc ont fait d'importants efforts et vous faire part de quelques réflexions et suggestions pour l'avenir.

La dévaluation du franc CFA au mois de janvier 1994 a été une rude épreuve, d'abord pour les pays d'Afrique. Cette épreuve inévitable n'était que la conséquence d'une monnaie surévaluée. Mais le bilan est aujourd'hui globalement positif.

L'essai reste à transformer. Votre ministère a un rôle important à jouer non seulement pour aider certains pays africains à se redresser, mais aussi, disons-le tout net, pour en aider d'autres à tenir debout.

Dans une logique déployée depuis plusieurs années, le budget de votre prédécesseur a marqué la fin du cycle tout à fait absurde dans lequel stagnait la coopération française, qui consistait à financer les dettes et les arriérés des pays africains.

Vous vous situez dans une nouvelle logique. Nous savons tous que la politique de coopération n'est plus celle du tonneau des Danaïdes. Cette politique est devenue plus conditionnelle. La France et l'Afrique sont liées par une même solidarité exigeante, et le dispositif de coopération est de plus en plus soumis à des obligations de résultat. Tout cela va dans le bon sens.

Toutefois, monsieur le ministre, la coopération reste encore, pour trop de Français, synonyme de gâchis, d'opacité dans les méthodes, de gaspillage dans les fonds publics, de financements de grands projets inutiles, coûteux, de soutien à des minorités ou à des régimes fantoches et dictatoriaux...

Bref, l'image est mauvaise. Cette mauvaise image, parfois caractérisée, véhiculée et entretenue par certains, pouvait, dans une période difficile, propice à la montée des égoïsmes, aux repliements hexagonaux et à la recherche de boucs émissaires, conduire à une tentation de désengagement de la France. Ce serait une faute grave. La France ne doit pas lâcher l'Afrique, monsieur le ministre.

Il faut faire comprendre à nos compatriotes que l'Afrique doit conserver une place prioritaire, non seulement au nom d'une solidarité humaine et d'une générosité séculaire dont notre démocratie a toujours été porteuse, mais aussi parce que c'est notre propre intérêt. La coopération, c'est aussi la défense de nos intérêts en termes de sécurité.

Les difficultés que traverse l'Afrique ont une conséquence directe sur notre société. Comment ne pas relever, par exemple, les liens évidents entre notre aide aux pays d'émigration et notre volonté de maîtriser les flux migratoires ?

Nous avons une obligation raisonnée : aider ceux qui veulent bâtir leur avenir chez eux. Nous avons également l'obligation raisonnée d'aider les populations du sud à vivre dignement chez elles. C'est une des conditions d'un équilibre mondial entre le Sud aux immenses besoins insatisfaits et le Nord développé, dont les apparences de la réussite sociale et du bonheur matériel attirent, comme le mirage, ceux qui ont soif de bien-être.

La coopération, monsieur le ministre, c'est la défense de nos intérêts en termes de zone d'influence et de débouchés commerciaux.

Voilà un certain nombre d'éléments de réflexion à travers quelques chiffres : tout d'abord, l'Afrique subsaharienne importe quelque 40 milliards de francs au bénéfice de nos entreprises ; ensuite, les marchés et les livraisons françaises, sur la seule Algérie, font travailler quelque 300 000 Français en France ; enfin, la population de l'Afrique, cela a été dit, est actuellement proche de 600 millions, et, en 2025, elle aura presque triplé et dépassera 1,6 milliard d'individus qui seront autant de consommateurs et d'agents économiques.

L'appui financier à l'Afrique apporte un retour en termes diplomatique et politique, mais également en termes économique, commercial et culturel.

Pour toutes ces raisons, qui sont des raisons de fond, nous soutenons votre politique, monsieur le ministre. Nous ne nous laisserons pas abattre par un « afropessimisme » trop souvent à la mode et le groupe du RPR votera sans hésiter votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

ments sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)

M. le président. La parole est à M. Trucy.

M. François Trucy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en n'utilisant pas les dix-sept minutes qui sont dévolues à mon groupe, je pense obtenir de votre part un supplément, une valeur ajoutée d'attention.

Je les réclame sur deux points, sans m'étendre sur les diverses données du budget qui ont été précédemment examinées par les rapporteurs. Ils l'ont fait avec la compétence qui les caractérise. Ils ont parlé des crédits, des actions ; quant à moi, monsieur le ministre, je voudrais vous parler de deux exactions en me bornant à vous poser deux questions précises ayant trait à la coopération et à l'immigration. Ces deux questions portent sur des problèmes de société d'inégale importance, certes, mais parfaitement insupportables.

Le groupe des Républicains et Indépendants et moi-même tout particulièrement sommes préoccupés de constater que, malgré l'existence d'un important arsenal législatif pour lutter contre la polygamie et l'excision sur notre territoire, il est extrêmement difficile de les enrayer. Or, ces deux pratiques, phénomènes de société pour certains pays, sont devenues des problèmes de société pour nous.

Nos concitoyens en sont choqués, exaspérés, et même s'ils ne relèvent pas de la même échelle de valeur, leur coût, notamment en matière sociale, s'accroît. Si l'on peut reprocher à la polygamie son coût social, l'excision, quant à elle, constitue un véritable scandale.

La semaine dernière, le tribunal correctionnel de Compiègne a condamné un homme, un Sénégalais vivant en France depuis trente-cinq ans, avec ses deux épouses et leurs onze enfants, pour avoir fait exciser sa fille. Après avoir vécu trente-cinq ans en France, on fait encore exciser une gamine ! C'est bien une preuve que nos lois sont bafouées.

Monsieur le ministre, serait-il possible, dans les consulats français installés dans les pays où la polygamie et l'excision sont pratiquées, de remettre à tout résident national autorisé à émigrer en France un document indiquant que les lois françaises interdisent ces deux pratiques, qu'en conséquence tout séjour en France est incompatible avec la polygamie et l'excision, et que la résidence sur notre territoire exige le respect de nos lois, de toutes nos lois ?

Par ailleurs - qui peut le moins suggère le plus - ne serait-il pas souhaitable d'envisager, avec les Etats qui continuent à permettre ces pratiques bien qu'ils aient ratifié les traités internationaux sur les droits de l'homme, soit une diminution des programmes de coopération, soit une affectation d'une partie des crédits à des programmes de formation pour enrayer ces mêmes pratiques sur leur propre territoire ?

Ne pensez-vous pas - comme je le pense - que la coopération doit être aussi un moyen de faire avancer les droits de l'homme partout et l'intégration des immigrés sur notre territoire ?

Monsieur le ministre, le groupe des Républicains et Indépendants votera votre projet de budget, mais il sera aussi très attentif aux réponses que vous voudrez bien lui faire. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegril. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite aborder aujourd'hui deux questions qui sont les volets d'un même sujet. Je commencerai par la présence française en Afrique : présence physique, d'une part, avec les quelque 126 000 Français qui vivent en Afrique francophone auxquels s'ajoutent 15 000 Français résidant dans les pays anglophones ou lusophones ; présence politique et économique, d'autre part, avec l'aide que nous apportons aux pays du champ.

J'évoquerai la présence politique et économique tout d'abord. Près de deux ans après la dévaluation du franc CFA, nous devons, je crois, nous poser la question de l'avenir en Afrique.

C'est ce qui a été fait récemment au cours du colloque « l'Afrique francophone - les Conditions d'un nouveau départ », organisé conjointement par les groupes d'amitié France-Afrique de l'Ouest, dont le président est M. Jacques Legendre, France-Madagascar, présidé par M. Jean Faure, et France-Afrique centrale que je préside. Cette initiative originale, d'une grande tenue, à laquelle vous avez assisté ainsi qu'un grand nombre de présidents d'assemblées africaines, d'ambassadeurs africains et de personnalités françaises a rencontré le meilleur accueil auprès de nos partenaires africains. Ceux-ci ont été très sensibles à l'intérêt ainsi manifesté par notre assemblée à leur continent. J'ai été appelé à présider la première partie de cette manifestation, la matinée, qui était consacrée à la situation économique de l'Afrique francophone.

A cette occasion, les gouverneurs de la banque des Etats de l'Afrique centrale et de la banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest ont formulé des jugements convergents sur les conséquences, dans l'ensemble positives et bien maîtrisées, de la dévaluation de 50 p. 100 du franc CFA qui est intervenue au mois de janvier 1994.

L'inflation qui en est résultée, et qui varie selon les pays, n'a guère excédé en moyenne la limite des 30 p. 100 à 40 p. 100, et les productions agricoles, forestières et minières en ont bénéficié, d'autant plus que leurs cours mondiaux se sont redressés en même temps - je pense particulièrement aux cours du cacao et du café.

En revanche, si un accord de principe se dessine en faveur de la privatisation des industries productives, les investisseurs font, pour l'instant, largement défaut. A cela s'ajoute le poids de la dette, qui reste lourde en dépit des efforts occidentaux, notamment français, pour l'alléger.

Il faut relever sur ce point que, sous l'impulsion de notre pays, l'Afrique subsaharienne est devenue, à l'heure actuelle, une priorité pour l'aide européenne aux pays en voie de développement.

Enfin, nos partenaires africains ont exprimé de nombreuses interrogations quant aux rapports entre la zone franc et la future monnaie unique européenne.

D'autres questions ont été également évoquées, notamment celles de la compatibilité entre une nécessaire intégration régionale et le maintien d'un cadre étatique, dont la légitimité n'a pas été mise en doute. Toutefois, il s'agit de thèmes de réflexion qui sont loin d'être spécifiquement africains.

Ce colloque, vous le voyez, a été très fructueux. Il nous a permis d'avoir un dialogue intéressant avec nos partenaires africains en vue de définir les nouvelles règles du jeu devant permettre à l'Afrique, avec notre aide, d'assurer son développement et de valoriser ses atouts.

J'en viens maintenant à la situation des Français installés en Afrique, que je représente comme d'autres sénateurs représentant les Français de l'étranger, qui sont

nombreux aujourd'hui dans cette enceinte, situation qui s'est détériorée ces dernières années du fait de la dévaluation du franc CFA et de la défaillance des Etats africains en matière de protection sociale.

Vous le savez, monsieur le ministre, nous sommes liés par de nombreux accords bilatéraux avec nos partenaires africains.

Il était à la mode à une époque, pour le ministère chargé de la santé et des affaires sociales, de signer des accords avec les Etats africains en matière de protection sociale, notamment de retraites. Mais, si nous respectons nos engagements à la lettre dans ce domaine et si nous versons régulièrement aux ressortissants africains qui ont cotisé en France leurs pensions et rentes où qu'ils se trouvent, il en va tout autrement de nos partenaires. Certains, dont la situation économique est difficile, n'assurent pas à nos compatriotes français le paiement de leur retraite ou de ce qui leur est dû. Cela n'est pas acceptable pour ceux de nos compatriotes qui ont versé des cotisations aux organismes locaux, cotisations qui étaient obligatoires puisqu'ils n'avaient pas le choix.

Croyez-moi, les institutions africaines savent veiller au bon paiement de ces cotisations, mais, lorsqu'il s'agit de transmettre des dossiers de retraite ou, plus encore, de régler les prestations dues, elles sont totalement absentes. Or, après avoir payé les cotisations, ne rien recevoir d'elles en retour est extrêmement frustrant.

Nous avons envoyé de nombreuses missions auprès de ces caisses. Vous le savez, je préside la caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger. Mon ancien directeur, M. Michel L'Huguenot, qui a présidé le Centre national d'études en matière de sécurité sociale, est allé voir ses anciens élèves en Afrique pour leur expliquer que cette situation n'était pas tenable.

Les relances incessantes de nos compatriotes ou de notre administration n'y font rien. Beaucoup sont excédés et désespérés d'une situation qui les met souvent dans un embarras financier important.

Pénalisés sur le plan financier puisqu'ils ont cotisé à fonds perdus, ils s'estiment abandonnés moralement par le Gouvernement.

Un peu d'espoir leur est venu malgré tout à travers les propos du Premier ministre, qui a indiqué, lors de la présentation du plan de redressement des comptes sociaux, que la France allait exiger le paiement des sommes dues par les pays tiers, faute de quoi elle diminuerait automatiquement l'aide qu'elle leur accorde. Cela constitue pour eux la première étape de la fermeté qu'ils attendent de notre pays vis-à-vis de ses partenaires africains.

La seconde chose qu'ils attendent, monsieur le ministre, c'est que la créance des caisses africaines à leur égard soit englobée dans la dette à laquelle a fait allusion M. Alain Juppé, notre Premier ministre, afin que, concrètement et définitivement, ils puissent être assurés de percevoir les retraites pour lesquelles ils ont cotisé.

Votre ministère, conjointement à celui des affaires étrangères et celui des affaires sociales, envoie actuellement des missions d'évaluation auprès d'un certain nombre de caisses : au Gabon, au Congo, au Cameroun, en Côte-d'Ivoire et au Sénégal.

J'ai reçu ici même, au Sénat, les missionnaires de votre propre ministère et des autres ministères concernés qui effectuent actuellement ces études. Je les recevrai de nouveau lorsqu'ils rendront leur rapport définitif, afin de recueillir leur point de vue.

Les informations qu'ils vont rapporter seront d'une grande utilité et permettront, je l'espère, de fournir, enfin, à nos compatriotes des réponses concrètes.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais vous dire un mot des conséquences de la dévaluation du franc CFA pour les Français titulaires d'une pension libellée dans cette monnaie. Car si la plupart rencontrent les plus grandes difficultés pour l'obtenir, quelques-uns en bénéficient malgré tout, heureusement.

Or, du fait de la dévaluation, le montant des retraites a été divisé par deux comme tous les revenus africains d'ailleurs, ce qui engendre des problèmes financiers.

Des mesures ont été prises et des instructions ont été données dans les semaines ou les mois qui ont suivi, mais, en ce qui concerne les retraites, elles n'ont répondu qu'imparfaitement aux besoins de nos compatriotes. Certes, une enveloppe de 100 millions de francs a été mise à leur disposition, mais les conditions énumérées par la circulaire du 4 octobre 1994 étant trop limitatives, seuls quelques retraités - 380 environ - résidant en France et ne disposant que de très faibles ressources ont pu bénéficier de cette allocation forfaitaire unique de 21 700 francs pour une personne seule.

La somme mise ainsi à leur disposition n'a donc été que partiellement utilisée.

Vous n'étiez pas encore en poste, monsieur le ministre : ce n'est donc pas votre responsabilité que je mets en cause, mais le passé, et il a son importance.

Dès lors, pourquoi ne pas élargir les conditions d'attribution en permettant, d'une part, aux pensionnés résidant à l'étranger de la percevoir et, d'autre part, en révisant à la baisse le plafond fixé initialement de façon trop élevé ? Pourquoi ne pas accorder également un nouveau délai d'application ? En effet, bien que prévue, dans un premier temps, jusqu'à la fin de l'année 1994, la circulaire a été prorogée jusqu'au 1^{er} mars 1995, mais il semble que cela soit encore insuffisant, puisque quelques-uns de nos compatriotes n'ont pu déposer leur dossier en temps voulu et ont donc été exclus du bénéfice de cette indemnité exceptionnelle alors même que les budgets prévus n'étaient pas épuisés.

A la demande de plusieurs de nos compatriotes, et en réponse à des questions écrites qui avaient été posées sur ce sujet à votre prédécesseur, ce dernier avait indiqué que cette allocation serait maintenue pendant toute l'année 1995. Or, les directions départementales des affaires sanitaires et sociales chargées de leur mise en oeuvre n'ont reçu aucune information à ce propos et rejettent donc les dossiers déposés postérieurement au 1^{er} mars.

Aussi, je vous demande, monsieur le ministre, en liaison avec le ministre des affaires sociales - que je saisirai vendredi lors de l'examen de son budget - de clarifier cette situation et de prendre les mesures propres à concrétiser les engagements pris.

Il est en effet essentiel de venir en aide à ceux qui ont choisi l'Afrique, continent pour lequel vous avez et j'ai, ainsi qu'un certain nombre des sénateurs qui sont présents aujourd'hui, un attachement particulier.

Monsieur le ministre, les problèmes particuliers que connaissent nos compatriotes français de l'étranger sont d'une très grande importance ; c'est le sénateur des Français de l'étranger qui vous parle, sans sous-estimer le travail que vous faites en tant que ministre de la coopération, et que j'apprécie. Je souhaitais que cela fût dit. Si j'attire votre attention sur la situation de nos compatriotes français, c'est que je sais combien vous êtes attaché à leur avenir.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Union centriste, que je représente à cette tribune, votera ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Penne.

M. Guy Penne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera brève. Je me limiterai à vous poser quelques questions.

S'agissant de la structure de votre ministère, on peut se demander qui mènera la politique de coopération dans l'avenir. Comment et avec quels moyens ? Je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit par des nombreux intervenants, mais on sait que, pour tout ce qui a trait à des interventions françaises à l'étranger, M. Juppé souhaitait arbitrer lui-même. Y aura-t-il rapprochement des services centraux, fusion etc. ? Finalement, la démarche ne sera-t-elle pas plus perverse et ne consistera-t-elle pas à rapprocher les deux budgets pour essayer de réduire l'enveloppe globale ? Sous quelle tutelle passeront la Caisse française de développement, la PROPARGO ? Qui contrôlera les personnels qui s'intéressent au développement au ministère de l'économie et des finances ?

Les personnels de votre ministère ont une vocation pour la gestion du développement, contrairement aux diplomates du Quai d'Orsay, qui imaginent souvent le déroulement de leur carrière de préférence à travers les grandes organisations internationales à Bruxelles, Genève ou New York. Je crois que l'ENFOM avait du bon.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Ah oui !

M. Guy Penne. Aujourd'hui, il semble que l'Afrique soit un peu moins intéressante et passe souvent, pour des jeunes diplomates, en second vœu.

De quels moyens disposez-vous, monsieur le ministre ?

Il est dommage que les crédits de votre ministère diminuent au moment où sa compétence passe de trente-trois pays à soixante et onze.

Les crédits de paiement affichent une diminution constante : de 8 milliards de francs en 1992, ils sont passés à 7,3 milliards de francs en 1996.

L'assistance technique voit également ses crédits diminuer, et ce depuis une dizaine d'années, au point de perdre sa signification politique.

Pour ce qui est du domaine militaire, il est un point sur lequel j'ai souvent attiré l'attention de vos prédécesseurs et que j'ai également soulevé devant M. de Charette lors de l'examen du projet de budget des affaires étrangères : il serait bon que vous vous penchiez sur les accords de coopération et de défense. Ce sont là des sujets à manier avec précaution et, à cet égard, les derniers événements des Comores ne sont guère rassurants.

D'ailleurs, la situation aux Comores n'est pas complètement apaisée puisque des Français reçoivent en ce moment de la part des Comoriens dont les salaires ne sont pas payés des tracts qui mettent en cause l'action de la France et qui les menacent directement.

Les fournitures militaires constituent un sujet délicat, notamment lorsqu'il s'agit de vendre des matériels anti-guérilla qui ne se retrouvent pas forcément entre les mains de personnages dont le label démocratique est incontestable.

Au sommet de Biarritz, on avait évoqué la force inter-africaine. Certains Africains se sont montrés intéressés mais peu étaient disposés à en assumer la charge financière. J'espère que l'augmentation du FAC ne servira pas à la financer : il reste tant à faire en matière d'éducation et de santé !

Dans le domaine économique, tout le monde l'a dit, la convention de Lomé a été révisée avec difficulté. Le fait que la dotation accordée ait été revue à la baisse pose un vrai problème.

Il est apparu que la France perdait un peu de son influence dans les pays francophones d'Afrique, surtout après que M. Alphandéry eut pris la décision brutale d'aligner notre action sur la politique des institutions de Bretton Woods, notamment sur celle du FMI. L'annonce de la dévaluation du franc CFA a provoqué quelques difficultés.

On peut toujours prétendre que la dévaluation a été une réussite. Du point de vue de la Banque mondiale, peut-être. Je suis beaucoup moins sûr que, sur le terrain, la situation soit aussi idyllique. Il ne faudrait tout de même pas laisser 80 p. 100 de la population sur le bord de la piste.

Je ne reviens pas sur le problème des retraités, qui a été évoqué par MM. Debarge et Cantegrit. C'est évidemment une préoccupation pour les Français qui ne peuvent pas obtenir que le solde de leur retraite leur soit payé normalement.

L'affirmation de la Banque mondiale selon laquelle tout va très bien s'appuie sur l'embellie que connaissent les marchés du café et du cacao. Mais cela ne durera qu'un temps.

Certaines questions méritent néanmoins d'être posées. Les résultats escomptés ont-ils été acquis? Les capitaux privés espérés arrivent-ils? Les investissements reprennent-ils?

L'inflation a, certes, été contenue, mais une étude par pays s'imposerait, car les résultats sont inégaux.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Naturellement!

M. Guy Penne. La dette extérieure est de plus en plus constituée d'arriérés à l'égard des institutions financières internationales. Les montants susceptibles d'être rééchelonnés s'amenuisent. La conjoncture est favorable grâce aux exportations de café et de cacao, fort bien, mais les problèmes de fond demeurent.

On serait d'ailleurs tenté de dire que la dévaluation du franc CFA a eu surtout pour conséquence directe de rétablir les pays africains dans le circuit des financements extérieurs. Autrement dit, ces pays sont un peu sortis de l'orbite française pour se retrouver un peu plus sous la coupe du FMI et de la Banque mondiale.

Bref, il convient de replacer le bilan de la dévaluation dans le contexte des défis que doivent relever les Africains.

Verrons-nous la constitution d'une zone économique à deux vitesses? Cela se dit beaucoup. Certains prétendent même que, selon les résultats, on procédera à une autre dévaluation, plus sélective celle-là. Je crois que ce serait un échec.

Il y a beaucoup de frilosité et d'incohérence de la part des bailleurs de fonds internationaux: telle est l'impression que je retire de mes différents voyages.

Pourriez-vous également, monsieur le ministre, aujourd'hui ou ultérieurement, nous fournir un bilan précis de l'action du fonds spécial de développement destiné aux populations urbaines?

S'agissant de l'aide au développement et à la démocratie, je crois que les ONG, quels que soient leurs efforts, n'arriveront pas, à elles seules, à combler le fossé.

On peut dire que, sur le plan international, l'évolution de l'aide au développement est franchement négative et que les conséquences de ce désengagement à moyen et long termes seront catastrophiques.

Dans le discours de La Baule, il a été affirmé que notre aide devait avoir un lien concret avec les avancées démocratiques, sociales et économiques des pays africains concernés. Il faut évidemment mettre à part ceux qui sacrifient le destin de leur peuple pour satisfaire leurs besoins particuliers: ceux-là n'ont pas vocation à devenir les partenaires d'une coopération entre Français et Africains.

Le Gouvernement doit aussi faire montre de la plus grande fermeté à l'égard du Nigeria, où les droits de l'homme viennent d'être douloureusement bafoués.

J'ai posé une question écrite à propos du Rwanda; je n'y reviens donc pas en détail, mais il semble urgent qu'un tribunal international puisse juger les auteurs du génocide. La France est-elle vraiment très déterminée pour faire en sorte que les résolutions 955 et 978 de l'ONU portant création de ce tribunal soient mises en œuvre?

Je ne saurais conclure sans évoquer Haïti. Le peuple haïtien, qui est affamé de justice sociale et qui a tant souffert, mérite la solidarité active de la France. Dans cette affaire, c'est peut-être aussi l'avenir de notre présence dans les Caraïbes qui est en jeu.

Je voudrais enfin attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité d'approfondir l'action audiovisuelle extérieure de la France en Afrique.

Il faut en effet développer, intensifier, préciser notre implantation audiovisuelle en Afrique et proposer des programmes adaptés, sans toutefois faire de concurrence aux chaînes nationales naissantes. Je crois que c'est là une ambition à réaliser rapidement, car la concurrence des pays arabes, de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis se fait de plus en plus vive.

Monsieur le ministre, je pense qu'une coopération efficace suppose la transparence, le contrôle et le débat public. Il faut être attentif à l'application du multipartisme tout en sachant qu'il n'est pas la panacée; c'est une condition nécessaire mais non suffisante. Il faut avant tout que la France veille de près au développement de l'état de droit. C'est la priorité des priorités. Je crois que tel est aussi votre souci, et je m'en réjouis. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. Monsieur le président, je suis très impressionné par le nombre et la très grande qualité des intervenants ainsi que par la précision de leurs questions, auxquelles je vais maintenant m'efforcer de répondre.

Nombreux sont les orateurs qui ont manifesté leur intérêt pour la réforme: MM. de Villepin, Dugoin, Charasse, Debarge, Habert et Penne, ainsi que Mme Brise-pierre.

Bien sûr, je ne peux que dire ma grande satisfaction de voir le Parlement, et le Sénat en particulier, se préoccuper de ce sujet important. J'avais déjà constaté une grande attention sur ce point à l'Assemblée nationale, mais à un moindre degré.

Je le dis solennellement, ce que j'ai entendu ce soir me conforte dans l'idée selon laquelle, lorsque l'organisation des pouvoirs publics est en cause - et il s'agit bien de cela - si une institution doit être non seulement consultée mais écoutée, c'est bien le Parlement.

Ce que les uns et les autres ont dit ce soir au sujet de la réforme constitue une pièce importante à verser dans le dialogue que nous menons avec les différentes parties

concernées avant que le Premier ministre ne rende son arbitrage sur les propositions que nous allons lui soumettre.

Je tenais à vous en remercier.

L'idée est simple : la France ne peut avoir qu'une seule politique de coopération. Il est vrai que la multiplicité de ce que l'on appelle les « guichets », les « caisses » ou les « portes d'entrée » n'était pas de bon aloi et poussait nos partenaires à frapper à plusieurs portes : ils estimaient qu'en frappant un peu partout ils pouvaient espérer obtenir un peu partout.

En tout état de cause, les propositions que je fais dans ce cadre sont dénuées de tout esprit de chapelle ou de volonté de défendre tel ou tel grand corps de l'Etat.

D'ailleurs, un ministre n'a pas à être le défenseur d'un corps plus que d'un autre, ce n'est pas son rôle.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Très juste !

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. Le seul souci que j'aurai en tête au moment où je déposerai mes conclusions sera le souci de l'intérêt général, de l'intérêt national, de l'intérêt de l'Etat.

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. L'Etat ne peut pas se fractionner et la nation ne peut pas apparaître comme une série d'établissements à la porte desquels on vient frapper pour obtenir telle ou telle contribution.

Dans cette réforme, notre seul but doit être l'intérêt de l'Etat au service de la nation, et non pas la défense d'intérêts corporatistes, d'ailleurs parfaitement dénoncés dans l'actualité sociale.

Ce qui, je crois, est essentiel, c'est la création d'un comité interministériel placé sous la présidence du Premier ministre et qui regrouperait tous les acteurs de la coopération. Le président de Villepin a défendu cette idée avec une telle conviction que j'en viens à penser qu'il en est l'auteur ! (*Sourires.*)

Dans ce cadre, il me paraît en effet souhaitable que le ministre de la coopération soit en quelque sorte le « porte-plume », le secrétaire général de ce comité interministériel. Ainsi pourront être organisées de façon systématique la coordination et la cohérence des rôles et des actions menées par les uns et les autres.

Dès lors que ce comité sera créé, la coopération devra apparaître, vis-à-vis de nos partenaires, comme quelque chose de parfaitement harmonieux. L'harmonie suppose une harmonisation et l'harmonisation implique certains rapprochements. Je crois que c'est le terme qui convient.

Il est vrai que d'autres ont été utilisés, mais c'était dans les débuts de la réflexion. Les positions des uns et des autres n'étaient pas encore assises sur une réflexion approfondie. Depuis, les idées ont été échangées tout au long de l'été, les esprits ont évolué et nous avons cheminé dans la même direction. C'est cela qui est important.

En tout cas, les termes utilisés par les uns ou par les autres, au début de la réflexion, dans le courant de l'été, ne sont plus, je crois, d'actualité.

J'ajoute que la réforme ne doit pas rester simplement inscrite dans les textes, strictement codifiée. La réforme doit aussi passer dans les comportements.

Je prendrai deux exemples.

Selon les statuts de la Caisse française de développement, le ministère de la coopération y détient deux postes d'administrateurs. J'ai considéré que, dans ces conditions, il était normal que le ministre de la coopération lui-

même assiste aux conseils de la Caisse. Je me suis donc moi-même rendu une fois à la réunion des directeurs et une fois au conseil de surveillance.

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. C'est un geste symbolique mais il est très fort et nos deux administrateurs se sont sentis certainement confortés par la présence du ministre.

Voilà un cas où le texte existe : il n'y a rien à changer ; utilisons-le au maximum de ce qu'il peut apporter.

Le second exemple que je prendrai concerne la conférence des ministres des finances de la zone franc qui s'est tenue à Bamako et à laquelle le ministre des finances, M. Arthuis, et moi-même avons participé. Il s'agissait d'un geste très fort et symbolique qui, je m'en suis aperçu par la suite, a été parfaitement perçu par nos interlocuteurs.

Le ministère de la coopération dans cette réforme - je tiens à le dire - ne mène pas une bataille d'arrière-garde. L'avenir est aux administrations souples, légères, aptes, lorsque l'actualité l'exige, à intervenir rapidement. Or, une administration comme celle de la coopération peut le faire parce que les fonctionnaires qui y travaillent, et auxquels la plupart d'entre vous ont rendu hommage, sont des hommes de terrain, sortant d'un creuset professionnel extrêmement diversifié, et donc immédiatement opérationnels.

Je tiens à préciser que nous ne défendons pas un esprit de corps puisque l'origine professionnelle des fonctionnaires du ministère de la coopération est très diverse. Ainsi, nos chefs de mission sont issus, l'un d'une université de médecine, l'autre d'une école d'ingénieurs, un autre encore d'une école vétérinaire, un autre enfin d'une faculté de lettres. En fait, nous défendons une vocation. C'est cette diversité qui crée la richesse tant du point de vue intellectuel que du point de vue opérationnel du ministère de la coopération.

Qu'il me soit également permis de dire que le ministère de la coopération devra assumer des missions nouvelles puisque le champ s'élargit, j'y reviendrai tout à l'heure. Notre action à l'égard des nouveaux pays du champ ne sera pas identique à celle que nous menions dans les pays, dits traditionnels, du « pré carré ». Nous devons faire preuve de beaucoup d'imagination dans les mois et les années à venir. Nous pensons ainsi que l'une de nos actions doit consister à envoyer les investisseurs privés qui le souhaitent dans les pays qui nous le demandent.

M. Guy Penne. Très bien !

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. Ce sont ces qualités qui nous rendent aptes à travailler de façon innovatrice dans ces pays.

Sans doute n'ai-je pas répondu complètement à vos préoccupations sur la réforme, mais je pense vous avoir donné quelques axes et ouvert quelques pistes de réflexion. En tout cas, sachez, mesdames, messieurs les sénateurs, que votre apport sur ce point ce soir est extrêmement important.

S'agissant de l'organisation des pouvoirs publics, vous avez beaucoup plus qu'un simple mot à dire sur le sujet : vous devez assister l'exécutif dans sa réflexion et dans son action...

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Plus que M. Picq, en tout cas !

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. ... car vous avez, monsieur Charasse, la légitimité pour ce faire.

M. Michel Charasse, rapporteur spécial. Exactement.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. Je vais maintenant reprendre point par point des éléments importants de votre intervention.

Vous avez tout d'abord évoqué le risque de voir l'action de la France se diluer dans l'aide multilatérale. Les termes que vous avez employés m'ont frappé. Vous avez parlé en effet de l'identité de la France. Nous partageons votre souci de voir notre pays devenir le héraut de l'aide publique au développement. Il faut faire preuve de plus de vigilance en ce qui concerne l'organisation des institutions multilatérales et examiner comment notre aide, qui est très élevée au sein de ces dernières, est perçue concrètement par nos partenaires. Votre comparaison avec les budgets des conseils généraux est d'ailleurs très intéressante.

Vous m'avez interrogé sur le logement des coopérants. La prise en charge par la France, en l'occurrence par le ministère de la coopération, des logements de nos coopérants dans les Etats d'accueil aura pour contrepartie le rapatriement en France de l'impôt sur le revenu dû par les coopérants.

Pour ce faire, les conventions fiscales en vigueur entre la France et nos partenaires africains doivent être amendées. Les discussions menées du côté français par le ministère de l'économie et des finances sont en cours actuellement et les avenants, une fois négociés, devront être ratifiés, ce qui, chez nos partenaires, est parfois fort long.

Le calendrier de mise en place de l'indemnité de logement a ainsi pris du retard, vous l'avez souligné et c'est vrai, mais j'entends que cette indemnité soit mise en place en 1997 en Côte-d'Ivoire avant d'être étendue progressivement aux autres pays.

Vous nous avez également interrogés sur la coopération militaire au Cambodge. Je reconnais là votre souci de voir assurée la continuité de notre coopération militaire dans ce pays. A travers vos propos, j'ai bien perçu l'hommage que vous avez rendu aux démineurs. Le *Journal officiel* attestera que le Sénat, ce soir, a pensé à eux.

Je puis vous assurer, monsieur le sénateur, que les crédits attendus ont effectivement été mis en place par la loi de finances rectificative.

Vous avez évoqué, madame Brispierre, l'importance de l'aide à l'Afrique, le rôle que la France y joue depuis toujours, la notion d'Afrique « base arrière » de l'Europe, l'importance de nos intérêts commerciaux ainsi que le recentrage sur les priorités que sont la santé, l'éducation et la formation des générations actives de demain, priorités auxquelles vous êtes particulièrement attachée. Je ne peux que souligner mon plein accord avec vous sur ces points essentiels.

Je répondrai un peu plus tard globalement à l'ensemble des questions que vous avez posées, mais je souhaiterais d'ores et déjà vous apporter quelques précisions sur les facilités de trésorerie accordées aux entreprises après la dévaluation du franc CFA. D'autres intervenants, notamment M. Penne, ont également évoqué ce sujet.

Il est exact que les facilités de trésorerie ont été sous-utilisées au regard de nos objectifs initiaux, puisque moins du quart de l'objectif initialement fixé a été atteint.

Je partage également votre avis sur la complexité des documents demandés par les banques aux entreprises visées, ce qui décourage les chefs d'entreprise. Mais ce n'est pas la seule explication. En fait, compte tenu de leur faible activité ces entreprises ont du mal à faire face à

leurs emprunts. Le cofinancement à concurrence de 50 p. 100 pour chaque prêt accordé est un facteur explicatif, dans le contexte qui a suivi le choc formidable provoqué par la dévaluation de 50 p. 100 du franc CFA.

Enfin, bien que je sois de ceux qui ont souligné l'insuffisance des mesures d'accompagnement - je l'avais fait avant d'être ministre, et je maintiens mon opinion, monsieur Charasse - je tiens à faire observer, comme l'a fait d'ailleurs le rapport Thill, que de nombreuses entreprises du secteur agro-industriel, notamment, ont globalement profité de la dévaluation. J'en dirai d'ailleurs un mot tout à l'heure.

Vous avez également évoqué, madame le sénateur, la baisse des projets de la CFD depuis 1990. Cette baisse réelle a porté en fait essentiellement sur les projets financés par les subventions puisque celles-ci ont diminué de moitié. En revanche, au cours de la même période, les prêts au secteur privé aux conditions du marché ont quadruplé.

Monsieur le président de Villepin, vous avez évoqué, comme d'autres intervenants d'ailleurs, le risque de remise en cause de la convention de Lomé.

Vous savez, comme moi, que si la convention de Lomé a pu être sauvée voilà quelques mois, c'est, une fois de plus, grâce au rôle déterminant joué par la France et par le Président de la République. Cette convention a été renégociée à Bruxelles le 30 juin dernier avec les pays ACP. L'ensemble de ces pays s'est plu à reconnaître le rôle exceptionnel joué par la France. Voilà près d'un mois, je me suis rendu à l'île Maurice pour la signature définitive de ces accords et j'ai pu ainsi prendre la mesure de leurs perspectives.

La majorité des pays ACP souhaitent évidemment une modification de ces accords d'ici à cinq ans parce que la situation a évolué. Mais ils souhaitent tout autant conserver l'esprit dans lequel ils ont été signés.

Ils demandent simplement l'établissement d'un rapport d'étape et la réunion d'une conférence des chefs d'Etat dans trois ans, c'est-à-dire à mi-parcours, pour redéfinir l'avenir des accords de Lomé. Jusqu'à présent, la France n'a pas adopté de position à cet égard. J'ai suggéré, à titre personnel, que cette conférence puisse effectivement avoir lieu. Il serait bon qu'elle se tienne à un niveau élevé, mais elle ne doit pas être imposée aux chefs d'Etat.

Le fait d'envisager dans trois ans une réflexion sur le devenir des accords de Lomé revient à parier que ces accords perdureront trois ans encore. Il ne serait pas mauvais de nous engager dans cette voie. Ne laissons pas dire qu'il s'agit du dernier FED. Je réponds par là à votre interrogation.

Monsieur le président, vous m'avez également interrogé sur le mécanisme de conversion des créances. Il s'agit d'annuler un montant de dettes équivalant à l'investissement d'un Etat africain. Vous vous souvenez que le fonds de conversion des créances de Libreville avait été sous-utilisé : 1,2 milliard de francs seulement avaient été utilisés, alors que l'objectif était de 4 milliards de francs. A Libreville, le chef de l'Etat français a proposé à quatre pays à revenus intermédiaires trois éléments nouveaux.

Le premier tend à augmenter le plafond de chaque projet à 150 millions de francs. Le deuxième vise à étendre le champ du fonds aux privatisations. Il s'agit des efforts financiers engagés par les Etats dans les restructurations préalables aux privatisations, puis de l'annulation et de l'inscription d'un montant de dette équivalent. Le troisième élément concerne l'acceptation des projets financés par d'autres bailleurs de fonds européens.

Monsieur Bécart, vous avez regretté la baisse des crédits du budget de la coopération. Vous avez même dit qu'elle était inacceptable. Dans mon exposé liminaire, j'ai indiqué les raisons pour lesquelles on pouvait estimer que la baisse de ces crédits sur certains points était, en fait, la preuve de notre réussite.

En effet, lorsque l'ajustement structurel diminue, cela prouve que les efforts de rigueur de ces pays ont porté leurs fruits. Quand des dépenses concernant la présence de certains coopérateurs diminuent, cela prouve que la transmission à des personnels locaux et nationaux s'est faite dans de bonnes conditions.

A vous entendre, nous serions à l'unisson de la baisse de l'aide américaine. Or c'est précisément la leçon que la France donne au reste du monde aujourd'hui qu'il faut prendre en compte.

Alors que le Congrès américain va probablement baisser de 30 p. 100 à 35 p. 100 son aide publique au développement, la baisse atteignant sans doute 40 p. 100 dans la zone francophone, c'est l'honneur de la France d'être le seul pays à maintenir le niveau du FED. En effet, nos partenaires du nord de l'Europe, en particulier l'Allemagne, sont aujourd'hui attirés par les ex-pays de l'Est. Compte tenu de leur état économique après quarante ou cinquante ans d'une situation que vous connaissez bien, ces pays représentent, notamment pour l'Allemagne, un marché de reconstruction exceptionnel.

C'est pourquoi, aujourd'hui, la France est un peu seule pour continuer à aider l'Afrique. Celle-ci vous semble un peu délaissée. Je vous en donne une des raisons et, croyez-moi, elle est excellente. J'ajoute que l'aide multilatérale de la France augmentera en 1996 de 22 p. 100, ce qui est exemplaire sur le plan international.

M. Habert a évoqué en des termes très choisis, auxquels j'ai été sensible, le travail que nous faisons. Il a soulevé le problème du gel des crédits et des suppressions de postes. Vous avez sans doute voulu parler de la suppression des postes à la charge de l'AEFE. Je suis en mesure de vous confirmer qu'aucune suppression de poste n'est prévue pour 1996.

En revanche, sept postes d'enseignants expatriés seront transformés en postes de résidents. Cette mesure est financièrement neutre pour les établissements d'enseignement puisque ces postes, qui sont actuellement à la charge intégrale de l'Agence, le resteront.

Ces transformations seront négociées avec les établissements et interviendront là où la ressource locale permet de recruter sur place des enseignants de l'éducation nationale : Dakar, Abidjan, Libreville, Tananarive. Ainsi est garanti le maintien de la qualité de l'enseignement.

Les mesures d'économie prévues sur l'Agence s'élèvent, hors effets de la transformation de postes d'expatriés en poste de résidents, à 4,2 millions de francs. Elles sont largement compensées par un ajustement en sens contraire de 2 millions de francs. Les économies nettes, soit 2,2 millions de francs, sont ainsi inférieures aux économies imposées en 1995 à l'occasion de la régulation budgétaire, à savoir 3,1 millions de francs. L'an prochain, les moyens de l'AEFE seront donc supérieurs à ce qu'ils sont cette année.

La question de la dévaluation du franc CFA a été évoquée par de très nombreux orateurs, notamment par Mme Brise-pierre et par MM. Dugoin, Debarge et Penne.

Je rappellerai les mesures d'accompagnement de cette mesure. D'abord, les projets mis en place en 1995 sur le financement FAC en matière de médicaments, de livres scolaires et d'appuis aux entreprises continuent à produire leurs effets. Comme je l'avais dit voilà plus d'un an, la

dévaluation du franc CFA pose, en effet, sur le plan de la santé et de l'éducation, de sérieux problèmes au regard du « panier de la ménagère ».

Par ailleurs, le FSD a été un réel succès. Comme je vous l'ai déjà confirmé, je compte en faire un instrument permanent de notre politique.

Enfin, nous avons prévu, pour 1996, 1 030 millions de francs de concours financiers pour assurer le bouclage de la balance de paiements des pays concernés. Sachez que d'une manière générale nous suivons très attentivement et en permanence, avec une grande vigilance, la situation de ces pays mais aussi la situation des Français expatriés ; je pense au problème des retraites, pour lesquelles nous étudions de nouvelles mesures. C'est un point sur lequel M. Cantegrit a beaucoup insisté.

Actuellement, une mission de l'IGAS circule dans les pays du champ. Elle examine les moyens permettant d'améliorer le versement effectif de l'aide spécifique destinée à résoudre la diminution du pouvoir d'achat des retraites payées en francs CFA. Par ailleurs, elle examine les moyens d'améliorer le fonctionnement des caisses de retraite africaines, pour régler ce qui est dû à nos compatriotes. Monsieur Cantegrit, je suis heureux de vous apporter cette précision, et si je peux le faire, c'est parce que vous avez, par votre action, été à l'origine de cette décision.

S'agissant toujours de la dévaluation, MM. Penne et Debarge se sont interrogés sur l'évolution du pouvoir d'achat des producteurs agricoles et sur la baisse du pouvoir d'achat des populations urbaines.

Je saisis l'occasion pour aborder l'aménagement du territoire, sujet qui me tient particulièrement à cœur et que vous avez évoqué. J'exprime fréquemment l'idée selon laquelle nous pouvons essayer, tous ensemble, de faire gagner quarante ou cinquante ans à l'Afrique.

Il y a cinquante ans, dans les pays industrialisés, les experts estimaient que l'on pourrait faire des économies d'échelle en regroupant les populations dans des zones très urbanisées. Ainsi - ce n'est pas l'élu d'un département rural qui dira le contraire - nous avons vu ces gens s'agglutiner progressivement dans les banlieues. On a pensé, de bonne foi sans doute - les experts sont toujours de bonne foi - que cela permettrait des économies d'échelle. On a cru que, les distances entre les hommes diminuant, les services publics seraient moins coûteux et que les transports vers les lieux de travail seraient plus aisés. Personne ne s'est rendu compte que des surcoûts inattendus allaient apparaître : je veux parler de la criminalité, de la violence et de la drogue.

Aujourd'hui, l'Afrique suit le même chemin, et une bande littorale hyperurbanisée est en train de se constituer sous nos yeux. On en vient à une situation qui est très difficilement gérable : je pense à ce que nous avons vu lors du voyage présidentiel à Dakar, dans la banlieue de Thiaroye, où des jeunes sont obligés de constituer eux-mêmes des associations afin de lutter, un peu spontanément, contre l'invasion par la drogue de la vie quotidienne. Aujourd'hui, 40 p. 100 des jeunes de moins de vingt ans qui habitent dans cette banlieue se droguent. Cela m'a conduit à effectuer récemment un déplacement spécial à Dakar, afin de manifester la volonté de coopération du gouvernement français avec le gouvernement sénégalais pour lutter contre ce fléau.

S'agissant de la dévaluation du franc CFA, les cours de certains produits se sont redressés. L'augmentation du revenu agricole est un élément très important pour inciter

ceux qui travaillent la terre à continuer et ceux qui ont déjà abandonné l'agriculture pour rejoindre la ville à, peut-être, y revenir.

Il s'agit là d'une vision de l'aménagement du territoire, qui doit être prise en considération au titre de la coopération française.

M. Debarge a évoqué le problème du sida. Voilà un exemple illustrant les propos que je tenais tout à l'heure sur la capacité d'une administration légère, très motivée, à réagir sur un point extrêmement important. Cent millions de francs ont été promis en décembre 1994 pour mettre en place le programme spécial des Nations unies sur le sida. La France tiendra ses engagements. Afin que le programme, qui doit démarrer à compter de janvier prochain, puisse se faire dans de bonnes conditions, une première contribution de 15 millions de francs, que j'ai dégagée par redéploiement sur mon budget, sera versée à ce titre d'ici à la fin de l'année 1995.

Parallèlement, nous allons renforcer, en 1996, les actions bilatérales menées dans ce domaine.

Monsieur Trucy, vous avez opportunément évoqué, de façon précise, un vaste sujet, important et grave, celui du respect de la législation française sur la polygamie et l'excision dans les pays avec lesquels nous sommes en relation.

D'abord, l'excision est considérée comme une violation des droits de l'homme. La polygamie est interdite, en France, par la loi. Nous ne pouvons qu'exercer un contrôle accru sur notre territoire. Cette action relève du ministère de l'intérieur, et non du ministère de la coopération ; en le précisant, je ne cherche pas à fuir les responsabilités. Elle relève aussi d'un effort accru en matière d'information des pays d'Afrique. C'est là où je voudrais répondre sur le fond. Les programmes engagés par le ministère de la coopération et dans lesquels le rôle des femmes est mis en avant pour favoriser le développement ont, outre une portée économique, une incidence sur les comportements culturels.

Je me réjouis de rencontrer dans la plupart de mes déplacements des femmes africaines qui ont accédé en quelques années à des postes de responsabilité importants, y compris ministériels. Elles organisent la prise de conscience, j'allais dire la résistance aux maux que vous avez dénoncés.

Le forum de Pékin organisé par les Nations unies a représenté un coût important pour notre département ministériel, puisque nous avons pris en charge la participation des représentantes de nos pays partenaires. Il s'agit d'une action formidable pour favoriser la prise de conscience afin de lutter contre les maux que vous avez à juste titre dénoncés. Nous nous rejoignons pleinement sur cette idée.

Faisons en sorte de ne pas nous limiter à une simple action répressive, mais que cette action ait des prolongements en Afrique pour la lutte contre ces deux drames.

Monsieur Cantegrit, s'agissant de la défaillance des Etats africains à l'égard du système français de sécurité sociale et notamment de notre Assistance publique, et du souhait du Premier ministre de voir étudier ce problème, une solution peut être envisagée, celle qui consiste à consacrer en priorité à ces remboursements une partie des concours financiers consentis aux pays débiteurs.

M. Penne a posé une question sur l'audiovisuel. Pourquoi un bouquet satellitaire ? Actuellement, on constate que l'Afrique adopte un pluralisme des ondes très fort. En effet, dans presque tous les pays, des opérateurs privés rediffusent des programmes internationaux en s'appuyant

sur les technologies nouvelles, bien adaptées à l'environnement économique africain, à savoir la diffusion par des petites ondes.

Ces opérateurs privés sont à la recherche de programmes à diffuser. Or, du côté français, reconnaissons-le, l'offre est assez faible.

Il existe une chaîne internationale francophone, TV5, et une chaîne privée payante, Canal Horizon, qui ne peut toucher un grand public puisqu'elle est payante. Canal France International est également diffusé en Afrique. Mais - il faut bien insister à cet égard - il s'agit d'une banque de programmes pour des télévisions publiques.

Les opérateurs se tournent donc vers d'autres chaînes, américaines ou arabes essentiellement. Il y a donc un réel enjeu pour la France à proposer une offre nouvelle francophone, qui réponde aux besoins exprimés.

J'en viens au montage du bouquet. Pour faciliter la diffusion en Afrique de chaînes françaises, le ministère de la coopération accepte de financer la location du satellite permettant de transporter le signal. Ce financement sera limité dans le temps - quatre ou cinq ans - et sera dégressif afin de ramener progressivement l'opération vers une logique commerciale.

La technique employée sera une diffusion en numérique, pour réduire les coûts. L'utilisation du numérique est possible, car le bouquet ne vise que des diffuseurs et non une réception individuelle. Il devrait comprendre quatre ou cinq chaînes et être opérationnel au mois de juin 1996.

Pour le moment, ni le choix du satellite ni celui des chaînes devant constituer le bouquet ne sont arrêtés. Les discussions sont en cours. Si vous le souhaitez, nous vous ferons part des résultats de celles-ci dans les prochains mois, mesdames, messieurs les sénateurs.

J'en viens à ma conclusion. Je tiens à remercier une fois de plus les orateurs qui, au-delà de leurs préoccupations pour l'Afrique, ont montré leur attachement quasi sentimental à ce continent, ainsi qu'à l'aide qui doit être apportée aux pays ACP.

Il faut que nous répondions à l'afro-pessimisme qui s'est développé depuis quelques années, notamment dans les pays anglo-saxons. Votre témoignage est important, mesdames, messieurs les sénateurs. En effet, l'affaire du Rwanda et l'épidémie du sida sont deux symboles forts que les médias internationaux et les populations très éloignées de ce continent ressentent avec beaucoup d'acuité.

C'est peut-être parce que la France a une très vieille tradition historique en Afrique qu'elle ne ressent pas les choses de la même manière. Les liens existant entre notre pays et ce continent - la présence française en Afrique comme la présence africaine en Europe - font partie de notre environnement quotidien.

La France estime qu'elle est loin d'avoir achevé sa mission sur ce continent. Cela explique le fait que, parmi les pays du G7, elle soit le pays ayant le taux d'aides aux pays ACP le plus élevé. Cela explique que le Président de la République française ait adopté une position très ferme en faveur d'une action à long terme des pays du G7 pour les pays sous-développés, qu'il ait insisté, lors de la rencontre de Cannes, pour que les accords de Lomé soient prolongés au même niveau, et que l'accord du 30 juin 1995 à Bruxelles nous engage fortement pour l'avenir.

Répondons à l'afro-pessimisme par des exemples pris dans notre pays. Il n'y a jamais eu autant d'ONG qui nous aient sollicités. Pour s'en persuader, il nous suffit de lire le courrier que nous recevons tous, vous et moi. Les

collectivités territoriales - communes, départements et régions - engageant des projets de proximité avec des collectivités africaines n'ont jamais été aussi nombreuses. Le congrès des maires de France, qui s'est tenu voilà quinze jours à Paris, a vu, pour la première fois, l'installation d'un stand du ministère de la coopération où les maires pouvaient se procurer des brochures, des fiches, des indications en vue de traiter directement avec des collectivités africaines. Enfin, les jeunes Français n'ont jamais été aussi nombreux à demander à effectuer leur service national en coopération.

Bref, la France ne peut pas oublier ce qu'est l'Afrique pour elle.

Mais elle ne peut l'oublier non pas simplement pour des raisons historiques, mais aussi parce qu'elle doit préparer son propre avenir en préparant celui de l'Afrique.

En effet, notre action en matière d'éducation et de soins, en Afrique, vise certes à apporter un bien-être aux populations, mais aussi à éviter la pénétration de l'extrémisme. Si nous abandonnions notre action dans les domaines éducatif et sanitaire, ce serait alors un autre système d'enseignement et d'autres manières de soigner qui se répandraient.

Mesdames, messieurs les sénateurs, le département ministériel dont j'ai la charge, loin d'être simplement le ministère de la coopération, est aussi le ministère de la paix ; en effet, en assurant aux populations africaines un certain bien-être, en les éloignant des dérives les plus extrémistes qui soient, en fixant, quand il le peut, des limites frontalières pacifiques, il assure la paix du continent africain et, par là même, la paix du continent européen, si proche. Aidons l'Afrique et bâtissons l'Europe ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits figurant aux états B et C, concernant les affaires étrangères et la coopération : II. - Coopération.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 13 983 117 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, moins 219 723 458 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 41 000 000 francs ;

« Crédits de paiement, 13 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 2 796 000 000 francs ;

« Crédit de paiement, 569 800 000 francs. »

La parole est à Mme Michaux-Chevry.

Mme Lucette Michaux-Chevry. Monsieur le ministre, je vous ai entendu évoquer longuement l'Afrique et la coopération. Je souhaite vous poser deux questions sur la

coopération décentralisée qui m'intéresse au plus haut point, en ma qualité de président d'une collectivité régionale, la Guadeloupe, dans la Caraïbe.

Dans la Caraïbe, notre pays symbolise les droits de l'homme.

Le ministère de la coopération a engagé, en vue du développement de ces régions une action honorable qui est à encourager. Néanmoins, il importe de faire en sorte que les pays de la Caraïbe proches des Antilles assurent une réelle protection sociale à leurs travailleurs.

En effet, les départements français, qui participent déjà à l'effort de coopération, à l'échelon régional, participent en outre, avec leurs faibles moyens, à tous les frais, notamment les frais d'hospitalisation, entraînés par l'arrivée sur leur territoire de populations victimes de la dégradation des conditions de vie et de l'absence de législation sociale dans leurs pays respectifs.

La France n'envisage-t-elle pas, soit de soumettre à condition les aides qu'elle octroie à ces pays pour les contraindre à assurer une protection sociale à leurs travailleurs, soit d'accorder à nos collectivités des moyens humanitaires pour leur permettre de faire face à leurs interventions ?

Monsieur le ministre, ma seconde question est plutôt une plainte. En matière de coopération régionale - ce n'est d'ailleurs pas un fait de ce gouvernement - la France méconnaît beaucoup son histoire.

Alors que la coopération régionale vers la Caraïbe se fait avec l'outre-mer français, elle se décide sans nous.

Vous venez de signer les accords de Lomé. Ils m'intéressent au plus haut point, et peut-être davantage que les Français de l'Hexagone. En effet, il ne faut pas oublier que les pays de la Caraïbe ont les mêmes productions tropicales que les nôtres. Par conséquent, chaque fois que vous accordez un avantage à la Jamaïque, sur les quotas par exemple, vous pénalisez les productions de l'outre-mer, c'est-à-dire les productions françaises.

En outre, vous financez actuellement les aérodromes de Sainte-Lucie et d'Antigua pour favoriser le développement touristique de ces îles. Mais par quel biais ce financement est-il apporté ? Par la Caisse française de développement, qui - tenez vous bien ! - leur accorde des taux préférentiels, alors que nous n'y avons pas droit sous prétexte que nos budgets sont déséquilibrés ! Je voudrais bien voir l'équilibre des budgets d'Antigua, de la Barbade et de Trinidad ! Or, ces pays sont nos concurrents sur le plan touristique. Ils vendent des produits français d'excellente qualité à des prix beaucoup plus bas que ceux que nous pratiquons chez nous.

Monsieur le ministre, vous savez quelle est l'importance du développement touristique pour les départements d'outre-mer que sont la Guadeloupe et la Martinique. Quelles mesures entendez-vous prendre, à quelles interventions entendez-vous procéder pour que le prix des produits français soit, chez nous, moins élevés que dans les îles de la Caraïbe et que les touristes, dont la présence est nécessaire à notre développement, soient ainsi encouragés à venir ? (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. Jacques Habert. Très bien !

M. Xavier Dugoin. Très bonne question !

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué. Je connais le rôle important que vous jouez dans toute la Caraïbe, madame le sénateur.

J'ai répondu, voilà quelques jours à l'Assemblée nationale, à une question concernant la coopération décentralisée qui s'exerce justement entre les communes des Antilles françaises et les îles situées à proximité, notamment Haïti.

S'agissant du retour des personnes qui s'étaient réfugiées dans la Caraïbe, j'ai signalé le rôle important que la coopération décentralisée peut jouer, à partir des collectivités territoriales des Antilles françaises, vers Haïti.

La situation est cogérée par le ministère des départements et territoires d'outre-mer et, dans une certaine mesure, le ministère de la coopération. Cette question fait l'objet d'un suivi très précis, dont je vous communiquerai les résultats, madame le sénateur.

J'en viens à votre seconde question.

Il est normal que la Caisse française de développement apporte son concours aux pays caraïbes, dans le cadre d'une politique de développement. Il est normal aussi que les départements d'outre-mer soient tenus informés de ces projets, afin que vous puissiez évoluer dans un environnement profitable.

J'insiste sur la présence, dans la Caraïbe française, de fonctionnaires ayant pour mission de coordonner les actions de développement avec les pays caraïbes et les départements français de la région.

Madame le sénateur, vous avez soulevé un point important, que nous allons approfondir. Je souhaite que cela soit fait en collaboration avec vous. (*Mme Lucette Michaux-Chevry et M. Jean-Pierre Cantregrit applaudissent.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.
(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant la coopération.

3

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant le code de la propriété intellectuelle, en application de l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 103, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi d'habilitation, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au statut général des fonctionnaires de la collectivité territoriale, des communes et des établissements publics de Mayotte.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 100, distribué et renvoyé à la commission des lois, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi d'habilitation, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'extension et à l'adaptation de la législation en matière pénale applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 101, distribué et renvoyé à la commission des lois, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions diverses relatives aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 104, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean Bernadaux et Jacques Baudot une proposition de loi tendant à rendre obligatoires les déclarations de candidatures aux élections municipales dans les communes de moins de 3 500 habitants.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 102, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale (n° 76 et 77, 1995-1996).

M. Alain Lambert, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

- Outre-mer :

M. Roland du Luart, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexe n° 29) ;

M. Rodolphe Désiré, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 79, tome XXII) ;

M. Pierre Lagourgue, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (départements et territoires d'outre-mer, avis n° 81, tome X) ;

M. François Blaizot, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (départements d'outre-mer, avis n° 82, tome VII) ;

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (territoires d'outre-mer, avis n° 82, tome VIII).

- Tourisme :

M. Paul Loridant, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexe n° 40) ;

M. Charles Ginésy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 79, tome XVI).

- Aménagement du territoire, équipement et transports :

IV. - Mer :

M. René Régnault, rapporteur spécial (marine marchande, rapport n° 77, annexe n° 9) ;

M. Marc Massion, rapporteur spécial (ports maritimes, rapport n° 77, annexe n° 10) ;

M. Jacques Rocca Serra, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (mer, avis n° 79, tome XX).

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1996

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1996 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1996

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1996 est fixé au vendredi 8 décembre 1995, à seize heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 30 novembre 1995, à zéro heure quarante-cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON

ERRATUM

au compte rendu intégral de la séance du 21 novembre 1995

LOI DE FINANCES POUR 1996

Dans l'intervention de M. Michel Charasse, page 2693, 1^{re} colonne, 8^e alinéa :

Au lieu de : « Bref, la dépense militaire ne suffira pas. Il faudra donc bien taper dans le gras des autres programmations pluriannuelles, qui ne sont pas toutes antérieures à 1993 - j'ai bien écouté le président Poncelet cet après-midi. Je pense en particulier aux lois de programme sur la police ou sur la justice, administrations qui vous envoient d'ailleurs tous les jours des messages affectueux de remerciements ! (Nouveaux sourires.) »

Lire : « Bref, la dépense militaire ne suffit pas ! Il faudra donc bien taper dans le gras des autres programmations pluriannuelles, qui ne sont pas toutes antérieures à 1993 - j'ai écouté le président Poncelet cet après-midi - et je pense aux lois de programme sur la police ou sur la justice, qui vous envoient d'ailleurs tous les jours de touchants messages de remerciements ! (Nouveaux sourires.) »

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Conditions de créations et d'extensions de réseaux de transport en Ile-de-France

223. - 29 novembre 1995. - M. Nicolas About s'interroge sur les conditions de créations et d'extensions de réseaux de transport en Ile-de-France. Certains réseaux, comme ceux des villes nouvelles nécessitent d'importantes contributions d'équilibre versées par les syndicats d'agglomération nouvelle, ce qui n'a pas échappé à la vigilance de certaines chambres régionales des comptes. Est-il normal que ces réseaux cherchent à s'étendre au-delà des périmètres des collectivités qui les soutiennent, au détriment des opérateurs indépendants qui assurent le service sans contribution d'équilibre. Est-il normal de pénaliser ainsi des lignes existantes qui perdent leur clientèle ou dont l'adaptation se trouve bloquée par les autorités de tutelle ? Ou bien encore, de rejeter des demandes de créations de ligne, déposées par ces mêmes transporteurs indépendants et d'accepter celles proposées par ces réseaux bénéficiant d'un support financier public. Il demande à Mme le secrétaire d'Etat aux transports ce qu'elle compte faire pour mettre fin à ces dérives ou ces abus.